

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

#### COMPTE RENDU INTEGRAL — 23<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Vendredi 30 Novembre 1973.

##### SOMMAIRE

###### PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2211).

2. — Loi de finances pour 1974. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2211).

###### Affaires étrangères et coopération :

MM. Gustave Héon, rapporteur spécial (affaires étrangères); Robert Schmitt, rapporteur spécial (coopération); Maurice Carrier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (affaires étrangères); Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles); Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (coopération); Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques); Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (coopération); André Colin, président de la commission des affaires étrangères.

###### Suspension et reprise de la séance.

MM. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères; Pierre-Christian Taittinger, Pierre Marcihacy, Jean Périquier, Jacques Duclos, Louis Gros, André Fosset, Pierre Giraud, Serge Boucheny, André Armengaud, Edouard Bonnefous.

###### Suspension et reprise de la séance.

###### PRÉSIDENTICE DE M. FRANÇOIS SCHLEITER

MM. Yves Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; le ministre.

###### Sur les crédits :

Amendement n° 92 de M. Francis Palmero. — MM. Francis Palmero, rapporteur pour avis; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, le ministre. — Retrait.

Amendements n° 93 de M. Francis Palmero, et 94 de la commission. — MM. Francis Palmero, rapporteur pour avis; le rapporteur général, le ministre. — Retrait.

###### Adoption des crédits.

Art. 43 A : adoption.

###### PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

###### Dépenses militaires :

MM. René Monory, rapporteur spécial (ensemble et dépenses en capital); Modeste Légouez, rapporteur spécial (dépenses ordinaires); Georges Lombard, rapporteur spécial (essence et poudres); André Colin, président de la commission de la défense et des forces armées; Henri Parisot, rapporteur pour avis de la commission des forces armées (gendarmerie et section commune); Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis de la commission des forces armées (forces terrestres); Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis des forces armées (air); Bernard Boin, rapporteur pour avis de la commission des forces armées (marine).

**Suspension et reprise de la séance.**

MM. Robert Galley, ministre des armées ; Pierre Giraud, Raymond Guyot, Francis Palmero, Serge Boucheny, Jacques Habert.

Art. 20 : adoption.

Art. 21 :

Amendement n° 91 rectifié de M. Jacques Descours Desacres. — MM. Jacques Descours Desacres, le rapporteur général, le ministre, Pierre Giraud, Raymond Guyot. — Rejet.

Adoption de l'article.

Art. 45 *ter* :

Amendements n° 118 de M. Emile Didier et 117 de M. Francis Palmero. — MM. Emile Didier, Francis Palmero, Pierre Giraud, le rapporteur général, le ministre. — Retrait.

Adoption de l'article.

Adoption des crédits pour les essences et les poudres.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — **Transmission d'un projet de loi** (p. 2285).

4. — **Dépôt de rapports** (p. 2286).

5. — **Renvoi pour avis** (p. 2286).

6. — **Ordre du jour** (p. 2286).

**PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER**

La séance est ouverte à neuf heures quarante minutes.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

**LOI DE FINANCES POUR 1974****Suite de la discussion d'un projet de loi.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale (n°s 38 et 39 [1973-1974]).

**Affaires étrangères.****I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES****II. — COOPÉRATION**

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères, section I. — Affaires étrangères et section II. — Coopération.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1973 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 55 minutes ;

Groupe socialiste : 43 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 42 minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : 35 minutes ;

Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : 25 minutes ;

Groupe communiste : 25 minutes.

La parole est à M. Gustave Héon, rapporteur spécial.

**M. Gustave Héon, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (affaires étrangères).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le nouveau rite adopté pour la discussion budgétaire amènera le rapporteur spécial de la commission des finances à abrèger son exposé et à limiter les traditionnels commentaires qu'appelle ce fascicule des affaires étrangères aux incidentes immédiates des crédits qu'il comporte. Je laisserai aux rapporteurs pour avis le soin de rechercher plus avant les métastases des maux ou des bienfaits que vous trouverez dans ce rapport, le premier d'une discussion qui retiendra, j'en suis sûr, l'attention de notre assemblée.

Vous excuserez donc le porte-parole de la commission des finances d'avoir à vous citer des chiffres et des pourcentages ; c'est sa vocation et il y revient.

Le projet de budget du ministère des affaires étrangères qui vous est soumis, et qui ne comporte pas les crédits affectés au secrétariat d'Etat à la coopération, passera de 2.249 millions de francs en 1973 à 2.457 millions de francs en 1974. L'augmentation en est de 9,2 p. 100 ; elle est inférieure à celle enregistrée les années précédentes, 11,5 p. 100 en 1972, 9,9 p. 100 en 1973 et une fois de plus inférieure à celle du budget de l'Etat qui s'élève, comme vous le savez, à 12,4 p. 100.

Ce budget doit couvrir tous les besoins de l'administration centrale, de l'action diplomatique à travers le monde, des services culturels, scientifiques et de coopération technique, d'aide au développement, d'aide militaire, ainsi que nos contributions aux organisations internationales.

Cette énumération, dans sa brièveté, suffit à montrer la dimension et l'importance des objectifs qu'il faut atteindre et qui engagent le prestige et la réputation de notre pays à l'échelon du monde.

Que nous propose-t-on pour faire face à ces importantes obligations pour 1974 ? Je vais m'efforcer de vous l'exposer à travers les mesures nouvelles prévues dans les différents chapitres.

Les grandes masses d'abord : les dépenses ordinaires, qui constituent les moyens des services et les interventions publiques, n'augmentent que de 4,1 p. 100. Pour les dépenses en capital, les crédits de paiement, intéressant les investissements et les subventions d'Etat, croissent de 8,4 p. 100. Seule consolation, et j'aurai l'occasion d'y revenir, les autorisations de programme, aux effets étalés dans le temps, connaissent une remarquable progression de 32 p. 100.

Comment se répartissent sectoriellement ces crédits ?

Pour le fonctionnement des services, ils restent très limités pour ce qui est des frais de personnel, mais sont plus substantiels pour les autres frais de fonctionnement. Les mesures nouvelles s'appliquent à l'administration centrale, où elles se traduisent par la création de 75 emplois ; les dépenses d'équipement en matériel mobilisent un crédit relativement important, de 7.765.000 francs.

Les dépenses nouvelles affectées aux services diplomatiques et consulaires concernent la création de notre ambassade en République démocratique allemande et nos représentations à Bratislava et à Oman. Nous avons noté, avec satisfaction, dans cette partie du budget, une augmentation des crédits pour la rémunération des personnels, pour les frais de mission et de déplacement, ainsi qu'une première amorce pour doter d'un véhicule de fonction nos chefs de postes diplomatiques.

Ces quelques mesures dénotent un effort enfin entrepris pour améliorer les moyens de fonctionnement de nos représentations diplomatiques et consulaires, effort depuis longtemps demandé avec insistance par notre commission des finances. Il reste, monsieur le ministre, à le poursuivre et à l'accélérer si possible pour permettre à nos représentants à l'étranger d'être sans complexe par rapport à leurs collègues des autres pays et d'accomplir leur mission dans des conditions matérielles convenables.

Les crédits nouveaux destinés aux services culturels, scientifiques et de coopération technique correspondent à trois préoccupations essentielles : création d'une antenne de ce service à notre ambassade en République démocratique allemande ; renforcement des moyens encore très insuffisants pour scolariser les enfants français à l'étranger, problème devenu très pré-occupant dans de nombreux pays ; enfin, ajustement aux besoins des crédits nécessaires à un fonctionnement normal des établissements français à l'étranger, mesure qui comporte un crédit de un million de francs pour l'amélioration de la situation des personnels.

Ces mesures nouvelles sont compensées par une réduction de la subvention à l'office universitaire et culturel pour l'Algérie dont les effectifs ont été réduits, ce qui a permis un transfert de 3.630.000 francs. Cette décision va également dans le sens préconisé par la commission d'un redéploiement de notre aide à partir d'une diminution des crédits importants accordés à l'Afrique du Nord.

Le chapitre concernant les relations culturelles, scientifiques et techniques connaît, pour sa part, une augmentation de 8,1 p. 100. Les dépenses nouvelles couvrent de nombreuses opérations qui maintiennent des interventions traditionnelles, comme les recherches archéologiques au Moyen-Orient, le soutien de la langue française en Louisiane et en Haïti, ou qui prennent des orientations nouvelles. On peut citer, parmi ces dernières, le développement des échanges avec la Chine — 1.600.000 francs — corrélatif au récent voyage du Président de la République dans ce pays, une tentative de retour à une stratégie pour une meilleure pénétration du français en Europe orientale et dans les pays du Marché commun, accompagnée d'un resserrement des échanges scientifiques avec les pays hautement développés. Ces mesures nous apparaissent comme la manifestation de la volonté d'adapter nos interventions dans ce domaine à des réalités nouvelles.

Les crédits pour l'aide et le développement nous ont conduits, une fois de plus, à nous interroger sur l'importance de nos participations au développement industriel de l'Algérie. Depuis quelques années, le chapitre n'est plus doté en autorisations de programme ; mais il reste les crédits de paiement au titre des services votés. Ils s'appliquent à l'opération dite « plan de Constantine » et la commission des finances souhaite savoir où nous en sommes dans ce domaine.

L'augmentation réelle des crédits d'aide au développement est de 10 p. 100, taux de progression plus satisfaisant qu'en 1973.

Les actions réellement nouvelles inscrites à ce titre sont assez nombreuses et n'engagent que des crédits relativement peu importants. Trois d'entre elles ont cependant retenu notre attention.

La première s'attache à la coopération franco-marocaine. Les crédits sont en augmentation de 13 millions de francs et ils sont destinés à la rémunération des coopérants mis à la disposition du Maroc, dans le cadre de la convention de coopération du 13 janvier 1972. La commission a considéré que, dans la conjoncture actuelle, cet accroissement de notre aide ne paraissait pas particulièrement motivé et elle m'a chargé de déposer un amendement tendant à la suppression de ce crédit.

La deuxième action concerne la coopération franco-indochinoise, et singulièrement l'aide au développement dans les secteurs de la santé et des administrations publiques. Il apparaît à ceux de nos collègues bien informés de la situation actuelle que la France ne respecte pas la juste mesure dans ses interventions d'aide entre le Nord et le Sud-Vietnam.

La troisième action porte sur l'extension de nos interventions dans ce domaine au Moyen-Orient. Un effort est à faire pour la pénétration de notre langue et de notre influence dans cette partie du monde, et singulièrement dans les émirats devenus indépendants, qui, en dehors des points d'interrogation qu'ils posent par ailleurs, se montrent très disposés à une collaboration avec notre pays, ce que j'ai pu personnellement constater sur place.

L'action culturelle et d'information, pour laquelle les dotations ont peu augmenté, m'amènera à faire deux brèves remarques qui résultent de constatations également personnelles. La diffusion de la documentation mériterait une meilleure organisation et des moyens plus importants. Nous subissons sur ce plan une concurrence sérieuse d'un certain nombre de pays occidentaux, qui font de gros efforts et diffusent gratuitement, ou à bas prix, Journaux et revues de toutes sortes.

Nous rencontrons également dans certains pays, notamment en Amérique du Sud, des difficultés pour y faire pénétrer notre presse et nos livres à cause d'un certain protectionnisme avoué de leur propre industrie du livre.

En ce qui concerne l'information par radio, je redirai son inadéquation et son inefficacité ; je ne crois pas que l'augmentation du crédit alloué à l'Office de radiodiffusion-télévision française permette une amélioration sérieuse de la situation. Il serait opportun et utile, monsieur le ministre, que l'on se penchât sur ce problème, qui devrait être reconsidéré dans son ensemble. Il est fort désagréable de savoir que des crédits sont très mal utilisés et de constater leur manque d'efficacité.

Bien que les dépenses ne relèvent pas d'un même chapitre, je parlerai en même temps des crédits concernant les construc-

tions et aménagements des immeubles, qu'ils soient diplomatiques, consulaires ou destinés à l'exercice de notre action culturelle ou technique à l'étranger.

Pour les premiers, un crédit de 44 millions de francs est prévu sur lesquels 20 sont destinés à la construction de notre chancellerie à Moscou et 12 à l'extension du C. E. R. N., le Centre européen de recherche nucléaire. Il restera peu de crédits pour faire face aux travaux urgents ou constructions nécessaires dans de nombreuses ambassades. Nous avons souhaité, et je pense, monsieur le ministre, que vous avez souhaité avec nous, que la France, dans ses représentations, se mette rapidement et partout chez elle. La mise en œuvre d'une politique immobilière à longue portée est nécessaire si l'on considère qu'actuellement, sur 253 chancelleries, nous n'en avons que 123 en propriété et 130 en location. L'investissement par acquisition ou par construction s'avérerait très rentable. Dans certains pays du Moyen-Orient, le propriétaire qui nous loue la chancellerie dans une construction neuve amortit son investissement en quatre ans. C'est un exemple, parmi d'autres, que je connais. Le ministère des finances commet une regrettable erreur en ne prenant pas conscience de cette situation.

La même remarque vaut pour les immeubles destinés à l'action culturelle. Nous ferons, en 1974, 4 millions de francs de réparations et d'aménagements à des immeubles qui n'appartiennent pas à l'Etat. Tel sera le cas à Agadir, Washington, Téhéran et Addis-Abéba.

Les crédits pour l'aide militaire sont sans changement par rapport à 1973 : 62,7 millions de francs vont à l'Algérie, au Maroc, à la Tunisie, au Cambodge et au Laos pour l'essentiel. Vingt-six autres pays se partagent 16 p. 100 du crédit ; pour la plupart d'entre eux, il s'agit de la conséquence de l'achat d'un matériel français. Les seuls changements ayant une influence sur les crédits sont l'augmentation du nombre d'assistants techniques en Arabie Saoudite et l'implantation de conseillers pour l'utilisation des avions Mirage dans plusieurs Etats de l'Amérique du Sud.

J'en aurai terminé avec cette rapide revue des parties essentielles de ce budget en vous entretenant du chapitre concernant les contributions aux organisations internationales.

Le crédit augmente globalement de 8,3 p. 100 et s'élève à 559 millions de francs. Un effort particulier est fait cette année en faveur des contributions volontaires. Il intéresse le programme des Nations Unies pour le développement qui doit passer de 7 à 10 millions de francs. Notre participation au programme alimentaire mondial, en particulier, sera doublée. L'augmentation des contributions obligatoires ira principalement aux organismes de recherche scientifique, de recherche nucléaire, de recherche sur la biologie moléculaire et à l'astronomie et, en mesures acquises, à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, à l'Organisation de coopération et de développement économiques, à l'agence francophone et à l'agence internationale de l'énergie atomique. Il n'est pas prévu, pour 1974, de versement à l'O. N. U.

Que pense la commission des finances de ce budget ?

Dans les précédents rapports, elle avait déjà constaté avec regret l'insuffisance des moyens financiers alloués au ministère des affaires étrangères, insuffisance qui s'aggrave pour le présent budget puisqu'il passe de 1,15 p. 100 du budget de l'Etat, en 1973, à 1,1 p. 100 alors que, dans les pays comparables au nôtre, ce même budget oscille entre 1,5 et 2 p. 100.

La part réservée aux services généraux — administration centrale et services à l'étranger — est de 16 p. 100 dans notre budget contre 25 p. 100 en moyenne dans les budgets étrangers.

Le montant des contributions internationales bénévoles et les crédits consacrés aux actions de presse et d'information sont nettement plus élevés dans les budgets étrangers que dans le nôtre.

Une seule comparaison nous est favorable : celle qui concerne les crédits consacrés par la France aux relations culturelles, scientifiques et techniques : 68 p. 100 dans le budget français contre 55 p. 100 chez nos partenaires.

Ce sont là des arguments qui ne valent que partiellement pour vous, monsieur le ministre, mais qui devraient vous aider à persuader et à convaincre le ministère de l'économie et des finances.

Déjà, vous avez avec nous constaté les difficultés rencontrées pour l'exécution du budget de 1973, conséquence de dotations insuffisantes, pour le paiement du personnel auxiliaire en service dans les postes diplomatiques ou consulaires, pour les indemnités de représentation des chefs de postes, les frais de

déplacement pour les personnels mutés, pour l'acquisition et l'entretien du matériel automobile à l'administration centrale et dans les postes à l'étranger, pour les investissements dans les immeubles diplomatiques et consulaires.

Je ne crois pas que les dotations pour 1974 puissent nous permettre de combler ces lacunes. Les retards vont s'accroître dans l'exécution des plans. Il en sera ainsi pour le plan Racine, qui devait se réaliser en cinq ans, c'est-à-dire se terminer cette année, et qui n'en est qu'aux trois cinquièmes des prévisions. Pour le renforcement de la sécurité dans nos postes à l'étranger, le plan initial portait sur 330 emplois et devait trouver sa réalisation en cinq ans, soit en moyenne 66 emplois nouveaux par an ; la moyenne des créations sur les trois dernières années est de 33, c'est-à-dire la moitié de la prévision.

Le renforcement de la sécurité matérielle est également indispensable ; les faits signalés par le rapporteur à l'Assemblée nationale sont significatifs de sa nécessité. Or, douze de nos postes seulement sont équipés et, au rythme de quatre ou cinq installations par an, il faut prévoir au moins dix ans pour que nos principales ambassades soient dotées de ces matériels, assurant le secret à l'action de nos diplomates.

Ces considérations pessimistes s'attachent tout spécialement à l'insuffisance de la masse globale de votre budget des affaires étrangères. Elles doivent être nuancées si l'on tient compte de l'orientation que vous avez voulu donner à la répartition interne des crédits.

Au cours des deux derniers exercices, l'essentiel des mesures nouvelles correspondait à l'augmentation de nos contributions aux organisations internationales ; il n'en ira pas tout à fait de même en 1974, leur augmentation revenant de 14 à 8 p. 100.

Il en résulte que la revalorisation des moyens d'action du ministère s'annonce plus substantielle en 1974 qu'en 1973. Les postes budgétaires sur lesquels la commission avait recommandé de porter l'effort seront mieux pourvus. Enfin, l'augmentation de près de 22 p. 100 des autorisations de programme semble indiquer, du moins on peut l'espérer, qu'un effort d'équipement est entrepris.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réflexions et observations faites par votre commission des finances qui les soumet à l'approbation du Sénat. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schmitt, rapporteur spécial.

**M. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (coopération).** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voilà quelques jours, une conférence réunissait à Paris, le 6 novembre, deux ministres des affaires étrangères et deux ministres des finances, d'une part, le Président de la République entouré des ministres responsables des affaires étrangères et de la coopération, d'autre part, pour évoquer, notamment, l'évolution de la coopération franco-africaine, qui devrait marquer une nouvelle étape dans les relations bilatérales et multilatérales, ainsi que dans les problèmes de fonctionnement général de la zone franc à laquelle tous ces pays appartiennent.

Sans doute ne s'agissait-il pas, dans le cadre de cette conférence, de traiter des questions relevant du seul domaine des négociations bilatérales, mais l'occasion était ainsi recherchée de conversations largement ouvertes permettant aux différents partenaires d'apporter leur contribution à une œuvre vraiment collective de coopération.

Déjà, au cours des mois précédents, les dramatiques séquelles de la sécheresse dans les pays du Sahel avaient permis de noter l'importance de l'aide française à ces régions et le rôle de coordination que notre pays avait alors assumé, fidèle à une tradition humanitaire, mais aussi préoccupé de porter un secours efficace à des pays envers lesquels nous avons une importante dette de reconnaissance et auxquels, en dépit des vicissitudes conjoncturelles, nous lient tant d'efforts communs.

Aussi l'examen du budget de la coopération pour 1974 offre-t-il l'occasion, à la lumière de ces événements récents, de rechercher, à travers les grandes options d'une politique budgétaire sélective, les orientations que le Gouvernement entend donner à ses rapports avec les Etats africains et malgache, de poser le problème de la coopération bilatérale, mais aussi celui des relations qui doivent s'établir entre lesdits Etats et ceux de la Communauté européenne élargie.

Le projet de budget du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération pour 1974 atteint 1.468 millions en dépenses ordinaires et 513 millions en crédits de paiement, soit un total de 1.981 millions.

Ce chiffre traduit une augmentation des crédits globaux de 14,7 p. 100, représentant une majoration de 11 p. 100 des moyens propres du secrétariat d'Etat, une progression de 10 p. 100 des crédits destinés à l'assistance technique directe, une croissance de 14,7 p. 100 des dotations consenties au titre des actions culturelles et techniques ; enfin, un ajustement aux besoins pour tenir compte de la revalorisation des rémunérations des personnels.

Au titre des mesures nouvelles, pour lesquelles je me permets de vous renvoyer à mon rapport écrit, je citerai plus particulièrement les mesures en faveur de la recherche scientifique, plus 11,8 millions de francs ; le financement des actions culturelles et techniques, plus 19 millions de francs ; la revalorisation des rémunérations et le renforcement des personnels d'assistance technique, plus 63,6 millions de francs ; l'aide aux pays du Sahel, victimes de la sécheresse, plus dix millions de francs.

S'agissant du budget d'équipement, les dépenses en capital destinées à financer des équipements administratifs figurent, en autorisations de programme, pour 4,5 millions de francs et, en crédits de paiement, pour 4,5 millions de francs également, dont 4 millions au titre des mesures nouvelles.

Quant à la subvention versée au fonds d'aide et de coopération, le montant des autorisations de programme pour 1974 s'élève à 500 millions de francs, soit une progression de 20,88 p. 100 par rapport au budget précédent.

Enfin, je citerai les subventions d'équipement aux organismes de recherche scientifique et technique, qui bénéficient de dotations en progrès par rapport à 1973 : 14 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement pour l'O. R. S. T. O. M. (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer) et 10 millions de francs pour l'institut de recherche appliquée.

J'évoquerai maintenant l'évolution des rapports de coopération.

Celle-ci est essentiellement évolutive puisqu'elle se doit d'être vivante. C'est pourquoi, que ce soit sous son aspect bilatéral ou dans le domaine multilatéral, elle requiert des adaptations incessantes. Ne s'agit-il pas de favoriser le développement et de tenter une entreprise jamais achevée, très ambitieuse, qui consiste à soigner la misère du monde ?

Treize années se sont écoulées depuis que les accords passés entre la France, les états d'Afrique et Madagascar ont été signés. Bien évidemment, dans la lettre, des modifications importantes ont permis, au cours de cette période, d'actualiser nos rapports. Cependant, l'esprit de la coopération doit lui-même changer pour tenir compte du degré de développement des différents Etats, de leur légitime besoin de s'affirmer et de manifester leur authenticité.

Dans le domaine politique, outre la Mauritanie et Madagascar, pays avec lesquels les négociations sont terminées, quatre Etats ont, à ce jour, officiellement demandé la révision des accords de coopération. Il s'agit du Congo, du Niger, du Gabon et du Cameroun. Dans mon rapport écrit, j'ai tenté de faire le point de cette évolution.

Revision également des accords en matière monétaire. En 1973, deux Etats ont quitté la zone franc : la Mauritanie et Madagascar.

La République islamique de Mauritanie a notifié, le 27 décembre 1972, sa décision officielle de retrait de l'union monétaire ouest-africaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973.

Dès le mois de novembre 1972, le Gouvernement mauritanien a institué un contrôle des changes vis-à-vis des pays de la zone franc ; les transferts n'étaient donc plus libres. Il a décidé également de créer sa propre monnaie et de sortir de la zone franc. Cette nouvelle monnaie a été mise en circulation en juillet 1973 sur le territoire mauritanien : elle est émise par le nouvel institut d'émission : la Banque centrale de Mauritanie.

Une convention de transfert de l'émission a été conclue entre la nouvelle Banque centrale de Mauritanie et la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le 25 juillet 1973.

L'émission monétaire de Madagascar, pays membre de la zone franc, était assurée par une banque centrale : l'Institut d'émission malgache.

Lors de la révision des accords de coopération, des négociations avaient été entreprises en vue de définir un nouveau statut monétaire de Madagascar à l'intérieur de la zone franc.

Un projet d'accord monétaire mis au point par les experts n'ayant pas, en définitive, été agréé par le Gouvernement malgache, celui-ci décidait, le 22 mai 1973, de se retirer de la zone franc.

Le compte d'opérations, dont l'Institut d'émission malgache bénéficie chez le Trésor français, a été clos le 30 juin 1973. Le 1<sup>er</sup> juillet 1973, la Banque centrale de Madagascar a pris la suite de l'Institut d'émission malgache.

Le contrôle des changes établi en novembre 1972 par les autorités malgaches vis-à-vis des pays de la zone franc est maintenu.

Le Gouvernement français a étendu à Madagascar, dans les mêmes conditions que pour la Mauritanie, des dispositions de contrôle des changes existant entre la France et les pays étrangers.

La parité du franc malgache avec le franc français reste actuellement inchangée.

Pour ce qui est des rapports des Etats africains et malgache avec la Communauté économique européenne, je me permets de vous renvoyer à mon rapport écrit.

En conclusion, votre commission des finances se félicite de voir les dotations réservées à la coopération pour 1974 augmenter de façon satisfaisante. Elle a déjà indiqué que notre devoir vis-à-vis des Etats africains et malgache ne peut être rempli, de manière efficace, avec des moyens budgétaires par trop modestes : en effet, il y a lieu, dans ces pays, de tenir compte d'une hausse des coûts largement supérieure à celle qui est observée en France à tout le moins si l'on veut effectuer, d'une année sur l'autre, des réalisations en quantités physiques identiques.

Au demeurant, il faudrait éviter le procédé du « saupoudrage » des crédits et porter l'accent, au cours des mois prochains, sur le développement de l'hydraulique dans les pays du Sahel : au surplus, pour être pleinement efficace, l'aide devrait être fournie dans le cadre d'une coopération multilatérale à l'échelon de la Communauté économique européenne.

Votre commission des finances observe que les coopérants techniques — étant donné l'objectif essentiel de formation des cadres nationaux que s'est fixée la coopération française — doivent appartenir à un personnel de plus en plus qualifié. Elle insiste sur l'impératif de neutralité qu'ils doivent observer, dans le domaine de la politique tant intérieure qu'extérieure des Etats au service desquels ils sont appelés à travailler.

Votre commission des finances souligne également que de nombreux travaux ne pourront être entrepris sans l'intervention préalable des services de la recherche scientifique ; à ce titre, du fait de sa vocation pour la recherche fondamentale orientée, l'O. R. S. T. O. M. constitue un instrument essentiel au service de la politique française de coopération.

Il est d'ailleurs permis de penser que, par suite du développement progressif des structures scientifiques nationales des Etats africains et malgache, la coopération sur le plan scientifique sera amenée rapidement à prendre des dimensions nouvelles et se situera sur un plan où l'O. R. S. T. O. M., au terme de son statut de son activité antérieure, doit occuper une place de choix. Alors, la collaboration scientifique sera d'autant plus féconde que l'office aura plus largement participé à la formation des chercheurs nationaux.

Œuvre de promotion humaine, la coopération doit permettre d'établir un dialogue non seulement entre pays développés et nations en voie de développement, mais encore entre Etats africains afin que le morcellement anarchique résultant de la colonisation fasse place à de grands ensembles politiques et économiques.

A cet égard, on ne saurait assez souligner l'importance de notre apport culturel, puisque l'Afrique constitue une des régions du monde où se manifeste, de façon privilégiée, l'essor du français : celui-ci est d'abord lié à l'intensification de la scolarisation dans de nombreux Etats, qui accroît le nombre des enfants apprenant une langue étrangère. Dans le cadre d'une volonté de rapprochement politique et économique entre Africains, à laquelle l'élargissement de la Communauté donne une nouvelle dimension, les pays anglophones souhaitent utiliser le français comme langue de communication avec leurs voisins francophones.

Tout aussi importante que les progrès réalisés sur le plan géographique est la nouvelle répartition des personnes intéressées par la connaissance du français. Au lieu d'être dans une large mesure seulement la langue d'une élite culturelle

et sociale, le français apparaît de plus en plus comme une langue susceptible de donner accès aux méthodes et aux techniques les plus modernes de la vie contemporaine.

Il apparaît souhaitable, dès lors, de créer de plus en plus fréquemment des enseignements pour des publics spécialisés : hauts fonctionnaires, techniciens de diverses branches.

C'est donc sur un double plan que doit être développé l'usage du français : dans des zones géographiques, d'une part, et dans les couches professionnelles d'une importance considérable pour l'avenir.

Partageant l'avis de M. Monory, votre commission des finances regrette la modicité des crédits réservés aux actions en vue du jumelage des villes, qui, cependant, permet de fonder les méthodes de la coopération sur la décentralisation, sur la promotion communale, sur la participation directe des citoyens à l'action pour la compréhension et le développement dans le cadre d'une éducation permanente, en réaction contre les routines, les procédures abusives, les gaspillages d'administrations nationales et internationales qui tentent de se substituer de plus en plus aux élus responsables. Aussi, votre commission des finances considère-t-elle que ce mouvement issu de la base, prenant appui sur les communes, développe des solidarités et des complémentarités horizontales, à côté des coopérations verticales d'Etat à Etat.

Votre commission des finances a fait également siennes les observations présentées par M. Armengaud sur l'orientation de la commission économique européenne en matière d'aide commerciale aux pays associés africains et malgache.

Le mémorandum de la commission du 4 avril 1973, tout en confirmant que la prochaine convention à conclure avec les Etats associés devrait respecter les principes de la convention de Yaoundé sur les institutions et la coopération financière et technique, s'est rangé à une politique qui, en matière de produits tropicaux, permet d'assurer auxdits pays des recettes minimales grâce à des mécanismes s'apparentant dans une certaine mesure à ceux autrefois prévus par les caisses de stabilisation, prévalant avant l'indépendance des pays associés. C'est là le résultat d'une longue bataille menée depuis près de dix ans par les commissaires français successifs, M. Rochereau et surtout M. Deniau, avec le concours de la commission dite des E. A. M. A. du Parlement européen où de nombreux rapports ont été établis dans ce sens.

Néanmoins, l'entrée dans la Communauté de trois nouveaux Etats dont la Grande-Bretagne, pose des problèmes délicats en ce qui concerne les pays du Commonwealth dont certains, plus développés que les autres, sont hostiles au principe même de la convention de Yaoundé, eux-mêmes contrebattus par ailleurs par les Etats-Unis, au motif des préférences réciproques, que s'accordent les associés africains et européens.

L'année 1974 verra les négociations s'engager pour le renouvellement ou l'aménagement de la convention de Yaoundé, compte tenu de la présence de nouveaux partenaires. Aussi votre commission des finances désire-t-elle être tenue informée de ces négociations par le secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération.

Votre commission des finances a également pris bonne note de la position prise par son président, M. Bonnefous, qui a émis le vœu que la répartition des crédits budgétaires entre les différents Etats soit effectuée en fonction de l'attitude que ceux-ci manifestent envers la France.

Reconnaissant enfin avec M. Monory l'importance de la récente conférence d'Alger, votre commission des finances s'est félicitée de constater que la coopération, loin d'être imposée par notre pays est sans cesse renouvelée, comme le prouvent les nombreuses négociations engagées en vue de la révision des accords. Elle souligne, à cet égard, que la coopération doit présenter l'attrait d'une œuvre profondément humaine, c'est-à-dire être à l'image de l'homme selon Montaigne, à la fois ondoyante et diverse ; elle indique qu'une telle politique lui paraît essentiellement évolutive et pragmatique et qu'il n'y a aucun regret à nourrir ni aucun mépris à entretenir, sous prétexte que tel Etat, qui fut très proche de nous hier, prend ses distances aujourd'hui, car, aussi bien, tel autre Etat, qui se tenait éloigné de nous, peut, dans un mouvement inverse, chercher à se rapprocher de notre pays.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances soumet à votre appréciation le projet de budget de la coopération pour 1974. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Carrier, rapporteur pour avis.

**M. Maurice Carrier**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (affaires étrangères). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, pendant les trois premiers trimestres de l'année 1973 les pays européens ont renforcé leur coopération et marqué un point vers la constitution d'une entité européenne; d'importantes négociations sont engagées depuis le mois de juin dernier entre l'Europe et les Etats-Unis afin de définir de nouvelles relations transatlantiques.

Dans le même temps, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont intensifié leurs contacts. Au cours de cette période, M. Brejnev s'est rendu à Washington et la conférence sur la limitation des armes stratégiques — S. A. L. T. — qui se tient à Genève connaît une nouvelle activité.

Les Etats-Unis, à la suite de leur désengagement militaire au Viet-Nam, poursuivent leur politique de rapprochement avec la Chine.

Le 6 octobre 1973, le cessez-le-feu au Moyen-Orient a été rompu et l'on a assisté à une reprise des hostilités entre l'Egypte et la Syrie, d'une part, et Israël, d'autre part. Cette guerre très meurtrière a duré 17 jours.

Un cessez-le-feu est intervenu le 23 octobre dernier et le début des pourparlers de paix semble se dessiner. Ils pourraient commencer à Genève au cours du mois de décembre.

Mais à la suite de ces événements du Moyen-Orient, les Etats arabes ont décidé de restreindre leur exportation de pétrole vers l'Amérique du Nord, les Etats européens du monde occidental et le Japon.

En raison de sa politique vis-à-vis des pays arabes, la France n'a pas, pour le moment, à subir les restrictions imposées par les pays producteurs de pétrole. Mais le problème se pose maintenant en termes de solidarité européenne.

Rappelons brièvement les principales décisions de la dernière réunion de la conférence au sommet européenne qui a eu lieu les 19 et 21 octobre 1972 à Paris : réalisation par étapes d'une véritable union économique et monétaire avec un calendrier précis des mesures à prendre ; l'objectif à atteindre était une union européenne pour 1980 ; le renforcement de la coopération politique était prévu grâce notamment à des réunions plus fréquentes des ministres des affaires étrangères, quatre fois par an au lieu de deux.

Si, dans ce dernier domaine, des progrès incontestables ont été acquis grâce à ces réunions des ministres des affaires étrangères, préparées par le comité des directeurs politiques et qui ont permis notamment l'élaboration d'un texte commun sur l'identité européenne, il n'en est pas de même de l'union économique et monétaire. Devant les difficultés de toutes sortes qui ont surgi — le flottement de la monnaie britannique n'est pas des moindres — le passage à la seconde étape de l'union économique prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain ne pourra avoir lieu à la date convenue.

Aussi, la prochaine conférence au sommet qui doit se tenir les 15 et 16 décembre prochain à Copenhague sur l'initiative du Président de la République française aura-t-elle une importance capitale pour l'avenir de l'Europe.

Les accords dits « S. A. L. T. II », Strategic Armaments Limitation Talks — conclus les 21 et 22 juin dernier entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont profondément modifié les données de la politique mondiale et notamment les rapports Est-Ouest.

Pour bien en comprendre la portée, il est utile de relire les articles 1 et 4 qui sont reproduits dans mon rapport écrit.

La France continue à développer ses échanges économiques et culturels avec l'Est.

Des négociations ont eu lieu à Paris du 17 janvier au 9 février 1973 avec la République démocratique allemande en vue de la reprise des relations diplomatiques entre ces deux pays.

Elles ont abouti en mars 1973. L'ambassade de France auprès de la République démocratique allemande a été ouverte en mars 1973 et une ambassade de la République démocratique allemande en France était ouverte à la même époque. Mais l'échange d'ambassadeurs n'a pu encore être effectué à ce jour parce que l'immeuble proposé pour l'installation de notre ambassadeur est trop petit, trop cher et peu convenable. Il convient que notre représentant soit logé dans des conditions décentes.

L'évolution des rapports entre les grandes puissances a été rapide.

Les relations entre la Chine et le Japon ont été profondément modifiées par la venue au pouvoir de M. Tanaka à Tokyo. Ces deux pays ont mis fin à l'état de guerre dans lequel ils se trouvaient toujours et ils ont rétabli des relations diplomatiques.

La normalisation des rapports entre les Etats-Unis et la Chine a été heureusement facilitée par la cessation des hostilités au Viet-Nam.

Nos rapports avec la Chine ont été marqués par la visite du ministre des affaires étrangères de Chine à Paris et surtout par le voyage du Président de la République française en Chine.

Après la signature des accords de Paris sur la cessation de la guerre au Viet-Nam, la France a établi des relations diplomatiques normales avec Hanoi le 12 avril 1973 et avec Saïgon le 13 avril 1973.

Le budget total des affaires étrangères s'élève à 2 milliards 457.023.433 francs, ce qui représente une augmentation de 9,23 p. 100 par rapport au montant total des dotations inscrites au budget de 1973. Sur ce total, la part revenant aux affaires étrangères proprement dites est de 50,98 p. 100.

Sur les autorisations de programme, un crédit de 12 millions de francs sera consacré à l'achat des terrains nécessaires à la construction du Centre européen d'études nucléaires — C. E. R. N. II — en application d'engagements internationaux pris par la France. Le solde, soit 32 millions de francs, sera consacré pour la plus grosse part à la construction de la chancellerie de l'ambassade de France à Moscou, ainsi que quarante-six logements et une école, à concurrence de 20 millions de francs, pour l'exercice 1974. Le solde disponible de 12 millions de francs sera employé à des travaux importants de restauration. Divers travaux d'aménagement, d'équipement et de restauration sont également prévus dans des locaux administratifs, à Paris.

En ce qui concerne le fonctionnement des services, il faut noter un accroissement relativement important des personnels.

Soixante-douze emplois nouveaux sont créés à l'administration centrale.

Pour les services à l'étranger, sont créés vingt-huit emplois destinés à trois postes diplomatiques et consulaires nouveaux.

Par ailleurs, est également demandée la création de quatre-vingt-un emplois nouveaux.

En contrepartie de ces créations d'emplois, il faut noter la suppression de cinquante-trois postes contractuels — à titre d'économies — au gouvernement militaire français de Berlin et en Afrique du nord.

L'accueil par le quai d'Orsay, au cours des années 1960-1965, de 300 agents des contrôles civils et de l'administration des colonies a posé de graves problèmes concernant la pyramide des grades ; pour y remédier, des dispositions particulières ont dû être prises.

En 1972, les élèves sortant de l'Ecole nationale d'administration avaient paru marquer une désaffection pour les places qui leur étaient offertes par le quai d'Orsay. Ils se portaient en particulier vers la carrière préfectorale qui leur permettait d'accéder plus tôt à des postes de responsabilité.

Cette fâcheuse tendance est heureusement renversée.

L'application de la politique de logement des agents à l'étranger est retardée par un manque de crédits.

En 1973, le nombre de nos fonctionnaires bénéficiaires de logements de fonction assortis d'un loyer s'est élevé à 795.

Ce chiffre est peu élevé, comparé au chiffre total de nos fonctionnaires à l'étranger : 3.641 agents.

Une première tranche de programme d'achat de 115 véhicules de fonction pour les chefs de missions diplomatiques est inscrite au budget de 1974. 115 véhicules doivent être acquis en cinq ans, soit une moyenne de vingt-trois véhicules par an.

Le régime des congés des agents du ministère des affaires étrangères est soumis à des règles très particulières.

Deux textes fixent ce régime : le décret et l'arrêté du 28 mars 1967.

Si la durée des congés accordés aux agents du ministère des affaires étrangères est normale, les conditions financières dans lesquelles ces agents prennent leurs congés ne sont pas à leur avantage.

L'indemnité de résidence, plus élevée pour les agents servant à l'étranger que pour ceux résidant en France, subit un abattement de 70 p. 100 pendant les quatre-vingt-dix premiers jours de congé, puis se trouve ramenée, pour la période complémentaire, au même niveau que celle d'un agent de même indice en France.

En ce qui concerne le temps de séjour à l'étranger, la procédure tend à se normaliser. C'est ainsi, entre autres,

qu'une nouvelle amélioration a été apportée par l'arrêté du 12 octobre 1973 qui fixe le temps de séjour à La Havane à dix mois au lieu de vingt mois.

La sécurité sociale ne pouvant intervenir que sur le territoire métropolitain, la couverture des risques sociaux des agents à l'étranger est assurée par la mutuelle des affaires étrangères.

Le nombre des adhérents à cette mutuelle était de 8.473 à la fin de 1972.

Le ministère des affaires étrangères accorde une subvention à cette mutuelle.

Pour 1974, cette subvention sera portée à 1.200.000 francs.

Le chapitre 46-91 « Frais de rapatriement » reste fixé à 2.100.000 francs, comme en 1972 et en 1973.

Le chapitre 46-92 « Frais d'assistance et d'action sociale » est porté à 9.682.726 francs, soit une augmentation de 200.000 francs sur la dotation de 1973.

La destination de la somme affectée à ce chapitre se répartit comme suit :

Français nécessiteux à l'étranger : 8.246.006 francs, plus 130.000 francs sur 1973 ;

Œuvres de jeunesse française : 149.920 francs, plus 20.000 francs sur 1973 ;

Cimetières français à l'étranger : 569.800 francs, sans changement ;

Comité d'entraide aux Français rapatriés : 620.000 francs, plus 50.000 francs ;

Assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de calamités : 100.000 francs, sans changement.

Comme l'an passé, nous soulignerons l'insuffisance des crédits affectés aux Français nécessiteux résidant à l'étranger, qui n'ont augmenté que de 130.000 F, soit un peu plus de 1,50 p. 100 alors que nos ambassades et nos consulats se trouvent toujours dans l'impossibilité de remplir décemment leur rôle, comme il conviendrait.

Nous redisons, comme l'an passé, que l'aide sur place aux Français nécessiteux coûte moins cher que le rapatriement en métropole de personnes souvent âgées, avec prise en charge par des services sociaux déjà particulièrement encombrés.

Nous regrettons également de constater que les crédits affectés à l'entretien des cimetières français à l'étranger — déjà insuffisants — n'ont bénéficié cette année d'aucune majoration.

En ce qui concerne la sécurité de nos postes à l'étranger, je précise qu'en 1974, la troisième tranche a porté sur 26 emplois.

Le département effectue, en outre, des travaux pour renforcer la sécurité matérielle dans les postes. Actuellement, il existe une quarantaine de cages de Faraday et une vingtaine de chambres sourdes.

L'aide militaire comprend deux rubriques égales à ce qu'elles étaient au budget 1973.

Concernant les contributions internationales, les contributions obligatoires et les contributions bénévoles représentent 50 p. 100 du budget des affaires étrangères.

Les crédits affectés à la presse et à l'information restent modestes. La moitié des moyens nouveaux ira en accroissement de crédit aux agences de presse.

Un bulletin d'information préparé au ministère et rédigé en français, espagnol, portugais et allemand, est adressé chaque jour aux postes diplomatiques.

Une revue quotidienne de la presse française est également distribuée.

La direction générale des affaires culturelles et le service d'information diffusent régulièrement un important matériel d'information.

L'envoi de journaux et de revues est régulièrement assuré.

Au cours de l'année 1973, 300 journalistes étrangers ont été reçus en France.

Les émissions par radio vers l'étranger posent les mêmes problèmes que précédemment.

Le ministère des affaires étrangères verse à l'O. R. T. F. une subvention d'environ 45 millions de francs par an pour les services qui lui sont demandés.

L'O. R. T. F. reste très attaché aux émissions sur ondes courtes à destination de l'étranger.

Notre équipement, après la mise en place en 1973 et 1974 de huit émetteurs de 500 kW, restera inférieur à celui d'autres pays et les programmes français sont inaudibles dans les pays lointains.

Ce sont des récepteurs à ondes moyennes qui sont le plus communément employés dans le monde, alors que les émetteurs français installés — ou à installer — émettent sur ondes courtes vers l'étranger. C'est là une erreur regrettable que l'on semble vouloir maintenir.

L'O. R. T. F. diffuse en 16 langues différentes, à raison de 184 heures-fréquence par jour.

J'aborderai maintenant le chapitre de la protection des ressortissants français à l'étranger.

Qu'ils y résident normalement ou qu'ils s'y trouvent de passage, la protection des ressortissants français à l'étranger relève traditionnellement de la compétence de nos représentants diplomatiques et consulaires.

Ces fonctionnaires ont à apprécier les circonstances qui peuvent motiver leur intervention auprès des autorités locales des pays concernés.

Ils s'efforcent d'obtenir que nos compatriotes soient convenablement traités surtout lorsqu'ils sont arrêtés ou incarcérés. Ils doivent veiller à ce qu'ils bénéficient des garanties légales et judiciaires, notamment à ce qu'ils puissent recevoir des visites consulaires et choisir un avocat pour leur défense.

Dans la pratique, nos agents diplomatiques et consulaires, pour l'exercice de leurs fonctions, peuvent en général s'appuyer sur les conventions consulaires qui ont été passées entre les différents pays et le nôtre, et leur tâche, en principe, est facilitée d'autant.

Il n'en est malheureusement pas ainsi avec tous les pays où résident un certain nombre de nos compatriotes et nos agents diplomatiques et consulaires, malgré leur dévouement et leurs efforts, ne réussissent pas comme ils le voudraient dans leur mission de sauvegarde.

Dans d'autres pays — heureusement peu nombreux — avec lesquels nous n'avons pas de relations diplomatiques, un certain nombre de nos compatriotes sont internés ; c'est le cas de la Guinée par exemple, où il serait souhaitable que l'on arrive à mettre un terme aux incarcérations qui, pour certaines, remontent à plusieurs années. Dans ce pays, l'Italie a pris en charge les prisonniers français et il serait désirable que l'on puisse obtenir de cet Etat ami qu'il se manifeste davantage pour la libération de nos compatriotes.

La protection consulaire comporte d'autres tâches en faveur des Français établis hors de France, comme de ceux de nos compatriotes qui quittent la métropole pendant les vacances.

Pour ces derniers, les cas qui se présentent sont très variables : difficultés avec les administrations locales, indigence, vols, pertes d'argent ou de passeports, accidents de voiture, maladie, disparition, décès ; enfin, conséquences des troubles, sinistres ou catastrophes naturelles.

Le consul ne peut agir que par des démarches, par sa présence et ses conseils, par l'information rapide qu'il procure à nos compatriotes ou à leur famille.

En matière financière, le consul peut faire appel à certains crédits : crédits sociaux, crédits de rapatriement pour les Français établis depuis plus d'un an dans le pays de résidence du consul, crédits pour les Français de passage en difficulté, dont le montant est limité à 100.000 francs par an pour le monde entier.

Pour les personnes ayant des ressources en métropole, l'aide leur est accordée sous forme d'avances remboursables.

Tous les agents du département sont avertis des impératifs auxquels ils doivent obéir : être présents le plus rapidement possible auprès des Français malades ou décédés, informer sans délai le département ou les familles de tout événement qui concerne celles-ci, apporter à nos compatriotes, chaque fois que les circonstances le justifient, leur appui auprès des autorités locales.

Dans l'ensemble, notre corps consulaire est conscient de l'importance de sa mission et l'accomplit avec dévouement et compétence.

Si, comme nous venons de le dire, la protection des Français à l'étranger peut être assumée valablement par nos consuls,

à quelques exceptions près, il n'en est pas de même pour ce qui concerne leurs intérêts, et plus particulièrement leurs intérêts agricoles.

Le dernier exemple en date est celui du Maroc, où l'on vient d'assister, en juin, à la nationalisation des propriétés agricoles des Français qui y étaient installés. Il faut noter que ces propriétés n'étaient pas des lots de colonisation, mais des biens « melk » assortis de tous les droits de propriété attachés à un bien, quelle que soit sa nature.

En 1962 et en 1964, l'Algérie et la Tunisie ont précédé le Maroc dans cette procédure. Les biens urbains déclarés vacants ont été également nationalisés en Algérie. Dans ces trois pays, la nationalisation des biens a été assortie de lois prévoyant leur indemnisation.

Elles n'ont jusqu'à ce jour reçu aucun commencement d'exécution.

Les agriculteurs français du Maroc ont été autorisés à faire leur récolte avec l'assurance qu'ils pourraient en transférer le montant. Cette mesure n'a pas encore reçu d'exécution et il semblerait, si nos renseignements sont exacts, que ne serait autorisé que le transfert d'un certain pourcentage du montant de la récolte et non pas de son montant intégral.

Dans aucun des trois pays cités, il n'a été jusqu'ici question de l'indemnisation des matériels et du domaine foncier nationalisé.

Nos compatriotes privés de leurs biens ont l'impression justifiée qu'ils sont oubliés et que le Gouvernement français n'intervient pas avec toute la vigueur qu'ils souhaiteraient pour la défense de leurs droits.

Le dernier alinéa de l'article 66 de la loi du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, stipulait : « Avant le 1<sup>er</sup> janvier 1972, le Gouvernement rendra compte, devant les commissions des affaires étrangères du Parlement, des négociations qu'il conduit avec les Etats où les dépossessions se sont produites, dans le but d'en obtenir l'indemnisation. »

A bonne date, le Gouvernement a fait le compte rendu prévu par la loi ; mais, tant que ce problème n'est pas réglé, le Gouvernement, en l'occurrence le ministère des affaires étrangères, devrait considérer qu'il est de son devoir de faire tous les ans, en fin d'année, un même compte rendu, sans y être contraint par une loi.

Avec le problème de l'indemnisation, nos compatriotes connaissent d'autres soucis.

Il faut citer, en premier lieu, les difficultés et souvent l'impossibilité en face desquelles ils se trouvent pour obtenir le transfert de leur compte « départ définitif », bien que ce transfert soit prévu par des accords précis et qu'il s'agisse d'un montant peu important par rapport à la somme laissée par eux au moment de leur départ.

La différence entre le traitement infligé à nos ressortissants, qui ne peuvent transférer qu'une faible part des économies réalisées sur leurs salaires, et la situation des travailleurs étrangers en France est choquante ; ceux-ci peuvent, en effet, malgré les restrictions imposées par le régime des changes français, transférer, s'ils le désirent, la totalité de leurs salaires dans leur pays d'origine, sans parler des avantages que leur accorde le régime social français, sécurité sociale, allocations familiales, etc.

Les sommes ainsi transférées annuellement sur les trois pays du Maghreb peuvent être évaluées à plus de 1.500 millions de francs, alors que quelques millions de francs seulement seraient nécessaires pour donner, dans le sens inverse, satisfaction aux Français, aussi bien pour le transfert des comptes « départ définitif » que pour le transfert des économies des travailleurs non salariés.

La Tunisie vient d'améliorer les possibilités offertes aux ressortissants français qui retournent dans ce pays pour l'utilisation sur place des fonds qu'ils ont dû y laisser au moment de leur départ. Ce même pays vient également d'améliorer les possibilités de transfert des économies faites sur leurs salaires par des salariés français. Ce nouveau régime est convenable. Il conviendrait que les autres pays suivent cet exemple.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits « affaires étrangères » du projet de loi de finances pour 1974. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Palmero, rapporteur pour avis.

**M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Relations culturelles).** Monsieur le ministre, mes chers collègues, les choses étant ce qu'elles sont, mieux encore que par sa politique, c'est par la diffusion des valeurs permanentes de sa langue et de sa civilisation, qui concernent au moins 200 millions d'habitants sur tous les continents, que la France accroît son rayonnement et son prestige.

Cette communauté de culture oblige notre pays à des affinités particulières, sans considération de régimes politiques différents.

A travers le monde, à titre officiel, bénévole ou anonyme, nombreux sont celles et ceux qui servent ainsi les intérêts supérieurs du génie français. La commission des affaires étrangères du Sénat entend rendre un hommage particulier à leur action hautement humanitaire, qui facilite la meilleure compréhension entre les peuples.

Nous avons noté avec satisfaction que le projet de déclaration que vous avez soumis à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, propose que « les Etats coopèrent les uns avec les autres dans, notamment, les domaines social, culturel, technique, scientifique... », qu'ils encouragent la coopération et les contacts entre personnes et entre groupes dans toutes les sphères d'activité... ».

Nous souhaitons que vous soyez entendu. L'on peut déjà dire que la France donne l'exemple. En effet, le budget consacré au développement culturel, avec 1.159 millions de francs, est supérieur à la moitié du budget global des affaires étrangères.

Néanmoins, il ne représente que 1,27 p. 100 du budget de l'Etat, alors que ce pourcentage était beaucoup plus important voici dix ans, et l'augmentation que vous avez obtenue cette année, 9,23 p. 100, compense à peine la dégradation du pouvoir d'achat et ne vous permet d'inscrire, en définitive, que pour 69 millions de francs de mesures nouvelles.

Les dépenses concernent essentiellement le personnel. N'oublions pas, en effet, que ce budget s'applique à 30.000 enseignants, 13.000 bourses d'études, 42 lycées, 58 instituts et 120 centres culturels répartis à travers le monde, la France étant le pays qui consent l'effort le plus important à ce titre, tous les autres Etats du monde ne comptant, au total, que 110.000 enseignants.

Vos mesures nouvelles — nous en prenons acte — confirment la réorientation des activités françaises depuis deux ans. Il s'agit d'un effort nouveau en direction de l'Europe occidentale, d'un développement des échanges avec la Chine et l'Europe de l'Est, de la poursuite de l'action de francophonie, notamment en Louisiane et en Haïti.

Nous observons néanmoins que nos relations culturelles sont encore très largement marquées par les liens historiques du passé, et comment pourrait-il en être autrement, m'objecterez-vous ? Mais peut-être faudrait-il tenir davantage compte des réalités du monde moderne.

Quant au fonctionnement même du ministère des affaires étrangères et du secrétariat d'Etat, votre commission s'explique mal, sur le plan des responsabilités comme sur celui du budget, le partage qui est opéré entre eux : il y a 24.000 enseignants d'un côté, 7.500 de l'autre ; les termes employés ne sont pas les mêmes, les uns parlent de coopération culturelle et technique, les autres d'action culturelle et artistique. Quelle est exactement la différence dans ces appréciations ? Je dois dire que la tâche de rapporteur n'est pas toujours facile à cet égard.

Nous avons noté que, d'une façon générale, la coopération de substitution se transforme en coopération de formation, en assurant la relève des enseignants du premier et du second degré par des enseignants locaux et en participant davantage aux structures d'information.

En ce qui concerne les établissements privés, et la question est développée dans le rapport écrit, je voudrais simplement attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des enseignants des écoles de l'alliance israélite universelle qui ont exercé au Maroc et qui ne peuvent obtenir le règlement de leur pension de retraite, car les mesures adoptées en vertu de l'article 11 de la loi du 4 août 1956 pour garantir les droits à pension acquis par d'anciens agents de nationalité française des établissements publics du Maroc et de Tunisie ne leur sont pas appliquées.

Cette question devrait être étudiée, en accord avec le ministre de l'économie et des finances, car vous connaissez les services éminents rendus par les enseignants des écoles de l'alliance israélite universelle.

Notre commission des affaires étrangères s'est penchée avec beaucoup d'attention sur le chapitre concernant le livre. Les difficultés de l'édition française à l'étranger ne seront pas aplanies tant que ne sera pas définie une véritable politique commerciale d'exportation du livre.

L'essentiel de notre action passe par l'intermédiaire du fonds culturel du livre; les crédits sont en augmentation de 400.000 francs, mais ils ne seront certainement pas suffisants.

Récemment, une mission en Roumanie, conduite par notre collègue Taittinger, a constaté la rareté des livres français dans ce pays, pourtant très ouvert sur la France, et il a reçu beaucoup de doléances à ce sujet.

De même, dans les pays francophones, la mauvaise diffusion du livre français est très dénoncée et il semble que seuls les pays riches d'Afrique, comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon, puissent faire face aux prix du marché. En métropole, les livres de poche, qui couvrent tout de même ce qu'il y a d'intéressant dans la littérature française, sont largement diffusés dans le public et, de même, ne pourrait-on pas utiliser cette forme d'édition beaucoup moins onéreuse, pour étendre notre diffusion à travers le monde, où nous nous sommes d'ailleurs concurrencés? Ainsi, il nous a été signalé que, dans la péninsule indochinoise, les Etats-Unis fournissent gratuitement des livres. Devant une telle façon d'agir, nous sommes des artisans et nous ne faisons que mener des combats d'arrière-garde.

Le problème de la presse à l'étranger nous a paru important.

La presse française, imprimée à l'étranger, représente plus de 2.000 titres mais leur tirage est très modeste. Nous souhaiterions donc que la presse française métropolitaine bénéficie à l'étranger d'une meilleure diffusion.

Les années 1970 à 1972 avaient été marquées par un recul de nos exportations dans ce domaine. Au cours du premier semestre de 1973, un léger redressement a été constaté, mais beaucoup de lacunes subsistent encore. Il nous paraît par exemple anormal, étant donné le développement de nos relations avec les pays de l'Est, de constater l'absence de la presse française qui n'est représentée — et encore irrégulièrement — que par un seul journal de tendance politique très marquée. Dans le cadre de nos accords avec les pays de l'Est, nous devrions y obtenir une meilleure diffusion de la presse française.

A propos des crédits de la direction générale des affaires culturelles, nous constatons que 43 p. 100 d'entre eux sont affectés aux pays du Maghreb dans la ligne de la politique qui a toujours été menée. En regard de cela, il nous semble cependant que les pays bénéficiaires manifestent un empressement variable à substituer leurs propres moyens à ceux de la France.

Le développement des actions de formation se poursuit dans de bonnes conditions en Algérie et en Tunisie. En revanche, en ce qui concerne le Maroc, le pourcentage des crédits a augmenté de 2,29 p. 100 et vous nous demandez un crédit supplémentaire de 13 millions de francs pour la rémunération des coopérants qui exercent dans l'enseignement direct.

A ce sujet vous vous êtes heurté à des difficultés à l'Assemblée nationale et vous en rencontrerez du même ordre dans cette enceinte, monsieur le ministre, car nous voulons avoir une connaissance exacte de ce problème.

Certes, la communauté française est encore importante au Maroc, mais cela ne peut justifier la présence de tant d'enseignants.

La nouvelle convention, signée en janvier 1972, devrait inciter le Maroc à assurer la relève des enseignants français.

Cette politique de facilité actuelle n'est de l'intérêt ni du Maroc ni de la France. Si elle se poursuivait, il faudrait remettre en cause la participation française destinée à la rémunération des coopérants affectés à ce pays.

Nous sommes et nous serons attentifs aux problèmes de la révision des accords de coopération; treize années se sont écoulées depuis les accords signés en 1960. A ce jour, cinq Etats ont demandé expressément la révision de ces accords: d'abord la Mauritanie et Madagascar, pays avec lesquels les négociations ont abouti, respectivement en février et juin 1973, à la signature de nouveaux accords dont M. le secrétaire d'Etat nous a tenu informés; et ensuite, le Congo, le Gabon et le Niger. Mais on

s'attend, je crois, à ce que le Cameroun et le Dahomey dénoncent également ces accords et demandent leur révision. Nous aimerions suivre cette affaire de près.

D'une façon générale, nous avons constaté qu'au titre de la francophonie, les actions se poursuivent et même se renforcent.

Nous observons cependant la part très insuffisante qui est consacrée à nos relations culturelles à l'égard des pays qui ont un grand poids dans le monde. Je veux parler, par exemple, des Etats-Unis. La part de l'Amérique du Nord dans le budget de la direction générale des affaires culturelles n'est que de 5,8 p. 100, et encore en tenant compte de ce qui est fait en faveur de Haïti et de la Louisiane.

D'après une enquête récente, le nombre des étudiants en langues vivantes dans les établissements d'enseignement supérieur des Etats-Unis a diminué de 10 p. 100 au cours des deux dernières années universitaires et l'espagnol est passé au premier rang. Pourtant, nous le savons, il existe aux Etats-Unis un intérêt profond pour la culture et la civilisation françaises.

Attirer en France un plus grand nombre d'étudiants américains devrait donc se révéler une tâche relativement aisée puisqu'elle va dans la ligne de la tendance spontanée de ces étudiants.

La même observation vaudra à l'égard des pays de l'Est où, avec 2,63 p. 100 du budget des relations culturelles, notre intervention est par trop réduite. Certes, monsieur le ministre, vous proposez un accroissement des crédits de 12 p. 100 par rapport à 1973, mais cela ne peut traduire un véritable changement d'orientation.

Pour l'ensemble des pays de l'Est, on ne compte guère que 200 Français qui enseignent notre langue dans les écoles et instituts de tous niveaux, c'est dire que les échanges sont encore extrêmement faibles. Les seules initiatives relèvent des associations d'amitié entre ces différentes nations et la France. Or, de nombreux pays, tels la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne, ont beaucoup d'admiration pour la culture française qui y bénéficie d'une assise ancienne et d'un incontestable capital de sympathie.

La Chine a, elle aussi, une grande importance dans le monde. Or, les relations culturelles franco-chinoises sont purement symboliques, malgré l'effort que vous envisagez pour 1974. Il y aura bientôt quatre lecteurs de chinois en France et deux lecteurs de français en Chine. Cela représente peu de chose et ne correspond, en tout cas, ni à l'importance politique de ce pays, ni aux relations actuelles que nous entretenons avec lui, ni aux nombreux voyages officiels qui y sont effectués.

La situation du Japon aussi nous paraît déterminante dans le monde d'aujourd'hui. Or l'accord culturel conclu avec Tokyo date déjà de 1953 et la langue française n'occupe, actuellement, au Japon, qu'une place très réduite.

Pourtant les autorités japonaises, désireuses de favoriser le développement des études japonaises en France, ont annoncé leur intention de créer, à cet effet, un fonds d'un million de dollars. La réciprocité devrait être envisagée.

En vérité, la question doit se poser de la nécessité de cette révision sérieuse de notre action à l'égard de pays aussi importants que le Japon et les Etats-Unis qui, par la force de leurs économies comme par le nombre de leurs touristes qui viennent en France, sont des partenaires de premier ordre pour notre pays.

Or ce qui existe actuellement ne correspond pratiquement à rien, compte tenu de l'importance de leur population.

De même, avec les pays de l'Est, un effort plus marqué s'impose avec exigence d'une réelle réciprocité d'échanges de toutes sortes et cela même dans l'intérêt de la détente et de la paix.

Si vous ne pouvez obtenir, monsieur le ministre, des crédits nouveaux dans les années à venir, il faudra peut-être reconsidérer le saupoudrage de nos générosités.

En ce qui concerne les arts, je voudrais simplement souligner un aspect positif et un aspect négatif. L'aspect positif, c'est que le tricentenaire de la mort de Molière a été commémoré, sous une forme ou sous une autre, dans presque tous les pays du monde, et cela est très important.

L'aspect négatif, je le constate à propos de la biennale de Venise où la participation française ne se présente pas toujours sous le signe du meilleur goût. Si certains d'entre vous, mes chers collègues, ont eu l'occasion de visiter régulièrement cette

exposition — je le fais à titre de comparaison — ils ont pu constater que les Français n'avaient pas lieu d'être particulièrement fiers de notre participation.

**M. Henri Caillavet**, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (*Relations culturelles, scientifiques et techniques*). Très bien !

**M. Francis Palmero**, rapporteur pour avis. Enfin, toujours au chapitre des arts, nous constatons que les nombreuses tournées qui s'effectuent à l'étranger — 32 tournées théâtrales, 21 expositions, 35 tournées musicales — ne jouissent pas toujours de la réciprocité, et que les pays qui les accueillent n'organisent pas aussi régulièrement des expositions ou des tournées dans notre pays.

La commission des affaires étrangères a longuement examiné le problème des relations de votre ministère avec l'O. R. T. F. et nous désirons mettre l'accent sur ce chapitre très important à propos duquel nous relevons de nombreuses imperfections.

Je ne développerai pas davantage ici ce sujet puisque j'aurai l'occasion de présenter, au nom de la commission, un amendement à ce propos en fin de discussion, et j'exposerai alors ses motivations.

Chacun en a conscience, à notre époque, la diffusion par radio et par télévision constitue le meilleur moyen de toucher le plus grand nombre d'êtres humains et d'atteindre les populations les plus éloignées. La France se doit d'être partout présente dans les meilleures conditions.

Au cours de notre débat en commission, nous avons fait un certain nombre de réflexions que je veux soumettre à votre attention.

D'abord, nous avons constaté que nous faisons beaucoup d'efforts à la surface du monde, mais que nous ne portons pas assez intérêt aux problèmes proches de nous.

On compte en France, à l'heure actuelle, 750.000 enfants étrangers de moins de seize ans ; ils représentent 31 p. 100 de la population étrangère qui vit sur notre territoire. Ces enfants ne disposent que de 13.000 classes adaptées.

Ce sont des enfants d'immigrés. Par exemple, les jeunes Arabes qui étudient en France sont obligés de choisir comme langue vivante obligatoire, dans l'enseignement du second degré, l'anglais ou l'allemand. On les détourne de notre langue et on travaille finalement pour la suprématie linguistique anglaise.

De même, il faudrait développer le bilinguisme frontalier, qui est un facteur d'unification de l'Europe et de compréhension entre les peuples.

Pour les classes du premier degré, même dans les écoles maternelles, des initiatives locales ont donné d'excellents résultats ; il faudrait les généraliser sous réserve de réciprocité.

Je connais bien la question telle qu'elle se présente aux abords de la frontière italienne. Je prenais part, dimanche dernier, à un colloque qui réunissaient des enseignants français et italiens. Nous avons constaté que l'enseignement de l'italien, comme première langue, a chuté de 23 p. 100 dans l'académie de Nice, académie frontalière par excellence, tandis que le français n'a pas plus de succès en Italie. Un effort doit être fait à ce sujet, car, aussi bien en Italie qu'en France, les jeunes étudient de préférence l'anglais. Si cette tendance se poursuit, il faudra bientôt utiliser cette langue dans les conversations entre Français et Italiens.

Etant donné le succès obtenu par l'office franco-allemand de la jeunesse, dont le dixième anniversaire vient d'être célébré, on pourrait envisager, à son image, la création d'un office franco-italien de la jeunesse.

Tous les efforts que nous faisons pour dispenser un français de qualité à travers le monde — nous l'avons déjà signalé l'année dernière — sont souvent battus en brèche, sur notre propre territoire, par le ministère de l'éducation nationale lui-même.

En effet, selon l'arrêté du 13 juillet 1973, il convient tout simplement, à l'occasion des compositions françaises, de supprimer la probité intellectuelle, la sincérité, l'accord de la pensée et de la forme ! (*Sourires.*)

Nous nous demandons s'il est vraiment utile de se battre comme vous le faites, monsieur le ministre, avec vos services, aux quatre coins de la terre, si le français est à ce point malmené par l'éducation nationale dans notre propre pays. (*Applaudissements.*)

L'heure d'un choix risque de s'imposer. Au cours de notre débat en commission, notre collègue M. Giraud, qui revenait d'Israël, a souligné l'insuffisance de l'enseignement du français dans ce pays. Il a visité certaines villes francophones à 80 p. 100, du fait de l'implantation d'originaires d'Afrique du Nord. Or, leurs enfants, nés français, ne pratiquent plus notre langue. Ce sont des sujets perdus pour la culture française.

J'ai insisté, tout à l'heure, sur nos inquiétudes quant à la diffusion du livre et de la presse. Notre commission, monsieur le ministre, désirerait entendre, à votre convenance, les responsables officiels ou privés qui ont la charge de ces problèmes afin que nous puissions mieux analyser les insuffisances constatées.

J'aurai, en fin de discussion, l'occasion de défendre deux amendements, le premier relatif aux problèmes de l'O. R. T. F. et l'autre aux problèmes de l'enseignement au Maroc. Je développerai, en temps voulu, l'économie de ces textes.

Sous ces réserves, votre commission des affaires étrangères vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits de la direction générale des affaires culturelles. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louis Martin, rapporteur pour avis.

**M. Louis Martin**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (*Coopération*). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen du budget de la coopération nous donne l'occasion d'analyser les rapports de la France avec les Etats francophones d'Afrique noire et de Madagascar auxquels nous unissons des liens particuliers et ceux qu'elle entretient avec le Rwanda, le Burundi, le Zaïre, l'île Maurice et Haïti.

Ainsi qu'il nous sera permis de le préciser, le projet de budget de la coopération présente des caractéristiques propres à l'objet de la mission de la France à l'égard de ces divers Etats.

Il a ceci de très particulier que la grosse masse des crédits est destinée aux actions de coopération. Le budget global prévu s'élève à près de 2 milliards de francs, dont une faible partie est consacrée aux services du secrétariat d'Etat : 3,57 p. 100 pour 1974. Il est bon de le souligner.

Avant de présenter les observations de la commission sur le fascicule qui nous est soumis, qu'il me soit permis de rappeler un certain nombre d'éléments qui caractérisent l'œuvre de la France en matière de coopération.

Pour dix-neuf pays concernés, les coopérants relevant du secrétariat d'Etat sont au nombre de 11.000 parmi lesquels les enseignants figurent pour trois cinquièmes, étant donné que la formation des hommes reste l'objectif préoccupant. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette question dans quelques instants.

Qu'il nous suffise d'ajouter le corps des volontaires du progrès dont les états de services sont dignes des plus beaux éloges et qui, de 430, vont passer à 600 dès la fin de l'année, et les volontaires du contingent au nombre de 1.500 dont la moitié dans l'enseignement, et nous aurons l'effectif de tous ceux et celles de nos compatriotes qui servent, dans le cadre de la mission qui leur est confiée, les objectifs de la coopération.

Tous ces personnels font l'objet d'une sélection sérieuse. Ils s'engagent ou acceptent leur nomination, animés par une sorte de vocation. Ils ont un rôle essentiel à jouer et sont les meilleurs atouts de la coopération.

Nous analyserons les moyens financiers qui doivent permettre à ces divers agents de remplir leurs fonctions, et à la France de faire honneur à ses obligations.

A travers les propositions qui nous sont faites, nous voyons la volonté de poursuivre et d'amplifier l'effort en faveur de l'aide au développement et la volonté d'apporter des solutions appropriées aux besoins particuliers de chacun des pays, dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une adaptation à l'évolution de nos relations.

Le projet de budget qui nous est soumis se caractérise aussi par des priorités et quelques orientations nouvelles.

Il représente surtout en volume une augmentation de 14,72 p. 100 sur 1973, alors que le budget général atteint pour 1974, 12 p. 100.

Si nous nous référons à une période de trois années budgétaires, nous enregistrons une progression de près de 50 p. 100.

Mais il ne faut oublier les budgets de 1968 à 1971 qui se situaient nettement en diminution vis-à-vis des éléments de comparaison que nous venons de citer. Ainsi nous sommes encore sur la voie du rattrapage.

La part de la coopération dans les dépenses de l'Etat passe de 0,82 p. 100 pour 1973 à 0,88 p. 100 pour 1974.

Ces indications témoignent de l'intérêt que porte le Gouvernement aux actions de coopération avec les pays francophones d'Afrique noire, de l'Océan indien et d'Haiti.

Pour établir une autre comparaison, les dépenses de fonctionnement atteindront une augmentation inférieure de 10 p. 100, alors que les crédits d'investissement devraient croître de 30 p. 100.

Les efforts prévus pour 1974 s'appliqueront donc essentiellement aux opérations d'équipement: les crédits de paiement mis à la disposition du fonds d'aide et de coopération passeront de 370 à 480 millions de francs l'an prochain.

En autorisations de programme, la dotation du F. A. C. sera portée de 414 à 500 millions de francs.

Des priorités et de nouvelles orientations sont prévues, soit à la lumière de certaines expériences inhérentes à dix années d'application des programmes élaborés et mis en application, soit qu'elles répondent à des situations nouvelles.

Il y a lieu de tenir compte de la révision des accords avec un certain nombre d'Etats.

A Madagascar, à la suite de la création d'un enseignement de type malgache, la scolarisation des petits Français ne peut être assurée que par les soins de la France. A cet effet, il est prévu un crédit de 16,5 millions de francs dont 5 millions en mesures nouvelles pour soutenir les associations de parents d'élèves créées pour gérer les écoles françaises.

Les fonds ainsi affectés permettront au secrétariat d'Etat de mettre à la disposition des associations, du personnel enseignant.

Une évolution se manifeste aussi sur le plan de notre assistance technique.

Sur 10.000 agents engagés en 1960 sur le territoire des pays francophones d'Afrique noire et de Madagascar parmi lesquels on comptait moins d'un quart d'enseignants, à ce jour, les rapports sont les suivants: 7.000 enseignants pour 10.500 personnes engagées.

Cette expansion des personnels d'enseignement recouvre elle-même d'importantes mutations: du primaire vers le secondaire et le supérieur, des enseignements généraux vers des enseignements plus techniques et plus spécialisés, des fonctions enseignantes vers les tâches d'encadrement et de formation des maîtres.

De telles transformations sont un signe de réussite, dans le domaine de la formation des Africains, des méthodes appliquées dans le cadre des accords.

Il va de soi que, dans les autres domaines, puisque partout au départ, au cours des premières années de coopération, il a fallu imaginer, faire des essais, des évolutions s'imposent d'elles-mêmes et se réalisent. Cela fait partie de la marche en avant de la coopération, en dépit des difficultés, des embûches qu'elle rencontre et des critiques dont elle est l'objet.

Je rappellerai, au passage, que l'assistance militaire technique ne revêt plus la même utilité. Les effectifs servant à ce titre sont passés de près de 3.000 en 1960 à 1.200 à l'heure actuelle.

Mais c'est sur le plan de l'éducation des masses populaires qu'il a paru nécessaire de faire porter de sérieux efforts en utilisant les moyens modernes et certainement efficaces de l'audio-visuel. Je ne m'étendrai pas sur cette importante question qui sera traitée, dans quelques instants, par notre collègue M. Habert.

Je dirai simplement qu'il est important de ne pas renouveler plus longtemps les erreurs qui ont été commises dans le domaine de l'enseignement. On assiste sur place à une phénomène qui consiste, pour les jeunes Africains, à se désintéresser de la formation manuelle pour s'orienter vers des emplois destinés à ceux et à celles qui ont reçu un enseignement intellectuel.

Nous avons été heureux d'enregistrer les déclarations de M. le secrétaire d'Etat, à l'occasion de son audition par notre commission. Il nous a précisé ses intentions d'adapter la formation des jeunes et de donner, autant que faire se peut, le goût du métier manuel à la jeunesse appelée à bénéficier des avantages de la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la formation.

Portant, comme il se doit, un intérêt particulier aux conditions de travail des coopérants de toute nature et conscients du rôle très important qui leur est dévolu pour atteindre le but fixé, plusieurs membres de la commission des affaires étrangères ont présenté des observations à M. le secrétaire d'Etat lors de l'audition dont j'ai parlé.

A une question relative à l'opportunité de créer un corps de fonctionnaires spécialisés qui recevraient une formation particulière pour encadrer les coopérants, M. le secrétaire d'Etat a répondu que, à son avis, il serait préférable d'engager des fonctionnaires dépendant des administrations métropolitaines qui seraient détachés pour des périodes dont la durée serait à déterminer. Cela aurait pour avantage, par les liens ainsi établis, de permettre à un grand nombre de ces personnels de faire connaissance avec la réalité des faits à l'endroit même où se réalisent les objectifs de coopération.

Il y a là matière à réflexion et le problème est du plus grand intérêt, car il s'agit, encore une fois, d'hommes et de femmes qui, pour réussir dans les tâches qui leur sont assignées, ne doivent pas être médiocres.

Il faut veiller, par ailleurs, à ce que, sur place, tous ces personnels soient encadrés pour que leur action soit plus efficace, mais aussi pour qu'ils soient, et cela est d'une importance capitale, soutenus moralement et physiquement.

Ces remarques valent pour les fonctionnaires ou agents relevant directement du secrétariat d'Etat, pour les volontaires du progrès et les volontaires du contingent.

J'en arrive à l'aide prévue pour les peuples du Sahel. Nous savons tous la grande misère qui s'est abattue sur les six Etats durement éprouvés par une sécheresse exceptionnelle qui menace de se reproduire, tant l'eau se fait rare sur cette partie de l'Afrique.

Un crédit de 15 millions de francs est inscrit au projet de budget pour le financement d'actions de première urgence, notamment l'envoi de médicaments et de vivres, et pour des actions à moyen et long terme, qui sont actuellement étudiées par les pays intéressés.

L'augmentation des moyens du fonds d'aide et de coopération, sera utilisée pour une large part à ces actions dont personne ne peut nier l'ampleur et la nécessité.

Le tableau que je viens de brosser pourrait laisser supposer, si je m'en tenais à ces quelques réflexions, que tout va bien sur le plan de la coopération. Nous nous trouverions en contradiction avec certaines interprétations concernant le concours apporté par la France à ses anciennes possessions d'outre-mer et à d'autres Etats qui ont signé des accords de coopération.

L'opinion publique, mal informée, ne juge évidemment que sur les aspects superficiels. Qu'est-ce que la coopération? Quel est son rôle? Quels sont les résultats obtenus? Ce sont des questions que se posent de nombreux Français dont beaucoup n'hésitent pas à dire que l'argent des contribuables pourrait être plus utilement dépensé dans d'autres domaines.

Votre commission a sur ce point demandé à M. le secrétaire d'Etat s'il ne serait pas opportun de faire un effort pour informer l'ensemble de nos compatriotes. Il y a certes un malaise, mais il est bon de le rappeler, l'aspect négatif est très nettement exagéré, tandis que le côté positif n'est pas suffisamment connu.

Il est évident, et il ne peut pas en être autrement, que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Nous avons affaire à une œuvre difficile à réaliser, compte tenu principalement de la diversité des Etats associés, dont chacun possède ses caractéristiques, ses conceptions politiques, voire sa propre philosophie à l'égard de la conduite des affaires publiques.

Les pays concernés sont, les uns et les autres, en pleine mutation à la recherche de structures équilibrées.

Une telle situation ne manque pas de produire des soubresauts et se traduit par la remise en cause, dans de nombreux cas, des accords de coopération. La Mauritanie, Madagascar, le Cameroun, le Congo, le Dahomey, le Niger, le Togo, la Côte-d'Ivoire, ont précisément posé à la France le problème de la révision de leurs propres accords. Cela appelle de la part de l'Etat français une intervention qui ne peut plus attendre, et il n'est pas déshonorant d'accepter certaines observations qui semblent démontrer que notre action n'a pas toujours su s'adapter à l'évolution des Etats africains.

Pour tout dire, l'attitude du Gouvernement français nous paraît assez passive et attentiste, face aux nombreuses récriminations de nos partenaires africains.

Si ces derniers n'ont pas une idée très précise des modifications à apporter à leurs relations avec notre pays, de source bien informée, nous savons que tous souhaitent le maintien des liens de coopération. Il nous semble, en conséquence, infiniment souhaitable de négocier de nouveaux accords.

Il n'est pas impossible non plus que chaque Etat africain ait individuellement évolué différemment depuis 1960. Aussi, s'il ne paraît pas souhaitable de négocier un nouvel accord type avec tous, il est nécessaire de régler les problèmes pendant un coup par coup.

A notre avis, il appartient au Gouvernement français de prendre de telles initiatives. Nous lui demandons de faire preuve de plus de dynamisme et d'imagination, d'autant plus que, pour faire taire certaines critiques, il est indispensable que le Gouvernement précise sa pensée.

Pour sa part, votre commission des affaires étrangères a pleinement conscience du fait qu'il est urgent de placer la coopération dans son véritable cadre et d'en tenir informée l'opinion publique française. C'est pourquoi, sur la suggestion de son président, elle envisage un grand débat sur cette importante question au cours de notre prochaine session de printemps.

Avant de terminer, je voudrais vous dire quelques mots des autres formes d'aide au développement qui sont conduites par notre pays, indépendamment de la coopération bilatérale telle que je viens de la définir. Je précise au passage que votre commission a manifesté le désir de voir la France porter également intérêt aux pays anglophones d'Afrique et que cette question a déjà été posée l'année dernière à M. le secrétaire d'Etat.

Il semble qu'à ce jour un seul de ces pays se soit montré intéressé par une telle initiative. Il s'agit du Malawi, situé quelque part dans le sud-est du continent africain.

Parallèlement aux actions de coopération dépendant du secrétariat d'Etat chargé de la coopération, il est bon de rappeler les autres domaines qui relèvent de ministères autres que celui des affaires étrangères et pour lesquels la politique française intervient par des moyens beaucoup plus vastes.

Les pays concernés sont les trois Etats du Maghreb, ainsi que l'Amérique latine et certains pays du Proche-Orient et de l'Asie du sud-est.

Nous rappellerons, par ailleurs, qu'à côté du secrétariat d'Etat il existe pour les Etats africains un secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches.

Il ne faut pas oublier enfin que la France participe largement à la coopération multi-latérale européenne dans le cadre de la C. E. E. et des accords de Yaoundé.

Membre à part entière du comité d'aide au développement de l'O. C. D. E., elle contribue au financement de divers fonds dans le cadre des Nations Unies.

Il était bon de souligner ces autres formes de participation de la France à l'aide au tiers monde, pour bien démontrer la complexité du problème qui, encore une fois, nécessite une clarification aux yeux du profane, certes, mais — pourquoi ne pas le dire ? — également à l'égard des personnes les plus averties.

Il n'est pas dans nos intentions de nous prononcer aujourd'hui sur des solutions dans le sens d'une meilleure cohésion de ces divers secteurs.

Nous nous réservons la possibilité de revenir plus en détail sur cette question au moment du débat prévu dans les conditions que j'ai déjà énoncées.

En terminant, nous émettons le vœu qu'une plus étroite coordination entre les divers secteurs gouvernementaux qui concourent à la même tâche soit appliquée.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées vous demande, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable à l'adoption du budget du secrétariat d'Etat à la coopération. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Caillavet, rapporteur pour avis.

**M. Henri Caillavet,** rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (*Relations culturelles, scientifiques et techniques*). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai écouté tout à l'heure notre collègue et ami M. Palmero et, me souvenant du caractère torrentueux des fleuves de ma région pyrénéenne, je lui dirai qu'il a largement

débordé, fertilisant mon propos, en sorte que celui-ci sera bref, donc limité au temps qui m'est imparti comme rapporteur. (*Sourires.*)

En effet, monsieur le ministre, dans ce paysage budgétaire, les crédits que nous devons voter sont infimes, médiocres, alors que, cependant, ils conditionnent l'avenir. Je constate, avec les rapporteurs de la commission des finances, que ce budget est essentiellement linéaire : j'entends par là qu'il est celui de la continuité et qu'il ne semble pas remettre en cause les choix fondamentaux auxquels vous vous êtes précédemment arrêté.

Deux axes de réflexion peuvent guider mon propos : les orientations géographiques et les orientations par « nature » de cette coopération.

D'abord, les orientations géographiques. Bien évidemment, on constate dans ce domaine, ici des dominantes, là des faiblesses, car le maillage n'est pas continu.

Quelle est, en effet, la raison des difficultés que vous rencontrez, monsieur le ministre, sur votre route ? D'abord, la pesanteur de l'histoire et, nécessairement aussi, des habitudes. Autant je pense que nous devons souscrire pour partie à la servitude que représente l'histoire de la France, autant nous devons refuser de céder à la routine. Je m'explique.

La France a eu un empire colonial ; elle a été la première grande puissance internationale au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce faisant, elle a des obligations. Par ailleurs, certains chefs d'Etat — c'est louable — demandent à la France de faire un effort au moment où ces pays accèdent à l'indépendance, parce que le français est une langue universelle dont ils ont besoin pour parfaire précisément le développement de leur personnalité.

Lorsque je parle de l'histoire, je pense au Québec. Mes collègues ont souligné l'effort assez considérable que vous accomplissez, peut-être d'ailleurs au détriment de l'ensemble du budget consacré à l'Amérique du Nord.

Mais, monsieur le ministre, je voudrais ici vous interroger. Pour Haïti, vous faites aussi un effort assez considérable. Cependant, il s'agit d'un pays — je crois le connaître — qui comporte à peu près 90 p. 100 d'analphabètes. Vous avez créé un institut français à Port-au-Prince, qui requiert des crédits importants. Je souhaite me tromper, mais j'ai le sentiment que notre effort tend moins à développer le français qu'à tenir en échec le patois créole. Dans cet effort, je retiens au moins un élément fort intéressant : grâce à l'institut français, on a développé l'usage du ciné-bibliobus à travers les campagnes et l'essor du film français. C'est là, à mon sens, une pénétration intéressante qui méritait d'être soulignée.

Par ailleurs, dans le cadre du B. I. T. à Haïti, il faut noter la création d'un centre pilote qui pourra accueillir 400 élèves et pour lequel vous avez prévu, ce dont je me félicite, un crédit de 110.000 francs.

J'en viens à la Louisiane, qui est chère à nos cœurs d'écoliers. Mais, au-delà de l'effort accompli par le Codofil, monsieur le ministre, vous avez prévu 1.800.000 francs pour renforcer le soutien à la langue française. Ne faut-il pas voir là l'amorce d'une politique de substitution ? Ne voulons-nous pas faire trop d'efforts pour diminuer d'autant celui qui doit être accompli par la Louisiane ? Nous ne voudrions pas nous substituer à un Etat qui a des ressources importantes.

J'ai parlé de l'histoire, mais les liens qui nous unissent avec les pays que j'ai cités, c'est de l'histoire déjà ancienne.

Il est une francophonie plus proche de nous dans le temps, celle du Maghreb et de la Libye, car vous avez bloqué les crédits sous ce titre. Entendez bien : 498.084.000 francs, c'est-à-dire 42,18 p. 100 du budget, sont focalisés dans cette partie du monde. La commission au nom de laquelle je rapporte m'a invité à vous déclarer que cet effort est encore et toujours trop important. C'est en effet aussi mon avis, même si tout à l'heure, monsieur le ministre, au cours de votre exposé général, vous deviez me répondre que l'augmentation de ce budget n'est que de 7,7 p. 100, contre une moyenne de majoration de 8,5 à 9 p. 100. Si ce langage est vrai en valeur relative, il n'est pas exact en valeur absolue, puisqu'un crédit supplémentaire de 35 millions de francs figure dans le projet de budget.

Vous avez, c'est vrai, accompli un effort de déflation. La tendance est nette — il ne faut pas tricher, surtout lorsque l'on se trouve dans l'opposition, car on a alors le devoir d'être plus respectueux encore du Gouvernement — et ledit effort mérite d'être souligné. Mais celui-ci doit encore être accentué. Pour l'année prochaine, nous vous demandons de réfléchir et de tenir compte des observations présentées par notre commission.

Si cette observation couvre la Tunisie et l'Algérie, par contre elle ne concerne pas le Maroc.

Tout à l'heure, j'ai entendu certaines observations et je crois que M. Palmero, au nom de sa commission, doit déposer un amendement tendant à supprimer le crédit de 13 millions de francs destiné à développer, au titre de la coopération, l'enseignement du français au Maroc. Notre commission y souscrit évidemment, car elle a, avec une certaine tristesse, constaté que vous n'aviez accordé qu'une majoration de 500.000 francs aux centres pédagogiques régionaux du Maroc. Sur ce plan, la tendance n'est pas assez accusée, alors que vous êtes excessif en accordant au Maroc le bénéfice d'une coopération trop soutenue.

Quant à l'Indochine, également composée de pays qui restent sous l'influence de la langue française, c'est une zone d'action privilégiée puisque vous lui consentez 12,53 p. 100 des crédits de 1974. Mais là — c'est un compliment que je vous adresse — il est vrai que vous inversez la tendance et que la volonté de former des éducateurs s'affirme de plus en plus. Nous ne pouvons que vous inviter à poursuivre dans cette voie.

Restent les actions limitées, qui sont en quelque sorte le contrepoint des crédits que nous consentons à cause de l'histoire. Hélas ! ces crédits sont très faibles. Ceux qui sont destinés à l'Asie développée — la Chine, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, tout un monde — atteignent 1,79 p. 100 du budget, alors qu'ils ne sont que de 5,2 p. 100 pour l'Amérique du Nord, y compris le Québec, la Louisiane et Haïti.

Pour l'Europe de l'Ouest, alors que nous connaissons l'immense aventure du Marché commun et qu'il nous faudra bien la construire, cette Europe, même si nous devons marcher au pas des bœufs, vous prévoyez 9,80 p. 100 des crédits.

Quant à l'Europe de l'Est, c'est presque la désolation. Il s'agit pourtant de tous les pays socialistes, de l'immense Russie. Vous ne prévoyez que 2,63 p. 100, en sorte que, même si vous faites quelques efforts, rien ne peut réellement changer. Les crédits que vous consentez sont si faibles que votre effort pour les majorer est insignifiant. Il était de mon devoir d'attirer votre attention, vigilante par ailleurs, sur l'ensemble de nos préoccupations.

Nous pouvons faire la même remarque en ce qui concerne les pays en voie de développement. Nous sommes quelque peu attristés car les crédits sont faibles — 15,85 p. 100 de l'ensemble — pour l'Amérique latine, Brésil compris, le Moyen-Orient et l'Afrique non francophone, c'est-à-dire là encore tout une partie de l'univers. Pour l'Amérique latine, qui est par ailleurs un admirable continent, les crédits se situent à 8 p. 100, alors que la moyenne budgétaire atteint presque 9 p. 100. La part de votre budget pour l'Afrique non francophone, où cependant nous devrions peu à peu nous introduire — je pense à des pays comme l'Éthiopie et la Nigeria — n'est que de 6,6 p. 100.

Mais — je le rappelle à mes collègues — au Moyen-Orient, en faveur duquel j'ai noté une majoration de 11,6 p. 100 et où les crédits atteignent 5.900.000 francs au titre de l'assistance technique, vous avez fait porter l'effort sur la santé, l'agriculture, la télévision et, bien évidemment, sur la coopération technique concernant le pétrole.

M. Palmero a rappelé ce qui devait être dit des États-Unis, où la situation du français est défavorable. Il faut essayer de comprendre les Américains, même si nous ne sommes pas toujours certains qu'eux nous comprennent. Lorsqu'ils semblent se soucier de l'Europe, ils pensent quelquefois à la France et, même s'ils sont assez fiers de leur langue — moi moins qu'eux — je suis obligé de constater qu'ils ont un certain goût pour la culture française. Peut-être pourriez-vous, monsieur le ministre, diriger votre action vers les films, les disques, afin qu'au travers de notre présentation audio-visuelle notre pays soit mieux connu.

En ce qui concerne l'U. R. S. S., c'est la plage déserte car l'augmentation de vos crédits est insuffisante. Ce que n'a pas dit M. Palmero, à la vérité, je veux bien l'avouer : l'U. R. S. S. n'est pas très favorable aux échanges politiques.

Sur le plan de la réciprocité entre les coopérants, il est assez difficile, par exemple dans le domaine du théâtre, de demander à une troupe russe de venir en province — sauf en Gascogne, car nous sommes universels (*Sourires*) — jouer une pièce, puisque nous ne parlons pas le russe. Les échanges — l'honnêteté conduit à le reconnaître — sont parfois difficiles en raison de cet éclairage politique.

En revanche, avec l'Est, nous remportons de véritables succès dans le domaine du cinéma et du livre. A mon sens, nous devrions persévérer dans cette voie.

Il reste tout un autre monde et je songe à l'Asie développée et à la Chine. J'ai lu, comme tout un chacun, un ouvrage assez singulier et assez remarquable, celui de M. Peyrefitte — personnellement, je suis allé trois fois en Chine et je me sens incapable d'écrire un tel ouvrage, ce qui, me direz-vous, n'est pas le propos et vous aurez raison. *Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera* ; avec nos efforts, la France, elle, disparaîtra parce que nous ne faisons pas grand-chose en dehors de quelques voyages assez spectaculaires — je ne pense pas au nôtre, mais à celui du Président de la République.

Qu'adviendra-t-il de cette coopération ? Il y a quatre lecteurs de chinois en France et deux lecteurs français en Chine. En dehors de cela, il n'y a à peu près rien, à moins, monsieur le ministre, que vous ne considériez que la pratique du jeu de ping-pong se situe dans le cadre culturel, ou que le théâtre acrobatique de Shanghai représente un effort culturel.

Là tout est à proposer, à penser, à réaliser. Si vous accordez tout à l'Afrique du Nord, vous ne pourrez pas accorder grand-chose à la Chine, qui sollicite. Aussi, comme le Président de la République est à la fois le gardien de la Constitution — nous le savons et nous le respectons — mais aussi le gardien du devenir national, nous ne pouvons qu'attirer respectueusement mais fermement votre attention, vous qui êtes le messager du Président de la République, pour que vous essayiez d'infléchir la pensée présidentielle afin qu'elle rejoigne les grandes préoccupations du moment de l'histoire.

Reste le Japon. Sur ce sujet, mon collègue M. Palmero a dit aussi des choses excellentes. Notre langue, vous le savez, y est peu pratiquée. Puisqu'il est prévu la création d'un fonds et que les Japonais proposent de nous accorder un million de dollars, j'ose espérer que la France fera elle aussi un effort. Le Japon est en effet une puissance considérable et je pense personnellement — je n'engage que moi, ce n'est plus le rapporteur qui parle — que le véritable axe de demain, celui du *xxi* siècle — il y aura en effet une translation d'axe — ne sera plus l'axe européen ou même l'axe Moscou—Washington, mais l'axe Tokyo—Pékin. C'est lui qui conditionnera, très largement, le destin des hommes.

Le Japon joue un rôle essentiel. Il est de notre devoir, pour les jeunes qui montent, pour les générations qui nous succéderont, de formuler des choix qui permettent ce développement indispensable.

J'en arrive tout naturellement à ma conclusion. Je ne vous parlerai pas des bourses, du livre, de la presse ; mais bien que je sois un défenseur de la philosophie rationaliste et un penseur libre, je me réjouis que vous ayez prévu un crédit supplémentaire de dix millions de francs pour les établissements religieux à l'étranger. Nous ne serons jamais assez respectueux envers tous ces prêtres, tous ces hommes engagés dans la foi, qui, en même temps, sont les mainteneurs d'une forme de civilisation et d'une langue à laquelle nous sommes attachés. Voilà pourquoi — je vous le dis — il est de notre devoir de vous approuver. Et j'ajoute : persévérez, monsieur le ministre, car il est vrai que vos crédits sont trop dispersés.

Il vous faudra peut-être davantage tenir compte, quelquefois, de la mentalité de celui qui sollicite notre coopération, ce qui a été excellemment expliqué tout à l'heure par M. le rapporteur.

Il faut donc faire connaître notre culture en dehors de notre langue et ne pas confondre les deux. On peut éprouver le besoin de découvrir la culture française sans pour autant parler le français. Et lorsque les pays auront découvert la culture française, petit à petit, ils en viendront à s'intéresser à la langue française et à parler français.

Voilà ce que je tenais à vous dire au nom de notre commission. Nous vous demandons de vous ouvrir davantage sur les pays de haute civilisation, l'Europe, la Chine, les États-Unis, c'est-à-dire les pays d'aujourd'hui ou du futur industriel et économique.

C'est sous le bénéfice de ces brèves remarques que j'ai l'honneur, monsieur le ministre, de demander au Sénat de voter votre budget. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Habert, rapporteur pour avis.

**M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Coopération).** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, treize années après l'accès à l'indépendance des pays de l'ancienne Communauté, la coopération de la France avec les

dix-huit Etats africains et malgache relevant de l'action du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, se poursuit dans des conditions privilégiées. Ces Etats continuent à bénéficier en priorité de l'aide de notre pays.

Cette priorité se marque, notamment, par la masse des crédits prévus pour 1974 : dans le projet de budget qui nous est soumis, ceux-ci s'élèvent, comme nos collègues MM. Robert Schmitt et Louis Martin viennent de le souligner, à près de deux milliards de francs, ce qui traduit une augmentation de 14,7 p. 100 par rapport à 1973.

Votre commission des affaires culturelles ne peut qu'approuver une augmentation sensible qui reflète la volonté du Gouvernement de poursuivre et, dans la mesure du possible, d'amplifier notre effort en faveur de l'aide au développement dans des pays amis auxquels nous sommes attachés par l'histoire et la langue.

Mais encore faudrait-il que cette volonté s'exprimât dans le cadre d'intentions clairement précisées et, pour éviter le risque de faire fausse route, selon des lignes nettes, fixées en pleine entente par la France et ses partenaires, vers des buts sans ambiguïté et sans arrière-pensées. Au cours de cette dernière année, notre politique de coopération a été contestée par plusieurs de ceux qui en sont les bénéficiaires. L'édifice communautaire mis en place au lendemain des indépendances a soudain montré d'inquiétantes lézardes : quatre pays se sont retirés de l'Organisation commune africaine et malgache, deux ont quitté la zone franc, sept Etats ont demandé — parfois dans des sursauts violents, comme à Madagascar — la révision des accords qui les liaient à la France.

Cette remise en cause, bien que l'on puisse regretter certaines de ses exagérations et des décisions unilatérales prises parfois avec une brusquerie surprenante, cette remise en cause, dis-je, apparaît normale. « Cette évolution est inévitable » et même « souhaitable », a dit M. le Premier ministre, qui a ajouté que notre Gouvernement y était prêt et que, en toute hypothèse, il resterait « fidèle à l'esprit de liberté et de libre décision » qui est à la base de notre politique de coopération.

Cette « libre décision », nous explique-t-on, revient d'abord à nos partenaires africains et malgache. C'est à eux de faire leur choix. Notre politique de coopération, comme l'a dit par ailleurs encore M. Pierre Messmer à la tribune de l'Assemblée nationale, « n'impose pas, ne propose pas ». Si chacun sera d'accord sur le premier terme de cette double négation, on peut cependant se demander si le second ne marque pas trop d'effacement. Ne peut-on craindre que cette absence de proposition ne se traduise par un manque d'initiative, par un certain attentisme qui ferait qu'à tout coup nous risquerions de nous trouver débordés ou dépassés ?

Plusieurs nouveaux accords de coopération sont actuellement négociés. Notre Gouvernement montre-t-il bien, monsieur le ministre, à cette occasion, le sens de la prévision que l'on est en droit d'attendre, la fermeté qui pourrait parfois être utile, l'imagination que l'on peut espérer ? Ou se contente-t-il d'enregistrer les revendications et d'entériner les désirs ? Des accords ont été conclus avec deux pays, la Mauritanie et la République malgache. Ces deux nations ont quitté la zone franc ; était-ce inévitable ? La langue française a été réduite en quelque sorte au statut de langue étrangère dans les enseignements nationaux de ces deux pays ; n'aurait-on pas pu l'éviter ? Aucune garantie n'a été obtenue pour nos compatriotes de Madagascar, aucune convention d'établissement ne les protège plus, le problème des transferts se pose avec acuité ; ne pouvait-on réellement mieux faire ?

Il est vrai que, placé devant des situations imprévues, le secrétariat d'Etat est intervenu, dans plusieurs cas, avec rapidité et efficacité. Ainsi en a-t-il été, par exemple, pour la scolarisation des jeunes Français de Madagascar. La langue française ayant été éliminée, au profit du malgache, des enseignements primaire et secondaire, aucune école à programme français n'existant plus dans la Grande île au début de l'année scolaire 1972-1973, des crédits ont été immédiatement dégagés pour que huit établissements soient mis en mesure de fonctionner — avec l'aide, il est vrai, d'associations de parents d'élèves qui ont assumé, il faut le souligner, une partie importante des frais. On prévoit qu'au cours de l'année scolaire 1973-1974, sept établissements secondaires et dix-huit écoles primaires pourront assurer la scolarisation de 7.000 enfants français. Ce sont les chiffres qui nous ont été communiqués. Ils nous paraissent, monsieur le ministre, un peu optimistes. Nous serions heureux que vous vouliez bien les confirmer.

Dans le projet de budget qui nous est soumis, figure un crédit de 16,5 millions de francs, dont cinq millions de mesures nouvelles, pour la scolarisation des jeunes Français résidant dans

les dix-huit Etats africains et malgache. Le problème qui s'est brusquement posé à Madagascar existe, en effet, fruit d'une évolution plus lente, mais non moins irréversible, dans plusieurs autres pays : au Congo, au Cameroun, en Mauritanie notamment. Il va s'étendre encore. L'enseignement dans plusieurs Etats s'éloignant de plus en plus du modèle français, nos compatriotes vont se trouver de plus en plus devant la nécessité de créer leurs propres établissements. C'est donc là une question qui doit être désormais suivie de très près : elle touche environ 30.000 de nos enfants et elle conditionne, en fait, la présence de coopérants, donc l'avenir de la coopération, dans les pays concernés.

Votre commission note avec satisfaction que le Gouvernement a pris conscience de ce problème et qu'une ligne budgétaire est désormais consacrée à cette nécessité. Vous avez volontiers reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat, notamment lors d'une réponse donnée dans cet hémicycle, en séance publique, que la scolarisation des enfants français d'Afrique entraînerait bien dans le cadre de vos attributions et responsabilités. Nous serons heureux cependant de vous entendre nous renouveler ces assurances.

Cette année, pour la première fois, un nouveau pays bénéficie des interventions du Fonds d'aide de et de coopération, principal moyen d'action du secrétariat d'Etat : Haïti, dans le continent américain. Votre commission des affaires culturelles ne peut que se réjouir de cette adjonction.

Si, au temps de la I<sup>re</sup> République, puis sous le Consulat, nos dirigeants avaient compris le sens profond des revendications d'un Toussaint-Louverture, une coopération aurait pu, dès ce moment, s'instaurer entre la France et les populations africaines transplantées sur les rivages du Nouveau monde. Sans doute l'idée qui ne devait triompher que dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle était-elle loin d'être mûre à la fin du xviii<sup>e</sup> ; aussi certaines initiatives de la Convention, qui eussent pu avoir dès cette époque valeur exemplaire, ne furent-elles suivies que par l'incompréhension, les excès, la guerre et une rupture qui devait se poursuivre pendant bien des années. Mais les Haïtiens, séparés de la France, hostiles à son pouvoir civil et militaire, n'en restèrent pas moins étonnement attachés à la langue et à la culture françaises, et même à nos lois. Il était bon qu'au-delà des vicissitudes de l'histoire cette fidélité fût reconnue et récompensée.

Pour cette aide nouvelle apportée à la République d'Haïti, le secrétariat d'Etat aux affaires étrangères n'interviendra que pour les investissements, dans le cadre du fonds d'aide et de coopération. Les interventions en matière de personnel, de mise en œuvre et de moyens d'action restent du domaine de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Mais cette dualité, au plus haut niveau des décisions, ne risque-t-elle pas de créer quelques difficultés ?

On s'est souvent interrogé, vous le savez, monsieur le ministre, sur le fait que plusieurs organismes ministériels se partagent à Paris la responsabilité de notre politique de coopération. En ce qui concerne l'Afrique, il faut ajouter au secrétariat d'Etat et à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, le secrétariat général pour la communauté et les affaires africaines et malgache, rattaché directement à la Présidence de la République, dont l'action apparaît souvent déterminante. Une telle organisation est-elle vraiment la meilleure possible ? Est-il nécessaire, est-il souhaitable de la perpétuer ? Peut-être ! Mais ce n'est un secret pour personne que le rapport Gorse concluait dans un sens différent. Ce rapport n'a jamais été publié. Ne serait-ce pas le moment de le faire, ou du moins de le communiquer officiellement au Parlement, puisque maintenant M. Gorse est entré au Gouvernement ? Envisagez-vous, monsieur le ministre, de mettre en application certaines des recommandations contenues dans ce rapport ?

Notre commission des affaires culturelles serait intéressée, en particulier, par ce qui, dans ce rapport, concerne les problèmes d'enseignement et de diffusion de notre langue. A cet égard, une mesure nouvelle contenue dans le projet de budget qui nous est soumis a spécialement retenu notre attention. Il s'agit du crédit de dix millions de francs destiné à l'utilisation de l'audio-visuel pour des actions éducatives de masse. L'ampleur des besoins en matière d'enseignement et de formation excède largement, en effet, les possibilités de la pédagogie traditionnelle et la capacité financière des Etats. Seules les techniques audio-visuelles modernes permettront une sensibilisation massive aux connaissances de base nécessaires au développement et à une pénétration profonde et durable de la langue française.

Si l'on veut que notre langue s'implante définitivement dans ces pays, où elle tient une place privilégiée, il faut non seulement qu'elle soit parlée et écrite par les élites, par la « frange

cultivée » des peuples, mais encore qu'elle devienne d'un usage courant dans la vie quotidienne. On est encore très loin de ce but. Et à vrai dire, est-ce bien ce but que les dirigeants africains et nous-mêmes poursuivons ? La réponse est affirmative en Côte-d'Ivoire, par exemple, où, comme dans plusieurs autres pays africains, le français apporte un élément d'unité dans une mosaïque de peuplades et de langues. Mais, ailleurs, notamment dans les régions où une ou plusieurs langues vernaculaires ont été reconnues comme « nationales », quelle doit être la place du français ? Certains pédagogues pensent qu'il faudrait passer par le « détour productif » de l'une de ces langues usuelles avant d'apprendre la nôtre.

Cela pose le problème des méthodes à employer pour l'enseignement de notre langue et de l'adaptation de cet enseignement aux contextes locaux. On y a beaucoup travaillé, mais en ordre dispersé. Et ce que l'on a pu conclure de ces études ne s'est pas encore traduit par des orientations précises, qui seraient sans doute différentes selon les pays. Or, il faut savoir ce que l'on veut et où l'on va. Il faut assigner à la langue française une fonction précise au sein du plurilinguisme des sociétés existantes ; il faut décider, avec les Etats intéressés, si elle sera la langue ou l'une des langues nationales, si elle deviendra simplement moyen de communication internationale — ce qui est déjà beaucoup — ou bien si l'on s'efforcera aussi d'en faire un outil pratique et quotidien.

Le projet de budget pour 1974 indique que l'on s'oriente dans cette dernière direction, puisque l'on affecte un crédit important à l'action audio-visuelle de masse. Fort bien : l'existence d'une mince couche francophone représentant 1 à 10 p. 100 de la population ne constitue pas, en effet, une garantie de pérennité pour notre langue, et l'on a vu qu'à l'occasion de la première bourrasque politique des crises de nationalisme linguistique peuvent éclater, aussi dommageables en fin de compte à l'Afrique qu'à la France. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, dans quels pays, dans quelles conditions, de quelle façon ce crédit de 10 millions de francs, mince eu égard aux vastes territoires à couvrir, va-t-il être employé ? Un vague « saupoudrage » — expression qu'avant moi plusieurs rapporteurs ont utilisée — des actions dispersées et alliées à des bonnes volontés artisanales s'avèreraient bien vite inutiles. A-t-on un plan d'action ? Sait-on où et sur quoi faire porter notre effort, et comment l'appliquer ? Sans cette décision préalable, aucune stratégie pédagogique n'est possible.

Or, cette décision est politique. Elle dépend de notre accord avec nos partenaires africains sur la place de notre langue dans leur système éducatif, sur l'usage qu'on entend en faire, sur la finalité que l'on veut donner à son enseignement. La francophonie ne manque ni d'atouts ni de moyens ; mais tout se passe trop souvent comme si la volonté politique en était absente. Là encore, dans un domaine auquel il n'est ni souhaitable ni possible de ne donner que des dimensions culturelles, c'est d'une politique clairement affirmée dont nous avons besoin. Dans chaque nation, dans chaque secteur, et particulièrement dans le domaine de l'enseignement, la nécessité d'une action coordonnée, prévue selon des lignes bien définies, en fonction d'un choix clairement exprimé, s'impose d'autant plus qu'il s'agit d'une œuvre très vaste et de longue haleine.

Votre commission des affaires culturelles pense que le Gouvernement est conscient de la double obligation de coordonner et de choisir. Le fait que les dépenses de fonctionnement, dans le projet pour 1974, aient été rendues pratiquement stationnaires tandis que, au contraire, les crédits d'investissement et d'équipement sont accrus, dans des proportions allant jusqu'à 30 p. 100, témoigne d'un louable effort d'efficacité. On ne peut « tout faire partout », d'autant plus que les besoins sont immenses et que bon nombre des pays africains auxquels s'adresse l'aide de la France se trouvent parmi les plus démunis du globe. Mais au moins doit-on orienter notre action dans le sens d'une plus grande utilité et d'une meilleure adaptation aux réalités afin de réussir, monsieur le ministre, ce que vous avez vous-même heureusement défini comme « une affaire de solidarité à l'échelle mondiale ».

Sous réserve de ces observations, mes chers collègues, votre commission des affaires culturelles, après avoir étudié dans sa réunion du 22 novembre le projet de budget du secrétariat d'Etat à la coopération pour l'année 1974, a donné un avis favorable à son adoption. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Je vais donner la parole à M. André Colin, président de la commission des affaires étrangères. Nous interrompons ensuite nos travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La parole est à M. André Colin.

**M. André Colin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, tant d'événements ces derniers mois dans la vie du monde, les uns sans doute passés inaperçus du fait qu'ils n'avaient pas de conséquences immédiates sur notre vie nationale ou celle des peuples européens, les autres encore d'une brûlante intensité, non seulement ni peut-être surtout en raison des conséquences immédiates qu'ils entraînent sur notre économie et celle des pays voisins, mais parce qu'ils ont soulevé l'interrogation, parfois blessante, sur l'existence d'un Etat démocratique, que demeurent posés les termes du règlement du conflit du Proche-Orient et l'établissement de la paix.

Au surplus, tous ces événements, avec les conséquences qu'ils entraînent, me paraissent éclairer maintenant d'un jour nouveau les rapports entre les peuples. Aussi, l'avenir me paraît tellement engagé, l'avenir de notre pays et celui de l'Europe, que je vais m'efforcer de faire taire toute passion et de parler aussi objectivement que possible, avec réalisme et sans pour autant renoncer à l'idéal politique qui m'anime.

Parler sans passion, et pourtant demeurent pressantes les interrogations sur le conflit du Proche-Orient, sur la détente, sur la dépendance de l'Europe. Ce sont les trois thèmes sur lesquels je vais me permettre, monsieur le ministre, d'attirer votre attention, de poser des questions et de solliciter des réponses de votre part.

Pardonnez-moi, monsieur le ministre, mes chers collègues, de laisser dans l'ombre d'autres problèmes. Pour certains d'entre eux, comme la politique vis-à-vis du tiers monde dont la France doit être soucieuse, ainsi que l'a dit M. Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, nous provoquerons un débat lors de la session de printemps.

Voici donc le conflit du Proche-Orient. Maintenant qu'est intervenu un cessez-le-feu, je n'en dégagerai que les traits essentiels afin de tenter d'en tirer les enseignements et de poser quelques questions.

Les hostilités ont donc repris à l'initiative de l'Egypte et de la Syrie. Leur déclenchement n'a pas dû être une surprise pour tout le monde. Monsieur le ministre, lors du débat à l'Assemblée nationale, au mois de juin, vous aviez vous-même déclaré que la situation était précaire et que l'on pouvait s'attendre à une reprise des combats. Mais, en ce qui concerne le déclenchement au jour dit, tout le monde n'a pas été surpris puisque telle grande puissance a pu prendre le soin, quelques jours ou quelques heures avant le déclenchement des hostilités, de rapatrier, et peut-être d'une manière massive, certains de ses représentants ou de ses ressortissants dans l'un des pays qui allait engager ces hostilités.

L'information a-t-elle entraîné, en dehors des mesures de rapatriement, une intervention quelconque de la puissance considérée pour tenter d'empêcher le déclenchement des hostilités ? Nous ne le savons pas. Mais j'ai cru qu'il était de mon devoir de soulever ce point.

Le déroulement du conflit, son intensité, la quantité du matériel mis en œuvre, mais surtout sa nouveauté, sa qualité, n'ont-ils pas montré la capacité nouvelle des armements improprement appelés conventionnels ? Cela ne fait-il pas réfléchir maintenant tous ceux qui, en France ou en Europe, ont le souci ou la responsabilité des armées occidentales ?

La question est d'importance majeure, bien qu'elle ne relève pas directement de votre responsabilité, monsieur le ministre, car elle peut aller jusqu'à mettre en cause l'efficacité de nos armes, voire de notre stratégie.

En troisième lieu, l'intensité des combats est telle que les deux grandes puissances, après avoir doté, avant le déclenchement des hostilités, les belligérants de ce matériel moderne dont je viens de parler, continuent à les alimenter massivement. Partagent-elles à tel point la gravité de l'enjeu pour les belligérants ou s'agit-il d'une sorte d'affrontement entre elles en un point privilégié du monde dont aucune ne veut laisser la maîtrise à l'autre ?

Le retournement de la situation militaire, les risques d'un engagement encore plus direct ou plus intense des deux grandes puissances, avec les répercussions mondiales que cela peut entraîner, les amènent à s'entendre alors que leurs propres armes s'affrontent encore.

L'exécution de cet accord que le conseil de sécurité et la communauté internationale se bornent en fait à ratifier soulève et cette fois, me semble-t-il, directement entre les deux grandes puissances, une tension telle qu'on pourrait aller jusqu'à l'alerte nucléaire, dont l'Europe aurait supporté directement les effets

alors qu'elle n'avait reçu aucune information. Pendant tout ce temps, la communauté internationale demeurait silencieuse. Quant à l'Europe, elle existait, mais, semble-t-il, au seul plan du vocabulaire.

Quelle conclusion tirer de tous ces événements ? D'abord, en ce qui concerne le conflit lui-même, le renouvellement des batailles et l'âpreté de la dernière me paraissent démontrer, même en ce moment de tension créée par la crise pétrolière, ou peut-être même à cause de cette tension, que le seul moyen de sortir du précaire de cette situation « ni paix, ni guerre » devenue insupportable pour l'ensemble des parties en cause, ce sont des négociations directes. Elles semblent maintenant admises et par la communauté internationale et par la déclaration des « Neuf », dont je parlerai tout à l'heure. Elles semblent même admises comme devant être en quelque sorte un préalable établissant, par son existence, le droit de chaque Etat engagé à établir, ou au moins à faire valoir, les conditions de son indépendance et de sa sécurité. Ensuite, des frontières sûres et reconnues : ce vocabulaire me paraissait être pris en considération uniquement d'un certain côté. Le dernier conflit semble maintenant avoir donné un caractère d'évidence à cette exigence de frontières sûres, qui s'imposent non pas d'un seul côté, mais pour tous les belligérants.

Je pose alors une question : lorsque la résolution du conseil de sécurité parle de négociations, elle demande qu'elles s'engagent « sous les auspices appropriés ». Que sont ces auspices appropriés et quels sont-ils ? Sont-ce les deux Grands ? Le même problème se pose pour la garantie des frontières acceptées, puis reconnues et assurées, semblez-vous dire, monsieur le ministre, dans vos déclarations à l'Assemblée nationale, par la création de zones de sécurité, neutralisées ou démilitarisées.

Quel rôle pour cette garantie des frontières l'Europe peut-elle jouer pour contribuer, en ce domaine, à la détente et à l'instauration d'une paix durable ?

Voilà pour les problèmes qu'il me paraissait de mon devoir de souligner en ce qui concerne le conflit du Proche-Orient et l'établissement d'une paix juste et durable, comme le disent les documents de la communauté internationale.

Sur le plan du monde, quelles questions sont posées du fait même de ces événements, ou quels enseignements peut-on en tirer ? Et d'abord, le déroulement du conflit, ce ravitaillement massif en matériel d'une telle qualité, la tension jusqu'à l'alerte nucléaire, tout cela a-t-il donné une interprétation correcte, une interprétation concrète, visible pour tous, des conversations poursuivies et des accords conclus entre MM. Brejnev et Nixon, notamment depuis 1972.

Le 29 mai 1972, dans le cadre de la détente amorcée, tout au moins entre les deux grandes puissances, les deux signataires, dans leur déclaration, s'engagent — et je vous rends attentifs, si vous me le permettez — « à maintenir toujours une certaine modération dans leurs relations mutuelles », puis « à agir afin que ne se développent pas des conflits ou des situations qui aggraveraient les tensions internationales ».

Cette année, le 22 juin, l'accord conclu entre MM. Brejnev et Nixon stipule en son article 2, que « l'U. R. S. S. et les Etats-Unis s'abstiendront de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'autre partie, contre les alliés de l'autre partie ou contre d'autres pays, dans des circonstances susceptibles de mettre en péril la paix et la sécurité internationales ».

Il est intéressant de relire ces documents à la lumière des événements qui viennent de se dérouler dans le Proche-Orient et du ravitaillement réciproque fait au bénéfice des belligérants par chacune des grandes puissances qui s'étaient engagées, me semble-t-il, à la modération.

Quoi qu'il en soit, lorsque ces textes avaient été connus de l'opinion mondiale, on avait dit : « Voilà, c'est la fin de la guerre froide. C'est la marche vers la détente. »

J'avais, au cours de conversations diverses, remarqué néanmoins que l'on s'interrogeait. Certains, sans doute trop audacieux dans leur vocabulaire, étaient allés jusqu'à dire que l'on pouvait parler de la nouvelle menace d'un nouveau Yalta.

Pour ma part, je n'allais pas jusque là. Mais, voici que les événements récents semblent quand même donner une interprétation nouvelle de ces textes relatifs à la modération entre les grandes puissances dans leurs rapports mutuels. Est-ce le gouvernement des conflits à travers le monde — le dernier dans le Proche-Orient et, demain, pourquoi pas d'autres éventuellement ? Et même indépendamment de la perspective des conflits, la question se pose de savoir, à la lumière des événements du Proche-Orient, s'il ne s'agissait pas, par cet accord, de tenter

d'établir entre les deux Grands comme des sphères d'influence, en quelque manière, une sorte de partage du monde entre eux ? Est-ce là la détente ? Quel sens faut-il lui donner ?

Monsieur le ministre, vous savez certainement, étant donné votre culture, que si l'on consulte le dictionnaire pour savoir ce qu'est la détente, le Larousse, le Robert ou le Littré donnent la même réponse. La détente, c'est effectivement le relâchement de la tension, le repos, mais c'est aussi avoir le doigt sur la gâchette. Dans ces conditions, quel sens faut-il donner réellement à la détente ?

**M. Jacques Duclos.** Pas celui-là, en tout cas !

**M. André Colin, président de la commission.** Je dissipe à l'instant toute forme de confusion. Je ne suis pas un nostalgique de la guerre froide et je suis certain qu'il n'existe ici aucune nostalgie de la guerre froide.

Je suis favorable à la détente. A mes yeux, elle n'est pas une fin ; elle est un moyen pour parvenir à l'établissement de relations ordonnées entre les nations et, particulièrement, entre celles qui ont des régimes politiques, économiques et sociaux différents afin de tenter de supprimer toute cause d'agressivité et de permettre alors, concrètement, en dehors du bavardage ou de la propagande, d'aboutir dans la sécurité à la réalité d'une politique de désarmement à laquelle je serais, dans ces conditions, parfaitement disposé à souscrire.

Mais la question de la détente est posée en des termes tels que sans sourire, avec gravité, les journalistes sérieux pouvaient, ces semaines dernières, se demander si, à la lumière des événements, derrière la détente, ce n'était une forme nouvelle de la guerre froide qui apparaissait.

Je pense, monsieur le ministre, que la question va être évoquée à la conférence dite sur la coopération et la sécurité qui, après s'être ouverte à Helsinki, se déroule maintenant à Genève, et à laquelle la France — je m'en réjouis — participe activement.

C'est le moment privilégié, si l'on veut donner à cette conférence un contenu réel alors que c'est en dehors d'elle et, éventuellement, contre sa mission, que les grands semblent tentés de s'organiser pour réaliser une détente satisfaisante peut-être pour assurer un équilibre entre eux, mais pouvant, à la limite — nous irons plus loin tout à l'heure — entraîner notre propre dépendance et celle de l'Europe.

Vouloir la détente, ce n'est pas fermer les yeux sur les réalités ou les évidences. Je ne cherche à blesser personne. Cependant, pour tenter de voir de près les réalités et les évidences, je me réfère à un article paru dans un journal du soir pourtant favorable à la détente, sous la signature d'un journaliste spécialiste, me semble-t-il, des relations entre l'Est et l'Ouest et qui, dans la perspective de la conférence d'Helsinki à laquelle il souhaitait que la France participât, écrivait : « Pour la détente, il faut, pour cerner de près les réalités et ne pas se boucher les yeux devant les évidences, poser à l'U. R. S. S. deux questions. La première sur le droit des personnes et la liberté de circulation des idées... » — je sais que la question a été évoquée à la conférence d'Helsinki et à Genève, et peut-être dans des termes qui permettent d'envisager quelque issue favorable dans la coopération entre les nations — et la seconde « sur le zèle que les maréchaux soviétiques ont déployé et déploient pour fortifier leur dispositif en Europe, précisément au moment où les causes de tension, en cette région, disparaissent ou s'atténuent les unes après les autres ».

J'estime qu'à l'occasion de la conférence d'Helsinki et dans la perspective de la détente, les questions vraies doivent être posées. Peut-être le titre « coopération et sécurité », pour cette conférence, était-il un titre trop ambitieux ? Il l'est sans doute maintenant d'autant plus que s'ouvre à Vienne cette négociation sur la réduction — on ne sait plus quel vocabulaire utiliser ; aussi j'emploie le vocabulaire initial — sur la « réduction mutuelle équilibrée des forces ».

Tout le monde s'interroge. De quelles forces s'agit-il ? Sur quels territoires ? Quelle réduction ? De quel équilibre ? S'agit-il encore d'un équilibre entre les deux super-puissances ? Mais alors, quel destin pour la sécurité, l'indépendance de la France et de l'Europe ?

Pourtant la France, monsieur le ministre — et je vous en parle directement — a décidé d'être absente. Je continue de déplorer cette absence.

Je connais vos arguments ; c'était déjà ceux de votre prédécesseur. Vous les avez récemment définis à l'Assemblée nationale en disant : « Ces négociations ne peuvent conduire qu'à la création, en Europe centrale, d'une zone à statut spécial, à la

réduction non seulement des forces étrangères stationnées dans cette zone, mais également à celle des forces nationales, hypothéquant ainsi l'avenir de l'Europe ». Et vous ajoutiez : « Il est clair, par ailleurs, qu'il n'y a pas d'équivalence entre un retrait des forces américaines au-delà de l'océan et un recul des forces soviétiques jusqu'en Russie ».

Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que ces arguments, malgré leurs forces, ne me paraissent pas convainquants.

Adoptées sans nous, les conclusions — car il y en aura — de la négociation de Vienne auront inéluctablement des répercussions sur le sort fait à la sécurité de l'Europe, c'est-à-dire à son indépendance. Aussi notre volonté de la sauvegarder aurait dû, me semble-t-il, entraîner la décision pour nous d'être présents pour manifester clairement nos exigences.

J'en arrive à l'Europe. Les événements de ces derniers mois, et plus particulièrement de ces dernières semaines, ont été une cruelle leçon pour l'Europe, ou plutôt pour les divers pays européens puisque l'Europe, hélas ! n'est pas devenue une réalité politique et n'est donc pas une puissance. Ainsi, de ce fait, et à cause de ce fait, elle a été absente — humiliée, avez-vous dit — et est maintenant dépendante jusque dans son travail et son économie.

Nous avons tous légitimement ressenti comme une sorte de provocation la phrase de M. Kissinger, alors qu'il n'était pas encore secrétaire d'Etat, selon laquelle il ne reconnaissait à l'Europe qu'une vocation régionale, seules les deux superpuissances ayant une vocation mondiale. Voilà que les derniers événements l'ont montré. Ce qui paraissait intolérable pour les Européens est devenu, au cours de ces dernières semaines, une réalité. C'est la fin des illusions.

Ce n'est pas en additionnant des chiffres de production, ce n'est pas en additionnant des chiffres d'échanges ou de courants commerciaux, ce n'est pas en fixant en commun des prix que l'on devient une communauté politique. On demeure un objet, et non pas un sujet, de la politique internationale.

Pour être une communauté politique, pour jouer un rôle dans la vie du monde, il faut une volonté politique, c'est-à-dire, en définitive, quelle que soit la forme de sa constitution, un Gouvernement. Peut-on voir la manifestation de cette volonté dans la déclaration publiée le 6 novembre par les neuf pays de la Communauté sur le conflit du Proche-Orient, c'est-à-dire après les mesures pétrolières prises par les pays producteurs ?

A la suite de cette déclaration des Neuf, certains ont cru en une grande expression de la volonté politique de l'Europe, mais d'autres, évoquant l'Europe de la peur, ont pu dire que cette déclaration était une nouvelle manifestation de lâcheté.

Nous croyons connaître l'inspirateur de ce texte, même si parfois, à tort, on vous en a attribué la paternité, soit pour vous en féliciter, soit pour vous en blâmer.

Si, une fois de plus, il est apparu que la cohésion de l'Europe ne pouvait se manifester que lorsqu'un grave danger la menaçait, ce texte n'a pas comblé l'absence et, quelle que soit l'interprétation qu'on lui donne, il n'a pas réparé non plus l'humiliation. Au surplus, cette manifestation d'unité n'est pas allée jusqu'à la solidarité entre les pays membres de la Communauté européenne. Certes, un autre texte adopté par le conseil des ministres de la Communauté, le même jour que le précédent, mais qui ne paraît pas avoir été porté à la connaissance de l'opinion européenne, disait : « Le conseil des ministres, conscient de l'interdépendance de l'économie des Etats membres de la Communauté, a demandé à la commission et au comité des représentants permanents de continuer à suivre attentivement la situation qui résulte de la pénurie de pétrole brut ». Est-ce là une allusion à une éventuelle solidarité ? Ce dont il faut prendre maintenant conscience, c'est que la crise qui atteint l'un des pays peut affecter gravement l'économie de tous ses partenaires de la Communauté, en raison non seulement de la pénurie de pétrole, mais encore de son coût. Je crois devoir reprendre ici la déclaration du chancelier de la République fédérale lors de ses conversations avec le Président de la République, à Paris : « Tous les Etats de notre Communauté ne sont pas affectés de la même manière. Mais ne nous leurrions pas. En réalité, nous sommes tous également affectés et aucun d'entre nous n'a le droit de laisser l'autre seul avec ses soucis. En acceptant l'affaiblissement d'un pays, nous affaiblirions la Communauté elle-même et, par-delà, chacun de ses membres ».

N'avons-nous pas entendu ces derniers jours, au cours d'une émission radiophonique, un journaliste déclarer qu'il avait reçu une information selon laquelle, compte tenu de la crise pétrolière plus dure chez certains pays voisins, nos commandes d'automobiles à l'exportation avait diminué de 50 p. 100.

**M. Lucien de Montigny.** C'est inéluctable !

**M. André Colin,** président de la commission. C'est la manifestation concrète de la solidarité économique, concrète quand on sait que le nombre de travailleurs dans l'industrie automobile en France doit approcher le million, si l'on ajoute les travailleurs des activités connexes à l'industrie automobile.

Ainsi, le conflit, après avoir marqué l'insignifiance politique de l'Europe, a maintenant révélé sa vulnérabilité économique, c'est-à-dire, comme je l'indiquais il y a un instant, sa dépendance. Ainsi, il apparaît clairement maintenant qu'il n'y a pas une seule forme de dissuasion, la dissuasion nucléaire. Voici la dissuasion pétrolière et peut-être bientôt la dissuasion monétaire. Un chef d'Etat arabe, de passage à Paris, y a fait une allusion directe au cours d'une conférence de presse. De quelle forme de dissuasion s'agira-t-il demain ? D'autant plus qu'est insinuée l'interrogation suivant laquelle derrière les mesures prises par les pays producteurs de pétrole, pourraient se profiler d'autres inspirations dont l'objectif serait la dépendance politique de l'Europe dans tous les domaines.

En présence de ces faits, il semble que l'on assiste maintenant à une sorte de surgissement de l'idée ou de la volonté européenne. Ce que n'avaient pas pu faire naître, malgré leur rigueur ou leur ferveur, les arguments ou l'éloquence, la loi des faits paraît l'imposer avec son éloquence, elle, irréfutable.

Nous avons subi la crise du soja, la crise monétaire et vous-même, à l'Assemblée nationale, en juin dernier, vous vous êtes interrogé sur la défense et la sécurité de l'Europe. Voilà donc, me semble-t-il posé devant nous dans ses termes vrais le problème de l'indépendance nationale ! Alors, puisqu'il est posé maintenant d'une manière tellement concrète et aussi irréfutable, il serait vain de poursuivre la lutte des slogans ou des invectives. Qui n'est pas pour l'indépendance nationale ? C'est cependant sur ce thème que se sont, depuis des années, affrontés ceux qui étaient partisans de l'Europe communautaire et ceux qui ne l'étaient pas. En ce moment où, sous la pensanteur des faits, l'histoire me paraît donner rendez-vous à la France, nous pouvons, je pense, constater ensemble que l'indépendance de la France passe par l'indépendance et donc par la construction de l'Europe. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je reconnais, monsieur le ministre, la valeur des premiers pas que vous avez accomplis cette année. Je reconnais le grand intérêt du document établi par les neuf Etats membres de la Communauté européenne sur l'identité européenne. Je reconnais la portée de l'initiative qui permettra à l'Europe de parler d'une seule voix dans la négociation politique avec les Etats-Unis d'Amérique. C'est pourtant à mes yeux — et peut-être aux vôtres aussi — maintenant, devant la pression des faits, une démarche trop lente, comme marquée d'une sorte de timidité.

L'objectif, la construction de l'Europe, est devenu impérieux. S'il apparaît clairement que vous le poursuivez, alors il conviendra de demander à tous d'abandonner leurs querelles et de ne pas continuer à évoquer des souvenirs. Pour ma part, s'il en était ainsi, j'abandonnerai ces querelles devant la nécessité de poursuivre l'objectif. Je ne chercherai pas à savoir qui a eu raison trop tôt ou qui a eu raison plus tard, car je ne veux pas que se construise l'Europe de la contestation ou celle de la contrainte, pas plus que je ne souhaite l'Europe de la peur. Je souhaite l'Europe de la résolution de tous ceux qui sont convaincus que l'indépendance de la France passe par la construction de l'Europe ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Cette construction, au surplus, est en mesure, je crois, d'enrichir les identités nationales de forces nouvelles. Aussi, je me félicite de l'initiative prise par le président de la République de proposer une réunion des chefs d'Etat ou de Gouvernement.

Cette réunion se tiendra à Copenhague, capitale du Danemark, où réside donc le ministre des affaires étrangères qui est actuellement le président en exercice du conseil des communautés européennes. Faut-il alors voir dans le choix de Copenhague la manifestation du souci d'insérer de quelque manière la conférence au sommet dans le cadre sinon dans le sein des institutions communautaires ? Cependant, après m'être félicité, je pense que, dans ce domaine aussi, il faut voir clair.

Il y a eu, l'an dernier, presque date pour date, la conférence au sommet de Paris, qui avait éveillé tant d'espoir. Or, qu'elles sont les résolutions mises en œuvre ? L'union économique et monétaire ? Il est peu vraisemblable que l'on passe à la deuxième étape qui avait été envisagée.

La politique régionale ? Les ministres ne se sont pas encore mis d'accord sur les crédits communautaires qui devaient lui être affectés. La politique sociale ? La politique pour le renforcement institutionnel ? La politique de l'énergie ? On en est à peu près dans tous les domaines aux rapports, au vœux, mais aussi aux réticences et aux irrésolutions dans la lourdeur des organismes de fait créés maintenant autour des institutions communautaires qui permettent davantage l'expression des intérêts nationaux que d'une volonté commune.

Pourquoi ne rappellerai-je pas un passage de cette conférence au sommet de l'an dernier qui avait éveillé, je l'ai dit, tant d'espoirs : « L'Europe doit être capable de faire entendre sa voix dans les affaires mondiales et de fournir une contribution originale, à la mesure de ses ressources humaines, intellectuelles et matérielles, et d'affirmer ses propres conceptions dans les rapports internationaux... »

Les événements récents, l'absence de la France et de l'Europe, « l'humiliation », avez-vous dit, se sont chargés de donner un commentaire, mais combien cruel, à cette déclaration.

Aussi, pour répondre à nos vœux, la conférence de Copenhague doit, me semble-t-il, poursuivre plusieurs objectifs.

En premier lieu, c'est l'évidence, la communauté des pays européens devrait tenter de déterminer les moyens d'une action commune contribuant par son aide, par sa force morale, par sa force matérielle, à établir durablement la paix au Proche-Orient. En second lieu, pour ne pas entraîner une nouvelle déception, elle doit assurer de manière rigoureuse la mise en œuvre des résolutions prises lors de la conférence au sommet de Paris.

J'aurais voulu évoquer plus longuement que je ne l'ai fait la politique régionale, la politique sociale, mais j'imagine que l'attention des chefs d'Etat se portera, notamment, sur la politique de l'énergie, que l'Euratom aurait pu dans le passé avoir la vocation de poursuivre, mais j'ai dit que je n'évoquais pas les souvenirs.

Enfin, la conférence de Copenhague doit définir les possibilités concrètes de parvenir plus tôt à l'union politique de l'Europe en définissant le cadre communautaire dans lequel celle-ci doit se réaliser. Pratiquement, aucun progrès n'a été accompli pour améliorer le fonctionnement des institutions communautaires, comme le recommandait le sommet de Paris, et en accroître l'efficacité.

Le sommet de Paris prévoyait aussi, avant la fin de l'actuelle décennie, la création d'une union européenne, ce qui avait éveillé des espoirs. Depuis, les faits se sont chargés d'en montrer la nécessité, mais plus encore d'en souligner l'urgence. Le sommet de Copenhague se doit, me semble-t-il, de réaliser cet objectif, pour permettre à l'Europe d'avoir une volonté politique, c'est-à-dire un gouvernement, contrôlé par un Parlement.

C'est dans ce cadre que devrait également être envisagé, à Copenhague, le problème de la sécurité et de la défense de l'Europe, auquel les événements récents ont donné un tour nouveau.

La sécurité et la défense de l'Europe, chacun le sait et je ne le rappelle que pour mémoire, reposent maintenant sur l'engagement des forces américaines en Europe, considéré par nous comme aussi indispensable à leur propre sécurité qu'à la nôtre ; elles reposent également sur l'engagement des Européens, mais à un niveau et dans un cadre correspondant aux exigences d'une défense commune, condition pour garantir plus efficacement leur indépendance et, peut-être, permettre un renouveau de l'Alliance atlantique.

Le débat sur la défense et la sécurité me semble tourner autour de la question suivante : quel serait le cadre le plus approprié pour mettre en œuvre une politique coordonnée des armements et de la défense ? Les uns parlent d'Eurogroupe ; vous avez parlé de l'union de l'Europe occidentale et j'ai pris connaissance avec attention du discours que vous avez récemment prononcé devant son assemblée parlementaire. Eurogroupe au U. E. O. ? va-t-on une nouvelle fois achopper sur des problèmes de méthodes ou de procédure alors que l'objectif est tout à fait clair ?

Pourquoi ne proposerions-nous pas, je le dis ici sans vouloir compliquer le débat et croyant proposer une solution raisonnable, que la défense commune soit organisée dans le cadre des institutions communautaires des Neuf ? Et je le dis avec le sentiment d'être d'autant moins audacieux et d'autant moins innovateur que la proposition en avait été faite déjà en 1962, et par la France, si mes souvenirs sont exacts.

Au terme de mon exposé, je voudrais tenter de dissiper une confusion qui aurait pu s'introduire dans l'esprit de tel ou tel de mes collègues. A mes yeux, la politique servant l'indé-

pendance de l'Europe s'inscrit dans l'esprit et dans le cadre de la politique de détente, à laquelle elle peut donner un contenu plus réaliste, et donc plus vrai. Déjà, que l'Europe, ayant défini son identité, entende parler d'une seule voix aux Etats-Unis d'Amérique, même si cela ne leur est pas en toutes circonstances agréable, peut contribuer à établir une forme d'égalité entre deux partenaires.

Et l'U. R. S. S. ? Nous avons certes noté, et toujours avec étonnement, les réticences de l'U. R. S. S. devant la Communauté économique européenne, alors cependant qu'un dialogue efficace commence de s'instaurer du point de vue économique et social entre celle-ci et les Etats dépendant du Comecon, sans négliger par ailleurs les relations bilatérales entre certains pays membres de la Communauté et des pays de l'Europe de l'Est. Pourquoi l'U. R. S. S. continuerait-elle à manifester des réticences ? Pourquoi serait-elle hostile à la réalisation de l'unité politique de l'Europe ? Son dessein, s'il est vraiment d'aboutir à la détente, me paraît devoir être favorisé par la constitution d'une Europe politique, qui aurait pour résultat de supprimer dans l'Europe dite de l'Ouest toute rivalité, toute dissension, éventuellement toute suspicion, et ainsi de permettre aux Neuf de parler d'une seule voix, de manière que l'Europe puisse contribuer non seulement à la détente, mais aussi à l'entente.

C'est dans ces conditions, monsieur le ministre — mais j'attends vos réponses — que pourrait se profiler pour la France, pour les Français, pour les peuples européens, un grand espoir. Votre expérience vous a fait découvrir que gouverner, ce n'est pas seulement gérer au jour le jour, c'est aussi préparer l'avenir, c'est pour la France, en cet instant, répondre au vœu comme à la nécessité de créer chez elle une nouvelle civilisation où l'égalité sociale rejoindrait la liberté.

Nous le savons maintenant, nous ne pouvons pas avoir la préférence de le faire à l'intérieur de nos frontières. Sans rêver, mais de manière réaliste, l'on peut prétendre que c'est dans la perspective européenne que nous serons le mieux en mesure de réaliser la civilisation moderne dont nous rêvons.

Aussi, pour conclure, je suivrai le mode littéraire utilisé déjà par le rapporteur de votre budget à l'Assemblée nationale qui, au terme de son rapport, vous invitait à ne pas oublier les vers d'un poète contemporain :

« Les pays qui n'ont plus de légende

« Sont condamnés à mourir de froid. »

J'appartiens, monsieur le ministre, comme vous le savez sans doute, à un pays où la légende enrichit l'histoire ; elle a embelli ma jeunesse, mais la légende, c'est quand même le passé. Or, vous êtes invité à bâtir l'histoire de demain que nous avons, éventuellement ensemble, à construire et que nous devons précisément arracher aux pesanteurs du passé et ne pas laisser aller au gré du fatalisme des choses.

Bien sûr, nous savons que la construction européenne ne se fera pas en un jour, nous savons qu'elle ne dépend pas uniquement de la France ; mais vous me permettrez de dire qu'elle dépend beaucoup d'elle !

Récemment, l'ancien président de la commission des communautés européennes, M. Rey, déclarait : « Nous attendons beaucoup de l'imagination et du courage politique de la France », mais la construction européenne me paraît, indépendamment de l'imagination et du courage politique, dépendre de la résolution que prendra la France, sous la pression des faits, de répondre à l'intention, à l'attente, à l'espoir des peuples européens. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** Ainsi que le Sénat l'a décidé, la suite du débat est renvoyée à cet après-midi.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante minutes, est reprise à quinze heures trente minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. le ministre.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, si la suggestion que je vais faire vous paraît convenable, je me propose de présenter d'abord un exposé de politique générale.

Ensuite, comme un certain nombre de membres de cette Haute assemblée voudront sans doute faire part de leur point de vue, je me permettrai, toujours avec votre autorisation, monsieur le président, de leur répondre.

Enfin, si la patience du Sénat n'est pas lassée, je lui ferai un exposé sur mon propre budget et je répondrai ainsi à MM. les rapporteurs qui, ce matin, ont indiqué leurs sentiments et leurs conclusions sur ce budget.

M. Jean-François Deniau voudra, lui aussi, je suppose, entretenir le Sénat de ses préoccupations quant à son propre budget et répondre également par là même aux rapporteurs.

**M. le président.** Cela me semble être une très bonne méthode, monsieur le ministre.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, que de belles certitudes, que de tranquilles assurances ont été ébranlées depuis le 6 octobre dernier ! A entendre si bien parler de détente, beaucoup voulaient croire qu'elle n'était plus à conquérir. Mais le feu couvait au Proche-Orient et, à nos inquiétudes, maintes fois exprimées, il était répondu que la situation était sous contrôle. On sait ce qu'il en advint !

Brusquement, donnant raison à nos appréhensions, la guerre renaissait. Et, tout à coup, les nations les plus préoccupées, comme les plus indifférentes au pourrissement du conflit, se trouvaient confrontées aux conséquences d'une crise dont l'ampleur avait été rarement prévue et dont les effets ne sont pas encore tous perçus.

Après bien des retards, après bien des difficultés, dont certaines ne sont pas aujourd'hui aplanies, les combats ont cessé. L'intervention, le 11 novembre, de l'accord entre Egyptiens et Israéliens sur le cessez-le-feu constitue, bien qu'il ne soit pas appliqué dans toutes ses dispositions, un signe encourageant.

Mais ce fragile espoir peut à tout instant être remis en cause. Aussi, quel que soit notre jugement sur la crise et sur les procédures suivies pour tenter de la régler, nous nous félicitons, sans réticence, de toutes les initiatives, de tous les efforts qui peuvent conforter et prolonger la trêve.

Mais il nous incombe de tirer avec sang-froid les enseignements de ces événements et d'en tenir le plus grand compte dans l'orientation de nos choix.

De telles crises, en effet, comme je l'indiquais devant l'Assemblée nationale, parce qu'elles soumettent les hommes et les institutions à des tensions brutales, mettent en évidence des comportements jusque-là masqués, rendent plus sensibles des faiblesses jusque-là tolérées, donnent une mesure plus exacte des dangers encourus et font apparaître clairement les possibilités et les limites de notre action.

Ces enseignements, le 12 novembre dernier, je les analysais ainsi : inquiétudes quant au fonctionnement et aux effets du système né de l'accord Brejnev-Nixon, volonté de poursuivre inlassablement la construction européenne, détermination à ne pas relâcher notre effort de défense, nécessité de rechercher plus que jamais les voies d'une véritable détente.

Mais le temps affermit la réflexion, et parfois l'illustre. Aussi irai-je aujourd'hui plus loin dans mes analyses et peut-être dans mes conclusions.

Vous savez de quelle manière a joué dans le conflit la concertation américano-soviétique et quelle part, quasi exclusive, a été prise jusqu'à maintenant par les deux puissances dans la recherche d'un règlement. Du 6 octobre, date de la reprise des hostilités, au 22 octobre, date du vote de la résolution 338, sur proposition conjointe des Etats-Unis et de l'Union soviétique coauteurs pour la première fois d'une résolution sur le Proche-Orient, le conseil de sécurité est resté immobile, faute de leur accord décisif. Mais, cet accord étant intervenu à Moscou le 21 octobre, la communauté internationale a été invitée à le sanctionner en participant aux modalités de son exécution : ce sont les résolutions 338, 339, 340 et 341. Vous savez aussi quelle part prépondérante a pris l'une de ces puissances pour la mise en œuvre effective du cessez-le-feu.

Sans méconnaître l'efficacité des pressions exercées par ces deux grands pays sur les belligérants eux-mêmes, qu'ils soient leurs amis ou leurs ennemis, ou aussi l'un sur l'autre, comme on l'a vu le 25 octobre, je voudrais seulement souligner devant vous combien cette façon de procéder nous paraît dangereuse et combien il est essentiel que la communauté internationale, jusque-là frappée d'incapacité et laissée à l'écart, intervienne dans la recherche et la définition d'un règlement de paix.

Certains diront, ou même ont déjà dit, qu'en formulant cette demande nous manquons de réalisme, que nous nous attachons à un vain formalisme, que depuis longtemps l'O. N. U. a démontré son impuissance et que nous nous refusons à faire la part des choses, par mauvaise humeur ou dépit d'avoir été ignorés.

Mais, devons-nous vraiment nous en remettre à ce système de concertation à deux qui n'a pas permis de prévenir la guerre, qui n'a pas empêché ces deux grandes puissances de nourrir le conflit par des livraisons massives d'armes en tout genre, jusqu'à ce que, sur le terrain, des affrontements sanglants dessinent une situation qui ne soit à l'avantage ni de l'une ni de l'autre, et qui enfin n'a pas écarté les risques d'un affrontement direct ?

Et pour l'avenir, alors que le problème de fond, l'application de la résolution 242, demeure en son entier, comment ne pas se rendre compte de la fragilité d'un règlement qui ne serait avant tout que le résultat d'un arbitrage exercé par les deux grands en fonction de l'équilibre de leurs intérêts, de leurs rivalités ou plus simplement de leurs possibilités ?

On ne peut, certes, douter que des pressions pourront être exercées sur les belligérants — qui ont déjà, on le voit bien, modifié leurs positions initiales — suffisantes pour qu'ils acceptent une solution conforme à l'équilibre qu'il est convenu de maintenir. Mais à terme, les parties elles-mêmes pourraient être tentées, si elles en avaient un jour la possibilité, de remettre en cause un tel accord, dont elles pourraient alors soutenir qu'il leur a été imposé, qu'il ne réalise pas un juste compromis entre leurs prétentions, mais un dosage précis entre des intérêts qui leur sont étrangers. Comment imaginer que cette remise en cause ne serait pas encouragée par des pays qui, directement intéressés à la conduite et à l'issue du conflit en raison de la solidarité active qui les unit à l'une des parties, n'auraient pas été associés à l'élaboration du règlement ? Comment peut-on croire que la recherche d'une solution durable puisse aboutir, sans qu'y participe un monde arabe dont le sommet d'Alger a confirmé la détermination ? Comment justifier, enfin, que l'Europe ne soit pas présente à cette négociation alors qu'elle est si profondément concernée ?

Il faut donc que la procédure suivie jusqu'à présent fasse place à une concertation plus large qui permette, en associant, autrement que formellement, la communauté internationale, de parvenir à un règlement équitable et assuré de durer.

Cette solution équitable, c'est pour nous, depuis 1967, l'application de la résolution 242 dans toutes ses parties, à savoir que les territoires occupés soient restitués, que cesse, en contrepartie, l'état de belligérance et soit reconnu le droit de chaque Etat de la région à jouir en paix de sa pleine souveraineté et de l'inviolabilité de son territoire, que la liberté de navigation dans les voies d'eau internationales soit assurée, qu'il soit tenu compte des droits du peuple palestinien et qu'enfin ce règlement soit garanti notamment par la création de zones démilitarisées où stationneraient des forces de maintien de la paix, placées sous l'autorité du conseil de sécurité et qui, à notre sens, devraient inclure des contingents des membres permanents de ce conseil, dont la présence affirmerait davantage l'efficacité des garanties.

Seule, en effet, la communauté internationale, par les droits et les devoirs que la charte a assignés au conseil de sécurité, peut, grâce à l'établissement d'un faisceau très solide d'engagements réciproques de paix et par des garanties internationales précises, donner à tous, Israël et Etats arabes, les frontières sûres et reconnues prévues par la résolution 242.

A ne pas vouloir suivre cette voie, à ne faire du règlement du conflit qu'un point d'équilibre ou de concertation entre deux grandes puissances, on ne favorise ni la paix, ni la véritable détente dans cette partie du monde.

La conférence qui s'ouvrirait à Genève vers le 18 décembre, avant même que n'aient eu lieu les élections en Israël, ne réunirait en présence des Etats-Unis et de l'Union soviétique — j'apporte une réponse à M. Colin — que l'Egypte et Israël, ainsi conduits en fait à négocier directement mais sous contrôle, peut-être la Syrie et la Jordanie, auxquelles se joindraient plus tard le Liban et les Palestiniens, tandis que le secrétaire général des Nations-Unies assurerait une représentation formelle de l'Organisation. Le Gouvernement américain se trouve maintenant placé devant la nécessité d'arbitrer entre les revendications des deux parties, alors que l'Union soviétique garde apparemment une attitude plus lointaine et semble, surtout, porter intérêt au problème palestinien.

Je disais, le 19 juin dernier, à l'Assemblée nationale, que le conflit du Proche-Orient révélait tous les éléments d'un drame majeur. Le voilà donc, et allant bien au-delà des affrontements politiques et territoriaux déjà rassemblés. A cela s'ajoute maintenant l'utilisation de l'arme du pétrole sur ceux qui lui sont vulnérables.

bles. Les Etats-Unis, l'U. R. S. S., à l'évidence ne sont pas de ceux-là, sinon par de lointains ricochets dont ils ne s'effraient pas encore. En quoi ils ont tort. Mais le Japon, mais l'Europe, aux industries très élaborées et très dépendantes sont aujourd'hui les points d'application tout désignés d'une action qui chemine comme elle peut, pour atteindre des objectifs sur lesquels — soit dit en passant — la communauté internationale s'est déjà comptée, du moins dans une vue encore théorique du règlement. Mais les difficultés sont là, et pour tous : les belligérants et leurs soutiens actuels dans les contacts préliminaires ; les Etats pétroliers pris entre les convictions propres aux combats et la conscience d'un avenir que perturberait longtemps la poursuite d'implacables logiques ; les Etats, tels ceux de l'Europe, enfin, vulnérables au désordre international, le redoutant plus que d'autres, mais dont les difficultés seraient — que nul n'en doute — répercutées immédiatement à l'ensemble du monde, compte tenu de la première place qu'ils occupent dans le commerce international. Que tous les acteurs, petits ou très grands, du drame actuel y songent, car à ces niveaux et sur ces sujets, il n'y a pas d'échappatoire, ni non plus place pour l'improvisation, encore moins pour l'entêtement.

Ce conflit et la manière dont il a été traité jusqu'ici conduisent, au demeurant, à d'autres réflexions pour l'avenir. C'est d'abord le fonctionnement de l'Alliance atlantique, dont il faudra respecter les engagements et les mécanismes ; c'est surtout la place et l'avenir de l'Europe, qui n'a pu jouer un rôle alors même que ses intérêts vitaux étaient menacés. Il faut donc, il faudrait évidemment une réaction salutaire et que la construction européenne soit poursuivie sans faiblir. Il s'agit là en quelque sorte de liberté.

Il faut construire l'Europe, et la construire rapidement. Pour cela, ne soyons pas comme ce personnage de Villiers de L'Isle-Adam qui disait : « Nos rêves sont si beaux, pourquoi donc les réaliser ? » A ceux qui rêvent l'Europe, avec honneur et générosité, je demande aussi d'agir avec nous, de saisir chaque instant.

Car des possibilités s'offrent actuellement. L'Europe peut naître, et d'abord sur le plan politique. La France y aide et a montré qu'elle était prête à prendre les initiatives nécessaires.

L'Europe politique est d'abord cet accord à neuf sur ce que doit être l'identité européenne. Nous voulons que l'Europe existe, mais il faut dire pourquoi, pour la défense de quelle cause et de quel héritage. Il faut, au départ, nous assurer que nous avons les uns et les autres, en commun, une même conception de ce que l'Europe doit être, du rôle qu'elle doit jouer, du message qu'elle doit faire entendre d'elle-même, hors des conseils et des tutelles.

Eh bien ! le 10 juillet dernier, à Copenhague, les Neuf ont, à notre initiative et sur la base d'un document français, esquissé une première définition de l'identité européenne qui sera rendue publique bientôt. Voilà un pas considérable, une voie dans laquelle il faut naturellement poursuivre, en approfondissant, en enrichissant ce texte, et surtout en l'illustrant par l'action.

L'Europe se définit, vis-à-vis d'elle-même, en fonction de son passé, de ses aspirations pour l'avenir, mais elle se définit aussi vis-à-vis des autres.

La voici qui précise sa position, à l'égard des Etats-Unis d'abord, ce qui est naturel et difficile, quand on considère combien les rapports sont étroits. Elle élabore avec ceux-ci, dans un exercice qui n'est pas une négociation à dix, mais bien un dialogue à deux, une déclaration commune exposant les principes sur lesquels doivent être établis leurs relations.

Demain, s'ils le souhaitent, l'Europe engagera avec le Canada, avec le Japon, avec la Chine, avec d'autres encore, sur la base de positions communes, un même dialogue, entre partenaires loyaux et sans intermédiaire, en vue de définir des relations fondées sur l'égalité, le respect des personnalités propres, la coopération et l'échange.

Avec les Etats de l'Orient, de cet Orient qui nous est si proche, ainsi que nous l'appelons, avec les Etats de la Méditerranée, nos voisins, la communauté de destin inscrite dans la géographie et forgée par l'histoire rend également possible et souhaitable un effort commun et d'abord peut-être telle rencontre, qui serait à l'évidence utile pour donner aux relations des fondements plus solides et plus conformes à des aspirations mutuelles.

L'Europe, dans ces dialogues, doit parler d'une seule voix. Elle l'a fait, sur le Proche-Orient déjà, le 6 novembre dernier, par une déclaration commune, première contribution ou première participation à la solution d'une affaire à laquelle elle ne peut rester, moins que personne, indifférente.

Le conflit du Proche-Orient a souligné encore la nécessité de renforcer la coopération politique entre les Neuf. Le Président de la République s'était, dès sa conférence de presse du 27 septembre dernier, prononcé en faveur de réunions régulières des chefs d'Etat et de gouvernement susceptibles de favoriser la naissance d'une véritable politique européenne. Les événements récents ont imposé l'évidence, en même temps qu'ils offraient l'occasion.

Le gouvernement français a donc fait une proposition concrète, partout accueillie avec faveur ; les plus hauts responsables des Neuf vont se retrouver, dans deux semaines, à Copenhague pour discuter sans contrainte et sans procédure, « à cœur ouvert », de ce qu'ils sont prêts à faire pour que l'Europe ait enfin les moyens dont elle a besoin pour exister d'une vie propre et s'affirmer sur la scène mondiale. C'est une épreuve de vérité, à vrai dire plus solennelle que ne le donnerait à penser cette rencontre dépouillée d'apparat et de protocole. Si elle est concluante, d'autres réunions pourront se tenir à intervalles réguliers et peu à peu devraient s'affirmer ainsi la pratique d'une politique, qui pourra être appelée politique européenne, et une unité : la marche vers l'union européenne sera bien engagée.

Mais il faut que tous les Etats membres soient présents à ce rendez-vous par l'esprit, le cœur, la résolution et finalement par une claire conscience de leurs intérêts lointains.

Ces progrès supposent que, sur le plan économique, la solidarité établie dans le cadre des communautés existantes se renforce, que le mouvement lancé ne s'arrête pas et que les échecs et les déceptions, là où parfois nous les constatons, ne découragent personne, mais incitent au contraire à reprendre l'ouvrage.

Pour l'union économique et monétaire, rien ne correspond entièrement à nos vœux puisque, loin des principes fixés, il n'y a pas solidarité entre toutes les monnaies communautaires. Trois de ces monnaies flottent sans limites et pour un temps indéterminé. Notre souhait et notre objectif sont, bien sûr, qu'elles reviennent rapidement au respect des règles fixées. Il faut que les engagements pris puissent être tenus, que la solidarité communautaire ne s'exprime pas seulement en principes, mais dispose de moyens appropriés, que cette solidarité soit organisée. Cette attitude nous inspirera au cours des prochaines semaines, dans la recherche d'une solution permettant de faire progresser l'union économique et monétaire. Les entretiens du Président de la République avec le Premier ministre britannique et le chancelier fédéral sont encourageants à cet égard.

La définition d'une politique régionale ne pourra qu'y gagner. La question de la création du Fonds européen de développement régional à laquelle, comme vous le savez, les Italiens, les Irlandais et les Britanniques sont très attachés n'est pas seule en cause. Il faut certes que la Communauté elle-même puisse contribuer à l'effort d'aide pour les zones défavorisées. Mais il faut aussi que cette aide communautaire puisse être coordonnée avec les efforts déjà consentis par les Etats membres. Il faut surtout qu'entre ces aides nationales, jusqu'ici peu harmonisées, une meilleure discipline s'exerce. L'aide doit partout être ajustée à la mesure exacte du handicap si l'on ne veut pas qu'elle constitue une subvention déguisée.

Mais la réalité quotidienne demeure : la Communauté vit et progresse. Je me contenterai, pour en témoigner, de quelques faits.

Voyez l'Europe agricole : on la disait malade et pourtant elle se renforce, consolidée par l'adhésion de trois nouveaux Etats qui en ont repris, sans difficultés et sans heurts, les règles et les mécanismes. Nulle part on ne songe à la remettre en cause et, si des propositions sont lancées par la commission et examinées pour l'améliorer, ce sera dans le sens d'un perfectionnement, qui devrait renforcer l'action, cet élément essentiel de la solidarité communautaire.

Voyez la politique industrielle : sans éclat et lentement peut-être, mais sûrement, elle prend ses premiers contours. L'effort en matière de brevets, de normes, de recherche, de technologie de pointe, progresse. La possibilité d'une définition du statut de la société européenne paraît elle-même moins éloignée. Ce ne sont là que les contours réglementaires ou théoriques. Mais que de progrès dans la pratique quotidienne si l'on considère l'extraordinaire essor des échanges entre les pays de la Communauté qui ont, pour certains, triplé en dix ans et l'intensification remarquable des relations que symbolise un effort aussi spectaculaire que la construction du tunnel sous la Manche décidée par la Grande-Bretagne et la France le 17 novembre dernier !

En matière sociale : l'action, au-delà des interventions financières, se fait qualitative et vise la formation professionnelle, l'égalité du travail masculin et féminin, la formation syndicale, l'étude des conditions de travail et la qualité de la vie.

A ces tâches nouvelles, la Communauté doit répondre sans perdre de sa rigueur et de son efficacité. Cela suppose naturellement que s'exerce, sur le fonctionnement de la machine communautaire, les contrôles appropriés et que ceux-ci soient, au besoin, perfectionnés. Tous les Etats ont des idées à ce sujet et semblent prêts à des solutions qui, n'empiétant pas sur les prérogatives des parlements nationaux, assureraient un meilleur fonctionnement des communautés, sans les paralyser.

Vis-à-vis des pays industrialisés à économie de marché, la Communauté se prépare — confiante dans la solidité de ses positions — à la rencontre de Genève pour l'engagement concret des négociations multilatérales ouvertes officiellement à Tokyo en septembre. Les pays de l'Est acceptent aujourd'hui de la reconnaître comme une réalité et recherchent éventuellement avec elle — et non plus seulement avec les Etats membres — de nouvelles formes de dialogue et de coopération. Aux pays du tiers monde enfin, à l'égard desquels elle confirme et élargit son effort, elle offre pour plus de quarante d'entre eux le bénéfice de l'association, étendant à tous un système de préférences tarifaires qu'elle vient encore d'améliorer dans son contenu et dans sa portée, perfectionnant par l'aide publique une contribution financière qui place aujourd'hui les Etats membres au premier rang des pays donateurs.

La tâche de la Communauté n'est pas seulement de dialoguer, d'échanger et d'aider : elle est aussi, et surtout, de participer à l'édification d'un monde plus équitable et plus stable.

Je pense surtout — et vous le savez bien — aux relations monétaires internationales dont il faut reconstruire les bases, effort auquel il faut participer avec une juste conscience de ce qui est souhaitable, mais avec une conscience claire aussi de nos moyens, qui sont modestes et qui risqueraient de l'être davantage si les Européens ne cherchaient pas la solidarité que les circonstances leur imposent.

Cette solidarité doit s'exercer de façon d'autant plus étroite que l'environnement économique se fait plus rude et les chocs de la conjoncture plus violents. Ebranlées depuis quelques années par les mouvements erratiques de capitaux, depuis quelques mois par une flambée des prix et des coûts qui ne connaît pas de frontières, depuis quelques jours par la raréfaction et le renchérissement de leurs approvisionnements en énergie, les économies européennes ne peuvent guère espérer traverser la tourmente en préservant leur stabilité, leur cohérence et leur élan vers la croissance, si elles se contentent de mesures timides prises en ordre dispersé.

Il faut avant toutes choses, une véritable action contre l'inflation et cette action doit s'inscrire dans un cadre européen. Le Président de la République a fait, le 31 octobre dernier, une proposition en ce sens. Il me semble — suis-je trop optimiste ? — qu'il y a enfin une chance et une volonté que s'engage l'action que nous attendons. Déjà, lors de leur réunion du 9 novembre, les ministres des finances des Neuf ont demandé à la commission de revoir ses propositions, et de les adapter aux exigences de la situation. Ces propositions, nous les avons reçues et nous les examinons. L'orientation générale nous semble, d'ores et déjà, répondre à l'esprit des demandes que nous avons formulées : il s'agit de définir, au niveau de la Communauté, les lignes directrices d'une politique de la stabilité et de la croissance. Il faut autant que possible — en tenant compte, naturellement, de la spécificité des situations nationales — qu'une même politique, qu'une même stratégie s'expriment ici et là. Et il faut que cette politique, cette stratégie soient ambitieuses, car l'action des gouvernements n'a pas donné encore sa pleine mesure, et beaucoup peut et doit être encore fait.

Nous attendons donc la prochaine réunion du conseil des Communautés des 3 et 4 décembre prochain pour l'élaboration et la mise en place de cette action coordonnée contre l'inflation au niveau européen.

Les événements récents ont mis en évidence la précarité des équilibres économiques fondamentaux qui conditionnent la prospérité de nos pays. Les conditions du commerce extérieur vont se trouver profondément modifiées. Pour l'ensemble des pays de l'O. C. D. E., la surcharge provoquée par le renchérissement des produits pétroliers a été estimée à une quinzaine de milliards de dollars. Le monde industrialisé va ainsi se trouver déficitaire vis-à-vis des Etats producteurs de pétrole. En Europe, comme au Japon, se profilent des difficultés d'ajustement des balances commerciales.

Aux facteurs d'instabilité déjà dénombrés, s'ajoutent désormais ceux résultant de la croissance des capitaux flottants engendrés par les revenus pétroliers. Le surplus des réserves de change des pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient évalué

actuellement à environ treize milliards de dollars, pourrait atteindre une centaine de milliards de dollars au début des années 1980.

Il s'agit, enfin et surtout, de la croissance qui n'est jamais acquise une fois pour toutes. L'interruption de l'immigration en Allemagne fédérale nous fait découvrir la rapidité avec laquelle toute incertitude pour l'avenir ou toute crainte de ralentissement de l'activité économique entraîne des conséquences immédiates sur le sort des hommes.

Tout nous rappelle — et puisse cette leçon ne jamais être oubliée — combien la prospérité des pays industrialisés est dépendante des conditions de leur approvisionnement en énergie et en matières premières.

Peut-on alors espérer que la recommandation faite depuis longtemps, à Bruxelles, par le Gouvernement français d'un système d'organisation et de contrôle permettant de mieux maîtriser l'approvisionnement et les prix du pétrole est désormais mieux comprise et sera, demain, partagée ?

Peut-on espérer aussi que cette crise permettra d'engager cette grande affaire industrielle qu'est l'enrichissement de l'uranium, en dépassant les rivalités de prestige et d'intérêts à courte vue ? La France est déterminée, non à assurer coûte que coûte le triomphe d'une technique, mais à préserver, par un effort commun de l'Europe, les chances d'un développement énergétique diversifié nécessaire à sa prospérité.

Il ne peut y avoir de « guerre des filières ». Il doit y avoir — c'est la seule voie possible — un effort de coopération entre tous les pays qui souhaitent que l'Europe ne soit, en matière d'énergie nucléaire, à la remorque de personne. Si telle est l'intention de tous, les efforts et les techniques qui ont chacune leurs mérites se joindront, et l'Europe sera à l'abri de la pénurie ou même — puisque certains paraissent le craindre — de l'excès. La commission a reconnu que c'était la voie à suivre. Nous proposons à nos partenaires — à tous nos partenaires — de la suivre avec nous.

Nous avons toutefois un autre souci pour l'avenir de l'Europe, celui de sa sécurité et, par conséquent, de la nôtre. Il n'y a pas actuellement — chacun le sait — de défense européenne. Il ne pourra pas y en avoir tant qu'il n'y aura pas vraiment une politique de l'Europe, et ce que je viens de dire témoigne certes en faveur de cet avenir.

Mais l'Europe est-elle protégée, si elle ne l'est pas par elle-même ? Où est donc sa sécurité ?

Elle est à la fois dans la défense et dans la détente, deux notions sur lesquelles — à vrai dire — il faut bien s'entendre.

Si nous insistons d'abord sur la nécessité de ne pas laisser l'Europe désarmée, ce n'est pas — est-il besoin de le répéter encore ? — que nous soyons hostiles au principe même du désarmement. La France a dit depuis longtemps qu'elle y était favorable et elle a défini les conditions de ce qu'était à ses yeux un désarmement véritable qui ne soit pas que piège ou illusions.

Mais ce n'est pas être cynique que de constater, dans le monde où nous vivons, que l'indépendance et la paix reposent sur l'équilibre des armes. Les récents événements l'ont encore confirmé. Si les deux super-puissances ont décidé de ne pas pousser jusqu'à l'extravagance un surarmement coûteux que, par ailleurs, elles maintiennent et perfectionnent, ce fait ne saurait évidemment à lui seul être appelé désarmement.

La défense et la sécurité doivent donc constituer une des préoccupations majeures de chacun des gouvernements européens. C'est l'une des conditions de l'avenir.

Aujourd'hui, cette défense, il faut le constater, ne peut être assurée que par la convergence de l'effort de chacun des pays européens et, notamment, de l'effort français ; des efforts faits au sein de l'Alliance atlantique par les Etats-Unis et les pays d'Europe ; de la présence et de l'engagement des Etats-Unis en Europe.

Il n'y a pas actuellement d'alternative. C'est donc à aménager au mieux cette convergence que doivent s'employer aujourd'hui les gouvernements. Mais il est à craindre que le cours nouveau qu'ont pris les relations entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S. ne pose pour cet aménagement même des problèmes délicats, et que la recherche de cet équilibre entre les deux grands n'affecte à terme d'une manière ou d'une autre la sécurité et l'autonomie de l'Europe.

C'est la raison de notre réserve à l'égard des négociations S. A. L. T. et des négociations M. B. F. R. sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces. C'est aussi la raison de notre détermi-

nation à poursuivre notre propre effort de défense. C'est enfin la raison de notre volonté de maintenir la valeur de l'Alliance atlantique.

Nous avons pris l'initiative de présenter à nos partenaires de l'Alliance, au début d'octobre, un projet de déclaration qui réaffirme, dans la période d'ébranlement que nous traversons, les engagements fondamentaux de l'Alliance, aujourd'hui aussi nécessaires que par le passé, dans le rapport actuel des forces. Je peux dire que l'accueil réservé par nos alliés montre que notre proposition arrivait à son heure et que nous avons été compris.

Nous voulons en effet que les Etats-Unis comme leurs alliés européens précisent clairement l'étendue de leurs engagements pour la défense de l'Europe. Tandis que l'on commence à discuter à Vienne, sans nous en effet, car nous en voyons les dangers, de réduction de forces, nous disons que la capacité de défense de l'Europe occidentale doit être maintenue à un niveau suffisant, avec la volonté d'utiliser les moyens nécessaires pour écarter la menace d'un conflit. Mais ce que nous demandons ainsi aux Etats-Unis impose aux pays d'Europe l'engagement de conserver au niveau adéquat leurs moyens de défense, afin de dissuader une entreprise dirigée contre leur indépendance ou leur intégrité territoriale.

Qu'on nous comprenne bien : nous souhaitons que l'Alliance atlantique, dont nous sommes membres, ait confiance en elle-même, et ce mot de confiance revêt une valeur particulière pour un pays comme la France qui a su, par une volonté persévérante et obstinée, mener à bien avec efficacité son propre effort national de défense. J'ai déjà dit, je tiens à redire, que nous sommes décidés à poursuivre dans cette voie, c'est-à-dire celle qui conduit à la constitution d'une force nucléaire de dissuasion adaptée aux menaces auxquelles elle doit répondre, et ne dépendant que de l'autorité politique élue par l'ensemble des Français. En agissant ainsi, la France, qui se réclame du principe de l'égalité des Etats et qui sait — elle en a apporté la preuve — qu'en procédant à ses expériences elle ne fait courir aucun des risques dénoncés, a le sentiment, non seulement de préserver sa propre indépendance, mais aussi de renforcer en même temps le terrain sur lequel l'Europe doit se construire, indépendante et libre.

On nous a dit qu'il y avait contradiction entre cette volonté de poursuivre notre effort national et notre accord à la présence américaine en Europe ; mais où y a-t-il contradiction à constater l'insuffisance de nos moyens pour assurer sans alliance une confortable sécurité et la nécessité de cet effort même pour que jamais notre sort ne puisse entièrement être déterminé par d'autres ? N'est-ce pas cela même qui distingue l'alliance du protectorat ? N'est-ce pas cet effort national qui garantit, pour rassurer certains qui font semblant d'être inquiets, que cette défense n'est pas un appendice du dispositif américain ?

On nous a dit également qu'il y avait contradiction entre nos positions sur certains aspects de la politique actuelle des Etats-Unis et notre volonté de voir confirmer leur engagement en Europe ; mais où y a-t-il contradiction alors qu'il est clair que c'est le jeu même de la concertation américano-soviétique qui risque de conduire au désengagement américain ?

Par contre, il est sans doute vrai qu'au regard de nos espoirs dans l'avenir d'une Europe indépendante, le système de convergences dont dépend actuellement sa sécurité renferme, de par sa nature même, plus de risques d'incohérence et de fragilité que n'en comporterait peut-être un système de défense proprement européen. Mais, en cette matière plus qu'en toute autre, nous ne pouvons, par goût de la construction abstraite, méconnaître les réalités. L'indépendance véritable de l'Europe sera sans doute aussi difficile à assurer que sa naissance. C'est pourquoi il est à nos yeux essentiel qu'en attendant, sa sécurité immédiate soit assurée dans les conditions que j'ai décrites, mais qu'en même temps et dans les années qui viennent ne soit prise aucune décision, ne soit arrêté aucun arrangement qui pourrait hypothéquer son indépendance et son avenir. Nous ne voyons pas qu'il y ait contradiction à vouloir prendre en compte à la fois les exigences du présent et celles d'objectifs plus lointains.

Assurer notre sécurité et celle de l'Europe, l'état du monde nous y contraint. Mais nous avons aussi mieux à faire et à proclamer d'autres certitudes, d'autres vérités.

Qu'on ne nous fasse pas, en effet, de procès d'intention. Ce n'est pas parce que nous nous méfions des déclarations qui se satisfont de la seule générosité de leurs principes et parce que, dans un monde surarmé, nous voulons préserver notre indépendance, que nous ne voulons pas la détente — car avec la défense, la détente est le meilleur garant d'une vraie sécurité. Mais la paix ne se construit pas, comme on voudrait

nous le faire croire, autour de systèmes qui ne prendraient en compte que l'intérêt des plus puissants, et qui se fonderaient sur l'équilibre, nécessairement fragile, des rivalités.

Il est une autre voie de la détente, qui est sans doute moins spectaculaire et qui exige plus d'humilité dans le comportement et la démarche, mais qui seule peut fonder une paix durable où chaque peuple, libre de se déterminer sans pression ni intervention extérieures, pourra vivre en accord avec son idéal. Suivre cette voie, c'est être ouvert au dialogue, multiplier les échanges avec tous les Etats quels que soient leur culture et leur système politique, c'est respecter les autres, leur indépendance et leurs particularismes, c'est rechercher la vraie sécurité qui permet à chaque nation, grande ou petite, de vivre à l'abri des menaces ou des contraintes extérieures.

C'est dans cet esprit que la France participe activement à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est à nouveau réunie depuis le 19 septembre.

J'ai déjà dit ce que nous attendions de cette conférence : ni trop, ni trop peu.

Ni trop, parce qu'elle n'assurera pas à elle seule la paix et la détente ; parce que le dialogue est difficile entre des mondes aux systèmes politiques, économiques et sociaux si différents ; parce que le dialogue est difficile lorsque les armements sont encore si nombreux et que certains pays sont beaucoup plus puissants que d'autres.

Ni trop peu, parce qu'elle a au moins le mérite de permettre un dialogue ; parce qu'elle doit favoriser ainsi une normalisation des relations entre les nations en constatant ce qui existe, en faisant cesser les récriminations sur le passé, en définissant quelques principes propres à assurer le respect d'une situation donnée ; parce qu'elle est, en quelque sorte, la détente mise en pratique.

C'est pourquoi, afin d'éviter toute vaine polémique, afin d'éviter de souligner les divergences et les oppositions, nous cherchons à aboutir à des textes, même limités, sur lesquels tous ceux qui ont convenu de parler puissent se rassembler.

La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe n'est, du reste, que l'aboutissement d'une évolution qui, à l'initiative de la France, a vu progressivement l'Europe de l'Est et celle de l'Ouest, deux mondes hostiles et enfermés dans la logique de la guerre froide, lancer d'abord entre eux quelques passerelles, puis développer des relations scientifiques, techniques, économiques de plus en plus denses. En rejetant le concept des blocs, le général de Gaulle a substitué le dialogue à l'affrontement et a ouvert la voie d'une évolution qui devrait mener à l'entente et à la coopération entre tous les pays de notre continent. Nous considérons comme essentiel que cette évolution se poursuive : en témoignent les contacts au plus haut niveau entre la France et l'U. R. S. S., entre la France et bien d'autres pays socialistes, tels que ceux pris par le Premier ministre lors de son voyage en Hongrie et en Bulgarie et entretenus depuis, tels que ceux que va poursuivre, ainsi que convenu, le Président de la République lors de son prochain voyage en Russie.

Aussi ne faudrait-il pas — et nous l'avons dit à nos amis soviétiques — qu'à privilégier à l'excès le dialogue entre les deux super-puissances, on ne perde une chance de progresser sur la voie de la véritable détente.

Cette autre voie de la détente, nous ne voulons pas la suivre seulement en Europe, mais nous voudrions y retrouver tous les pays et tous les continents. Avec tous, qu'ils soient seuls ou groupés, le dialogue doit être noué s'il ne l'est déjà et, en tout cas, poursuivi et enrichi. Cet objectif que je proposais tout à l'heure aux Neuf, il est celui de la France.

En Asie, avec la Chine, qui partage, on l'a vu à l'occasion du voyage du Président de la République, la même volonté de préserver sa souveraineté et son indépendance, le même souci de ne pas laisser à d'autres le soin de choisir son destin. Avec le Japon, également, nos échanges devraient faire une plus grande place à des préoccupations autres qu'économiques ou culturelles. Vous savez aussi qu'aux pays d'Indochine, où la paix a tant de mal à s'installer, où les armes menacent sans cesse de reprendre le dessus, la France a proposé une aide pour reconstruire, là où déjà cela paraît possible, et qu'elle a la première envoyé sur place une mission pour en déterminer les modalités.

Dans l'immense avenir qu'est l'Amérique latine, nous voudrions aussi inscrire notre action et notre amitié.

En signant, au mois de juillet, le protocole n° 2 du traité visant à l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, nous avons marqué notre compréhension de ce continent qui

veut éviter les dangers de l'arme nucléaire. En donnant notre appui à l'élaboration, à l'initiative du Mexique, d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats, nous avons voulu montrer que nous partageons activement l'espoir de mieux organiser les échanges pour que soient assurées aux pays producteurs de matières premières des ressources suffisantes et stables, et aux pays en voie de s'industrialiser des débouchés pour leurs produits. Cependant, malgré le développement constant de nos relations dans les domaines culturel et économique, malgré toutes les affinités qui nous lient, l'importance de nos intérêts convergents, l'étendue de nos analyses communes, il est aujourd'hui nécessaire que la France et l'Europe montrent plus d'attention et une amitié active pour ce continent, qui est, je le crois, prêt à accueillir de telles initiatives.

Esprit d'ouverture, attention vigilante aux évolutions et aux transformations, respect profond de la personnalité des autres, nous les manifesterons aussi à l'égard du monde arabe.

D'inéluctables transformations ont créé pour nos ressortissants dans les pays du Maghreb les difficultés que vous connaissez. Elles ne peuvent qu'être surmontées. Notre appartenance à un même monde, celui de la Méditerranée, et la coïncidence de nos destins qui en est la conséquence, tout nous pousse à le faire. Pour des raisons semblables, l'amitié active et réfléchie que nous portons à ces pays s'étend, prolongement naturel, à l'ensemble des pays arabes. Je vous ai dit tout à l'heure ce que devrait être à mon sens l'avenir des relations entre ce monde et l'Europe; si ces perspectives se réalisent, la détermination et la part de la France ne seront pas négligeables.

La récente conférence de Paris réunie à l'initiative de plusieurs chefs d'Etat africains a montré que nous étions prêts à témoigner du même esprit pour rechercher, avec les pays d'Afrique francophone, sans vouloir l'imposer, une définition nouvelle de notre coopération.

Je voudrais vous dire, enfin, que pour nous il ne peut y avoir de véritable détente, de véritable paix si les plus nantis ne portent pas davantage attention aux plus défavorisés. Une inégalité croissante et de moins en moins acceptée ne peut, en effet, qu'engendrer et renforcer un état de rivalité qui, à l'occasion, peut dégénérer en hostilité ouverte.

Accroître notre effort d'aide — nous avons décidé de porter le montant de notre aide publique à 0,70 p. 100 de notre produit national brut — en améliorer les modalités et rechercher des formules plus équitables d'organisation des relations économiques et commerciales, tel reste donc l'un de nos devoirs et l'une de nos tâches primordiales.

Tout ce que je viens de vous dire de notre recherche du dialogue et de la coopération témoigne ainsi de notre conviction : il existe une autre voie pour assurer la détente que celle des arbitrages impérieux, rendus au nom de l'équilibre entre deux rivalités. Pour nous, cette seconde voie est la seule qui permette de transformer une coexistence fragile en paix véritable. Elle exige le dialogue et l'échange entre nations égales et souveraines, l'établissement d'une vraie sécurité pour chaque pays, la liberté des nations et des hommes de choisir leurs destins. Personne ne peut douter de notre volonté de la suivre et de notre désir de voir s'y engager avec nous tant de peuples amis.

Voilà donc nos réflexions et nos lignes d'action, quotidiennement confrontées à l'événement et nourries de ses enseignements.

Malgré la longueur de mon propos, il vous apparaîtra sans doute sur certains points bien sommaire. Mais j'ai essayé, en un temps limité, de vous présenter un tableau aussi complet que possible et vos interventions me donneront certainement l'occasion, dans mes réponses, d'être plus explicite, comme je l'ai toujours souhaité quand le Sénat me l'a demandé. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., au centre, à droite et sur quelques travées à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Taittinger.

**M. Pierre-Christian Taittinger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, la rigueur des inscriptions budgétaires ne saurait dissimuler l'autre intérêt de ce débat, que vous avez excellemment situé, monsieur le ministre : la politique extérieure de la France.

Ainsi, cette discussion nous permet de juger, dans le cadre d'une situation internationale que nous connaissons, la détermination qui nous est proposée et les choix qu'elle entraîne.

L'année 1973 semblait placée sous les signes les plus favorables : désarmement, sécurité, Europe, et aussi sous le signe d'une espérance : le monde allait-il, après plusieurs décennies, connaître enfin la paix ?

Mais, après les soubresauts d'une guerre qui peut difficilement se terminer en Indochine, est survenue la bataille du Kippour. Ces dix-sept jours ont été ressentis avec angoisse par tous les pays : cette reprise du conflit pouvait-elle provoquer une crise généralisée ?

Aujourd'hui, après un cessez-le-feu qui a été obtenu de la façon la plus étonnante, trois questions se posent. Est-il possible d'envisager qu'une paix durable au Proche-Orient puisse surgir des négociations de Genève ? L'Europe peut-elle, au cours de ces négociations, exercer l'influence qu'elle n'a pas pu traduire pendant les combats ? L'événement, qui est prolongé aujourd'hui par la crise du pétrole, va-t-il lui imposer d'autres initiatives ?

Lors du débat à l'Assemblée nationale, plusieurs orateurs ont paru étonnés que l'intervention des Neuf n'ait pas été plus déterminante pour le cessez-le-feu. Pour apprécier la portée de l'action qui leur était possible, même en tenant compte des structures actuelles de la Communauté, il serait imprudent d'ignorer deux faits qui caractérisent les rapports des deux superpuissances : d'une part, l'accroissement accéléré de la puissance militaire soviétique, d'autre part, cette réaction inquiétante du peuple américain qui ne souhaite plus supporter le fardeau des obligations internationales, ce qui a entraîné la mise au point d'une doctrine qu'il est convenu d'appeler la « doctrine Nixon », laquelle consiste, vis-à-vis de l'U. R. S. S., seul rival militaire des Etats-Unis, à proposer la négociation, qui lui paraît préférable à la confrontation, dans le but de développer l'atmosphère de confiance mutuelle, de perfectionner l'équilibre des influences et de faire évoluer ce que l'on peut encore malheureusement appeler l'esprit de Yalta.

Autre conséquence à l'égard des pays alliés : ils devront comprendre qu'ils doivent prendre à leur charge une partie du poids des dépenses militaires qui étaient jusqu'à ce jour supportées par les Etats-Unis.

Au Proche-Orient il faut reconnaître avec tristesse que, ne pouvant empêcher une guerre qu'elles jugeaient inévitable, les deux superpuissances se sont entendues pour la terminer, et cela pour deux raisons très simples : d'une part, l'équilibre mondial qu'elles ont défini repose sur un accord en Méditerranée, d'autre part, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique fournissent en armes les adversaires potentiels et réels des conflits actuels et futurs au Proche-Orient.

Un chiffre garde son éloquence, malgré les incertitudes monétaires : en quelques mois, les livraisons d'armes effectuées par ces deux pays se sont élevées à plus de deux milliards de dollars. Il s'agit d'armes adressées directement aux combattants, et ici, il n'y a pas de distinction entre les pays du champ de bataille et les pays voisins ; on adresse des armes à qui veut se battre ou à qui doit se défendre. Les armes sont les plus perfectionnées qui aient été utilisées pour une guerre de type conventionnel durant la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. L'absence de l'Europe, dans ces conditions, était fatale.

Aujourd'hui, les combats ont cessé, mais s'agit-il d'une trêve ? Les rencontres de Genève permettront-elles une paix juste et durable que tous les belligérants — j'en suis persuadé — souhaitent ardemment ? Il existe, malgré les nouvelles pessimistes de ce jour, quelques éléments positifs, et n'est-ce pas au milieu de l'orage qu'il est indispensable d'essayer de croire à l'arc-en-ciel ?

La conférence d'Alger laissant intactes les chances de rencontre entre Egyptiens et Israéliens, l'infléchissement sensible de la doctrine du parti travailliste israélien qui a adopté des propositions nouvelles, en particulier, la notion d'ouverture sur un compromis territorial, ou l'affirmation du respect des droits des communautés nationales ou religieuses, même si les grandes difficultés, comme le problème de Jérusalem et son avenir, ne sont pas abordées, tout cela constitue bien des éléments positifs. Aussi semble-t-il que l'approche, aujourd'hui, soit plus favorable.

Un petit pays, fier et courageux, va-t-il enfin pouvoir vivre derrière des frontières sûres, reconnues et garanties, mais comprendra-t-il aussi la nécessité d'aborder ce rendez-vous de Genève avec une volonté de solution et un esprit de compromis constructif ? Et puis, la pensée politique arabe évoluera-t-elle vers ce qui nous semble être rationnel, réaliste et compréhensible, c'est-à-dire des accords de paix définitive avec Israël ?

Dans la recherche de la paix, quelle peut être l'influence des Neuf ?

Il convient d'admettre que la déclaration des Neuf a constitué la première manifestation d'un accord politique de notre Communauté, ce qui ne saurait être négligé, même si elle n'a pas été appréciée par tous, ce qui me semble regrettable car elle

contenait pourtant deux éléments essentiels : la constitution d'une véritable force de maintien de la paix et aussi l'idée d'accepter de négocier des accords dans le cadre d'une approche globale et équilibrée avec les pays de la Méditerranée orientale.

Alors, au lieu de faire immédiatement un procès d'intention ou d'essayer de dénoncer une arrière-pensée intéressée, il serait plus utile de soutenir cette détermination nouvelle de l'Europe.

Il s'agit maintenant d'aller plus loin et, pour les Neuf, d'engager une démarche efficace. En effet, au lendemain des combats, face à une crise du pétrole, l'Europe a le devoir de s'affirmer sur des points primordiaux : la négociation d'une paix juste et durable, la construction d'une politique commune de l'énergie et la nécessité d'une défense. Ce sont là autant de thèmes, de réflexions que d'action.

Il ne faut jamais sous-estimer les possibilités et les conséquences de l'événement. La guerre du Proche-Orient a démontré aux Européens que, malgré les initiatives françaises, les conférences, les concertations qui ont apporté des résultats positifs, l'Europe avait tendance à s'enliser dans une certaine « quotidienneté ».

Or, ces dernières semaines ont fait mieux comprendre aux Neuf le poids des superpuissances, ainsi que leur vulnérabilité économique et politique.

Donc, à une certaine attitude de routine pourrait succéder une dynamique de la relance. L'événement a suscité une prise de conscience nouvelle des Neuf.

Parmi les perspectives de la conférence de Copenhague figure certainement : le problème de l'approvisionnement en pétrole, l'attitude à observer devant le boycott de certains pays et, surtout, la politique commune que devraient adopter les Neuf dans le domaine de l'énergie.

Il paraît difficile, avant cette rencontre, d'aborder cette question au fond car beaucoup de ses aspects ne peuvent être traités qu'au sommet. C'est la raison pour laquelle je ne vous questionnerai pas à ce sujet, monsieur le ministre, tout en soulignant l'importance des résultats que nous attendons de la conférence de Copenhague.

En revanche, vous avez posé également le problème de la défense.

Il faut reconnaître, ne serait-ce que pour la logique de notre débat, que les problèmes relatifs à cette dernière sont inséparables de ceux qui concernent la politique étrangère.

Or, face aux réalités militaires, l'Europe des Neuf traverse une crise grave ; tous les pays de la Communauté ressentent la pression qui est exercée pour obtenir la réduction des charges militaires en même temps qu'il se développe une propagande qui tend à provoquer le départ des troupes américaines d'Europe, notamment depuis la conférence de Vienne.

Le problème de la défense doit s'analyser aussi en tenant compte d'une certaine conception du désarmement et de la sécurité. Ils sont absolument inséparables.

Examiner ensemble ces trois thèmes ne procède pas d'une attitude cynique et pessimiste, mais de la prise de conscience d'une réalité, car derrière ces mêmes mots, détente et désarmement, se dissimulent très souvent des aspects totalement différents.

Depuis vingt-cinq ans, l'U. R. S. S. et les Etats-Unis ont engagé une course à l'armement dont ils supportent réciproquement le fardeau, avoué ou dissimulé. Cette situation les oblige à vivre en état de surarmement permanent, ce qui ne les prive nullement de parler de désarmement. Mais jamais les stocks d'armes n'ont été aussi élevés et leur exemple a été suivi par le monde entier. La progression des budgets militaires est constante. Je crains, sur ce point, que la proposition soviétique de réduire de 10 p. 100 les budgets militaires des puissances nucléaires ne soit malheureusement peu réaliste.

Dans le cadre des armements, deux systèmes coexistent : d'une part, les détenteurs d'une force considérable ; d'autre part, les autres, qui entendent défendre leur indépendance.

On me répondra sans doute que des négociations ont été engagées visant à limiter les armements stratégiques, et que les accords réalisés dans le cadre des S. A. L. T. aboutissent à la limitation d'un certain type d'armements stratégiques ; seulement les plafonds fixés restent toujours supérieurs aux quantités d'armes stockées.

La rivalité se poursuit par rapport à un certain type d'armes, mais aussi par les progrès enregistrés dans la recherche et

dans le perfectionnisme. Telles les nouvelles fusées à têtes multiples qui augmentent encore la puissance de destruction des deux super-grands.

Les accords S. A. L. T. I et II, dont il faut tout de même tirer une certaine satisfaction, ressemblent encore trop à un jeu d'échecs où les partenaires s'accorderaient pour supprimer, soit les fous, soit les tours ou encore font penser à une variante du hockey sur glace où il serait permis, à condition de prévenir l'adversaire, de supprimer le gardien de but.

Dans ce domaine, la France — vous l'avez rappelé — occupe une position parfaitement réaliste. Tout en se prononçant en faveur de la conférence mondiale pour le désarmement, à condition que toutes les puissances disposant de l'arme atomique soient présentes, elle accepte un désarmement mondial sous contrôle international entraînant l'interdiction de la fabrication des armes nucléaires et la destruction des stocks existants. Toute autre progression dans la voie de la recherche se révélerait illusoire.

Dans le domaine de la sécurité, il convient également de rappeler la position de la France, puisque nous avons été les premiers à soutenir l'intérêt et l'importance de la conférence d'Helsinki. Pour l'instant, elle n'est que l'expression d'intentions.

Nous souhaitons que ces négociations progressent, qu'elles dépassent le temps des déclarations et aboutissent surtout à une construction réelle. Mais il ne faudrait pas que sécurité et désarmement ne soient simplement l'occasion pour les deux super-puissances d'imposer leur conception de l'équilibre et leur notion d'un rapport des forces qui s'établirait au détriment d'une Europe qui se cherche encore sur un certain nombre de points.

Sur le plan militaire, deux voies s'offrent à l'Europe : ou l'indépendance ou bien la « finlandisation ». Même si ce terme paraît en avance sur son temps et sur le *Petit Robert*, il n'en définit pas moins une réalité.

Une Europe qui se veut à la fois libre et indépendante doit pouvoir se défendre contre tout agresseur éventuel. Telle est la donnée de base.

Je ne pense d'ailleurs pas, faisant en cela écho à ce que disait le président Colin ce matin, qu'il y ait des nostalgiques de la guerre froide dans nos assemblées et il me semble difficile d'imaginer à l'heure actuelle l'U. R. S. S. animée de l'intention de se lancer dans une aventure militaire à l'Ouest.

Je sais bien que ses impressionnantes divisions en Europe orientale et la flotte gigantesque qu'elle entretient au Nord de l'Europe sont présentes et inquiètent un certain nombre d'observateurs. Mais je pense qu'elles ont surtout pour objet d'empêcher tout mouvement nationaliste dans les pays socialistes, et aussi de rappeler que l'U. R. S. S. ne laissera pas occuper une nouvelle fois son territoire.

Le problème de la défense est posé. La conférence de Copenhague ne peut véritablement l'ignorer. Elle englobe à la fois les incertitudes du stationnement des forces américaines en Europe, les rapports avec l'O. T. A. N., notre stratégie de dissuasion.

Nous entrons dans une ère de relations diplomatiques nouvelles chargée de difficultés, de dangers et de menaces. La politique française se doit d'être à la fois pragmatique et réaliste, en évitant d'abord les écueils d'un retour à une nouvelle forme de guerre, en maintenant les relations d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde qu'elle entretient depuis vingt ans, en se gardant de toute injustice dans le choix de ses objectifs.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous saurez maintenir cette ligne directrice, permettant ainsi à notre pays d'apporter sa contribution à une véritable détente et à une paix durable, conformément à la tradition et aux ambitions de la France. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marcelliac.

**M. Pierre Marcelliac.** Monsieur le ministre, je commencerai mon propos en vous disant toute l'estime personnelle que je vous porte. Vous êtes l'héritier d'une politique que j'ai rarement approuvée et sans vous critiquer spécialement, je dois tout de même vous faire part du désarroi profond de la France devant une politique étrangère qu'elle ne comprend pas et que, par certains côtés, elle ressent avec douleur.

Ce désarroi s'inscrit autour de trois mots : prospérité, sécurité, dignité.

La prospérité est la base de notre stabilité sociale. C'est grâce à l'expansion, comme on dit, à la progression des revenus du produit national brut et à sa répartition — sur laquelle d'ailleurs on pourrait faire bien des observations — que l'on réussit, en créant du superflu, à peu près à couvrir le nécessaire ; mais le superflu en lui-même, vous le savez, engendre la gabegie, le gaspillage et du même coup, hors des limites des pays les plus riches du monde, puisque cette dénomination est connue, il provoque nécessairement des rancœurs, des jalousies, des sentiments qui deviennent graves car, qu'on le veuille ou non, la politique internationale — et les événements le démontrent — se fait souvent à base de sentiments.

Cette prospérité est gravement menacée à l'heure actuelle ; tout le monde l'a dit, et vous tout particulièrement en des termes parfaits. Elle est mise en péril par ce que l'on a nommé la guerre du pétrole. Celle-ci a un prétexte, la guerre du Kippour, et des raisons beaucoup plus profondes. Il suffit de lire attentivement les propos extrêmement importants, et souvent émouvants d'ailleurs, du président Boumediène et du président Khadafi pour comprendre qu'il y a d'autres causes. Ces causes, on peut aller les chercher assez loin, peut-être même dans des principes religieux. Une longue expérience est nécessaire à une civilisation pour arriver à réaliser le rêve de Pascal : « Que la force soit juste ». Il existe pas mal de civilisations pour lesquelles la force est juste en elle-même ; elle devient injuste après et par son emploi, d'où la tentation d'utiliser cette arme qu'est le pétrole dans des conditions qui risquent de mettre en péril, non pas notre confort quotidien — ce qui est secondaire — mais tout un ensemble d'équilibres assez fragiles, au détriment — ce qui me paraît extrêmement grave — des pays sous-développés.

Mais chacun est maître chez soi. Les Arabes, pour lesquels j'ai beaucoup d'attachement, font la politique de leur choix. Qu'ils sachent, et je le dis très modestement, que je comprends leurs soucis. Qu'ils sachent aussi que mon profond émoi pour le sort d'Israël tient à deux raisons que je vais exposer très sommairement. D'abord, j'ai connu, comme un certain nombre d'entre nous, l'époque où le peuple juif, dispersé sur la terre, a subi l'Europe un sort qui a failli déshonorer l'humanité. Je ne veux pas que cela recommence sur la terre d'Afrique. La seconde raison est plus simple : quand le rapport des forces humaines en présence est de 1 à 100, ou presque, en bon Français, on ne peut être que du côté du plus faible.

Cette guerre d'Israël, je l'ai dit, n'est qu'un prétexte. Elle devrait faire mesurer au Gouvernement français le danger qu'il y a à assurer une certaine prospérité économique, bien fragile, en livrant des armes dont, en définitive, il est impossible d'assurer le contrôle. En outre, on peut se demander si elles ne se retourneront pas contre nous un jour. Alors, cette prospérité mise en péril aujourd'hui pour des raisons difficiles à découvrir est une des causes du désarroi des Français.

Depuis la bombe d'Hiroshima, le monde entier sait inconsciemment que la sécurité qui, à certaines époques, semble mieux assurée est cependant relative.

Le déséquilibre qui existe entre les forces dites conventionnelles de la Russie soviétique et de ses alliés et les forces de l'Europe occidentale pourrait se traduire par le rapport de un à trois ou de un à quatre. La pénétration russe en Méditerranée, à laquelle M. Taittinger a fait allusion, s'affirme. J'ai pu obtenir des informations de sources dignes de foi selon lesquelles des navires de guerre russes, dont le nombre se situerait entre 90 et 132 se trouveraient en Méditerranée, qui fut jadis *mare nostrum*. Ainsi, l'U. R. S. S. réalise le rêve tsariste : elle pousse vers l'Ouest et s'assure de bases puissantes en Méditerranée. C'est là un grand péril pour la sécurité et un grand péril pour l'Europe.

L'autre jour, sur la route, monsieur le ministre, parmi la multitude de voitures françaises, je pensais à l'ironie manifestée à l'égard de la Hollande qui avait cru devoir interdire la circulation automobile les jours de week-end. Je me disais que dans la platitude quotidienne, la France était bien servie. Cependant, ce jour-là, bien que des liens de famille très étroits m'attachent à la Hollande, j'étais heureux car le plus humilié c'était peut-être moi. Je pense qu'il faut se garder d'accroître le désarroi de la population française et ne pas lui rappeler que toute politique nationale prend d'abord le chemin de l'honneur. On a eu sans doute, à tort, monsieur le ministre, le sentiment très profond que l'on faisait, ce que j'ai appelé méchamment, « la politique du pompiste ». Ce n'est pas digne de la France !

Après vous avoir exprimé, avec beaucoup de tristesse, l'opinion de nombreux Français, je vais vous parler de leur espoir. Le Français espère toujours. Pour moi, l'espoir a un nom, un seul : l'Europe. Une Europe qu'il faut réaliser très vite et même peut-

être, excusez-moi d'aller aussi loin dans l'absurdité, dans le manque de coordination, sans avoir pris les précautions qu'en temps ordinaire vous auriez pu exiger et obtenir.

Il faut faire, en ce domaine, à mon avis, des imprudences. Le temps joue cruellement contre nous. Imaginez, monsieur le ministre, que la guerre du Kippour ait duré, dans quelle situation nous serions-nous trouvés ? Nous aurions eu le choix, selon la formule traditionnelle, de tomber à l'Est ou de tomber à l'Ouest, attitude indigne de la France et de l'Europe. C'est à partir de cette réflexion que je suis devenu fondamentalement Européen.

Nous avons renoncé à nos liens avec ce que l'on appelait jadis la France d'outre-mer. Je suis devenu européen à 100 p. 100 et je tiens à dire que ce n'est pas parce que les pays d'Europe auront un dénominateur commun que chaque fraction de peuple n'aura pas son individualité. Bien plus : ce fractionnement et cette unité nous permettront de défendre ce qui est notre bien le plus absolu. Je vous adjure, monsieur le ministre : faites l'Europe ; faites-la dans l'imprudence, sans cela à quoi serviront vos actions ? On ne résout pas un cataclysme industriel en faisant une coopérative. On fait — excusez cette image — une société à directoire ou, au pire, de l'autogestion. Par conséquent, il faut faire l'Europe et la faire de toute urgence. Et puis, redonnez de l'espoir ! Essayez de trouver à cette Europe, en dehors de sa sécurité, des dénominateurs communs qui ne relèvent pas de sordides biens matériels. Nous avons un trésor commun et une certaine conception de l'homme.

Enfin, monsieur le ministre, je sais à qui je parle. N'est-il pas terrible de penser qu'aujourd'hui on se demande si Dieu est encore Français ? Oui, il faut que le Président de la République et les chefs d'Etat tiennent le langage du cœur plus que celui de la raison pour construire cette Europe. Le temps nous est mesuré. Une seconde guerre du Kippour ne pardonnerait pas. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Périquier.

**M. Jean Périquier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne vous étonnerai pas si je vous dis que le groupe socialiste ne votera pas ce budget. En dehors des raisons qui ont déjà été exposées par certains de nos amis pour justifier notre vote hostile à l'ensemble du budget, j'ajouterais que s'agissant ici du budget des affaires étrangères, nous ne le voterons pas parce que nous ne voulons pas, par notre vote, entériner cette atteinte grave à la Constitution que constitue ce qu'il est convenu d'appeler la politique du domaine réservé et qui veut que seul le chef de l'Etat décide de notre politique internationale, le Parlement n'étant jamais consulté et se trouvant chaque fois mis devant le fait accompli.

Or, comme par surcroît nous considérons que la politique suivie par notre chef de l'Etat est contraire aux intérêts de notre pays nous ne saurions avoir la moindre hésitation pour émettre un vote hostile, ce vote ayant la signification d'une condamnation de la politique gouvernementale en matière internationale.

Je voudrais examiner quelques aspects seulement de cette politique internationale. Notre collègue Giraud complètera mon exposé en traitant plus particulièrement de la politique au Proche-Orient.

Personnellement, je veux d'abord commencer par m'élever contre la poursuite des expériences nucléaires dans le Pacifique. Ne craignez rien, monsieur le ministre, je ne vais pas insister longuement parce que je sais que vous pourriez me faire observer que cette question est davantage du domaine du ministère de la défense nationale que du vôtre ; cependant, vous y êtes quand même intéressé, dans la mesure où ces expériences sont de nature à nous faire rompre des relations diplomatiques avec des pays démocratiques amis comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Je sais bien que, très souvent, on essaie de nous démontrer que les protestations de ces pays démocratiques sont dictées par des prétextes purement politiques, et sans jamais préciser d'ailleurs de quels prétextes il s'agit ; mais l'Australie et la Nouvelle-Zélande vous ont répondu que si, vraiment, comme vous le soutenez, ces expériences atomiques ne présentent aucun danger pour les pays voisins, il n'y a pas de raison que nous ne les poursuivions pas chez nous.

Vous avez reproché à ces pays de ne pas protester davantage contre les expériences nucléaires qui se poursuivent en Chine. D'abord ce n'est pas tout à fait exact, car ils ont protesté ; ensuite il est bien évident que leurs protestations ne peuvent pas avoir

la même intensité, pour la raison très simple que la Chine poursuit ses expériences chez elle. Peut-être pourrions-nous essayer de poursuivre ces expériences dans notre pays ; nous verrions quelle serait alors la réaction des Français qui, eux, je pense, ne doivent pas être animés par des sentiments anti-nationaux !

Si j'évoque ces expériences nucléaires, c'est parce que, malheureusement, pour pouvoir les poursuivre, la France donne l'image lamentable d'un pays qui se refuse à la recherche de la paix. Systématiquement, en effet, elle refuse de s'associer aux initiatives, aux traités et aux conférences ayant pour objet d'arriver au désarmement.

Rappelons une fois de plus que la France est le seul pays à ne pas avoir signé le traité de Moscou sur la limitation des armements nucléaires, qu'elle ne participe pas à la conférence du désarmement de Genève et que, demain, elle ne participera pas davantage à la conférence de Vienne, qui discutera également du désarmement.

Enfin, à l'O. N. U., presque systématiquement nous votons contre les motions concernant le désarmement, ou tout au moins nous abstentions-nous. Il a vraiment fallu attendre la V<sup>e</sup> République pour que la France refuse de participer à des conférences du désarmement, où elle aurait pourtant un rôle important à jouer dans la recherche de transactions utiles et efficaces.

Mais peut-être ne devrions-nous pas nous étonner de la position d'un gouvernement qui, de plus en plus, se transforme en marchand de canons, voire en agent commercial de M. Dassault !

Cette raison serait suffisante pour justifier notre vote hostile et j'ajoute que nous ne pouvons pas accepter votre politique de complaisance à l'égard de tous les pays fascistes. Sur ce plan, nous devons reconnaître que votre politique est d'une continuité remarquable ! Il n'est pas un seul gouvernement méconnaissant les droits de l'homme avec lequel notre Gouvernement n'entretienne pas les meilleures relations et auquel il ne livre pas des armes.

Je ne vais pas instaurer à nouveau dans cette assemblée un débat sur le Chili, mais je rappellerai une fois de plus que notre Gouvernement a été un des derniers gouvernements à élever une protestation contre le putsch militaire, alors qu'il a été un des premiers gouvernements à nouer de bonnes relations avec le gouvernement du général Pinochet.

Nous entretenons de bonnes relations avec le Portugal, présentement le seul pays colonialiste d'Europe, dont nous préférons ignorer la répression sanglante qu'il poursuit dans ses colonies.

Nous avons entretenu de bonnes relations avec la Grèce des colonels et, demain, nous en entretiendrons encore avec la Grèce d'un général. Au Conseil de l'Europe, il faut le rappeler, seuls les représentants gaullistes n'ont pas voté l'exclusion de ce pays.

Nous entretenons de bonnes relations avec la Rhodésie raciste, à laquelle nous livrons des armes qui lui permettent de mieux imposer sa politique raciste.

Nous entretenons, bien entendu, les meilleures relations avec l'Espagne, où vous vous êtes rendu, monsieur le ministre, pour dire au général Franco que la France soutiendra la candidature de l'Espagne au Marché commun, en voulant ignorer sans doute que les traités de Rome ont prévu que la Communauté européenne était réservée aux pays vraiment démocratiques !

Enfin, nous recevons en grande pompe le prince Juan-Carlos, qui pourtant n'est absolument rien en Espagne, si ce n'est qu'il a été désigné par le général Franco pour être son successeur. Le recevoir comme vous l'avez fait était une façon comme une autre d'entériner le choix du général Franco. Mais qui peut dire ce qui se produira demain, après la disparition du général Franco ? Peut-on sérieusement douter que l'Espagne recouvrera, un jour, peut-être plus prochain que vous ne le pensez, la République et la liberté ?

**M. Serge Boucheny.** Très bien !

**M. Jean Périquier.** Un autre sujet de désaccord, c'est votre politique de coopération. Nous ne sommes pas contre la coopération, il s'en faut même de beaucoup, mais il y a coopération et coopération. Là encore, une question de principe se pose pour nous et elle ne saurait nous faire accepter votre budget de la coopération. Nous le disons très nettement, nous n'accepterons plus désormais de voter un tel budget tant qu'un haut fonctionnaire, en l'occurrence M. Foccart, continuera à s'occuper anticonstitutionnellement de cette coopération. En effet, il est inadmissible qu'un tel fonctionnaire puisse disposer de pouvoirs

et d'un budget de ministre alors qu'il n'a aucun compte à rendre au Parlement. C'est là un véritable scandale ! Au moment où notre ministre de l'économie et des finances prêche l'austérité, est-il admissible que l'on dépense plusieurs millions de francs pour maintenir ce secrétariat aux affaires africaines et malgaches, alors que nous disposons d'une section africaine importante au ministère des affaires étrangères et, de surcroît, d'un secrétaire d'Etat à la coopération ?

Sous certaines Républiques tant décriées par vous-même, nous connaissons des ministres qui n'auraient jamais accepté cet empiètement sur leurs attributions normales et qui n'auraient pas hésité à donner leur démission.

On peut penser que c'est cette dispersion des pouvoirs qui est cause des difficultés que nous rencontrons à l'heure actuelle en matière de coopération. Cela tient aussi au fait que, très souvent, l'aide que nous apportons à certains pays africains ne profite pas tellement aux peuples de ces pays, mais à des hommes politiques qu'il s'agit de maintenir en place et qui, très souvent, nous récompensent bien mal de l'aide que nous leur apportons.

Je ne citerai que quelques exemples. Tout d'abord celui du général Bokassa, président à vie de la République centrafricaine...

**M. Etienne Dailly.** Il a bien de la chance !

**M. Jean Périquier.** ...et grand justicier qui fait en public couper les oreilles et les mains et exécuter les détenus prévenus de vol. Certes, le général Bokassa, pour nous remercier, est venu verser quelques larmes sur la tombe du général de Gaulle à Colombey, mais, chez lui, ses remerciements se traduisent, et vous le savez bien, par des expulsions de coopérants ou de techniciens français, par des arrestations et des interpellations injustifiées de ressortissants français, par une manifestation en date du 29 septembre 1971 au cours de laquelle le drapeau de l'ambassade française à Bangui fut piétiné et brûlé, par des attaques personnelles contre M. Foccart lui-même et par des mises en cause répétées des représentants diplomatiques à Bangui. Et tout cela sans protestation énergique de notre Gouvernement.

Il en est de même au Tchad, où le chef d'Etat, M. Tombalbaye, pour nous remercier d'avoir dépensé des milliards pour soutenir une guerre stupide dont le seul objet était de le maintenir au pouvoir et au cours de laquelle vingt-huit jeunes militaires français ont trouvé la mort, fait procéder lui aussi à des expulsions de ressortissants français, fait disparaître tout vestige rappelant l'aide française, fait fermer certains établissements français d'enseignement, cependant qu'il laisse se développer certaines manifestations antifrancophones et que lui-même — ce qui est un comble ! — nous accuse de poursuivre une œuvre colonialiste.

Il s'agit-là de deux exemples typiques, mais il en est beaucoup d'autres, ne serait-ce que celui de Madagascar, qui n'accepte plus que soit maintenue sur son territoire une garnison française.

A la vérité, on peut dire que le même état d'esprit existe dans tous les pays africains, dont la plupart viennent de dénoncer les accords de coopération qui, pourtant, leur ont été plus profitables qu'à nous-mêmes.

C'est, je suppose, en raison de la dégradation de cette situation que notre chef de l'Etat a réuni dernièrement six chefs d'Etat africains. Qu'est-il sorti de cette réunion ? Nous n'en savons rien, et peut-être, monsieur le ministre, nous donneriez-vous quelques précisions à ce sujet. En attendant, en raison des résultats obtenus par votre politique de coopération, vous nous excuserez si nous refusons d'entériner par notre vote une telle politique.

Et j'aborde maintenant la question de l'Europe, qui reste notre préoccupation majeure. Certes, nous ne contesterons pas que la politique européenne de notre chef de l'Etat soit loin d'être celle du général de Gaulle. Peut-être n'était-il pas nécessaire alors de nous critiquer violemment quand nous dénonçons cette politique, qui est cause que l'Europe n'ait pas encore cette force unie qui lui aurait permis de jouer le rôle d'arbitre et d'imposer ses solutions dans toutes les affaires qui troublent le monde.

Croyez bien que nous n'oublions pas que notre chef de l'Etat a joué un rôle important à la conférence de La Haye pour l'élargissement de la Communauté européenne, notamment par l'adhésion de la Grande-Bretagne, dont le général de Gaulle ne voulait entendre parler à aucun prix. Nous n'oublions pas que c'est lui qui a pris l'initiative de proposer une conférence

au sommet à Copenhague pour rechercher les moyens d'établir une union politique. Si vraiment un résultat sérieux est obtenu, nous nous en féliciterons, car il n'est pas douteux que l'Europe ne peut jouer entièrement son rôle que si elle ne constitue pas seulement une communauté économique, mais également une union politique.

Mais il ne faut pas jouer sur les mots, il faut savoir ce que l'on entend par « union politique » et c'est ici que se pose, une fois de plus, la question de l'intégration européenne. Aucun des problèmes qui intéressent l'Europe : sécurité, monnaie, politique, ne peut être sérieusement résolu si les pays intéressés n'acceptent pas un certain abandon de souveraineté nationale et, par conséquent, la règle de la majorité.

A la suite de l'esclandre provoqué par les propos de notre ministre de l'agriculture à l'égard de l'Allemagne fédérale, c'est très justement que le ministre des affaires étrangères de ce pays a répondu que l'Europe ne pourrait jamais se faire si chacun déclare : « L'Europe, c'est moi ». On doit d'autant mieux s'en rendre compte dans la situation présente !

Certes, il est regrettable que l'Europe soit laissée à l'écart du règlement du conflit du Moyen-Orient. Mais quel rôle pouvait-elle jouer alors que les pays qui la composent étaient en total désaccord sur ce problème que pose cette région du monde ?

Actuellement, comment l'Europe peut-elle contribuer à résoudre la crise du pétrole si elle ne veut pas faire preuve de solidarité et si elle ne se résoud pas à mettre sur pied un organisme supranational pour la production civile d'une nouvelle source d'énergie qui ne peut être que l'énergie nucléaire ?

Il paraît que cette question a été examinée sérieusement au cours des derniers entretiens que M. Pompidou a eus avec MM. Heath et Brandt. Ce serait, en effet, une excellente solution que de faire revivre un organisme du genre d'Euratom, qu'on aurait sans doute pu se dispenser de supprimer.

Nous sommes loin de l'époque où M. Michel Debré, dans cette enceinte même, déclarait que le traité d'Euratom était l'un des plus néfastes pour la France et demandait de traduire en Haute Cour les ministres qui le feraient ratifier ! Pourtant, c'est bien à une organisation de ce genre qu'il faudra en arriver, même au risque de braver, une fois de plus, les foudres de M. Debré. (*Sourires.*)

Je dois constater cependant, sans vouloir faire un procès d'intention avant la réunion de Copenhague, que la France risque de rendre de nouveau difficile cette solution par son refus de l'unification des techniques. Elle entend, en effet, produire de l'uranium enrichi par le procédé gazeux — le plus coûteux — alors que l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas veulent utiliser le moins coûteux, celui de la centrifugation.

De toute manière, quels que soient les résultats obtenus, il restera à résoudre le problème de fond de l'Europe, c'est-à-dire à déterminer comment on entend la concevoir.

Il est certain que votre Europe ne peut être la nôtre, car vous la concevez comme étant celle du capitalisme international, des trusts et des cartels. Or, nous, nous voulons l'Europe du monde du travail. C'est pour sa réalisation que nous lutterons de toutes nos forces car elle est la seule à répondre vraiment à l'esprit du traité de Rome.

J'en arrive à ma conclusion. Elle sera très simple. Nous sommes, je le répète, en total désaccord avec votre politique internationale. Comme le budget est nu instrument de la politique menée, nous ne le voterons pas car il vous permettrait, demain, de poursuivre cette politique que nous jugeons néfaste pour la France et dont nous sommes sûrs qu'elle est condamnée par la grande majorité des Français. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Duclos.

**M. Jacques Duclos.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, tandis que se poursuit, devant le Parlement, le débat relatif aux dépenses budgétaires pour 1974 et que nous avons à nous prononcer sur le budget des affaires étrangères, l'évolution de la situation économique et sociale accroît l'inquiétude des Françaises et des Français.

Les autres pays dominés par le système capitaliste se trouvent dans une situation analogue. Aussi est-il naturel que la politique extérieure de notre Gouvernement soit influencée par un tel état de choses.

Sans doute essaye-t-on de dégager la responsabilité du pouvoir actuel, en place depuis plus de quinze ans, mais personne ne saurait raisonnablement atténuer la responsabilité qui est la

sienne dans le développement de la crise actuelle. Face à cette crise, nos gouvernants poursuivent une politique que l'on peut qualifier de fuite en avant.

Le Gouvernement français se trouvant aux prises avec des difficultés économiques qu'il n'a su ni prévenir ni même prévoir, son premier réflexe a été d'invoquer les causes extérieures.

C'est ainsi que l'inflation aurait, selon nos ministres, des origines de caractère international et, partant de cette analyse, le moyen d'en sortir ne pourrait résider, selon eux, que dans une concrétisation nouvelle de l'Europe des Neuf.

A entendre certaines déclarations ministérielles, on pourrait penser que notre pays ne serait plus qu'une sorte de fétu de paille, ballotté dans l'océan d'une économie mondiale en proie à de sombres déchainements.

Où est-il le temps où l'on promettait à la France un grand et prestigieux destin ? Où est-elle la belle arrivée qu'on nous faisait entrevoir ?

Notre pays, que l'on nous présentait naguère comme sur le point d'accéder à une exceptionnelle grandeur, se trouve confronté avec une situation qui pose des problèmes, non seulement à Paris, mais aussi à d'autres capitales européennes.

Aujourd'hui, les pays européens, qui furent nombreux à se désintéresser de l'occupation des territoires arabes par les troupes israéliennes, lorsqu'ils ne s'en réjouissaient pas, sont en proie aux inquiétudes qui découlent de la décision des pays arabes de réduire les livraisons de pétrole et de commercialiser dans de meilleures conditions leur principale richesse naturelle.

Ce problème a été évidemment évoqué dans les conversations qui ont eu lieu entre le Premier ministre de Grande-Bretagne et M. Pompidou, de même qu'il a été traité au cours du récent entretien entre le chancelier d'Allemagne et le Président de la République française. Il va faire l'objet d'un nouvel examen au cours des prochains entretiens de Copenhague.

Il a été question, au cours de ces rencontres, de la mise en œuvre de mesures de solidarité européenne, mais il semble bien que, grâce à cette mise en scène, les gouvernants tentent de faire oublier leurs propres responsabilités devant leurs peuples respectifs.

Pour ce qui est de la France, on envisage en haut lieu son intégration dans un vaste ensemble où l'on ne pourrait plus distinguer clairement les responsabilités de nos gouvernants. C'est ce qui s'est dégagé de vos propos de ces temps derniers et de votre discours de cet après-midi, monsieur le ministre.

Quoi qu'il en soit, les travailleurs ont engagé la lutte et s'approprient à exprimer massivement, le 6 décembre, leur volonté d'en finir avec la politique de vie chère.

Ils exigent que des mesures soient prises rapidement afin d'améliorer leurs conditions de vie, de juguler la hausse des prix et de s'attaquer aux causes réelles de l'inflation.

Il faut souligner que la seule annonce de cette journée d'action a eu pour résultat d'amener le Gouvernement à annoncer un ensemble de mesures dont on ne saurait admettre, d'emblée, qu'elles porteront la marque de l'efficacité et de l'équité.

S'il est vrai qu'on peut rechercher des causes majeures de l'inflation dans la politique des Etats-Unis, notamment, il est non moins vrai que le Gouvernement français a grandement favorisé cette politique.

Pour ce qui est des causes de l'inflation en France même, le Gouvernement a longtemps cru ou tenté de faire croire, mais sans succès, que des incantations suffiraient à les éliminer. Aussi est-il nécessaire d'imposer qu'on agisse sans tarder sur ces causes internes de l'inflation.

Nous ne sommes pas de ceux qui attendent de l'Europe des Neuf un miracle susceptible de sortir notre pays de la crise, comme par enchantement.

De toute évidence, les causes extérieures de la crise tiennent à la nature des régimes capitalistes, dominés par les grandes sociétés monopolistes, dont les plus puissantes sont les sociétés multinationales à base américaine.

Lutter contre de telles causes ne peut se concevoir sans la mise en œuvre d'une politique fondamentalement nouvelle qui vise à limiter l'emprise des monopoles sur notre économie et tend à la récupération du potentiel industriel de notre pays détenu par les sociétés multinationales.

Or il est plus que douteux que l'Europe des Neuf s'engage sur une telle voie. Ce doute est d'autant plus fondé que les causes extérieures de la crise tiennent également à la nature des relations internationales, c'est-à-dire à la nature de nos rapports avec les Etats-Unis, de nos relations avec ce qu'on appelle le tiers monde et de nos échanges avec les pays socialistes.

La France pouvait et peut encore apporter des correctifs dans ces domaines, sans attendre que les autres pays fassent de même, d'autant que certains d'entre eux ont déjà pris de l'avance sur nous à cet égard.

A la vérité, le Gouvernement français voudrait, semble-t-il, à la faveur de la présente aggravation de la crise, « pousser les feux » vers une Europe supranationale, rompant ainsi avec ce qui fut longtemps la doctrine du pouvoir sur cette importante question.

Quoi qu'il en soit de l'orthoxie gouvernementale en matière de politique extérieure, nous sommes particulièrement bien placés, nous communistes, pour dénoncer ce changement d'orientation politique car, s'il est vrai que nous avons toujours combattu le pouvoir depuis son installation, il y a quinze ans, nous avons toujours aussi soutenu les initiatives qui tendaient à assurer l'indépendance nationale et à consolider la paix dans le monde.

Or, à ce sujet, les déclarations que vous avez faites, monsieur le ministre, devant l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale...

**M. Michel Jobert**, ministre des affaires étrangères. Citez-moi bien, monsieur Duclos !

**M. Jacques Duclos**. ... sur les problèmes de défense soulignent que le Gouvernement s'apprête à aller loin dans la mise sur pied d'une organisation politique de l'Europe occidentale.

Il est clair, en effet, qu'en considérant la force nucléaire française comme une sorte de contribution éventuelle de la France et de l'Europe au renforcement global de l'Alliance atlantique, notre ministre des affaires étrangères tourne le dos à l'idée d'une défense purement nationale.

Il semble admettre, en matière de défense, la conception d'une vocation régionale de l'Europe envisagée sous l'angle d'une sorte de sous-bloc atlantique.

Qu'on le veuille ou non, les conditions politiques de l'Europe sont telles qu'une semblable attitude aurait pour conséquence de lier la France sans pour autant libérer l'Europe.

En rapport avec ces préoccupations gouvernementales, on peut ajouter que vos déclarations, monsieur le ministre, relatives à un prétendu « condominium des deux superpuissances », laissent transparaître des perspectives sur lesquelles nous sommes en droit de demander quelques explications.

En effet, vous admettez que la France dépend des Etats-Unis pour sa défense et que l'avenir lui-même est engagé dans la même direction.

Vous semblez ne pas voir qu'il y a dans cette orientation une sorte d'aveu d'échec de la politique de discussion que représenterait, selon vous, la défense nucléaire française. Rien ne permet de penser que le même sort ne guèterait pas l'extension de cette conception de la défense à l'Europe tout entière, à supposer qu'elle soit admise par tous les membres de la « petite Europe ».

La recherche d'une sorte de « sanctuarisation » de l'Europe occidentale pourrait même comporter moins de crédibilité que la force française de dissuasion elle-même, ce qui n'est pas peu dire !

Sous prétexte de vouloir atteindre des objectifs lointains, théoriquement susceptibles, selon le Gouvernement, d'assurer notre sécurité et notre indépendance, ne néglige-t-il pas les possibilités réelles d'agir dans ce sens ?

Il est permis, par exemple, de constater qu'une politique de développement et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aurait certainement mieux assuré l'indépendance de la France que sa « force de frappe ». Pauvre force de frappe ! Nous n'avons cessé de le dire depuis le moment où sont apparues les possibilités offertes par les progrès scientifiques.

Nous avons aussi ardemment lutté pour la sauvegarde et la modernisation de l'industrie charbonnière française. Mais ces potentiels énergétiques nationaux ont été immolés sur l'autel du profit capitaliste et les conséquences de cette politique portent condamnation du principe, sacro-saint dans ce régime, de la recherche du profit.

Celui des monopoles capitalistes se traduit, en fin de compte, par de lourdes pertes à long terme pour la nation et, ce qui est plus grave, par une atteinte portée à sa liberté d'action.

Il ne fait plus de doute que, si tous les moyens humains et matériels nécessaires avaient été engagés dans la recherche et la mise en œuvre des instruments de production moderne d'énergie, à partir de l'atome notamment, nous serions beaucoup plus avancés aujourd'hui que nous ne le sommes avec nos stocks de bombes.

Je dis cela sans perdre de vue l'importance des problèmes de la défense nationale, sans vouloir les opposer à la question de l'autonomie énergétique. Ils sont, en définitive, intimement liés.

Il se révèle, à l'expérience, que la capacité de production d'énergie revêt une importance aussi grande que la force armée pour assurer notre indépendance.

J'ajoute que cela met également en relief la nécessité de renforcer considérablement nos moyens de recherche fondamentale et appliquée, pour trouver aussi bien des sources d'énergie nouvelle que des matériaux de substitution.

Il n'est certes pas question d'imaginer un développement autarcique de notre pays dans tous les domaines, pas plus qu'un repliement sur soi relevant d'une époque révolue, mais il est nécessaire d'estimer le « minimum énergétique vital » que nous avons le devoir de nous assurer faute de quoi l'indépendance nationale perdrait toute signification réelle.

Cette action concrète sur le plan national devrait être accompagnée d'une politique extérieure appropriée.

Pour ne citer qu'un exemple, une participation active de la France aux négociations internationales sur le désarmement et pour la détente serait une contribution positive à la consolidation de la paix dans le monde, et par cela même à la sécurité de notre pays.

Nous connaissons votre appréciation, monsieur le ministre des affaires étrangères, sur « la détente entre les deux grands » que vous considérez comme le « résultat des analyses des stratèges et des économistes ». Après quoi, vous ajoutez que ce résultat ne serait « peut-être qu'un moment historique lié à certains facteurs, dont la permanence n'est pas assurée ».

Cette appréciation, qui nous paraît être imprégnée d'une certaine nostalgie de la guerre froide, ne peut servir de base qu'à une politique négative laissant notre pays à l'écart d'un grand courant mondial nécessaire à la paix, c'est-à-dire à la survie même de l'humanité.

On pourrait à ce sujet reprendre au compte des nations les célèbres vers du grand poète Aragon :

« Rien n'est jamais acquis à l'homme  
« Ni sa force, ni sa faiblesse. »

Nul ne peut penser que la détente et la paix sont acquises définitivement aux nations. La fragilité de ces biens qui sont les plus précieux nous fait un devoir de tout mettre en œuvre pour les sauvegarder.

C'est pourquoi, tout gouvernement conscient de ses responsabilités devrait s'employer à consolider la tendance à la détente, à la rendre irréversible. Mais on ne va pas dans cette direction, monsieur le ministre des affaires étrangères, quand on s'obstine, par exemple, comme vous le faites depuis des mois, à ne pas envoyer d'ambassadeur en République démocratique allemande en invoquant de misérables arguments de locaux. Car c'est un fait : vous avez reconnu la R. D. A. avec beaucoup de retard, mais vous n'y avez pas encore envoyé d'ambassadeur.

Tous les efforts de la France devraient concourir à faire en sorte que la détente et la coexistence pacifique deviennent des données permanentes de la vie internationale.

Dans une telle perspective, nous ne devons pas prendre ombrage des accords de limitation de désarmement, des accords favorables à la détente intervenus entre l'U. R. S. S. et les Etats-Unis, mais, au contraire, nous devons nous en réjouir car ils sont une condition essentielle de la paix dans le monde.

Et cela ne signifie nullement que nous accepterions de voir toutes les questions internationales réglées par ces deux Etats.

Les peuples veulent la coexistence pacifique et l'on ne saurait trop prêter attention à l'appel lancé par le congrès des forces de paix qui s'est tenu à Moscou du 25 au 31 octobre dernier.

Ce congrès, composé de 3.200 délégués de cent quarante-trois pays, a demandé notamment : l'acceptation et la mise en œuvre des principes de la coexistence pacifique basée sur la sécurité internationale et la coopération mutuellement avantageuses entre les Etats dans tous les domaines, sur l'intégrité territoriale,

l'indépendance nationale, la souveraineté, l'égalité en droit de tous les Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures et la répudiation du recours à la force ou de la menace d'un tel recours ; le désarmement général et complet ; le retrait de toutes les bases militaires et de toutes les troupes en territoires étrangers ; l'abolition des alliances militaires ; l'élimination de toutes les formes d'agression et de toute tentative d'acquiescer par la force des territoires appartenant à d'autres Etats ; le droit pour tous les peuples de posséder leurs ressources naturelles et d'en disposer, d'entreprendre les réformes sociales et économiques qui leur semblent convenables.

Il s'agit là des grandes lignes d'une politique que la diplomatie française se devrait de faire sienne et de soutenir, au lieu d'adopter une attitude de méfiance vis-à-vis des pays socialistes sans l'existence desquels, avec la puissance qu'ils représentent, les contradictions d'intérêts du monde capitaliste nous auraient peut-être jetés dans une nouvelle guerre.

Ce qui demeure, c'est que, dans cet ordre de choses, le Gouvernement français se préoccupe moins de la sauvegarde de notre indépendance nationale que de l'assujettissement du peuple français à des intérêts étrangers.

Ainsi peut s'expliquer la réponse rageuse du quotidien de l'U. D. R. à la récente lettre du secrétaire général du parti communiste français au Président de la République.

Il s'agissait de demander des explications sur la volonté présidentielle de constituer au niveau de l'Europe des Neuf une sorte de filiale régionale du bloc atlantique, lequel est, comme on sait, dirigé par les impérialistes américains.

Quant au Gouvernement français, en donnant l'impression qu'il regrette la période de la guerre froide, comme pourrait tendre à le faire croire son attitude réservée, pour ne pas dire plus, à l'égard des relations soviéto-américaines, il donne de la diplomatie française une image qui ne devrait pas être la sienne.

Il ne faut pas boudier, mais, au contraire, soutenir tout ce qui va dans le sens de la consolidation de la coexistence pacifique entre pays à régimes politiques et sociaux différents. S'opposer à une telle politique ou la boudier équivaut à desservir les intérêts de la France.

La possibilité d'améliorer les relations entre la France et l'U. R. S. S. existe et sa mise en œuvre permettra d'accroître les échanges et même de jalonner, en quelque sorte, ce progrès pacifique par l'élaboration d'un traité de non-agression comme l'a proposé le parti communiste français.

Mais il faut bien reconnaître que notre gouvernement ne s'engage pas dans cette voie favorable aux intérêts de notre pays. Bien des signes montrent au contraire qu'il s'en écarte.

C'est ce qui se dégage, par exemple, de certaines déclarations officielles qui désignent l'U. R. S. S. comme l'ennemi potentiel de la France.

On peut se demander, à ce sujet, comment la France pourrait agir d'une façon autonome alors que, d'une part, notre Gouvernement considère l'Union soviétique plus comme un adversaire potentiel que comme un partenaire, et que, d'autre part, il multiplie les abandons face aux exigences américaines, en même temps qu'il parle d'un prétendu condominium des grandes puissances.

Veut-on, de la sorte, faire oublier qu'un gouvernement ne saurait avoir les mains libres à l'extérieur quand il admet qu'en France même, des pans entiers de notre édifice économique demeurent à la discrétion de sociétés multinationales à base américaine ?

Il faut être logique et considérer que ce qui est vrai pour la France le serait également pour l'Europe occidentale, car le problème de fond ne serait pas éliminé par la magie du mot Europe.

Pour ce qui nous concerne, nous ne voulons ni d'une Europe de la crise économique et de la tension internationale, ni d'une Europe hantée par la nostalgie du colonialisme, ni d'une Europe des grandes sociétés multinationales à base américaine.

Nous sommes partisans d'une véritable construction européenne répondant aux aspirations des masses laborieuses.

Nous sommes prêts à agir dans cette direction et nous suggérons, par exemple, que les différentes législations sociales des pays de l'Europe des Neuf soient harmonisées de façon que tous les travailleurs bénéficient des dispositions les plus favorables.

Dans cet esprit, nous pensons que les pays européens devraient prendre, d'un commun accord, les mesures nécessaires au contrôle et à la limitation des investissements américains.

Les mouvements de capitaux, qui ont pris une si grande part dans la détérioration du système monétaire, devraient être contrôlés.

Quant aux institutions du Marché commun, elles devraient être démocratisées de façon que les travailleurs y soient correctement représentés comme l'envisage le programme commun de la gauche.

La coopération entre l'ensemble des Etats européens ne pourra être réelle et efficace que si elle respecte l'indépendance nationale et tend à consolider la paix sur notre continent et dans le monde.

C'est à cela que doit tendre la conférence des Etats européens pour la sécurité et la coopération dont une politique extérieure conforme aux intérêts de notre pays doit avoir pour préoccupation d'assurer le succès.

Et un tel succès ne peut être obtenu que dans le respect de chaque peuple et dans la reconnaissance de ses intérêts nationaux qui ne doivent pas être niés.

A la vérité, le pouvoir actuel, en France, semble bien peu qualifié pour mener une politique européenne conforme aux aspirations de notre peuple.

Pour que soit menée à bien une telle entreprise, il faut un profond changement d'orientation politique libérant notre pays de l'emprise des monopoles et lui donnant les moyens réels de jouer un rôle en Europe et dans le monde.

Une politique nouvelle est donc nécessaire et, ce qui est important, c'est que des millions de Français ont pris conscience de cette nécessité. Ils savent que, grâce à leur union et à leur action, cette politique peut être mise en œuvre pour le plus grand bien de la France et de la paix dans le monde. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louis Gros.

**M. Louis Gros.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec une certaine inquiétude que je suis aujourd'hui à cette tribune car, après avoir entendu tant de gens compétents en matière de politique étrangère venir expliquer avec tant de conviction leurs certitudes, ce que nous allons devenir, ce qu'il faut pour notre bien et notre bonheur, j'ai un peu peur de m'exprimer et surtout de vous paraître particulièrement mièvre, si je peux dire, dans l'expression des quelques observations que je veux présenter.

J'admire la conviction de tout un chacun. J'admire surtout chez certains de mes collègues cette connaissance qu'ils ont de ce que pensent tous ces cerveaux pensants de tous les gouvernements étrangers. J'avoue que cette manière qu'ils ont de sonder les esprits de tous les dirigeants du monde entier pour en faire l'équation et nous apporter une solution m'impressionne tellement que si je répondais à mon désir personnel immédiat, je descendrais de la tribune en raison de mon incompetence. (*Sourires.*)

Beaucoup plus modestement — car je n'ai en cette matière, aucune compétence réelle profonde — je voudrais vous dire que j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, monsieur le ministre, l'exposé magistral que vous venez de nous faire de la politique étrangère de la France, des conditions dans lesquelles elles se développent.

Si j'ai bien compris votre pensée, cette politique européenne vivante, dynamique, en mouvement, que l'on peut évidemment juger d'une manière différente dans chacune de ses actions, se dirige, malgré les critiques, malgré les réticences pour croire en vos propos, vers la construction de l'Europe, dans un sentiment réel de la solidarité internationale qui s'impose à chacun d'entre nous. Car la dimension planétaire, puisque c'est un adjectif à la mode, nous oblige tous à réfléchir sur ce qu'est cette solidarité. Concevoir que ce n'est pas une politique étrangère large, vivante, d'avenir que de trop regarder par-dessus le mur de son voisin et de vouloir se brouiller avec tout le monde suivant qu'il a le nez court ou le nez long, suivant qu'il porte un uniforme vert ou un uniforme jaune, cela relève d'un esprit étroit pour déterminer à longue échéance la politique d'un pays dont nous voulons qu'il demeure.

Mais, monsieur le ministre — je l'ai déclaré au début de mon intervention — je me sens tellement incapable d'émettre un jugement de valeur sur la politique étrangère de la France que je voudrais limiter mon propos. Vous ne m'en voudrez pas

de ne la considérer que sous l'angle suivant : cette solidarité, qui est notre objectif, cette perception à l'échelle humaine de ce sentiment que nous devons avoir les uns à l'égard des autres, naît et se développe à l'heure actuelle pour essayer de construire l'Europe, et même peut-être pour faire plus. Elle naît et se développe cependant dans un conflit. Vous avez employé une autre expression : un climat dur et difficile des exigences économiques. Je me demande quelquefois si elle ne naît pas d'une lutte des égoïsmes nationaux, sans concession, dure, âpre, qui ne se limite pas au domaine économique.

Je voudrais, monsieur le ministre, attirer votre attention — mes collègues n'en seront pas surpris — sur les quelque deux millions de Français répartis à l'étranger. Ils représentent — n'employons pas de grands mots — les supports de la présence française économique et culturelle dans le monde. C'est précisément parce qu'ils vivent à l'étranger qu'ils sont au premier rang de ceux qui supportent, et parfois subissent, les conséquences des évolutions internes et des évolutions de votre politique étrangère. Il est des évolutions dans le monde — vous l'avez dit tout à l'heure — dont les conséquences sont pour nos compatriotes, que nous sommes quelques-uns à représenter dans cette assemblée, particulièrement dures et singulièrement lourdes, mais vous n'y avez fait qu'allusion. J'eusse préféré que vous définissiez mieux votre pensée à propos de nos compatriotes du Maghreb, de l'Afrique et de l'Océan Indien.

Vous connaissez mieux que moi tous les éléments de cette évolution et toutes les difficultés de cette politique. J'ai cité ce continent, mais je pourrais en citer d'autres : la politique française a eu, à un moment donné, des conséquences douloureuses pour nos compatriotes en Australie ; certains événements se sont produits au Chili, qui ont eu également sur les biens et sur l'établissement de nos compatriotes des conséquences douloureuses. Le rythme actuel de ces évolutions fait que toutes les prévisions doivent se faire à l'échelle non plus d'une existence, mais d'un moment.

Dès lors, je me tourne vers vous, monsieur le ministre, pour vous faire part, au nom de tous ces compatriotes français qui vivent à l'étranger, soit que vous les y ayez envoyés, soit qu'ils aient désiré eux-mêmes s'y installer, du sentiment qu'ils éprouvent. S'ils ne se sentent pas à proprement parler abandonnés, ils ont l'impression que le Gouvernement français, au cours de ses délibérations, ne pèse pas toujours très exactement les conséquences que ses décisions auront sur leur sort.

C'est eux qui m'ont demandé de vous faire part de ce sentiment. Je les ai vus, je les connais. Ils souhaitaient que cela fût dit.

Mon collègue M. Périquier a commis, je crois, une petite erreur historique à propos de la conférence de Paris : il en a attribué la convocation au Président de la République française. Or, sauf erreur de ma part, ce n'est pas lui qui l'a convoquée ; ce sont les chefs d'Etat concernés qui ont souhaité se réunir, non pas dans leur pays, mais à Paris et, autant que possible, sous la présidence de M. Pompidou. Voilà quelle était la situation réelle.

Les décisions de votre gouvernement doivent tenir compte des conséquences qu'elles peuvent avoir à l'égard de nos compatriotes. Quelles sont ces conséquences ? Elles seront différentes suivant qu'ils restent sur place ou qu'ils reviennent en France. Dans le second cas, des obligations de retour s'ensuivront.

Vous vous souvenez, mes chers collègues, tout au moins ceux d'entre vous qui siégeaient déjà dans cette assemblée en 1961, avec quel soin nous avons essayé d'élaborer cette législation d'accueil. Mais, me direz-vous, de quoi vous plaignez-vous ? Je ne me plains pas. Je veux simplement vous rappeler comment la situation a évolué.

Depuis 1961 jusqu'en 1973, il s'est passé douze ans ; c'est une de ces vérités contre lesquelles on ne peut rien. Les mesures qui ont été prises voilà douze ans ne sont plus du tout adaptées à la situation actuelle. Il faut donc absolument, que nos compatriotes restent à l'étranger ou qu'ils reviennent en France, réaménager, actualiser, pour employer un néologisme, toutes les décisions et les mesures qui ont été prises autrefois. C'est urgent.

Cette notion d'urgence, monsieur le ministre, m'amène tout naturellement à vous présenter ma deuxième observation. Je sais que vous êtes décidé à satisfaire toutes ces demandes, mais quand ? Je demeure convaincu qu'une décision, en cette matière, bien entendu, n'a de valeur que lorsqu'elle est prise dans le temps et dans le lieu où elle doit être prise. Une décision qui s'applique avec des mois et des mois de retard n'a pas l'efficacité que l'on pourrait en attendre.

Pour vous montrer qu'une décision, quand elle a subi une telle distorsion, peut n'avoir plus de sens, je prendrai — vous ne m'en voudrez pas — l'exemple de nos compatriotes du Maroc. Vous connaissez leur situation et je ne veux pas ici la dramatiser. Les agriculteurs du Maroc se sont vu reprendre du jour au lendemain — je reconnais qu'on les avait prévenus depuis quelques mois — la totalité de leurs terres, de leurs installations et de leurs biens.

Mes chers collègues, ce n'est pas pour le ministre que je parle, c'est pour vous. On a dit et écrit que nos compatriotes avaient eu au moins la satisfaction de transférer en France le produit de leur dernière récolte.

Ce n'est malheureusement vrai que sur le papier, car, sur les récoltes qui sont faites déjà depuis le mois d'avril ou le mois de mai, aucun transfert n'a encore été réalisé. Les demandes ont été présentées, les dossiers établis, mais, jusqu'à ce jour, sans résultat. Nous constatons donc bien, comme je vous le disais tout à l'heure, une distorsion entre la valeur de la décision prise et son application plusieurs mois après.

Je vous rends attentif, monsieur le ministre, au fait que ces transferts de biens ne se font pas, que l'indemnisation prévue par la loi marocaine n'est pas accordée. Peut-être nos compatriotes auront-ils un jour satisfaction, mais dans un délai tel qu'ils ne toucheront pratiquement rien.

Je m'explique : une famille d'agriculteurs qui a été déposée se verra attribuer d'abord un tiers ou un quart de sa récolte, puis elle transférera six ou huit mois après le solde de la récolte, mais 10 p. 100 restent bloqués. Un an après, elle recevra un pourcentage sur le rachat de son matériel et de son cheptel qui ont été confisqués dès le premier jour. Dix-huit mois après — car il est question maintenant de 1975 — la famille ayant vécu sur ce qu'elle touchait, elle n'aura plus aucun capital pour se reconverter et se réinstaller en France. Voilà à quoi on aboutira !

Le problème de la réinstallation, monsieur le ministre, vous le connaissez mieux que moi. Il faut que celui qui sollicite la faculté de se réinstaller finance 40 p. 100 de cette opération. Comment les obtiendra-t-il ? Si l'on étale le remboursement des réalisations qu'il aura pu faire sur un an ou dix-huit mois, il ne lui restera plus rien.

Nos compatriotes sont angoissés, monsieur le ministre. Vous êtes allé les voir, vous les connaissez et je viens simplement vous demander non de penser à eux sur un plan sentimental, mais d'obtenir, sur le plan administratif, avec cet acharnement qui est le vôtre, que les mesures que vous avez prises soient exécutées, que les nouvelles mesures indispensables pour le transfert ainsi que le rachat du matériel entrent en vigueur rapidement.

Il faut également obtenir de votre partenaire — je sais que la discussion se situera sur le plan diplomatique et qu'elle ne sera pas facile — le règlement de la question des commerçants et des artisans. Ceux-ci, vous le savez, vont cesser leur activité au 31 décembre 1973 — le 31 décembre 1973, c'est dans un mois ! — et vont être obligés de s'en aller. Il faut qu'ils aient la possibilité de transférer en France ce que leur auront rapporté leurs années d'activité, c'est-à-dire le produit de la vente de leur stock de marchandises — les ventes de fonds sont impossibles — et les quelques économies qu'ils ont pu faire. Ces questions ne sont pas encore réglées.

Monsieur le ministre, avant de descendre de cette tribune, qu'il me soit permis de rappeler ce que vous avez déclaré un jour dans une autre enceinte. Vous souhaitiez que l'administration n'enterre pas les dossiers, quelle prenne réellement à bras-le-corps les difficultés pour les résoudre le plus rapidement possible et vous avouiez que votre défaut principal ou votre qualité première — je ne sais pas quelle est l'expression exacte que je dois employer — était l'impatience. Eh bien, dans ce cas particulier, l'impatience serait une qualité de votre part.

Faites en sorte — je vous en supplie, monsieur le ministre — que nos compatriotes, qui ont subi dans la dignité ces épreuves, constatent à leur retour que la solidarité de la patrie, dont on parle beaucoup, se traduit réellement dans les faits. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fosset.

**M. André Fosset.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera très brève car elle se situe de manière fort prosaïque sur le plan du budget du ministère des affaires étrangères. J'éprouve d'ailleurs une certaine confusion à intervenir à ce sujet au cours d'un débat qui a pris une telle élévation.

Le problème que je voulais vous soumettre, monsieur le ministre, est celui des établissements d'enseignement qui, à l'étranger, reçoivent des enfants français. D'une manière générale, ces établissements ne disposent pas des possibilités d'accueil suffisantes.

Or, depuis quelques années, un nouveau problème a surgi en raison des demandes formulées par les personnels des représentations diplomatiques de pays francophones. Ces personnels désirent maintenant faire instruire leurs enfants dans des établissements français. Il serait vraiment regrettable, comme cela semble s'être produit dans certains pays — je crois savoir que, sur ce plan, votre attention a été attirée lors de votre voyage en Chine — que nous ne répondions pas à l'attente de ces diplomates et du personnel de ces ambassades francophones à l'étranger qui nous demandent d'accueillir leurs enfants.

Je voulais simplement appeler votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité d'accomplir un effort pour étendre ces possibilités d'accueil et je serais heureux de savoir quelles sont vos intentions à ce sujet. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Giraud.

**M. Pierre Giraud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention doit débiter par des excuses pour ne pas traiter comme il conviendrait les problèmes strictement budgétaires relevant du ministère des affaires étrangères. Mais les questions politiques d'actualité sont si contraignantes qu'il est nécessaire de profiter de la présence de M. le ministre dans cette enceinte pour parler avec lui des problèmes les plus brûlants.

D'ailleurs, mes chers collègues, les rapporteurs ont remarquablement traité toutes ces questions, et je me permettrai simplement de signaler quelques points particuliers, comme, par exemple, le retard dans les investissements pour les ambassades, retard difficile à rattraper, compte tenu surtout du glissement des prix ; le nombre trop élevé des contractuels ; les difficultés de logement du personnel ; les faiblesses du régime d'indemnité pour les congés et, sur le plan plus politique, l'insuffisance de l'information radiophonique liée à l'utilisation des ondes courtes, alors qu'il semble que les ondes moyennes à l'heure du transistor soient plus aptes à toucher les populations.

Je crois pouvoir résumer mes observations trop brèves par la phrase d'un de nos rapporteurs. « Ce budget est l'instrument d'une bonne gestion de la pénurie. » En fait, c'est un hommage qui vous est rendu.

J'en viens maintenant aux problèmes politiques et je n'en aborderai que deux : le problème européen et le problème du Moyen-Orient, me ménageant une transition facile par le problème de l'énergie.

Pour ce qui est de l'Europe, mon expérience du Parlement de Strasbourg me permet d'affirmer qu'aucun des Six ou des Neuf ne peut se targuer de jouer parfaitement le jeu communautaire. Il serait vain de distribuer des satisfecit aux uns et des blâmes aux autres. D'autre part, ces récriminations sur le passé sont vaines.

Les Anglais ont raison lorsqu'ils disent qu'« on a tort de pleurer sur le lait renversé ». Je me permettrai seulement de souligner que les hésitations ou les refus de nos partenaires seraient plus sensibles à l'opinion internationale si la France, par ses attitudes toujours cassantes, tranchantes, ses préalables et ses « non » catégoriques, ne leur servait trop souvent d'alibi et ne leur permettait trop facilement de dissimuler des égoïsmes plus ou moins sacrés derrière des affirmations de principe très européennes.

Sans vouloir rappeler des problèmes du passé, je pense que le général de Gaulle, par la conception qu'il avait du rôle de la France, n'a pas permis à celle-ci de jouer le rôle qu'on pouvait en attendre. Le général de Gaulle eût pu être le premier entre tous — personne ne lui disputait ce rôle — et avec l'appui de l'opinion publique et surtout de la jeunesse, profitant de l'enthousiasme de l'époque, il eût pu faire accomplir à l'Europe des progrès décisifs.

Mais la construction européenne a aujourd'hui trop tardé. L'enthousiasme est tombé. Pouvons-nous espérer qu'au-delà des discussions interminables sur les détails techniques, les marchandages au Parlement, à la commission ou au conseil, l'Europe se construise aujourd'hui sous l'empire de la nécessité alors qu'elle ne s'est pas construite hier dans l'enthousiasme de tous ?

Je m'en tiendrai au problème de l'énergie. D'abord pour rappeler que sous le prétexte d'une priorité à assurer à la recherche nationale, la France a joué un rôle décisif et néfaste dans l'asphyxie de l'Euratom. En particulier elle a peut-être

gaspillé les chances réelles qui existaient dans l'action du centre communautaire de recherche d'Ispra, en particulier pour l'utilisation de l'hydrogène.

Mais beaucoup plus graves sont les tergiversations des uns et des autres, qui ont retardé la mise en place du dispositif qui permettait peut-être d'affirmer en partie l'indépendance énergétique de notre pays.

Je fais allusion au procédé d'enrichissement de l'uranium, dont mon collègue Périquier a d'ailleurs parlé tout à l'heure.

Tout le monde sait qu'un tel investissement est capital pour l'indépendance énergétique de l'Europe, réduite sans cela à acquiescer à l'extérieur, c'est-à-dire aux Etats-Unis et en Union soviétique, sa matière première, avec d'ailleurs tous les aléas et les chantages de toute nature qu'une telle situation peut comporter.

Nous avons demandé à la commission du Parlement européen de l'énergie des informations indépendantes sur les deux procédés qui étaient en concurrence. Il nous a été répondu qu'il n'y avait pas d'experts indépendants et que, soit pour des raisons nationales, soit pour des raisons personnelles, ils étaient liés à l'un ou l'autre procédé. Nous avons tenté une conciliation ; ce que je crois pouvoir dire, c'est que la raison est — ou serait — de tenter une coopération entre les deux procédés qui sont actuellement en concurrence et peuvent être complémentaires.

Le procédé français a le mérite d'exister et de pouvoir fonctionner immédiatement, dès l'achèvement de la construction de l'usine. Il bénéficie d'une avance certaine.

L'autre procédé, soutenu par l'Angleterre, la République fédérale d'Allemagne et la Hollande, semble devoir consommer moins d'énergie et, d'autre part, demander des installations moins gigantesques, sinon moins coûteuses, ce qui pose d'ailleurs le problème du contrôle de l'uranium produit. Mais ce procédé n'est pas au point sur le plan industriel et ne le sera probablement pas avant plusieurs années.

Je pense que la France a raison d'utiliser son propre procédé dans cette bataille pour l'énergie. Je regrette seulement que notre décision ait été annoncée brutalement, à la veille d'une décision communautaire, et que nous ayons paru mettre nos partenaires devant le fait accompli. Souhaitons que puissent s'ouvrir maintenant des négociations utiles pour un accord entre les deux procédés d'enrichissement.

Pour ce qui est du problème pétrolier, monsieur le ministre, je me permets de rappeler que, depuis plusieurs semaines, l'Europe connaît un état de crise, même si on ne l'a pas proclamé officiellement. Je crains fort d'ailleurs que nous ne soyons pas au bout de nos peines, mais seulement au début de nos difficultés.

Déjà plusieurs des pays voisins connaissent des difficultés. On m'a signalé hier que la production industrielle belge était d'ores et déjà réduite de 10 p. 100. C'est alors que devrait jouer la solidarité. Mais le Gouvernement français, par la bouche de son premier ministre, se contente d'annoncer triomphalement que rien ne serait fait avant Noël pour la circulation.

Monsieur le ministre, avec tout le respect que j'ai pour votre personne, même si je critique votre politique, je vous demande si, comme beaucoup de Français, vous n'avez pas ressenti un peu de honte ou d'humiliation à voir s'exprimer cet égoïsme (*M. le ministre fait un signe de dénégation*) ; certains peuvent le considérer comme une affirmation bien éloignée de la solidarité nécessaire.

Il n'y a pas de remède miracle à la crise pétrolière, ni de panacée. La seule attitude en face du chantage ne peut être que le courage. Plus on attend pour l'exprimer, plus il en faut. L'anti-munichois que j'ai été dès 1938 a toujours pensé que la politique d'apaisement n'apporte que des fruits amers. Le chantage appelle le chantage et s'il n'est pas bloqué dès le départ, il se nourrit de lui-même.

Je pense que l'Europe devrait étudier les moyens — le Parlement européen et le Conseil de l'Europe en ont déjà débattu — de montrer que si elle est, hélas ! tristement vulnérable, elle a aussi à son actif des possibilités d'éventuelles rétorsions. Je n'invoque pas du tout la politique de la canonnière ; elle est dépassée. Mais lorsque l'on entretient avec des pays des relations commerciales normales, en temps de paix on peut s'attendre, de leur part, à une attitude commerciale pacifique.

J'en viens maintenant au problème du Moyen-Orient, qui semble un peu dissimulé dans ses réalités profondes, par la crainte que fait peser sur nos compatriotes la crainte du manque de pétrole.

Au Moyen-Orient, nous assistons, à l'heure actuelle, au développement d'une situation que beaucoup n'avaient pas voulu prévoir. Vous avez eu raison tout à l'heure de dire que nous ne connaissons pas encore les dernières conséquences de la guerre du Kippour. Je regrette, monsieur le ministre, votre petite phrase sur « l'agression qui n'était pas imprévue ». Pour ne pas être imprévue, elle n'en est pas moins une agression ; et si elle n'était pas imprévue, on aurait dû tout faire pour la rendre impossible.

J'ajoute sur ce point, puisqu'il est question d'agression, qu'en 1967, le général de Gaulle avait stigmatisé Israël pour avoir pris l'initiative des hostilités. J'en suis moins persuadé que lui, en raison de ce qui s'était passé dans le détroit de Tiran et ailleurs, mais je puis dire, pour l'avoir entendu de la bouche de responsables Israéliens la semaine dernière, que c'est pour ne pas tomber, une nouvelle fois, sous le coup de l'accusation d'être l'agresseur qu'Israël, cette fois, n'a pas voulu prendre l'initiative des opérations.

Cette prudence, cette volonté de se retenir lui a coûté plus de 2.000 morts dans cette guerre.

Malheureusement, cette attitude de réserve ne lui vaut ni la sympathie, ni même simplement l'objectivité de la part de notre Gouvernement.

Pesant mes mots, je persiste à dire que notre Gouvernement poursuit une politique déséquilibrée au Moyen-Orient, dont une des dernières et des plus spectaculaires manifestations a été l'accueil réservé, avec tapis rouge, à M. Khadafi. Après un long défilé d'émirs esclavagistes, de rois du pétrole roulant en Cadillac, on accueille cette fois l'homme qui en ce moment — alors que pour la première fois depuis un quart de siècle s'illumine un mince espoir de paix entre Israël et l'Égypte — s'efforce de souffler sur le feu et de menacer à nouveau Israël de destruction pure et simple.

Je dois seulement retenir de ce voyage un hommage rendu à la qualité de la médecine française par le séjour impromptu qu'il a fait à l'hôpital Saint-Antoine encore que l'ancien conseiller municipal du 13<sup>e</sup> arrondissement que je suis, puisse craindre que, dans son trouble, il ne se soit trompé de saint. (*Sourires.*) Il n'en est pas moins vrai que cette réception, en ce moment, avec la garde d'honneur à Orly, et tout ce qu'on lui a exprimé de bienveillance, contraste avec le méprisant « messieurs-dames » à l'égard d'une personne que son âge et sa grande dignité auraient dû mettre à l'abri d'une pareille avanie.

Vous continuez, monsieur le ministre, jusqu'à présent tout au moins, le blocus diplomatique d'Israël. Vous le doublez même d'un blocus culturel. Si l'on pense au peu d'intérêt que notre pays porte aux centaines de milliers de francophones qui y vivent — cette attitude a pu être, ces jours-ci, qualifiée par un écrivain israélien de langue française de « politique suicidaire » — je souhaite que, dans l'avenir, dans le cadre de nos relations culturelles, nous fassions un effort en faveur de ceux qui, en Israël, font l'impossible pour maintenir la présence de notre langue.

J'en viens maintenant au problème essentiel, celui de la paix au Moyen-Orient. Je vais traiter de la résolution 242 du conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967.

Je note d'abord que, le 12 février 1968, Israël a accepté cette résolution, ce qui n'est pas le cas de ses voisins. Cette résolution réunit en un tout équilibré, ne comportant aucun ordre de priorité, deux principes : d'une part, le retrait des forces israéliennes « de » territoires occupés lors du récent conflit, d'autre part, la cessation de toutes assertions de belligérance, la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force. De plus, le texte précise la garantie de navigation dans les voies d'eau internationales et un juste règlement du problème des réfugiés.

Or, vous continuez à soutenir, monsieur le ministre, contre le texte original qui, en principe, fait foi en matière diplomatique, la nécessité du retrait « des » territoires alors que l'auteur du projet, lord Caradon, qui savait de quoi il parlait, a dit : « ... le projet de résolution est un tout équilibré. Y ajouter ou en soustraire quelque chose détruirait l'équilibre ainsi que les nombreux points d'accord auxquels nous avons ensemble abouti. Il doit être considéré comme un tout, tel qu'il est. »

Il faut donc en venir à l'application globale de ce texte. Il souligne d'abord « l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre », ce qui signifie que l'occupation militaire ne permet nullement l'acquisition de territoires, et que celle-ci ne peut naître que d'un traité de paix.

Comment, autrement, accepter l'annexion, certes mineure, de la Brigue et de Tende à la fin de la première guerre mondiale ? Comment, autrement, accepter que la Carélie finnoise, les trois Etats baltes, Koëningsberg, patrie de Kant, un tiers de la Pologne, une province tchécoslovaque, deux provinces roumaines et un archipel japonais aient changé de souveraineté après la seconde guerre mondiale ? Comment accepter aussi, plus près de nous, la naissance du Bangladesh à la suite d'une division d'un Etat souverain ? Ce qui compte, dans tous les cas, c'est qu'aucun territoire, qu'il soit petit ou grand, ne puisse être acquis par la force militaire, mais seulement par la force des traités.

Le texte souligne ensuite la nécessité de « l'instauration d'une paix juste et durable » par la mise en œuvre concomitante de toutes les parties de la résolution. Nous espérons que c'est ce qui va s'amorcer le 18 décembre, à la conférence de Genève.

Je retiendrai enfin de ce texte équilibré la phrase suivante : « Réaliser un juste règlement du problème des réfugiés ». Si je m'y arrête, c'est qu'à son sujet est nourrie une équivoque fondamentale, si remarquablement mise en valeur par le révérend père Riquet. Je vais tenter de l'expliquer.

Avant la seconde guerre mondiale existait une Palestine mandataire, mandat de la Société des Nations confié à la Grande-Bretagne. Après la guerre, cette Palestine a éclaté au bénéfice de plusieurs Etats arabes, dont la Jordanie, et aussi au bénéfice du nouvel Etat d'Israël. Un certain nombre de Palestiniens — un demi-million environ — ont alors quitté le territoire d'Israël pour se réfugier hors de ce pays. Ces réfugiés posent un problème humain angoissant, aigu, lancinant, pour celui qui les a vus dans leurs camps. Je me permets d'ailleurs de dire que si la solidarité arabe avait pleinement joué, des colonnes d'Hercule au Golfe persique, le problème aurait pu être résolu. La République fédérale d'Allemagne n'a-t-elle pas absorbé 10 millions d'Allemands rentrés de l'extérieur ?

J'admets cependant que, pour des raisons politiques, on n'ait pas voulu résoudre ce problème humain, que l'on ait souhaité maintenir la plaie ouverte. Alors, il faut aborder le problème de 1973. S'il s'agit, pour les Palestiniens, de rendre le nom de Palestine aux territoires situés à l'est des frontières « sûres et reconnues » de l'Etat d'Israël, ils en ont parfaitement le droit. Ils peuvent s'y établir en toute souveraineté et y créer le gouvernement de leur choix. Ils sont chez eux, dans leur patrie, et nul ne peut s'y opposer. Mais si, comme cela est affirmé quotidiennement, il s'agit de la disparition pure et simple de l'Etat d'Israël, soit par la constitution d'une prétendue « Palestine laïque », groupant hébreux et musulmans dans un Etat unique, et qui est une vue de l'esprit si l'on en juge par les exemples de l'Irlande ou de Chypre, s'il s'agit de préparer, par étapes, le massacre global des Israéliens ou, au mieux, leur retour vers leurs pays d'origine, alors, je vous le demande, qui osera prendre pareille responsabilité ?

Renvoyer chez lui le chauffeur de taxi de Jérusalem rescapé du pogrome tsariste de Kichinev, le survivant du ghetto de Varsovie convié à revenir dans une Pologne aujourd'hui presque « judenrein », c'est-à-dire « pure de tout juif » suivant la formule célèbre, renvoyer ceux qui ont été humiliés par l'étoile jaune, ceux qui ont survécu à Auschwitz et à Maidanek, renvoyer les voyageurs de l'*Exodus*, ceux qui ont dû, par centaines de milliers, quitter les pays arabes, ceux qui, chaque jour, surmontent mille difficultés pour quitter l'Union soviétique, alors c'est impossible et le Gouvernement français, je le sais de la bouche de la personnalité la plus autorisée, n'accepte pas cette hypothèse.

On ne peut demander aux Israéliens le suicide ; on ne peut même pas leur demander, comme on le fait à l'heure actuelle, d'avoir à choisir entre la sécurité et la paix.

Alors, une seule solution : la négociation directe, ouverte, entre tous les intéressés, pour la paix juste et durable.

Le groupe socialiste, qui n'a jamais cru aux solutions de force, soutient cette position et je sais que le Gouvernement français n'y est pas hostile. Alors, mais alors seulement, musulmans, juifs, chrétiens et tous les hommes de bonne volonté pourront vivre fraternellement dans cette petite région du monde qui a tant fait depuis des millénaires pour donner à tous les hommes un supplément d'âme et une plus grande dignité.

L'agnostique que je suis ne peut jamais résister au charme qui se dégage au soleil levant de Jérusalem, la ville dorée. Comme toutes les autres, Jérusalem a droit à la paix, le Moyen-Orient a droit à la paix. C'est l'objectif de notre groupe ; je suis persuadé que c'est aussi celui de tous les Français. (*Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne traiterai dans mon intervention que du budget de la coopération. Celui-ci accuse une hausse relativement importante — 15 p. 100 — plus importante que celle de l'ensemble du budget. Nous serions donc tentés de nous satisfaire et de saluer l'effort entrepris. Pourtant, si l'on tient compte de la dépréciation monétaire prévue, soit 7,7 p. 100, le taux de croissance du budget de la coopération est ainsi ramené à 7,3 p. 100, donc à des proportions beaucoup plus modestes et par là moins satisfaisantes. C'est, vous en conviendrez, assez faible en regard des immenses besoins de la coopération.

Par exemple, nous savons que les Etats du Sahel ont un besoin impérieux d'aide. D'ailleurs, le Gouvernement a pu déclarer : « La France continuera d'apporter l'an prochain aux Etats du Sahel, victimes de la sécheresse, un soutien particulier. Une dotation spéciale a été prévue à cette fin. » Effectivement, au chapitre 41-43 une ligne prévoit une somme de 15 millions de francs. Cette somme est cependant compensée aux deux tiers par une diminution de dix millions de francs de la ligne : « Concours financier accordé aux Etats africains et malgache », au même chapitre 41-43. En fait, le concours financier n'est augmenté que de 4,68 p. 100, ce qui ne compense pas, tant s'en faut, la dépréciation monétaire.

A propos des demandes que les Etats africains et malgache peuvent formuler, la déclaration gouvernementale poursuit : « La coopération devrait assurer, en 1974, non seulement le maintien de l'aide dont nos partenaires expriment le besoin, mais aussi la recherche de réforme destinées à accroître à l'avenir l'efficacité de notre coopération sans en augmenter exagérément le coût. »

Vous pouvez nous démontrer, monsieur le ministre, que les gouvernements africains et malgache expriment effectivement leurs besoins. Mais dans quelles conditions ces besoins sont-ils définis ? Dans quelles conditions le Gouvernement français provoque-t-il, en fin de compte, des besoins artificiels qui ne sont pour lui que des instruments de l'efficacité de la pénétration ou du renforcement des grandes sociétés capitalistes dans ces pays ?

Le Gouvernement français dispose d'au moins un moyen pour orienter suffisamment l'expression des besoins en fonction de sa volonté politique et de celle des grandes sociétés capitalistes : les investissements financiers. Depuis 1970, et sous la pression de plus en plus forte exercée par les peuples africains et malgache, vous avez été peu à peu obligé d'accepter une révision des accords en la matière. De là naît une double contradiction que la politique française tente de résoudre. Premier élément de la contradiction : maintenir la tutelle du Trésor français sur le franc C. F. A. et éviter que les avantages de cette tutelle pour le capitalisme français ne profitent aux autres pays capitalistes développés. Deuxième élément : continuer à contrôler les économies nationales tout en évitant que les barrières monétaires ne disparaissent, par là même que le monopole fasse de même.

Voyons donc comment l'investissement financier est par conséquent utilisé pour orienter les choix des pays africains et malgache.

Premièrement, en ce qui concerne le blocus financier et l'accroissement brusque des déséquilibres budgétaires, est-il exact, monsieur le ministre, que le ministre des finances ait donné des instructions très strictes concernant les pays quittant la zone franc ou ceux qui n'en ont jamais fait partie ?

Cette attitude, si elle se révèle exacte, est une preuve certaine de l'absence de liberté de choix des pays en matière d'action de coopération et de définition des besoins. Dans son absurdité, elle va même contre les intérêts du capital français qui, dans le cadre de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et de l'association des pays anglophones, cherche à étendre ses marchés.

En réalité, cette attitude n'est absurde qu'en apparence car nous constatons que ces pressions ne sont exercées que dans la mesure où les Etats africains et malgache ne sautent pas le pas en quittant la zone franc. Si l'un d'eux la quitte, on supprime la garantie accordée à sa monnaie, mais on n'en conserve pas moins les marchés ; on cherche même à les étendre et ce n'est plus la monnaie qui sera garantie, mais les investissements.

Garantie des investissements privés par l'Etat, financement par l'Etat d'études de projets d'investissements pour, à l'occasion de leur réalisation, ouvrir des marchés au capitalisme français — tel est le sens de cette apparente disposition à répondre aux demandes et aux besoins des Etats africains et malgache.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dire quel usage sera fait des 500 millions de francs d'autorisations de programme ? Ne s'agit-il pas, précisément, de crédits destinés — comme ceux qui sont consentis pour l'équipement touristique de l'île Maurice par l'intermédiaire du club Méditerranée, et nous savons tous que, derrière ce club, se cache la banque Rothschild — des crédits destinés, dis-je, à ces multiples bureaux d'études paratâtiques ou même privés, comme la Sofrecom — Société française d'étude et de réalisation d'équipements de télécommunications ?

Nous constatons qu'en matière d'investissement deux méthodes sont utilisées. Tout d'abord, réserver aux pays pauvres les subventions classiques, quitte à les diminuer, et le ministre des finances, M. Giscard d'Estaing, à la conférence du C. N. U. C. E. D. — conférence des nations unies pour le commerce et le développement — a confirmé cette opinion. Deuxièmement, dans les pays les plus riches, l'aide publique devient un complément du financement privé.

A cela s'ajoute une priorité accordée au financement des exportations. Sauf pour les secteurs agricoles, industriels et miniers, les investissements sont très peu productifs et sont mis en place avant pour assurer le contrôle d'une affaire pour des contrats de gestion ou de commercialisation.

Monsieur le ministre, un développement important de la coopération suppose des moyens importants en personnel. Or, malgré cela, et par le jeu de transformation d'emplois de catégorie supérieure — de chargé de mission par exemple — en emplois à rémunération plus faible, dix emplois nouveaux seulement ont été créés.

Nous nous étonnons à ce sujet de la répartition entre titulaires d'une part, contractuels et temporaires d'autre part, car, sur 601 emplois, 10 seulement sont des emplois de titulaires.

Nous aimerions savoir quel est l'effectif réel du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, quel est le nombre de titulaires détachés d'autres ministères, quelle est la situation des non-fonctionnaires et quel est le nombre d'agents de l'administration centrale du secrétariat d'Etat rémunérés sur d'autres postes ou même par des organismes privés subventionnés. Nous demandons quelles sont les mesures prévues, au secrétariat d'Etat, pour la titularisation des agents non-fonctionnaires. Nous remarquons enfin l'absence de ligne budgétaire concernant l'application des textes concernant les catégories C et D.

Avant de conclure, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous demander de bien vouloir nous dire, premièrement si le Gouvernement français est enfin décidé à tenir compte des réalités, c'est-à-dire à reconnaître la nouvelle république de Guinée-Bissau ; deuxièmement, si le Gouvernement a enfin l'intention de cesser d'être le principal fournisseur d'armes du gouvernement colonialiste du Portugal et du gouvernement violemment raciste de l'Afrique du Sud.

Nous pensons que la politique nouvelle définie dans le programme commun de gouvernement permettrait une large coopération avec tous les pays et donnerait un rayonnement plus grand au nôtre. Que dit, en effet, le programme commun ? « Le Gouvernement établira, avec tous les Etats en voie de développement, de nouveaux rapports de coopération, librement négociés et excluant tout esprit néo-colonialisme et toute condition politique, fondés sur le libre consentement, le respect de l'indépendance, la non-ingérence dans les affaires intérieures et l'intérêt réciproque. » (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Armengaud.

**M. André Armengaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur la politique française en général, mes observations rejoignent celles que M. Louis Gros a exprimées tout à l'heure, à la tribune, en ce qui concerne la situation des Français résidant à l'étranger. Celle-ci dépend du comportement ou des décisions du Gouvernement français à l'égard des pays d'accueil où ils résident. Je n'insisterai donc pas.

Je veux seulement demander à M. le président du conseil supérieur des Français de l'étranger, qui est le ministre des affaires étrangères, de bien vouloir à ce sujet tenir compte, dans les négociations qu'il mène avec les Gouvernements étrangers, des préoccupations légitimes de nos compatriotes et, à cet égard, s'il compte comme vous l'avez laissé entendre lors de la dernière séance du conseil supérieur des Français de l'étranger, prier tel ou tel d'entre ses membres, capable de lui apporter

des éléments d'appréciation sur les conséquences pour nos compatriotes résidant dans les pays considérés de la politique française à leur égard, de lui faire part de leur sentiment sur ce point.

Par conséquent, je renouvelle à cet égard la question qui nous a été posée et à laquelle vous avez répondu dans une certaine mesure lors de la dernière session dudit conseil supérieur.

Ma deuxième question concerne l'Europe.

Vous avez dit tout à l'heure que nous étions à l'heure de la vérité. Le moment est de savoir ce que signifie le mot « Europe ». Sera-ce la continuation de la compétition désordonnée des investissements, la concurrence sans limite entre entreprises d'une même profession, une compétition désordonnée sur les grands programmes de recherche, au nom de l'« économie de marché », qui, malheureusement, est trop souvent une expression élégante pour désigner la loi de la jungle en matière économique ?

Sera-ce, au contraire, la coopération étroite dans les domaines mettant en jeu d'immenses capitaux, une large main-d'œuvre, des matières premières importées essentielles à notre économie, le pétrole notamment, ou encore dans ceux qui nécessitent d'immenses, longues et difficiles recherches ?

C'est le cas, par exemple, de l'énergie nucléaire, combustibles et générateurs ; c'est le cas de l'informatique, du domaine spatial, de l'électronique de pointe, de l'aéronautique et, dans une certaine mesure, de la sidérurgie, de la métallurgie de l'aluminium, de la production de fibres papetières, des moyens de transport modernes.

Malheureusement, en vertu des articles 85 et 86 du traité de Rome, d'inspiration plus que libérale, sauf en matière agricole, c'est dans la première direction que nous sommes depuis des années engagés, en dépit de certaines protestations, dont les miennes, devant le Parlement européen. Toute la question est alors de savoir si les événements récents du Proche-Orient feront prendre conscience à l'Europe de la direction erronée qu'elle a empruntée.

A cet sujet, je pense que le Gouvernement français ferait bien de demander à la commission économique européenne de revoir de A à Z son mémorandum sur la politique industrielle, qui n'est que l'expression du maintien du désordre économique auquel, depuis des années, nous assistons et qui va à l'encontre des intérêts mêmes de cette Europe.

Ma troisième observation vise les Etats du tiers-monde.

On doit se féliciter du mémorandum de la commission économique européenne du 4 avril 1973, étendant à la Communauté économique européenne la thèse française de la recette minimale pour les pays producteurs de produits tropicaux exportés vers l'Europe. Il convient, en conséquence, de souhaiter que Yaoundé III, nom donné à la convention qui se dessine, tienne compte des propositions du mémorandum sur ce point.

A mon avis, cette forme d'aide aux pays en voie de développement est plus efficace que les subventions à fonds perdus, que M. Bonnefous a maintes fois critiquées.

Mais, à l'inverse, on doit se poser la question de savoir s'il est raisonnable de ne pas nuancer notre concours, et celui de l'Europe, aux pays en voie de développement et à ceux qui lui sont associés, selon leur comportement vis-à-vis de nos ressortissants et, plus généralement, des ressortissants des pays tiers installés chez eux.

Il serait anormal d'accorder *de plano*, comme le prévoit le projet en cours, à des pays tels que le Maroc ou l'Algérie, le statut d'associé à la Communauté économique européenne sans que vous ayez reçu les apaisements que vous souhaitiez, en ce qui concerne le contentieux toujours pendant entre nous.

Plus généralement, dans les rapports entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés, il se pose un problème d'éthique, éthique fondée sur le respect réciproque des intérêts légitimes des ressortissants des deux parties et sur le respect des droits de l'homme.

Je vous avouerai, monsieur le ministre, que je suis à ce sujet choqué de constater que tel ou tel de nos amis d'Afrique n'a pas gardé présent à l'esprit le respect de cette éthique et que même certains d'entre eux, sous la pression arabe se préparent aujourd'hui à rompre leurs relations diplomatiques avec Israël, qui n'a cessé de leur apporter une assistance bénéfique et désintéressée.

Telles sont les quelques observations auxquelles je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous me répondiez si possible.

**M. le président.** La parole est à M. Bonnefous.

**M. Edouard Bonnefous.** Je tiens à dire en commençant que je parle à titre personnel car je ne veux engager personne au nom de la commission que je préside.

Je vais vous poser une série de questions, monsieur le ministre.

Tout d'abord, pouvons-nous continuer à pratiquer une politique de coopération qui avait été conçue au lendemain de la décolonisation, alors que le Gouvernement de l'époque avait fondé de grandes espérances sur une communauté très vivante ? Dans ce Palais d'ailleurs, siégea même, un court instant, le Sénat de la Communauté.

Il serait trop facile d'ironiser sur ces espérances que les événements ont, en très peu de temps, réduites à néant. Mais, comme l'a dit ce matin notre rapporteur, M. Schmitt, la coopération impose une adaptation incessante. C'est cette adaptation que je souhaite voir formellement proclamée par le Gouvernement et sur laquelle je veux vous interroger.

On a cru longtemps plus habile d'ignorer certaines attitudes fracassantes, certaines déclarations hostiles, les incarcérations inexcusables de nos compatriotes ou, comme l'a rappelé M. Gros tout à l'heure, les nationalisations particulièrement pénibles aboutissant à dépouiller ceux qui avaient fait confiance aux engagements de notre pays.

Notre collègue, M. Carrier, a rappelé ce matin que l'indemnisation n'avait pas reçu un commencement d'exécution équitable. N'oublions pas que les pays ayant procédé aux nationalisations se sont toujours refusés à financer les indemnisations. Selon eux, c'est à la France de le faire. Mais nos gouvernements, sans le dire franchement, se sont toujours refusés à se substituer au pays ayant décidé lesdites nationalisations, de même que nos gouvernements refusèrent également de prélever sur l'aide, malgré la demande qui en avait été faite à plusieurs reprises, les sommes permettant le règlement à nos concitoyens des sommes correspondant aux biens nationalisés. Tout ceci ne peut, hélas, surprendre ceux qui avaient prévu cette triste évolution. Les questions pertinentes posées par notre collègue Armengaud méritent réflexion.

Dès 1964, dans un livre qui a fait beaucoup de bruit : « Les milliards qui s'envolent », je disais : « La politique de coopération est toujours une affaire délicate. Entre une métropole et un territoire autrefois colonie, elle ne peut, si elle est mal pratiquée, que creuser, à terme, un véritable fossé ».

Malgré les avertissements de nombre d'entre nous, on n'a pas voulu comprendre que l'aide et la coopération ne peuvent que résulter d'un contrat librement souscrit comportant des garanties et des recours. C'est bien la raison qui justifiait le multilatéralisme de préférence au bilatéralisme.

Mais le cadre du bilatéralisme que nos gouvernements ont toujours préféré devrait au moins — et c'est son avantage essentiel — faciliter une modulation de l'aide.

M. Schmitt a écrit avec raison dans son rapport : « L'esprit de la coopération doit changer pour tenir compte du développement des Etats et de leurs légitimes besoins de s'affirmer ».

Notre collègue Caillavet vous l'a demandé formellement pour le Maroc. M. Habert, dans un rapport très précis, a dressé, ce matin, la liste de nos échecs, et il vous a demandé avec raison : notre Gouvernement se contente-t-il d'enregistrer les décisions prises contre nous ? Ne pouvait-on mieux faire ?

Comment allez-vous pratiquer cette modulation que je souhaite et quelle sera alors votre politique ?... Il n'y a pas de quoi rire messieurs les commissaires du Gouvernement ; vous n'avez pas à rire ; je le dis car ce n'est pas la première fois que cela se produit.

...Quelle sera donc votre politique à l'égard des pays qui s'éloignent de nous ? Aurez-vous une politique différente à l'égard de ceux qui ont quitté la zone franc ? Je ne crois pas que, dans ce domaine, le silence soit la meilleure politique. Nous devrions rappeler qu'un contrat peut devenir caduc du jour au lendemain si l'un des deux signataires n'en respecte pas intégralement les clauses. Les rapports entre les nations ne sont pas, hélas ! affaire de sentiment. Par la dureté dont ils témoignent à l'égard de notre pays, certains leaders des pays en voie de développement nous ont donné et nous donnent des leçons de réalisme ; cela nous impose d'agir.

C'est M. Louis Martin qui disait ce matin, et je reprends sa formule : « Il faut qu'on informe l'opinion française ». Cela est indispensable, mais correct à l'égard de nos concitoyens qui, par les prélèvements fiscaux opérés, consentent à alimenter l'aide. Depuis quelques semaines, une crise soigneusement préparée, voulue, et dont l'actuel conflit du Proche-Orient n'a été

qu'un prétexte, vient de nous placer dans une position si périlleuse que nous ne pouvons plus attendre de définir publiquement notre position. Ne jugez surtout pas, monsieur le ministre, l'absence de réactions publiques comme la preuve que l'opinion française est résignée. Elle est profondément traumatisée, révoltée, devrais-je dire. Les réceptions du roi Fayçal, du président Khadafi dont a parlé notre ami M. Giraud, dans les circonstances actuelles, ont contribué non pas à apaiser l'opinion mais à augmenter le malaise et le trouble. Pouvez-vous nous dire ce que vous en espérez et les résultats obtenus ?

Et depuis lors, que de paroles maladroites qui se voulaient peut-être bien à tort apaisantes, paroles reprises constamment par les ondes ! les personnages officiels — ministre, ou émissaires des pays arabes — nous disent : « La France sera récompensée. Elle n'a pas de souci à se faire pour son pétrole. Elle restera un pays privilégié. » C'est un satisfecit insupportable — vous le sentez bien — qui heurte profondément la légitime sensibilité d'un pays comme le nôtre. Je crois que notre Gouvernement aurait eu intérêt à conseiller le silence à nos visiteurs.

Relisez notre histoire. Les Français — et c'est à leur honneur — n'aiment pas céder à la menace. Après Munich, on avait cru que l'opinion serait satisfaite, mais l'on se trompait. Inconsciemment l'opinion avait compris qu'il s'agissait d'une trêve et que l'heure de faire face finirait par s'imposer.

Actuellement, chacun comprend bien que le régime privilégié qui semble nous être concédé ne peut durer et que d'ailleurs nous ne pouvons l'accepter. Si je félicite le Gouvernement de nous annoncer dès aujourd'hui des mesures de restriction, c'est d'abord, et peut-être avant tout, parce que nous ne pouvons accepter cette discrimination injurieuse pour un pays qui a un passé comme le nôtre. C'est aussi parce que nous ne pouvons supporter que l'Europe unie à laquelle nous appartenons soit arbitrairement divisée par des non-Européens.

Je veux maintenant, mes chers collègues, vous rendre attentif à cette redoutable évolution qui vient de se produire sous nos yeux. Jusqu'à ces derniers temps, nous traitions avec des pays qui, bien qu'unis par le lien de la religion musulmane, n'en étaient pas moins indépendants les uns des autres. Maintenant, nous n'entendons plus parler que de la « Nation arabe » et ce sont les chefs d'Etat des pays arabes eux-mêmes qui n'hésitent plus à le dire et à le répéter.

Cette affirmation aura, vous l'imaginez bien, des répercussions considérables et d'ailleurs encore imprévisibles mais elle aura, en tout cas, et elle devrait avoir l'immédiate conséquence de rendre l'Europe solidaire.

Le général de Gaulle à qui votre Gouvernement entend rester fidèle, n'a-t-il pas écrit, avant la guerre, dans son ouvrage « Au fil de l'épée » : « Aujourd'hui, l'individualisme a tort. Partout se fait jour le besoin de s'associer ». Je vous pose encore une question : allez-vous renoncer aux préjugés, aux habitudes, aux réserves habituelles ? Allez-vous accepter de sacrifier une conception trop étroitement et exclusivement nationale, de plus en plus dépassée ?

Vous nous avez dit, dans votre discours que j'ai écouté avec beaucoup d'attention : « Il faut construire l'Europe et la construire rapidement. L'Europe doit parler d'une seule voix ». Je suis bien d'accord avec vous, mais alors, je vous pose la question : Etes-vous d'accord avec ceux qui demandent, comme M. Christopher Soames, une Europe politique ? Comment pensez-vous y réussir aussi longtemps que l'Europe sera celle des Gouvernements se décidant, non pas à la majorité, mais à l'unanimité ?

L'Europe sera-t-elle crédible aussi longtemps que vous tiendrez les peuples à l'écart de vos décisions ? Rien de fort ni de durable n'a pu réussir par des méthodes intergouvernementales. Ce soir même, nous lisons que les Pays-Bas s'opposent vigoureusement à toute tentative d'institutionnalisation des rencontres européennes au sommet ; c'est grave. Je cite les propos tenus aujourd'hui même au Parlement néerlandais par le ministre des affaires étrangères : « Si des conférences au sommet régulières se développent en une sorte de comité exécutif, cela pourrait avoir des conséquences sérieuses pour la Communauté européenne. »

De tels propos doivent nous faire réfléchir. Que va-t-il sortir de la conférence de Copenhague et que va-t-il en résulter pour les prochaines conférences européennes ? On peut, reconnaissez-le, s'inquiéter. Je souhaite que vous nous fassiez connaître votre opinion. La « Nation arabe » — puisque maintenant elle s'intitule ainsi — entendra-t-elle, en réponse, la voix de l'Europe ou celle de la France seule ? M. André Colin a dit ce matin : « C'est la fin des illusions. » Je voudrais bien que le Gouvernement en ait pris conscience.

Enfin, et ce sera la conclusion de mon propos, ce qui m'inquiète beaucoup, je ne vous le cache pas, c'est — je vous le disais il y a un instant — l'évolution actuelle des pays d'Afrique et du Proche-Orient.

Il fut un temps où l'on pouvait espérer que l'indépendance évoluerait vers une volonté de coopération basée sur une estime réciproque. Des hommes comme M. Bourguiba pouvaient justifier cette espérance qui aurait permis d'établir un accord profitable à tous, du Nord au Sud de la Méditerranée. C'était, à mon avis, probablement l'unique justification de certains abandons pétroliers qui vont peser si lourdement sur notre avenir.

Mais ce que vous nous avez dit, monsieur le ministre, de votre conception de la politique à l'égard du monde arabe m'inquiète et ne me paraît pas tenir un compte réel de cette évolution dont je parle et qui me préoccupe.

Les hommes qui détenaient le pouvoir au lendemain de l'indépendance étaient, dans l'ensemble, des politiciens de la vieille école dont l'expérience s'était faite au contact des hommes d'Etat européens. En Afrique d'expression française, nombre de ces dirigeants avaient pris part à la vie politique métropolitaine, rempli en France des mandats législatifs ou des fonctions administratives. Mais maintenant tout change. Ceux qui ont été formés notamment par la doctrine de Franz Fanon qui, en 1962, publiait *Les Damnés de la terre*, doctrine à laquelle personne ne croyait, arrivent au pouvoir dans un certain nombre de pays.

Relisez ces lignes de Franz Fanon écrites en 1962 : « L'Europe s'est enflée de façon démesurée de l'or et des matières premières des pays coloniaux, Amérique latine, Chine, Afrique. De tous ces continents en face desquels l'Europe aujourd'hui dresse sa tour opulente, partent depuis des siècles, en direction de cette même Europe, les diamants et le pétrole, la soie et le coton, les bois et les produits exotiques. L'Europe est littéralement la création du tiers monde. Les richesses qui l'étouffent sont celles qui ont été volées aux peuples sous-développés. » Et cette menace, qui est aujourd'hui en voie de réalisation et dont on avait souri à l'époque de sa publication : « que si, par inintelligence — ne parlons pas d'ingratitude — les pays capitalistes refusaient de payer, alors la dialectique implacable de leur propre système se chargerait de les asphyxier ». Est-ce que ce n'est pas exactement ce qui se produit ?

Qu'allez-vous faire devant cette volonté de politique de pan-arabisme. Dans une question orale que je vous posais, le 13 novembre dernier, je demandais au Premier ministre « si la décision prise par les Etats arabes concernant les réductions de livraison du pétrole ne devrait pas inciter le Gouvernement français à suspendre provisoirement, et à titre de dédommagement les aides financières et techniques consenties à ceux de ces Etats qui bénéficient d'un accord de coopération aussi longtemps que ces mesures discriminatoires n'auront pas été supprimées ».

Notre excellent rapporteur, M. Gustave Héon, a très bien analysé l'évolution de notre politique d'aide. Mais les événements se précipitent, et nous devons maintenant riposter aux décisions injustifiables.

Ne nous dites pas que vous êtes démunis de moyens ! L'Allemagne vient de nous prouver la rapidité de sa réaction à l'égard d'une certaine immigration. Est-il excessif de vous demander comme je l'ai déjà fait — je reconnais que cela s'adresse plus spécialement au secrétaire d'Etat à la coopération — une modulation de l'aide ?

Pourquoi avoir refusé de suivre une politique d'aide très évolutive ? Quelle aurait été la réaction du bloc soviétique si l'on avait tenté — c'est une question que je n'entends jamais poser — de l'asphyxier par le refus d'exécuter les accords conclus dans le domaine de l'énergie ? Je crois que vous pouvez aisément deviner la réponse foudroyante qui aurait été faite. La décision prise par les Etats arabes concernant les réductions de livraisons du pétrole devrait donc inciter le Gouvernement français à suspendre provisoirement, ou au moins comme je le disais, à moduler l'aide. Vous sentez bien que vous ne pourrez pas résister longtemps à la pression de l'opinion, si les prévisions de la croissance économique sont bouleversées, et si, comme le redoute la commission de Bruxelles, on se trouve devant un doublement du chômage — elle l'a dit hier — et si la hausse des prix s'accélère, si en un mot nous devons nous installer dans une quasi-économie de guerre. J'aurais aimé connaître aujourd'hui le plan d'action du Gouvernement si la guerre du pétrole continue. Vous avez été très discret, monsieur le ministre, et cependant je crois que le moment est venu de nous dire quel est le plan d'action du Gouvernement si cette guerre continue.

Je constate en tout cas que jusqu'ici le bloc soviétique a montré dans sa politique extérieure une circonspection et un

réalisme qui, hélas, n'ont pas cessé de faire défaut aux Occidentaux. L'Europe est « prise à la gorge » disait, avec raison, André Colin, ce matin. Méditez l'avertissement prophétique de Lénine : « C'est par l'Afrique que tombera l'Europe ». (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, je sais quels sont les impératifs du Sénat, mais mon exposé sera long.

**M. le président.** Monsieur le ministre, le Sénat désire vous entendre.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Y compris l'exposé de mon budget, comme je ne veux pas esquiver les questions qui m'ont été posées, j'en aurai au moins pour trois quarts d'heure, puis M. Deniau devra faire son exposé.

**M. le président.** Vous avez la parole.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, je vais d'abord essayer de répondre à tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à notre politique étrangère, soit en la soutenant de leurs bonnes appréciations, soit en l'aidant de leurs conseils et de leur expérience, soit en la critiquant. La critique est utile, surtout quand elle s'appuie, ou veut s'appuyer, ou prétend s'appuyer sur l'opinion publique qui, elle, est juge en cette affaire.

Je souhaiterais d'abord répondre à l'excellent exposé du président la commission des affaires étrangères, M. André Colin, qui, ce matin, a indiqué quelles étaient les préoccupations de sa commission en ce qui concerne la situation actuelle.

A son analyse des événements du Proche-Orient et de l'intervention des deux grandes puissances dans ce conflit, je n'ai pas grand-chose à ajouter, car il a entendu ensuite mon analyse, qui était en quelque sorte une réponse aux propos qu'il avait tenus, bien qu'il n'y ait pas identité entre ses vues et les miennes et qu'il existe, en tout cas, des différences réelles dans la formulation.

Il m'a demandé quels étaient les « auspices appropriés » prévus dans la résolution 338. A l'évidence, ces auspices appropriés — et cela apparaîtra le 18 décembre — sont ceux des deux grandes puissances qui ont conçu ce projet de résolution et qui l'ont fait avaliser par la communauté internationale au conseil de sécurité des Nations unies.

Vous me direz, monsieur le président : « Mais pourquoi la France n'y est-elle pas ? Et l'Angleterre ? Ne sont-elles pas membres du conseil de sécurité ? Pourquoi l'Europe ne sera-t-elle pas présente à cette conférence ? »

Selon les uns, ce sont les Soviétiques qui ont écarté la France et la Grande-Bretagne de ces auspices appropriés ; selon les autres, au contraire, ce sont les Américains ; selon d'autres encore, ce sont d'autres moins importants. Alors, monsieur le président, tenons-nous-en aux faits, regardons ce qu'ils nous apportent et les conséquences que nous devons en tirer.

Vous m'avez également interrogé sur le problème de la garantie des frontières dans le cadre d'un règlement d'ensemble au Proche-Orient ainsi que sur le rôle que pourrait jouer l'Europe dans cette garantie. Je l'ai précisément dit dans mon discours : c'est le vœu d'un certain nombre d'Etats européens, dont la Grande-Bretagne et de la France, membres du conseil de sécurité, d'apporter un concours important, permanent à la garantie des zones qui seraient délimitées, de façon à assurer entre ceux qui auraient été des belligérants et qui seraient devenus des Etats coexistant pacifiquement une zone dans laquelle rien ne se produirait. Voilà le rôle que l'Europe peut jouer, qu'elle aspire à jouer, et j'espère qu'on le lui permettra, pour la solidité du règlement et pour la paix internationale.

Je ne reviens pas, monsieur le président, sur votre analyse des accords Brejnev-Nixon ; vous avez entendu la mienne et elle vaut réponse. Vous avez dit qu'il s'agissait du gouvernement des conflits au travers des crises, vous vous êtes interrogé sur le sens de la détente ou de la guerre froide ; mais ce sont vos analyses et permettez-moi de vous les laisser.

En revanche, vous vous êtes étonné de l'absence de la France à la négociation M. B. F. R., c'est-à-dire sur la « réduction mutuelle et équilibrée des forces », jugeant — c'est un point de vue qui mérite considération — que si la France, avec les objections qu'elle formait contre cette négociation, était pré-

sente à la réunion de Vienne, elle pourrait faire prévaloir son point de vue et convaincre ses partenaires européens des dangers de l'entreprise.

C'était une tentation, mais les contacts préalables pris avec nos collègues nous ont assez vite convaincus que, dans le moment présent, nous n'avions que peu de chances d'être entendus ou d'être persuasifs. Nous nous sommes, par conséquent, bornés au rôle, un peu vain peut-être, qui consiste à avertir des dangers. Nous voyons bien maintenant comment les choses se passent, ainsi que le rôle joué par nos partenaires dans cette négociation, rôle que je ne veux pas minimiser, mais qui me paraît à la fois fragile et limité.

Vous avez parlé de l'indépendance de l'Europe et je voudrais vous dire le fond de ma pensée à cet égard. L'Europe, bien sûr, cherche à être indépendante, mais elle se situe dans un monde bien rétréci maintenant et, de toute façon, elle cherche sa voie entre un certain nombre de puissances et un certain nombre de facteurs. Je crois que sa lutte consistera à se rendre moins dépendante. Mais être totalement indépendante, c'est bien difficile ! D'ailleurs, on est souvent dépendant de ses propres contradictions, et je reviendrai sur ce point.

Vous avez analysé la déclaration des Neuf du 6 novembre dernier en vous demandant s'il s'agissait d'un progrès européen ou de l'expression d'une lâcheté.

Dans ces négociations chacun apporte son sentiment — j'ai déjà eu l'occasion de le dire — eh bien ! je ne me suis pas rendu à cette négociation avec le deuxième sentiment, mais avec le premier, c'est-à-dire celui d'un progrès de l'Europe. Je considère que ce texte va dans le sens d'un progrès de la concertation et de la solidarité européenne, en tout cas d'une prise de conscience.

J'en viens à la grande affaire de la solidarité, terme que l'on utilise beaucoup actuellement, surtout — soyons francs — à cause de cette affaire du pétrole et de la situation des Pays-Bas.

J'ai indiqué dans mon discours que l'Europe devait être politique. Si l'on veut être solidaire, il convient d'abord de suivre la même politique et de ne pas réclamer la solidarité le vendredi pour oublier d'en parler le lundi et pour n'être pas là le mercredi.

Je m'explique : dans cette affaire du pétrole, il se trouve, d'une part, que, sur le plan politique, des déclarations ont été faites et des positions prises — je ne porte pas de jugement sur leur orientation ou sur leur inspiration — par le gouvernement des Pays-Bas. Il se trouve, d'autre part, que le 6 novembre le gouvernement des Pays-Bas a signé, avec l'ensemble des Européens, cette déclaration.

Mais je dois faire remarquer que, dans cette affaire de l'énergie, dont on a beaucoup parlé, surtout sous son aspect pétrolier, la France réclame depuis longtemps une solidarité et que jusqu'à présent nous n'avons pas vu apparaître l'ombre d'une telle solidarité.

Nous avons demandé, en mai dernier, à Bruxelles, aux huit Etats, de bien vouloir prévoir des mesures de stockage analogues à celles que nous avons prises depuis plusieurs années ; mais cela n'entraînait pas dans les conceptions commerciales d'un certain nombre de pays et cette politique a été refusée.

Nous avons demandé qu'une politique de l'énergie, et spécialement des produits pétroliers, soit instituée à l'échelon de l'Europe, à l'image de ce qui a été fait en France à partir de la loi de 1928, vieille loi qui a bien fonctionné et qui assure à l'Etat un certain contrôle de l'approvisionnement et de l'exportation de produits pétroliers, mais cela a été également refusé.

Nous allons maintenant voir, sur le problème de l'enrichissement de l'uranium, ce qu'est la solidarité si l'on veut progresser. Il y a plus, dans le même temps où l'on réclame — je l'ai dit dans mon discours à l'U. E. O. — cette solidarité, où beaucoup de gens en parlent, nous avons demandé, parce que nous sommes conscients des nécessités de la défense européenne, la solidarité de nos collègues européens, or nous n'avons pas bien senti la solidarité du gouvernement des Pays-Bas dans l'affaire de nos essais nucléaires.

Le dossier est tout de même un peu plus complexe. Il ne s'agit pas simplement de la solidarité pétrolière ; il s'agit aujourd'hui de la solidarité européenne. La veut-on ou ne la veut-on pas ? On ne peut la vouloir quand on a une difficulté et ne plus y penser quand cette difficulté a disparu et que d'autres connaissent d'autres difficultés que l'on veut ignorer. Je vous prie, mesdames, messieurs, d'être tout à fait conscients de cela !

Il ne faut pas se tourner vers le Gouvernement français avec impatience, avec véhémence ou persuasion, en lui disant : « Il faut être solidaire, c'est le test, c'est l'épreuve ; si vous ne l'êtes pas, vous êtes de mauvais Européens. » Cette affaire commence bien avant et elle finira bien après.

Vous l'avez remarqué, monsieur le président, dans mon discours j'ai dit, en pesant mes mots — M. Bonnefous l'a certainement entendu puisqu'il m'a bien écouté — que la volonté européenne, il fallait qu'elle existe chez tous les Etats, qu'il ne suffisait pas de déclarer : « Il faut une volonté européenne. » Il y a les faits et nous verrons à la conférence de Copenhague — c'est précisément un de ses intérêts — si, sur toutes sortes de sujets, existent cette volonté, ce faisceau convergent de volontés d'où sortira peut-être une politique européenne, c'est-à-dire une Europe.

Tant qu'il n'y a pas une politique européenne, il ne peut exister qu'une Communauté économique européenne qui chemine, comme elle le peut, au travers des difficultés. Il n'y a pas autre chose, et il faudrait qu'il y ait autre chose ! Vous avez dit aussi, monsieur le président, qu'il convenait de parler d'une seule voix, mais ce n'est pas facile ; car il faudrait que neuf voix aient accepté de se taire et qu'une seule s'exprime au nom de toutes.

J'en viens à l'excellent propos de M. Gros, qui a parlé beaucoup mieux que je ne saurais le faire. Je suis souvent surpris d'entendre des députés et des sénateurs exposer comme des certitudes la position de tel ou tel Etat étranger. Je vous assure que, comme ministre des affaires étrangères, je ne suis pas aussi bien renseigné qu'eux. Je me demande où ils puisent leurs informations et leurs certitudes.

Il ne faut pas ignorer que le Gouvernement français a, lui aussi, ses difficultés, comme les autres gouvernements, et qu'une situation ne s'apprécie pas à partir de déclarations de presse qui sont faites ici ou là. Les réalités sont souvent complexes et difficiles et, en tout cas, elles sont les mêmes pour tous les gouvernements, aussi bien pour le Gouvernement français que pour le gouvernement hollandais, le gouvernement allemand et les autres.

Vous avez indiqué, monsieur le président Colin, que le « sommet » avait fait naître beaucoup d'espoirs — c'est exact — mais qu'il n'avait débouché que sur fort peu de résolutions. Je trouve votre analyse à la fois pessimiste et peu réaliste. Pessimiste, parce que ce « sommet » a eu tout de même ce résultat essentiel de fournir à toute la machine des institutions communautaires un certain nombre de thèmes de travail dans différentes directions. Il a fixé aussi des dates, qui ont été respectées ou non. Il a fait apparaître, et c'était fondamental, le désir de tous d'instaurer, en 1980, une union européenne.

Ce « sommet de Paris » vaut ce que valent beaucoup de réunions internationales. Je l'ai jugé, pour ma part, constructif. Ce n'est pas parce que la première étape de l'union économique et monétaire ne sera pas franchie le 1<sup>er</sup> janvier 1974 que tout est perdu.

J'ai essayé, dans mon discours, de faire la distinction entre l'idéal et les réalités. Ces dernières ont, maintenant, pris largement le pas sur l'idéal. Il s'agit désormais de ne pas se laisser distancer par les réalités.

Le problème de la défense et de la sécurité ne doit pas être ramené à celui, beaucoup plus limité, du comité des armements de l'U. E. O. ou à la question de savoir si la France va rejoindre l'« Eurogroupe », ce qui inquiéterait, à l'évidence, M. Jacques Duclos.

Comme vous l'ont très bien indiqué MM. André Colin et Habert, il existe une troisième possibilité, c'est que les Neuf — comme l'avait suggéré une proposition française datant de 1962 — discutent, dans ce domaine, d'un certain nombre de problèmes. Une telle démarche ne serait ni insolite, ni répréhensible ou dangereuse.

Quant à votre question finale, monsieur le président Colin, elle m'embarrasse et j'ai l'impression que vos propos ne s'adressaient pas vraiment à moi, quel que soit le plaisir que nous pouvons éprouver à échanger des propos et des idées et que je ressens à paraître devant votre commission.

Vous m'avez demandé : pourquoi l'U. R. S. S. serait-elle opposée à l'Europe ? C'est, en effet, une question que chacun peut se poser. L'U. R. S. S. fait, d'ailleurs, partie de l'Europe, elle participe à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe où siègent trente-trois pays européens. Evidemment, le Canada et les Etats-Unis en font également partie, mais l'U. R. S. S. y côtoie presque tous les pays européens, puisque, seule, l'Albanie n'est pas présente.

Par conséquent, je ne crois pas que l'U. R. S. S. soit opposée à l'Europe. D'ailleurs — je l'ai dit dans mon discours — d'une part, nous avons de très bons contacts bilatéraux avec elle et, d'autre part, elle entretient avec d'autres pays européens d'excellentes relations bilatérales.

L'an dernier, des démarches ou des approches ont eu lieu afin de voir comment on pourrait établir des rapports entre les pays du Comecon, où l'U. R. S. S. joue un rôle important, et la Communauté économique européenne. C'est une question qui « est à l'étude », comme on dit en français, ou « sous considération », comme on dit en anglais.

Par conséquent, on peut se poser cette question soulevée par M. Colin, mais on peut aussi y répondre sans désespoir, je dirai même avec espoir.

Dans son analyse, M. Taittinger a essayé, avec beaucoup de nuances et de perspicacité, de définir ce que pourrait être le grave débat de l'indépendance. J'ai dit moi-même ce que je pensais de l'indépendance de l'Europe et de sa « finlandisation ». Il a raison de faire appel à toutes les formes de pragmatisme, au réalisme et aussi à l'enthousiasme pour permettre à l'Europe de tracer sa voie au milieu d'une situation difficile.

A propos de l'énergie, je vous ai déjà répondu, monsieur Taittinger, dans les explications que j'ai données à M. le président Colin.

Vous m'excuserez, le temps tourne et je ne voudrais pas retenir l'attention de cette assemblée trop longtemps.

L'enthousiasme, je l'ai trouvé dans l'exposé de M. Marcihacy. En effet, il nous dit qu'il fallait faire l'Europe, et la faire vite. Mais, pour la faire vite, il faut être neuf. Une chanson dit : « Il faut être deux, tu sais. » Là, il faut être neuf, vous savez. La volonté du Gouvernement français est bien d'aller vite, et c'est ce qui l'a poussé à suggérer le rendez-vous du 15 décembre prochain. Nous allons aussi rapidement que possible.

Je n'ai rien contre les idées de société à directoire ou d'autogestion auxquelles a fait allusion M. Marcihacy. Que faisons-nous d'autre que de l'autogestion à neuf, puisque nous sommes neuf partenaires ?

Monsieur Marcihacy, vous avez eu des paroles très aimables à mon égard, et je vous en remercie, mais d'autres aussi qui m'ont un peu choqué. Chacun a son analyse de la situation ; permettez-moi de vous donner la mienne ! Je n'ai pas l'impression de conduire une politique indigne ni d'appartenir à un gouvernement indigne. Je n'ai pas l'impression non plus, d'une manière générale, qu'avec la politique de ce gouvernement, mon pays soit un pays indigne.

A propos de la solidarité, je vous demande de vous reporter à ma réponse à M. Colin. Il ne faut pas s'arrêter outre mesure à la question : « Roules-tu le dimanche ou ne roules-tu pas ? »

Les problèmes les plus graves — j'ai essayé de le souligner dans mon intervention — sont ceux qui touchent à la vie économique, c'est-à-dire à l'activité économique elle-même. C'est dans ce domaine que l'on verra si la situation est grave ou non. Mais le fait de rouler en voiture le dimanche ou de circuler à bicyclette ne présente, à mes yeux, qu'un intérêt épisodique. Je souhaite qu'il s'agisse d'une situation passagère. Il est possible que nous soyons amenés à ne plus rouler le dimanche, ou même d'autres jours de la semaine, si la situation se compliquait.

Pour l'instant, la sage politique de stocks menée par le Gouvernement français ne nous dispense certes pas de prendre des mesures d'économies — ne serait-ce que pour diminuer les frais généraux de la nation — mais elle écarte de nous toute menace sur notre approvisionnement immédiat en pétrole. Je confirme que, grâce à cette politique, nous n'avons pas entamé, loin de là, les stocks de trois mois que nous avons décidé de constituer.

Je trouve, monsieur Périquier, que vous avez trop de mémoire. Vous acceptez sans doute cette œuvre européenne avec peut-être quelques critiques, mais votre approbation est enrobée de tant de rancœur que je le déplore un peu.

L'œuvre européenne, qui est difficile, mérite une adhésion plus directe. Les choses sont ce qu'elles sont à l'heure actuelle. Prenons-les comme elles sont ! Mais allons de l'avant si possible !

Je ne peux pas vous répondre, parce que vous êtes fort éloquent et que vous avez attiré mon attention, mais vos propos relatifs au domaine réservé prouvent là que vous avez trop de mémoire. C'est une vieille affaire dont on a souvent parlé.

Il n'y a pas de domaine réservé à partir du moment où le ministre des affaires étrangères siège au banc du Gouvernement, monte à la tribune et se montre entièrement disponible pour répondre à toutes les questions des députés ou des sénateurs. Alors où est le domaine réservé ?

Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans une enceinte internationale, je n'avais pas l'impression, en exposant la politique étrangère de la France, de ne pas être à la tête d'un département ministériel important.

Selon vous, la situation de M. Jacques Foccart serait anti-constitutionnelle. Permettez-moi de vous dire que, sans m'être plongé dans les textes ni avoir consulté des gens très savants, si tel avait été le cas, l'affaire aurait, depuis longtemps, cheminé dans des voies constitutionnelles.

M. Foccart occupe un emploi auprès du Président de la République. Les crédits qui lui sont affectés sont normalement inscrits sous une rubrique spéciale au budget de la Présidence de la République. Je ne vois donc pas ce qu'il peut y avoir d'insolite.

Disons que cela n'entraîne pas dans les habitudes des républiques précédentes. En devenant président de la Communauté, le Président de la République avait jugé utile de s'entourer d'une équipe qui connaissait ces problèmes et était susceptible de les suivre, de l'informer et de le guider dans ses orientations et dans ses décisions. Tout cela ne me paraît pas anticonstitutionnel et ne permet pas de nourrir une indignation analogue à la vôtre.

Ce que j'ai dit tout à l'heure sur les échos que certains avaient des pays étrangers vous visait spécialement, monsieur Périquier. Vous avez parlé de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande avec une éloquence telle que je me suis demandé comment vous pouviez être le porte-parole de ces deux pays en ce qui concerne nos explosions nucléaires.

J'ai été un peu surpris aussi par une deuxième déclaration que vous avez faite, de façon moins précise, certes, sur la Chine. Vous avez dit qu'elle, au moins, faisait ses expériences nucléaires chez elle. J'en ai déduit que la France ne faisait pas ses expériences nucléaires chez elle. Je ne veux pas prolonger le débat entre nous sur ce point. Je suppose que la France fait ses explosions chez elle ou alors c'est une question qu'il faudrait poser.

Vous avez parlé aussi des conférences de Moscou, de Genève et de Vienne ; celle de Vienne n'a pas traité au désarmement. Vous faites une erreur. Vienne, ce n'est pas le désarmement, c'est quelque chose qui ne concerne qu'un désarmement purement local, valable dans une certaine zone, mais non général. En revanche, lorsque je vous entends affirmer que la France est la seule puissance à refuser de s'associer au désarmement, je vous reproche de ne pas avoir, en la circonstance, assez de mémoire, car c'est le général de Gaulle qui, en 1952, a pris l'initiative de proposer une conférence des cinq puissances, mais une conférence qui ne soit pas — pardonnez-moi l'expression — « du bidon », une conférence dont il sorte quelque chose.

Si le représentant de la France siègeait aujourd'hui à la conférence de Genève, monsieur Périquier, que pourrait-il faire, et que rapporterait-il dans son cabas ? Eh bien ! rien ! La conférence ne progresse pas. Pourquoi ? Parce qu'on ne veut pas le désarmement, le désarmement total et contrôlé, et tant qu'on s'y refusera, on ne voudra pas le désarmement, c'est tout simple.

Je ne relèverai pas ce que vous avez dit sur un certain nombre d'Etats africains, car M. Deniau voudra sans doute répondre sur ce point. J'ai trouvé dans vos propos un petit relent de cartérisme, mais enfin, c'est là une opinion personnelle, et M. Deniau vous répondra tout à l'heure, au nom du Gouvernement, de façon plus précise que moi.

Et puis le Portugal ! et puis la Grèce ! et puis la Rhodésie ! et puis l'Espagne ! et puis Don Juan, qui n'est rien mais que nous avons sacré en le faisant venir ici ! Je ne me doutais pas que nous avions autant d'influence sur l'Espagne.

La remarque qui a été faite par votre collègue M. Gros s'applique ici à plein. Si nous devons nous disputer avec tous les Etats en fonction de nos préférences et de nos aversions, alors nous nous brouillerions avec la moitié de la terre et les relations internationales ne seraient plus possibles.

Je doute que vous ayez prêté beaucoup d'attention à un petit article que j'ai écrit dans un tout petit journal — cela a été repris dans un grand journal du soir — et où je disais que nous ne pouvions pas orienter notre politique étrangère en fonction de nos préférences et de nos aversions. Ce n'est pas possible.

Monsieur Périquier, je vais vous répondre maintenant, ainsi qu'à quelques autres orateurs, sur le Chili. Vous appartenez au groupe socialiste. C'est très bien. Vous dites que la France a reconnu le Chili — elle ne l'a pas reconnu, soyons précis — et qu'elle s'isole en le faisant. Je vous ferai remarquer qu'un

certain nombre de pays, qui s'appellent la Suède, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, ont reconnu le Chili ou ont fait comme nous en fonction de leurs procédures que je ne connais pas assez pour savoir s'ils l'ont reconnu ou s'ils sont simplement présents. En tout cas, ils sont là-bas, vous ne pouvez pas l'ignorer. Vous n'avez pas lu la presse d'avant-hier ? Un incident s'est produit avec l'ambassadeur de Suède ainsi d'ailleurs qu'avec l'ambassadeur de France. Vous voyez donc que nous ne sommes pas tellement passifs en cette affaire.

Passons à vos critiques sur l'uranium français. Bien sûr, comme il est français, il est le plus cher : c'est la thèse allemande, néerlandaise et anglaise. Vous avez peut-être raison avec ces trois pays, mais je n'en suis pas convaincu. Peut-être l'uranium français obtenu par diffusion gazeuse est-il cher. En tout cas l'Italie, la Belgique, l'Espagne et la Suède — qui s'est ravisée et va peut-être revenir sur son jugement — ont trouvé que c'était un procédé valable. Ces Etats se sont groupés avec nous dans une association, Eurodif. Je vous demande donc non pas d'être éloquent, mais un peu équitable pour la politique du Gouvernement qui n'est pas forcément tout bon, tout mauvais, pour vous tout mauvais et pour moi tout bon. C'est une politique qui se fait au prix de difficultés : celles de l'extérieur, celles de l'intérieur et celles qu'il est naturel de trouver.

Monsieur Duclos, permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas ménagé la politique du Gouvernement, ni même le ministre des affaires étrangères. Mais vous l'avez fait avec une grande courtoisie et soyez certain que de mon côté, je ferai de même.

Vous avez d'abord fait une analyse économique des origines de l'inflation et une analyse des analyses des responsables français sur les origines de cette inflation. Vient-elle de l'extérieur ? Vient-elle de la gestion du Gouvernement ? Je suis tenté d'être imprudent et de vous dire que cela doit venir certainement des deux, mais que si la gestion du Gouvernement n'avait pas été bonne, l'inflation aurait peut-être été un peu plus importante. Je suis à couvert à condition que *l'Humanité* cite ma phrase en entier, ce que je vous demande de faire quand vous me citez.

L'intégration, cette intégration européenne qui vous paraît menaçante, vous n'en voulez pas. Personnellement, j'ai lu la lettre de M. Marchais au Président de la République, mais est-ce bien à ce dernier qu'elle s'adressait ? Certains l'ont nié véhémentement et ont dit qu'il s'agissait d'un dialogue qui prenait le Président de la République comme prétexte. Un dialogue interne. M. Marchais s'adressait peut-être à M. Mitterrand. Pour certains, c'est sûr ; pour d'autres, c'est probable. Personnellement, je n'en sais rien et je vous réponds à propos de cette lettre, que j'ai eu l'impression — corrigez-moi, si ma lecture a été trop rapide car j'aurais scrupule de faire une erreur — que M. Marchais se prononçait en quelque sorte — c'est une interprétation de ma part — pour la supra-nationalité européenne.

Or, ce n'est pas la voie vers laquelle on se dirige à l'heure actuelle. J'ai relevé entre vos propos et cette lettre une certaine contradiction.

Les grandes sociétés multinationales, internationales !... L'Europe qui se construit, c'est celle de la vie quotidienne, laquelle se déroule dans un certain système à la fois capitaliste, dirigiste, socialiste, bureaucratique. Il s'agit de quelque chose d'assez complexe qui ne correspond pas à vos analyses.

A cela, je ne trouve rien à redire, mais j'ai été cité dans le journal *l'Humanité*. Là, je trouve à redire et je vous fais le reproche que je vous ai adressé il y a un instant : vous ne me citez pas exactement. Si vous permettez, je reprendrai le texte fort intéressant dont voici le titre : « M. Jobert favorable à une force nucléaire européenne ». Eh bien, non, il faut faire une différence entre ce qui est écrit dans la lettre de M. Marchais et ce que j'ai dit en répondant aussi spontanément que ce soir aux questions qui m'ont été posées à l'U. E. O. Je vous en prie, de l'exactitude ! Et cette exactitude serait fort utile pour vous rassurer sur mes intentions. Grâce à elle vous auriez constaté qu'à aucun moment je n'ai dit que nous allions vers une force nucléaire européenne.

Cette légère critique, que je me permets de faire, n'a qu'un seul but, celui de vous rassurer, comme je vous le disais, sur mes intentions, et j'espère que vous voudrez bien cheminer sur la voie que je vous demande de suivre.

Vous avez parlé de l'atome pacifique et de la défense et vous avez fait le choix entre ceci ou cela. Eh bien, mon choix, ce n'est pas ceci ou cela ; c'est ceci et cela — cela étant l'atome pacifique et ceci la défense avec l'atome militaire. On a commencé par l'atome militaire et nous voilà gaillardement sur la voie de l'atome pacifique, ce qui a été possible, monsieur Duclos, à partir de ce que nous avons tiré de notre expérience militaire. A vrai dire, l'Europe en a bien besoin.

Vous avez parlé ensuite d'indépendance énergétique. Je veux apporter une précision : il n'y a pas, en matière d'uranium enrichi, quel que soit le procédé, d'indépendance énergétique de l'Europe possible. Il y a une diversification des sources d'énergie européenne, il ne peut y avoir d'indépendance énergétique européenne. Ma remarque rejoint ce que je disais tout à l'heure à M. le président André Colin : l'indépendance de l'Europe est malaisée à obtenir, notamment dans ce domaine.

L'uranium enrichi s'obtient à partir de l'uranium naturel que l'on trouve évidemment dans les jolis monts de Bretagne où courent les légendes, mais en quantité insuffisante.

J'ai encore un léger grief à vous faire, monsieur Jacques Duclos : vous ne me croyez pas et cela m'est très désagréable. Quand je dis au ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande — qui, lui non plus, ne me croit pas et cela m'est également tout à fait désagréable — que je ne peux pas lui envoyer notre ambassadeur parce que le logement que son gouvernement lui attribue n'est pas un logement décent, j'aimerais que l'on me croie. J'ai le souci à la fois de la dignité de mes agents — M. Chalvron, qui a été déporté et qui a vécu à la dure, accepterait d'être logé d'une façon plus confortable — et de la dignité de l'Etat français. Or, je pense qu'il n'est pas décent que j'envoie un ambassadeur dans les conditions qui nous sont proposées. Qu'on me croie. C'est là la vraie raison. Si demain on nous propose un logement décent, je ne chipoterai pas sur la dimension de la salle à manger ou sur l'état de la plomberie. Mais croyez-moi, c'est la seule raison.

J'ai été surpris, monsieur Duclos, de vous entendre parler dans la même phrase ou peut-être à la phrase suivante — je ne savais pas s'il y avait un point ou un point-virgule — de l'impérialisme américain et faire aussitôt après l'éloge de la coopération soviéto-américaine. Je ne comprends pas. *L'Humanité* m'accuse à mots couverts de verser dans l'Atlantisme. C'est ce qu'il y a de pire. Mais c'est vous, monsieur Duclos, qui faites l'éloge, et non moi, de la politique tous azimuts des Etats-Unis. Je ne reprendrai pas le mot qui, dans mon analyse des accords, a écorché vos oreilles. Les réalités sont là.

**M. Jacques Duclos.** Vous regrettez la guerre froide ?

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Moi, pas du tout, je préfère les climats chauds, car je suis né sous ces climats. *(Rires.)*

**M. Jacques Duclos.** C'est meilleur pour les rhumatismes. *(Nouveaux rires.)*

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Vos propos, m'ont finalement donné l'impression que la bonne entente entre le Gouvernement français et l'U.R.S.S. semblait vous gêner. Je ne vous comprends pas. Cette bonne entente, elle existe, elle est codifiée. De temps en temps, elle rencontre quelques difficultés. Mais ces temps derniers, on ne nous a pas beaucoup informés. Nous n'avions pas grand-chose à dire, mais de l'autre côté, il y avait beaucoup à dire. Les relations ont été amicales, fréquentes, mais sont demeurées formelles. Il y a des difficultés, comme cela, de temps en temps. Il y a une analyse faite de part et d'autre depuis de nombreuses années. Je ne vois pas en quoi ceci peut, dans vos commentaires, du moins fondamentalement, vous gêner. Ce n'est pas mon impression.

Monsieur Gros, je vous ai déjà répondu sur ce que j'ai considéré comme l'essentiel de votre propos, qui était très bien tourné et très élevé. Cela correspondait en fait, j'ai la vanité de le dire, à mon sentiment. Tant de certitudes ont été exprimées ici, et je n'ai, moi, à vous offrir ici, non des certitudes, mais que des analyses inquiètes. Chaque jour, en effet, apporte sa moisson d'événements et chaque jour colore aussi les réflexions de nos concitoyens de façon différente. Nous tenons compte de tout cela. Par conséquent, je ne suis pas un homme de certitudes ; j'essaie à l'heure actuelle d'être un homme d'enthousiasme, et si l'on est aimable avec moi, un homme de sourire.

Ce que vous avez dit sur les gouvernements étrangers, je n'y reviens pas. Nous ne pouvons pas nous brouiller avec tout le monde, c'est vrai.

En ce qui concerne nos compatriotes, je vous dois non seulement une réponse, mais une action continue. Vous avez très bien décrit les difficultés des uns et des autres, et spécialement dans les pays du Maghreb. Je ne veux pas forcément mentionner ce qui était bon, M. Carrier l'a fait ce matin, mais vous avez dit ce qui faisait problème. Vous avez évoqué le problème des transferts et celui — vous n'avez pas voulu prononcer le mot, mais moi je vais le faire — de l'indemnisation. En effet, le Gouvernement français n'a jamais considéré qu'il devait

prendre à sa charge les indemnisations des nationalisations que ces Etats avaient décidées dans la plénitude de leurs droits, c'est vrai, mais sous leur propre responsabilité. Je puis vous dire que j'emploierai le meilleur de mon attention, voire de mon impatience, à convaincre ces gouvernements.

Monsieur Gros, s'agissant de nos compatriotes, soyez assuré — je vous le répète — que le Gouvernement français, notamment le ministre des affaires étrangères et son administration, sera tenace pour défendre leurs droits et, si je le dis ici, c'est parce que je souhaite que cela soit su.

S'agissant des commerçants, je vous ferai la même réponse. Il se pose un problème d'adaptation à une situation difficile et nous devons nous en préoccuper.

Vous souhaitez que les mesures qui ont été prises en 1961 soient adaptées. Je vous confierai que je souhaite, moi aussi, réfléchir à cette adaptation. Je n'engage pas l'ensemble du Gouvernement en disant cela, je le précise, mais je vous assure de toute ma bonne volonté et de mon désir de revoir ce dossier.

Monsieur Fosset, je me permets de vous répondre de façon précise — puisque, au fond, vous m'avez interrogé sur mon budget qui est l'objet de ma venue dans cette assemblée — en reconnaissant qu'il y a effectivement un problème, celui de l'accueil des enfants français à l'étranger dans les établissements français. Des instructions très nettes ont été données, récemment d'ailleurs, pour qu'ils bénéficient d'une priorité et que ces établissements d'enseignement soient ouverts aussi à un certain nombre d'autochtones.

Je vous rappelle que 36.000 élèves français sont répartis dans 83 établissements. On en accueille aussi dans les petites écoles françaises que le Gouvernement subventionne assez largement. Il faut penser enfin aux établissements privés auxquels le Gouvernement apporte une aide en leur envoyant des professeurs.

C'est une affaire que nous suivons avec attention et au sujet de laquelle, monsieur Habert, vous m'avez interrogé devant la commission des affaires culturelles à propos, si ma mémoire est bonne, de l'Espagne.

Monsieur Giraud, sur la honte, je vous ai répondu.

Sur les mesures de rétorsion, il faut voir ce que l'on veut et ce qui est possible. Ce qui est possible chez nous l'est ailleurs. Après tout, les grands qui nous dirigent à l'heure actuelle, qui ont tout pouvoir, que ne le font-ils donc ? D'ailleurs, j'ai cru entendre M. Kissinger parler — je ne crois pas altérer ses propos — de « contre-mesures » éventuelles dans l'avenir. En tout cas, je peux vous dire — car je vous dois une réponse ainsi qu'à M. Bonnefous — que le Gouvernement ne s'oriente pas dans cette direction. Ce n'est pas son analyse car il souhaite, comme vous, qu'un règlement soit trouvé dans la modération ; je dis bien « la modération ».

Quant à l'analyse que vous avez faite de la résolution n° 242, il faut la porter à la table des conférences le 18 décembre. Je n'y suis pas. Si vous avez la possibilité de faire passer votre analyse, c'est là qu'elle sera utile. Quant à moi, je l'ai écoutée très attentivement.

Quand vous dites que le Gouvernement français organise le blocus diplomatique d'Israël, je suis tout à fait surpris. Nous n'organisons aucun blocus, envers quiconque. Il n'y a donc pas de blocus diplomatique.

Dans mon discours à l'Assemblée nationale, que j'ai prononcé à une période où les esprits étaient, à juste titre, effervescents, j'ai dit que nous déplorions de voir le visage d'Israël terni sur la scène internationale. Ce n'est pas nous qui organisons le blocus diplomatique d'Israël. Ce sont les positions prises par cet Etat — les Etats sont responsables — qui ont conduit à ces conséquences. On peut le déplorer, mais le Gouvernement français n'en est nullement responsable. J'organise si peu le blocus diplomatique d'Israël que je viens d'y envoyer un ambassadeur, parce que je crois que c'est nécessaire.

Quant au blocus culturel — nous sommes dans le droit fil du budget — je ne suis pas d'accord avec vous. Où est le blocus culturel organisé par le ministère des affaires étrangères français envers Israël ? Je ne le vois pas. Je me permettrai, pour ne pas trop allonger ce débat, de vous adresser une note qui vous montrera que, sur les plans culturel, scientifique et technique, des échanges considérables et à un très haut niveau se font entre les deux pays. Par conséquent, je ne vois là ni un univers carcéral, ni un désert.

Sur la solidarité, je vous ai répondu, de même que sur l'uranium et la notion d'indépendance. Je ne veux pas revenir sur votre analyse. J'ai bien senti que le cœur y était, ce qui est tout à fait honorable, mais il y a les difficultés du moment et, quelles que soient les analyses du Gouvernement français, il

faut en sortir. Ce n'est pas le Gouvernement français qui empêche qu'en en sorte. Puisqu'on a choisi le dialogue en tête à tête, les conversations bilatérales, il faut qu'on y aille et qu'on y aille vite parce que c'est important non seulement pour les deux Etats concernés, mais pour tout le monde.

Monsieur Boucheny, permettez-moi de vous répondre brièvement. D'ailleurs, c'est M. Deniau qui vous répondra pour l'essentiel puisque votre propos était consacré à la coopération.

Mais vous avez évoqué les problèmes concernant le Portugal, la Guinée Bissau et l'Afrique du Sud. Vous allez me conduire à des redites, car j'ai déjà déclaré, il y a deux ou trois semaines, à l'Assemblée nationale, quelle était notre position sur la Guinée Bissau. Elle est très simple. Nous voudrions bien considérer que la Guinée Bissau existe, mais à partir du moment où il y aura un Gouvernement sur le territoire. Là est le problème, du moins pour nous.

Pour les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et au Portugal, vous connaissez notre doctrine : elle n'a pas varié. D'ailleurs, ce n'est pas ma politique, c'est celle qui est appliquée depuis longtemps : nous ne livrons que des armes défensives à ces Etats.

Monsieur Armengaud, je vous ai déjà un peu répondu — à propos de nos nationaux résidant à l'étranger, répondant à M. le sénateur Gros. Ceux-ci bénéficient d'un traitement de faveur auprès de moi. Dans la mesure où je peux recevoir leurs représentants, je le fais bien volontiers. Par conséquent, ma porte vous est ouverte ; je crois d'ailleurs vous avoir invité à déjeuner, monsieur le sénateur. (*Sourires.*)

Quant à l'Europe industrielle, c'est vrai, vous en dénoncez certaines incohérences et vous demandez que la commission revoie son rapport. Il y a beaucoup à faire, comme pour le document sur l'identité européenne. « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. » Il le faut certainement. Seulement, nous sommes pris entre deux analyses, celle de M. Duclos et la vôtre, mais enfin cela n'empêche pas de mettre un peu d'ordre pour faire progresser l'Europe en ce domaine.

Sur le tiers monde, je laisserai M. Deniau vous répondre.

Monsieur Bonnefous, vous essayez de me ramener à l'Europe de M. Soames. Certes je le connais bien, mais je ne parle pas tous les jours de l'Europe conçue par M. Soames. Je vous ai exposé comment le Gouvernement français concevait actuellement l'Europe et comment il pensait qu'elle doit se faire. A l'évidence, ce n'est pas l'Europe telle que vous la concevez. La vôtre se rapprocherait plus de la conception que je prête à M. Marchais, celle de la supranationalité. (*M. Jacques Duclos sourit.*)

Est-ce que je fais une erreur, monsieur Duclos ? Ne me laissez pas m'enfoncer dans l'erreur à ce point.

**M. Jacques Duclos.** Vous avez mal lu, à la sauvette.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Je fais amende honorable.

**M. Jacques Duclos.** Vous relirez tout cela à tête reposée.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** En ce qui concerne les Pays-Bas, vous aviez l'air ravi, monsieur Bonnefous, qu'ils fassent des difficultés. (*M. Edouard Bonnefous fait un geste de dénégation.*) Vous avez exprimé votre point de vue, permettez que j'expose le mien à mon tour.

Vous paraissiez ravi, dis-je, de voir les Pays-Bas, pour des raisons que l'on comprend, faire quelques difficultés à l'idée que le sommet, tel qu'il sera conçu à Copenhague dans quinze jours, pourrait se reproduire. On comprend bien pourquoi le gouvernement hollandais éprouve quelques craintes qui, à mon sens, sont vaines. Il éprouve ces craintes parce qu'il pense qu'un certain nombre de grands pays vont, dans ce dialogue à neuf, brimer ou contester les positions d'un certain nombre de petits pays, ce en quoi je trouve qu'il a tout à fait tort, puisque, précisément, le grand avantage d'être neuf, c'est de siéger en toute égalité avec chacun une voix qui a le même poids.

Je m'efforcerais donc de convaincre mon collègue néerlandais du peu de fondement de ses craintes et j'espère qu'il ne fera pas obstacle à ce qui nous apparaît comme un progrès possible de l'Europe.

Par ailleurs, monsieur Bonnefous, vous vous montrez inquiet de l'évolution d'un certain nombre de leaders — vous voyez que je vous ai quand même écouté — des pays d'Afrique noire ou des pays arabes. Eh bien ! oui, les choses évoluent, les choses

changent. M. Fanon avait écrit jadis un livre, puis il y en a eu d'autres, écrits par un certain nombre d'écrivains noirs qui annonçaient ce que vous indiquiez.

Mais dénoncer les choses ne veut pas dire qu'il faille les supprimer, surtout quand on n'en a pas le pouvoir. Il faut admettre les choses, vivre avec son temps et, finalement, en tenir compte pour chercher de la meilleure façon possible le chemin des intérêts de son pays.

Votre sentiment est peut-être que nous le cherchons mal. D'ailleurs, ce n'est pas « peut-être », vous l'avez dit. Par conséquent, je vous laisse sur votre sentiment. Je vous dis, moi, que nous cherchons notre voie avec bonne volonté. Je ne chercherai pas à vous convaincre davantage.

Vous avez évoqué les mesures de rétorsion possible et vous avez cité, à propos des Arabes, les mesures prises par le gouvernement allemand ; je vous rappelle que vous faites une erreur sur la nationalité de ceux que concernent ces mesures.

Voilà, monsieur le président, aussi condensées que je l'ai pu, mes réponses aux orateurs. Il me reste maintenant à exposer mon budget et à répondre à MM. les rapporteurs, qui ont fait un travail considérable et ont apporté toutes leurs compétences au Sénat et, en tout cas, au ministre.

Mais étant donné l'heure, le Sénat préférera peut-être renvoyer à la séance du soir l'examen du budget proprement dit ? Je suis à sa disposition.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Il est vingt heures. Si M. le ministre peut revenir ce soir, il vaudrait peut-être mieux renvoyer la suite de cette discussion à vingt-deux heures.

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute se rallier à la proposition de M. le rapporteur général. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. François Schleiter.*)

#### PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS SCHLEITER, vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des affaires étrangères, section I, Affaires étrangères et section II, Coopération.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

**Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.** Monsieur le président, avec votre permission et compte tenu de l'heure, peut-être pourrais-je essayer à la fois de présenter le projet de budget qui vous est soumis et de répondre à un certain nombre de questions qui ont été posées par les différents orateurs et sur les points particuliers qu'ils ont évoqués et d'une façon plus générale, sur le sens et la portée de la politique de coopération.

**M. le président.** Nous vous écoutons, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, comme l'ont souligné les différents rapporteurs, MM. Schmitt, Habert et Louis Martin, le projet de budget pour 1974 présente un double caractère ; d'une part, il tend à assurer la continuité, dans le respect des engagements pris, de notre politique de coopération ; d'autre part, il marque dès à présent, et très nettement, un certain nombre d'améliorations et d'innovations.

Le premier point qui a été souligné concerne le volume de ce budget. Il est en augmentation sensible, mais néanmoins modérée, compte tenu des impératifs budgétaires généraux qui sont les nôtres. Mais il faut noter la différence entre l'augmentation de ce budget de la coopération et l'augmentation moyenne des dépenses de l'Etat puisque, pour la coopération, l'augmentation est environ de 15 p. 100 — un peu plus de 14,7 p. 100 — alors qu'elle atteint 12 p. 100 pour les dépenses de l'Etat en

général. Cette différence marque très nettement la volonté qu'en dépit des impératifs budgétaires généraux la politique de coopération soit poursuivie et même développée.

En outre, c'est une augmentation tout à fait sélective. J'ai tenu à ce que, dans ce projet de budget, la part des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire de mise en œuvre de l'aide, soit la plus réduite possible par rapport à l'aide elle-même et à l'aide la plus productrice, c'est-à-dire les investissements, celle qui a le plus d'importance pour l'avenir.

Ainsi que l'ont fait remarquer les rapporteurs, toutes les dépenses normales de fonctionnement, et en particulier celles qui affectent les services du secrétariat d'Etat, marquent une augmentation relativement faible, qui est inférieure à la moyenne générale d'augmentation de ces dépenses dans le budget de l'Etat puisqu'elle n'atteint pas 10 p. 100. Ceci a permis, dans le cadre de l'augmentation globale que j'ai indiquée tout à l'heure, de faire porter un effort beaucoup plus grand sur les investissements, notamment sur le fonds d'aide et de coopération, puisque les dépenses en capital, qui intéressent le plus nos partenaires, augmentent pratiquement de 30 p. 100, exactement un peu plus de 29 p. 100.

Il a été procédé, par ailleurs, à l'occasion de ce budget, à une adaptation qui n'apparaît peut-être pas d'une façon spectaculaire, car elle se situe dans le cadre des engagements pris et d'accords que nous sommes amenés à reconduire d'une année sur l'autre.

La part principale du budget de la coopération est constituée par l'assistance technique que nous offrons, sur leur demande, aux pays avec lesquels nous avons des accords de coopération. Comme les rapporteurs l'ont noté, le nombre de nos assistants techniques est à peu près constant depuis une dizaine d'années — 11.000 personnes — pour les Etats relevant de la compétence du secrétariat d'Etat. Cependant, une certaine évolution s'est produite en ce qui concerne les effectifs d'assistance technique.

Il y a dix ans, les trois quarts de nos coopérants étaient des administratifs ou des techniciens, un quart seulement des enseignants. Aujourd'hui, les enseignants représentent plus des trois cinquièmes et même près des deux tiers de notre personnel en coopération.

Parmi ces enseignants, qui représentent de très loin la part la plus importante de notre assistance technique, on enregistre également une évolution très marquée. Au début, et c'était normal, il s'agissait d'instituteurs, de professeurs de l'enseignement secondaire et de quelques professeurs de l'enseignement supérieur. Au fur et à mesure du développement des Etats avec lesquels nous avons passé des accords de coopération, le niveau de nos assistants techniques a changé. Aujourd'hui, on ne compte pratiquement plus d'instituteurs, mais il reste encore un nombre important de professeurs de l'enseignement secondaire. On peut d'ailleurs penser qu'ils sont encore trop nombreux et que la relève devrait être assurée par les Etats africains tandis que nous prendrions en charge la formation de formateurs de façon à accélérer cette relève.

La part de l'enseignement supérieur croît au fur et à mesure du développement des pays et de l'élaboration de leur politique en matière d'enseignement. L'enseignement supérieur, à lui seul, représente, dans notre effort de coopération, un volume à peu près comparable à celui de l'ensemble des actions de développement agricole.

Le nombre des assistants techniques militaires a considérablement baissé depuis dix ans. Il est passé de 3.000 en 1960 à un peu plus de 1.000 aujourd'hui. Cette forme d'assistance a tendance à disparaître progressivement, l'aide la plus moderne et sans doute la plus efficace que nous puissions apporter étant constituée par les stages que nous pouvons organiser, ou la formation dans des écoles spécialisées de préférence à l'assistance technique sur place.

D'une façon générale, notre objectif est de ne plus confier de postes de responsabilités à nos assistants techniques. Il ne s'agit pas de prendre la place d'Africains, mais de maintenir des formateurs ou encore des conseillers dans des domaines très spécialisés, car on s'aperçoit, au fur et à mesure du développement de ces pays, qu'un certain nombre de besoins disparaissent, alors que des besoins nouveaux, et c'est normal, apparaissent dans d'autres secteurs. Là aussi nous devons pouvoir répondre aux demandes qui nous sont présentées.

Un problème a été soulevé : à côté de l'évolution de notre assistance technique dans ses tâches, c'est le problème de la qualité des personnels. C'est seulement lorsque nos assistants techniques sont en coopération que l'on peut le mieux juger à la fois de leurs qualités professionnelles et de leurs facultés d'adaptation.

Néanmoins, ainsi que l'ont indiqué plusieurs des rapporteurs, il y a intérêt à ce que, dans toute la mesure du possible, une sélection et un tri soient effectués avant le départ en coopération. Cela peut résulter de contacts individuels et de conversations mais c'est une procédure assez lourde. Le stage préparatoire, où l'on explique à ceux qui partent en quoi consiste la coopération, est préférable. Actuellement, à peu près la moitié des coopérants suivent de façon systématique de tels stages et je compte bien développer cette méthode de façon à en faire bénéficier la totalité des personnels.

Si l'on veut recruter des assistants techniques de qualité, il faut pouvoir résoudre le problème de leur retour. Le fait de partir au titre de la coopération ne doit pas être considéré en quelque sorte comme un acte d'enfants perdus. Il ne faut pas que les intéressés, notamment quand ils appartiennent à des corps de l'Etat, à la fonction publique, aient tendance à craindre qu'une fois leur service achevé ils ne pourront pas normalement retrouver leur place dans une administration nationale. Il serait bon que les générations actuelles, qui connaissent bien l'Afrique, voient leur succéder d'autres générations venant de tous les horizons. Cela ne serait pas mauvais pour notre assistance technique et cela serait bon aussi pour l'ensemble des administrations, qui accueilleraient en leur sein des agents riches d'expériences différentes.

Organiser cette mobilité n'est pas facile. Des textes sont en vigueur, des décrets d'application sont à prendre. Cependant, c'est dans ce sens que nous devons travailler plutôt que dans celui qui consiste, comme l'idée en a été émise au cours du débat, à recréer un corps spécialisé qui aurait pour unique vocation de partir en coopération. Cela peut présenter un certain nombre d'avantages, comme on l'a vu dans le passé, mais c'est une conception un peu périmée. Une plus grande mobilité des coopérants leur permettrait, au contraire, de faire profiter les autres administrations de leur expérience.

Cela ne nous dispense pas de fournir un grand effort sur le plan des garanties dont bénéficient nos assistants techniques et qui, à l'occasion de la révision des accords de coopération, font l'objet de discussions avec chacun des gouvernements. Les gens que nous envoyons sont des volontaires ; il est donc tout à fait normal que le Gouvernement se préoccupe des garanties qui leur seront accordées.

Du point de vue des traitements, des divers avantages et des conditions matérielles qui leur sont assurés, nous devons être attentifs à certains points. C'est le cas du logement, mais aussi de la scolarisation des enfants de la colonie française.

Nous allons être amenés à cet égard à revoir certaines dispositions dans la mesure où les Etats avec lesquels nous avons conclu des accords de coopération prennent, et c'est normal, la décision de réorienter leur système d'éducation dans un sens qui leur est propre et ne correspond plus à notre propre système d'enseignement.

Il vaut mieux reconnaître que les deux systèmes sont distincts. Ce n'est pas une loi générale. La question doit être réglée cas par cas en fonction de l'évolution des différents Etats. Mais nous devons pouvoir, et cela doit être très clair, dispenser dans des écoles particulières l'enseignement qui est le nôtre aux enfants des coopérants. Le gouvernement de la République populaire du Congo m'a donné, il y a quelques jours, son accord dans ce sens.

Par ailleurs, comme nous l'avons fait pour Madagascar, il y a des dispositions matérielles à prendre pour assurer, à la fois sur le plan des maîtres et sur le plan des locaux et du fonctionnement, l'aide aux familles qui ont des enfants à scolariser.

Je voudrais maintenant, monsieur le président, mesdames, messieurs, très rapidement énumérer les éléments nouveaux qui figurent dans ce projet de budget, et qui ont d'ailleurs été relevés par MM. Schmitt, Martin et Habert.

Tout d'abord, une ligne spéciale est réservée à l'aide au Sahel. Sur ce point, je dirai à M. Boucheny qu'il a fait une légère confusion entre des lignes budgétaires différentes. La ligne qui est proposée et individualisée dans le projet de budget couvre en fait une catégorie d'interventions seulement : les mesures d'urgence. Cela a correspondu, l'année dernière, à la nécessité de faire face à une catastrophe imprévue, de rassembler des denrées alimentaires, de les transporter au plus vite, de les mettre à la disposition des gouvernements intéressés, tout en supportant les frais d'un transport assuré parfois, si vous me permettez cette expression, avec les « moyens du bord ». C'est ainsi, notamment, que deux avions militaires avaient été mis à la disposition de chacun des Etats touchés par cette catastrophe.

Malheureusement, nous aurons encore l'année prochaine des secours d'urgence à assurer car la situation alimentaire des pays du Sahel sera encore précaire. C'est pourquoi nous avons prévu

une ligne budgétaire pour faire face à ce type d'obligation. Il faut absolument empêcher les populations de ces pays de mourir de faim. C'est là un problème de toute première urgence.

A moyen et à long terme, il nous faudra aussi faire des efforts pour améliorer les conditions de vie dans cette partie du monde où elles sont particulièrement fragiles et menacées. J'avais sur ce point, dès le mois de juin, souligné la nécessité d'un effort coordonné, les états africains prenant, eux-mêmes, clairement leurs responsabilités. C'était à eux de choisir les programmes et de définir les objectifs qui devaient être ceux d'une action à moyen et à long terme dans cette partie du monde. Cela ne peut être fait, bien évidemment, sur le crédit destiné aux mesures d'urgence. La réponse normale, en termes budgétaires, à cet effort d'investissements, c'est l'augmentation des crédits du F. A. C., c'est-à-dire du fonds d'aide et de coopération, dont la destination est précisément les investissements. Ces crédits doivent nous permettre, par leur augmentation très sensible, 30 p. 100, de résoudre ces problèmes à moyen et à long terme.

Déjà un certain nombre de missions sont sur place pour étudier avec les Etats intéressés les projets qui pourraient être retenus. Je signale aussi qu'il n'y a pas de compensation entre l'augmentation du F. A. C. — c'est une précision que j'apporte à M. Boucheny — augmentation très sensible et qui doit permettre de résoudre les problèmes à moyen et à long terme qui se posent au Sahel, et la réduction du crédit en ce qui concerne les concours financiers.

Les pays du Sahel vont connaître des difficultés budgétaires puisque la matière imposable a pratiquement disparu dans un certain nombre d'entre eux. Il n'est donc pas question de leur retirer notre concours financier. Mais il se trouve par ailleurs que, Madagascar a quitté la zone franc ; or, ce type de subvention est lié au mécanisme de la zone franc puisqu'il ne représente pas une aide aux investissements et au développement, mais une subvention d'équilibre. Cette subvention est donc désormais sans objet en ce qui concerne Madagascar. Les autorités malgaches n'en ont d'ailleurs pas demandé le maintien, ce qui permet de réduire le crédit tout en augmentant en même temps, dans une certaine mesure, les possibilités pour les pays du Sahel.

Comme nous l'avons montré dans le passé, nous aurons donc la possibilité de poursuivre une action sérieuse à l'égard de ces pays.

A côté de l'aide publique au Sahel, il y a eu aussi une aide privée ; celle-ci a été importante puisqu'on peut la chiffrer à près de vingt millions de francs. Nous avons coordonné l'ensemble de ces aides, permis à l'aide privée, qui provenait d'organisations professionnelles, syndicales, coopératives et autres, de se matérialiser en quelque sorte en mettant à leur disposition les moyens de transport qui leur permettaient d'achever le fruit de leurs collectes.

Un autre point a été souligné, c'est l'apparition d'une ligne budgétaire pour des actions éducatives de masse par des moyens audiovisuels.

J'ai indiqué tout à l'heure que l'enseignement classique représentait, en fait, la part prépondérante de notre action de coopération et qu'il ne touchait parfois qu'une fraction relativement faible des populations. Il m'a donc semblé utile de prévoir, parallèlement à cet enseignement et à notre effort culturel classique, des moyens complémentaires et d'une nature tout à fait différente, qui ne s'inscrivent pas dans les filières universitaires, mais qui touchent d'autres gens par d'autres moyens, d'une façon peut-être plus adaptée à leurs problèmes immédiats, c'est-à-dire beaucoup plus en liaison avec la formation professionnelle ainsi qu'avec les problèmes agricoles et ceux du développement rural, et qui, à la fois sur le plan du français et sur celui de l'éducation générale, donnent d'une façon beaucoup plus large certains éléments d'éducation à une grande partie de la population.

Le crédit qui vous est proposé ne répond pas, bien sûr, à tous les problèmes, ni à ceux de tous les pays. Il s'agit un peu sur ce point de faire une expérience et, avec l'accord d'un certain nombre de pays qui nous l'ont demandé, de voir ce que pourrait donner une utilisation systématique de la télévision, de la radio, avec des organisations collectives d'écoute, et cela très près des populations rurales. Cette diffusion sera également réalisée par d'autres moyens, je dirai littéraire comme la presse, mais une presse beaucoup plus adaptée aux problèmes des populations rurales.

Nous allons donc le faire dans un certain nombre de pays, avec l'accord des gouvernements intéressés, et nous verrons si cela donne des résultats qui, je crois, doivent être intéressants dans la mesure où, ainsi, une action en profondeur et une diffusion beaucoup plus large pourront être réalisées.

Un autre point que j'aimerais souligner, c'est l'augmentation très sensible des crédits pour les volontaires du progrès.

Ceux-ci ne peuvent pas assurer toutes les tâches d'assistance technique. Mais si nous allons, comme je l'indiquais tout à l'heure, vers une assistance technique de plus en plus élaborée et nécessitant une très grande spécialisation dans certains domaines, il sera d'autant plus nécessaire que nous ayons en complément une assistance technique dont le véritable critère soit le dévouement. C'est précisément le cas des volontaires du progrès qui, tout à fait au contact de la population, notamment des populations rurales, apportent à celles-ci une assistance technique en faisant preuve d'un dévouement assez remarquable.

Il ne s'agit pas de répondre à toutes les demandes. Avec le crédit proposé, le nombre des volontaires du progrès passera d'un peu moins de 500 à près de 600. Le but est de leur donner les moyens de travailler normalement au lieu de rester dans des bureaux où ils ne seraient pas utilisés conformément à leur vocation.

Enfin, compte tenu de la transformation de nos relations avec un certain nombre de pays, il faut prévoir une diversification ou de nouvelles modalités de notre action. J'ai déjà indiqué, en ce qui concerne la scolarisation des petits Français, une de ces modalités.

En ce qui concerne le F. A. C. nous devons maintenant l'orienter dans d'autres directions. Il n'est pas question que le F. A. C., donc la France, réponde à toutes les demandes qui se manifestent. Nous devons, à la fois, mieux intégrer nos projets, les programmer sur plusieurs années sans obligation juridique, car cela serait contraire à la règle de l'annualité budgétaire ; il suffit de réaliser une certaine cohérence dans le temps avec les aides des autres pays, notamment l'aide européenne — ce qui me paraît tout à fait possible — et d'accorder une sorte de priorité à la coopération assurée par les pays intéressés sur le plan régional. Ce n'est pas une tâche facile, mais nous pouvons être utiles à cet égard en favorisant un certain nombre de projets.

Cela montre bien que nous devons sans cesse, même si les grandes masses restent identiques, adapter nos moyens pour faire face à l'évolution de la situation.

Un budget, c'est l'instrument d'une politique et nous devons adapter la nôtre à un monde en évolution. Cette évolution est marquée — tout le monde l'a indiqué — par la revision des accords de coopération.

Je rappelle que, dès 1972, le Président de la République avait écrit aux différents chefs d'Etat pour leur signaler que nous étions prêts à opérer ces revisions. Si nous avons pris cette initiative ce n'était pas à nous de leur suggérer les thèmes de la revision sur chaque sujet. Aussi avons-nous demandé aux Etats qu'ils nous indiquent eux-mêmes les points sur lesquels ils désiraient des modifications.

On a cité les exemples de revision les plus spectaculaires. En fait, nous avons entamé une procédure de revision ou d'adaptation avec la totalité des pays. Mais, pour certains d'entre eux, au lieu de réunir directement deux délégations face à face, nous échangeons des documents et des notes pour savoir ce qui va ou ne va pas des deux côtés, car nous aussi, nous avons des demandes à présenter. C'est seulement lorsque nous considérons qu'un accord est relativement proche, que nous connaissons suffisamment les problèmes concrets et la façon de les traiter que nous passons à la phase officielle de la procédure de revision.

Ce qui me paraît le plus notable en ce domaine, c'est que comme il est normal, toute l'Afrique a bougé depuis douze ans. De cela, nous devons absolument tenir compte. Chaque pays a évolué de façon différente, ce qui impose de traiter chaque cas comme un cas particulier, mais il faut en même temps avoir le souci d'une certaine cohérence, celui d'éviter l'incohérence entre les solutions qui sont retenues.

Chaque pays, depuis douze ans, a connu une évolution distincte soit sur le plan politique, soit même simplement sur le plan économique. Certains pays ont décollé et n'ont plus les mêmes besoins ni les mêmes capacités ; d'autres pays, au contraire, n'ont pas encore décollé ou connaissent des problèmes structurels nouveaux. Certains, par exemple, n'ont pas d'accès à la mer, condition essentielle pour un développement économique. Nous devons donc, en tous ces domaines, pouvoir adapter notre politique de coopération.

Cette diversité n'est pas le signe de la passivité. Elle est simplement la manifestation du fait que nous avons affaire à des situations de plus en plus variées auxquelles nous devons faire face.

Nous devons donc rechercher des adaptations aux besoins et trouver des équilibres qui soient valables dans chaque cas particulier, tout en restant cohérents sur le plan général. Il nous faut essayer de définir quels sont véritablement le but de ces accords et la justification de la politique de coopération dont ce projet de budget doit être l'instrument.

Je crois qu'il faut répondre à un moment à la question fondamentale suivante : pourquoi y a-t-il la coopération ? Avec qui ? Comment devons-nous l'opérer ?

Il y a d'abord, monsieur le président, mesdames, messieurs, des raisons historiques. Un certain nombre d'Etats, au jour de leur indépendance, ont souhaité passer des accords avec la France. Il s'agissait des Etats de l'A. O. F., de l'A. E. F., de deux Etats sous mandat — le Togo et le Cameroun — et de Madagascar. Telle est la raison historique.

Au moment où ces Etats accèdent à l'indépendance avec notre accord, allons-nous nous désintéresser d'eux ou pensons-nous, au contraire, que notre mission doit se prolonger d'une autre façon, en quelque sorte, pour accompagner leur indépendance, et les aider à l'acquiescer pleinement. Telle est la première justification.

D'autres raisons ont été par la suite invoquées. D'autres pays ont passé des accords de coopération avec nous. Ainsi, relèvent actuellement du secrétariat d'Etat à la coopération le Zaïre, le Ruanda, le Burundi, qui n'ont jamais été des territoires français, ainsi que l'île Maurice et Haïti, qui l'ont été, mais à une époque lointaine.

Les accords donnent à la coopération une haute valeur. Il s'agit tout simplement d'accompagner l'indépendance dans un souci de cohérence et de respect des responsabilités et des engagements pris antérieurement. Il s'agit de nouer avec les pays intéressés des relations qui seraient fonction de leurs besoins et des liens qu'ils souhaitent avoir avec nous.

Autrement dit, nous entretenons des relations avec tous les pays du monde. Mais avec certains pays, nous avons le sentiment qu'il faut en quelque sorte aller plus loin et marquer une solidarité particulière avec des moyens d'aide et d'intervention qui soient spéciaux, comme le fonds d'aide et de coopération, et cela dans l'intérêt mutuel et dans le respect des deux partenaires.

Alors, les raisons qui peuvent pousser ces pays à entrer dans cette catégorie qui va au-delà des relations étrangères normales, ce sont, évidemment, les liens historiques, comme je l'ai indiqué au début. Je crois qu'on ne peut pas oublier les épreuves partagées en commun, notamment deux guerres mondiales pour certains d'entre eux.

C'est aussi le fait qu'il s'agit de pays francophones, car la liste dont j'ai fait état comprend en fait uniquement des pays parlant notre langue et imprégnés de notre culture.

Le dernier critère, la dernière raison, c'est évidemment le fait qu'il s'agit de pays en voie de développement, de pays pauvres. Aucun d'entre nous ne peut à la fois refuser d'admettre que nous avons encore une certaine responsabilité à leur égard ; aucun de nous ne peut se désintéresser du sort de notre langue qui est parlée par leurs habitants ; aucun d'entre nous ne peut ignorer d'une façon générale le problème du tiers-monde à la fois sur le plan moral et sur le plan humain, bien évidemment, mais aussi sur le plan de l'intérêt économique bien compris ou d'une conception politique raisonnable.

Je précise que l'intérêt matériel n'est certainement pas pour nous prépondérant. Je ne crois pas, d'ailleurs, que la coopération se fasse uniquement en fonction de critères déterminés par les grandes sociétés. Je remarque, d'ailleurs, que ce sont plutôt les pays avec lesquels nous coopérons qui chercheraient à attirer les investissements privés et plusieurs d'entre eux se sont plaints d'être délaissés à cet égard.

Je citerai un chiffre : l'ensemble des relations que nous entretenons avec les pays qui ont signé avec nous un accord de coopération représente de 3 à 3,5 p. 100 de notre commerce extérieur. Ce n'est pas rien, mais il est bien certain que cela ne saurait avoir une valeur prépondérante. Ce n'est donc pas l'intérêt matériel seul qui peut être déterminant dans ce domaine.

Je me garderai d'oublier l'intérêt de nos compatriotes. Dans les accords de coopération, nous devons, comme il est tout à fait normal, chercher à définir quel est l'intérêt mutuel, c'est-à-dire ce que nous pouvons faire ensemble de sérieux dans l'intérêt de chacune des deux parties, mais nous ne pouvons pas oublier que nous avons des compatriotes établis dans ces pays, dont les intérêts sont particulièrement légitimes.

Il est un intérêt supérieur à tous les autres : nous nous efforçons aussi de rendre le monde un peu moins déséquilibré, un peu moins injuste et un peu moins dangereux. Je suis convaincu — je l'ai déjà dit — que le meilleur partenaire d'un

pays prospère, c'est un pays prospère, et que le meilleur partenaire d'un pays indépendant, souverain et soucieux de sa dignité, c'est un pays indépendant, souverain et soucieux de sa dignité. Cela ne fait aucun doute sur le plan des rapports internationaux.

Il m'a été fait remarquer que notre politique de coopération paraissait peu claire et qu'en même temps elle n'était pas démocratique, qu'elle ne permettait pas une libre discussion avec les intéressés et qu'elle ne pouvait pas s'adapter.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous sommes en train d'appliquer ces accords, de les adapter en accord, précisément, avec les pays intéressés, ce qui nous conduit chaque fois à rechercher ce qui est leur intérêt, le nôtre, et ce qui peut nous rassembler.

Quel peut être, dans cette affaire, notre intérêt commun ?

Il ne s'agit pas de prendre des sanctions, ou de dire non, mais simplement de considérer que cette solidarité, cette recherche de la coopération peut se situer à différents niveaux.

Je prends l'exemple de la solidarité monétaire qui est manifestement le degré le plus élevé en ce domaine. Si des pays comme la Mauritanie ou Madagascar, qui sont les deux extrêmes du point de vue géographique, choisissent d'avoir leur propre politique, d'avoir leur propre monnaie, cela relève de leur responsabilité. C'est tout à fait clair et nous n'avons pas, sur ce point, à prendre des sanctions ; mais c'est un autre type de solidarité qu'il faut mettre en place.

Il reste un accord de coopération qui se situe simplement à un niveau d'intensité un peu moindre et nous devons pouvoir, avec ces pays, compte tenu de leurs besoins, de nos possibilités, des options prises de part et d'autre, arriver à trouver un régime d'équilibre.

A long terme, notre intérêt général est bien celui-là, il est évident que nous ne pouvons pas faire tout pour tous. J'ai déjà indiqué la nécessité de tenir compte, dans nos propres accords et dans notre propre action d'aide au développement, des autres aides dans un certain nombre de cas et, là aussi, je réponds à un point qui a été soulevé : on ne peut multilatéraliser toute l'aide. Une part d'aide bilatérale est indispensable, notamment parce qu'elle est moins chère dans sa gestion et je peux le dire puisque j'ai géré successivement une aide multilatérale et une aide bilatérale.

On ne peut, par exemple, demander à une aide multilatérale de prendre en charge l'enseignement et les universités des pays francophones. C'est vraiment là une responsabilité de la France tout à fait naturelle. Or cela représente en fait plus de la moitié de notre aide.

En ce qui concerne le problème général du tiers monde, problème dont vous connaissez la gravité, il existe un certain nombre de pays dont nous ne pouvons nous désintéresser, parce que ce serait une sorte de démission, et auprès desquels nous ne pouvons nous permettre d'échouer, car ce serait une preuve d'inefficacité. Nous devons, avec ces pays auxquels beaucoup de liens nous unissent, réussir une sorte d'exemple en montrant qu'il est possible de faire quelque chose.

Notre action, pour ces pays, sera fructueuse pour nous et pour l'ensemble du monde, un exemple et une contribution à son équilibre.

C'est là que le mot de coopération prend tout son sens puisqu'il s'agit d'agir ensemble, en vue d'un intérêt mutuel. Parler de malaise, d'échec, de passivité, de manque d'imagination, c'est ne pas se rendre compte de la diversité des cas que nous avons à traiter et de la nécessité, chaque fois, de trouver l'équilibre adéquat. C'est aussi méconnaître, dans une certaine mesure, le but même de la coopération. Si celle-ci avait été conçue — comme d'aucuns d'ailleurs l'ont craint et l'ont dit — simplement comme un moyen de prolonger, sous un autre mot ou d'autres formes, un régime antérieur et de figer une situation, soit de chasse gardée, soit de tête à tête, soit de dépendance, alors oui, on pourrait parler de malaise ou même d'échec. Mais jamais la politique française n'a été celle-là. Il s'agissait pour nous d'accompagner l'indépendance, de l'aider. Je suis absolument convaincu que le meilleur partenaire d'un pays développé est un pays développé et que le meilleur partenaire d'un pays souverain est un pays souverain.

Si l'on veut bien admettre cette idée, nous ne sommes pas dans une phase de contestation ou d'échec, mais au contraire, dans une phase d'adaptation en fonction d'une évolution finalement normale et prévisible. En revanche, le maintien d'une solidarité par-delà les continents, les races, les religions, les niveaux de vie, entre des gens qui ont quelque chose en commun, c'est-à-dire un certain nombre de traditions, la langue, et qui se connaissent, au sein d'un monde qui tend à devenir uniforme et de plus en plus chaotique, et bien cela a déjà en soi une valeur.

Cette possibilité de réaliser quelque chose ensemble, dans le respect mutuel, alors qu'il s'agit de pays inégalement développés, a donné son véritable sens à la coopération.

J'aimerais apporter une précision sur le sens des mots. Quand on dit qu'un pays est pauvre, le mot pauvre a un sens différent selon les continents. Nous avons en France des problèmes, mais ils ne se posent pas au même niveau dans nos structures. Il existe chez nous toutes sortes de seuils de garantie, dans le domaine social, dans le domaine médical, dans le domaine de l'enseignement. Je rappelle que le niveau de vie des pays en voie de développement est très souvent de 40.000 anciens francs par habitant et par an, je dis bien par an. Par conséquent, pour ces pays il ne s'agit pas d'aménager la vie mais simplement de survivre. Quand on parle de sécheresse ce mot signifie pour nous des difficultés d'approvisionnement en eau ; pour ces pays les arbres meurent, le bétail meurt et si l'on n'intervient pas, des hommes meurent.

Dans ces conditions, je crois qu'il est impossible que nous n'apportions pas à ces problèmes sérieux, toute l'attention qu'ils méritent. Loin de nous en désintéresser, loin de croire que nos partenaires recherchent la rupture, nous devons faire face à nos responsabilités avec une constance qui donne tout son sens au mot coopération. Tel est l'objet de la conférence des chefs d'Etat qui s'est tenue à l'initiative d'un certain nombre de chefs d'Etat africains, qui ont estimé qu'ils avaient intérêt à se rencontrer pour s'entretenir d'un certain nombre de sujets, comme les rapports entre Afrique et Europe, de l'association de Yaoundé, de la possibilité d'aller au-delà de la solidarité monétaire — cette volonté a été confirmée par les Etats de l'Afrique centrale et va l'être incessamment par les Etats de l'Afrique occidentale — qui désirent voir la solidarité économique aboutir à un véritable développement économique, et dans le cadre de la francophonie.

Il faut cependant, en écartant toute institutionnalisation, faire appel à d'autres participants en fonction de l'ordre du jour et des sujets d'intérêt. Bien loin de refuser les rapports privilégiés avec la France, les pays africains, même ceux qui étaient absents à cette réunion de Paris, ont toujours souligné qu'ils souhaitent non pas la rupture, mais l'établissement de nouveaux rapports. Ils ne nous demandent pas de faire plus, ce qui est difficile compte tenu de notre participation, mais, au moins, de faire mieux. Ce projet de budget essaie de répondre à la demande de nos partenaires mais aussi de traduire notre politique. Je suis persuadé qu'un grand pays ne se définit pas par sa taille, en sa superficie ou sa population.

Il est grand quand il s'intéresse à quelque chose qui le dépasse. Ce projet de budget répond à la vocation normale de la France. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jobert, ministre des affaires étrangères.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** A cette heure tardive, plutôt que de faire un exposé en forme sur mon budget, je choisis, si vous le permettez, monsieur le président, de faire quelques remarques très rapides sur ce budget, et de répondre aux rapporteurs, comme je l'avais promis, sur un certain nombre de points importants, prenant la liberté de ne pas faire réponse sur tout, m'engageant à leur écrire pour leur donner les précisions qu'ils ont demandées.

En ce qui concerne mon budget, je ferai d'abord la remarque suivante : la progression de mes crédits en 1974 n'est pas, ainsi que M. Héon l'a indiqué, en diminution, mais en augmentation, à condition que l'on considère que, dans le budget de 1973, au titre de l'enveloppe recherche était inscrite une masse de crédits très importante destinée au C. E. R. N.

Cette rectification étant faite, on constate que mon budget croît de 9,2 p. 100 en 1974, contre 7,7 p. 100 en 1973.

D'autre part, je dois souligner que nous avons mis l'accent, cette année, sur les moyens de fonctionnement qui commencent à faire cruellement défaut et nous avons obtenu une augmentation de 11,6 p. 100.

Autre remarque que je désirerais faire : lorsque le Sénat examinera la loi de finances rectificative pour 1973, il constatera qu'au titre des investissements, il est prévu pour mon ministère une dotation de 30 millions de francs, ce qui est une somme relativement importante, si l'on considère la pénurie du passé. Ceci nous permettra de lancer enfin un certain nombre d'opérations, à Brasilia, Lagos, Tananarive, Abidjan et quelques autres probablement.

Le quart de mon budget est consacré aux moyens de fonctionnement, la moitié aux relations culturelles et techniques et le dernier quart aux contributions internationales.

Les contributions internationales obligatoires, dans le budget de 1974, sont en diminution relative, alors que les contributions volontaires s'accroissent. Ceci signifie que nous nous efforçons de mieux contrôler les contributions que nous versons à un certain nombre de très grands organismes internationaux et que, par contre, nous avons choisi d'apporter une aide supplémentaire à des organisations qui nous tenaient à cœur, comme le P. N. U. D. et le Fonds international de secours à l'enfance.

Telles sont les remarques très rapides que je voulais présenter sur mon budget.

Et maintenant, je souhaiterais répondre à M. Héon, à MM. Carrier, Palmero, Caillavet et Habert, aux conditions que je me suis permis d'indiquer, c'est-à-dire rapidement, de façon à ne pas retenir trop longtemps l'attention, avant de passer à l'examen des amendements concernant mes crédits.

M. Héon m'a interrogé sur le Nord Viet-Nam et le Sud Viet-Nam. Au Sud Viet-Nam nous réservons trente millions quand nous n'en réservons qu'un au Nord Viet-Nam. Ceci tient au fait que, pour avancer, il faut avoir des discussions et celles-ci n'ont pas encore eu lieu d'une façon très soutenue avec le Nord Viet-Nam, mais elles interviendront incessamment. En revanche, avec le Sud Viet-Nam nous sommes maintenant très avancés et nous avons projeté un certain nombre d'opérations dans les domaines de l'enseignement médical, de l'enseignement tout court, et des sciences administratives.

M. Héon m'a demandé si nous avons conçu une politique à longue portée pour la gestion de nos immeubles. Nous nous y engageons ; c'est une affaire difficile. J'aurai, ou mon successeur aura l'occasion d'en reparler, mais je suis la question attentivement et je pense que des progrès devraient intervenir dès l'an prochain.

M. Carrier a attiré mon attention sur la situation des Français nécessiteux à l'étranger. Il est exact que les crédits sont faibles. Je souhaiterais qu'il soit possible d'obtenir, pour les plus âgés d'entre eux, le bénéfice du Fonds national de solidarité, ce qui devrait en tout cas améliorer la situation de ceux de nos compatriotes qui sont restés en Algérie. Vous m'avez demandé si je n'apercevais pas la nécessité de faire rapport tous les ans sur les efforts que mon ministère ou l'administration ou le Gouvernement faisait pour défendre les droits de nos nationaux à l'étranger ou les droits de nos nationaux qui ont résidé à l'étranger et qui sont rentrés en France.

Je souscris à cette idée et, pour ma part, si le Sénat en est d'accord, je suis prêt à venir m'expliquer tous les ans sur ce sujet, dans la mesure où ma vie ministérielle sera longue.

**M. le président.** Nous le souhaitons, monsieur le ministre.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Palmero, le partage des attributions entre le secrétariat d'Etat dirigé par M. Deniau et moi-même est facile à faire, étant donné les rapports excellents que nous entretenons ; mais tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles et je pense qu'en effet toutes sortes d'améliorations pourraient être apportées, en fonction des évolutions, au système même de la coopération, dans son sens large, à l'égard des pays d'Afrique francophone et à l'égard des autres pays, ce qui rejoint les préoccupations de M. Habert. Celui-ci s'est inquiété de la publication d'un des nombreux rapports consacrés à la coopération telle qu'elle était vue en France, le rapport Gorse.

Je crois que, lorsque les rapports sont finalement appliqués, ils sont publiés et que le rapport Gorse pourrait rejoindre un certain nombre d'autres documents, dont certains ont d'ailleurs vieilli, mais dont d'autres demeurent actuels.

Monsieur Palmero, vous m'avez interrogé sur la retraite des agents de l'Alliance israélite. C'est un problème général. Ces agents, au Maroc notamment, étaient fonctionnaires du Gouvernement chérifien — comme beaucoup d'autres citoyens français — et il s'agit maintenant qu'ils puissent transférer leurs retraites en France au lieu d'être astreints à en jouir sur place. Nous sommes en pourparlers avec le gouvernement marocain sur le problème général qui englobe ce cas particulier, mais nous ne sommes pas encore parvenus à une solution.

Vous m'avez parlé de la Chine, M. Caillavet aussi, pour indiquer que, malgré le voyage du Président de la République, on ne faisait pas grand-chose. D'abord, je vous rappellerai que la France a signé un contrat important, de plusieurs milliards de francs. D'autre part, sur le plan culturel, nous avons accru notre effort de un million de francs cette année. Mais nous ne partions pas de grand-chose et pour avancer, là aussi, il faut être deux. Précisément, au cours du voyage en Chine, nous avons attiré l'attention des responsables chinois sur l'intérêt que nous portions à un développement de cette coopération culturelle et scientifique, qui pour l'instant, tout simplement, démarre.

Je ferai une remarque en passant sur ce que vous avez dit au sujet de la langue française aux Etats-Unis. Je vous indique que, dans les universités américaines, on se dépense lentement de l'enseignement des langues étrangères. C'est là une des raisons des difficultés que nous rencontrons à faire prévaloir notre langue dans ces universités.

Vous vous êtes intéressé aussi à l'enseignement des enfants étrangers en France. Nommons-les : il s'agit essentiellement des enfants algériens, tunisiens, marocains, portugais et espagnols. Pour ceux-ci, le problème a été étudié dans le cadre des commissions mixtes qui réunissent nos représentants et ceux des pays d'origine de ces enfants et nous espérons parvenir, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, à donner aux enfants, auxquels nous dispensons par ailleurs un enseignement français — c'est leur cas — un enseignement de leur langue nationale, c'est-à-dire l'arabe, l'italien, l'espagnol ou le portugais.

C'est un problème difficile à régler, que l'on résoudra, non par une mesure générale, mais en fonction des implantations des familles étrangères. Je pense que vous avez eu raison d'attirer notre attention sur ce problème et que nous avons raison d'agir dans la direction indiquée.

Vous avez souhaité que le Sénat ait un entretien avec les responsables de la documentation, de la presse et de la radio. Pour ma part, je suis à la disposition du Sénat, dès qu'il désirera avoir sur ces sujets, dans la mesure où ils me concernent, un entretien et je pourrai venir, accompagné de tel ou tel fonctionnaire que vous souhaiteriez accessoirement entendre.

Quant au problème du bilinguisme frontalier, je serais tenté de l'aborder sur le plan général du bilinguisme. C'est d'ailleurs ce que nous faisons ; c'est ce que fait le ministère de l'éducation nationale, qui cherche à développer l'étude d'un certain nombre de langues que nous considérons comme importantes, notamment l'espagnol, le portugais et l'italien. Plutôt que de régler tel problème à telle frontière, nous préférons prendre des mesures générales.

Un office franco-italien de la jeunesse ? Nous pourrions le réaliser, mais ce serait coûteux. Vous faites référence à l'office franco-allemand, mais la comparaison n'est pas très facile. L'office franco-allemand correspondait à une certaine politique visant à une réconciliation entre deux pays qui s'étaient longtemps combattus et longtemps ignorés. Le problème n'est pas du tout le même pour l'Italie. Les deux sœurs latines n'ont pas à se réconcilier par l'intermédiaire d'un office. Dans l'ordre des urgences, il y a plus urgent. Votre idée est intéressante, monsieur Palmero, mais je la discute.

M. Caillavet m'a demandé si, en Haïti, l'enseignement du français visait à l'échec de la langue créole. Point du tout. L'enseignement du français est nécessaire en Haïti parce que c'est la langue de l'enseignement, de la formation, du développement. C'est pourquoi nous avons apporté depuis peu, mais d'une façon soutenue, un concours à ce pays. Nous avons d'ailleurs créé là-bas un institut français dont la principale préoccupation est de former des professeurs, des formateurs qui puissent ensuite diffuser l'enseignement de la langue française.

Quant à la Louisiane, nous avons fait aussi un effort considérable, dont nous sommes en train de modifier très sensiblement la nature. Nous sommes partis de l'assistance technique pure et simple, de l'instituteur et même, m'a-t-on dit, du jardin d'enfants pour nous orienter aujourd'hui vers une assistance de qualité, de façon là aussi à former des professeurs.

Je réponds à M. Caillavet et à vous-même, monsieur Palmero, au sujet du Maghreb. Vous avez indiqué à juste titre que nos efforts au cours des années précédentes avaient été fort importants. Certes, l'effort était important, mais je vous cite deux chiffres : en 1970, 53 p. 100 des moyens de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques étaient consacrés au Maghreb ; il n'y en a plus que 44 p. 100 en 1973. Une partie des crédits dégagés a été reportée, comme vous le souhaitiez, sur l'Afrique anglophone.

Certes, il reste beaucoup à faire, dans le domaine de l'orientation, à l'égard de l'Europe de l'Est, du Proche-Orient, de l'Amérique latine, mais je dois remarquer que la coopération ne coûte pas le même prix ici ou là. Avec l'Europe ou les Etats-Unis, son coût est souvent de cinq à dix fois moins élevé qu'avec des pays comme Haïti, où le niveau de vie est très bas, où nous sommes obligés d'envoyer des experts pendant de longues années, où il faut affecter des crédits de fonctionnement importants et même investir.

Si les chiffres paraissent faibles pour les Etats-Unis, dites-vous bien que l'échange d'universitaires et de chercheurs est relativement peu coûteux et que, par conséquent, notre effort est de quelque portée.

Au sujet du Japon, M. Caillavet, qui m'a d'ailleurs désigné du beau nom de « messenger du Président de la République » — alors que je suis ici, ainsi que je m'en suis expliqué tout à l'heure, pour représenter le Gouvernement et non pour apporter des messages du Président de la République — a fait allusion au don que ce pays avait fait et à ses projets de développer la langue japonaise en France. Mais je lui répondrai que la réciprocité n'est pas nulle, qu'elle est même très importante et que ce que nous consacrons au Japon au titre des relations culturelles et scientifiques va très au-delà.

S'agissant du Proche-Orient, nous n'y sommes pas uniquement présents pour le pétrole, monsieur Caillavet. Nous sommes en Iran pour l'université technique d'Abadan, au Caire pour un institut technique, au Liban pour l'université Saint-Joseph, pour l'université libanaise. Nous ne sommes pas obnubilés par le pétrole et notre politique, je le dis en passant, n'a pas eu, depuis 1967, le pétrole pour ressort.

Je voudrais encore répondre à M. Palmero et à M. Caillavet sur le problème du livre, qui à juste titre les préoccupe. Nous faisons un effort considérable, que nous animons depuis deux ans, que nous réorientons, et d'abord sur le plan de la diffusion gratuite. Nous diffusons gratuitement dans les bibliothèques de nos instituts, nous faisons des dons à des bibliothèques étrangères et nous distribuons des livres scolaires gratuitement dans beaucoup de pays. Deux millions de francs de livres scolaires ont été distribués au Viet-Nam et au Cambodge en 1973. Au total, nous distribuons 450.000 volumes.

Il y a aussi l'aide à l'exportation du livre français, qui représente à peu près les deux tiers de tout l'effort que nous consentons dans ce domaine. Par cette aide, nous cherchons à animer et à soutenir la distribution du livre français à l'étranger. Nous avons pris à cet effet plusieurs mesures, dont certaines ont déjà été mises en œuvre et dont d'autres vont l'être. C'est d'abord un système de sur-remise — c'est une sorte de subvention pour les éditeurs, les coéditeurs et les traducteurs — pour encourager les éditeurs à vendre ; nous négocions avec Air France pour abaisser le coût des transports aériens ; nous sommes en train de créer un fichier des chercheurs internationaux, de façon à pouvoir diffuser nos ouvrages techniques de façon systématique : nous avons rassemblé plus de 300.000 noms.

Ensuite, pour favoriser l'exportation, nous mettons au point avec la Coface, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, un système d'assurance destiné à pallier les retards abusifs dans les paiements. A cette entreprise, nous consacrons à peu près 1.500.000 francs.

De plus, nous bâtissons un système de contrats de promotion, assortis de subventions à des groupements d'éditeurs ou de distributeurs, afin de les diriger vers tel ou tel pays de notre choix, que nous tenons pour prioritaires. Parmi ceux-ci se trouvent la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne. Nous créons des points de stockage et de vente, nous recherchons des réseaux étrangers de distribution, nous organisons des campagnes spécifiques de promotion des ventes et nous formons des personnels étrangers à la vente de livres français.

Avec les pays de l'Est, nous avons établi un système de bonification des achats qui leur permet, s'ils le veulent, de se procurer, à des prix réduits et sans sortie de devises, nos livres. La Pologne vient de saisir l'occasion que nous offrons.

Voilà, messieurs Palmero et Caillavet, ce que je souhaitais vous dire sur cette question, en ajoutant que, depuis deux ans, et à la diligence de M. Laurent, directeur général, nous la suivons avec une extrême attention.

Voilà, monsieur le président, très rapidement ce que je voulais dire en réponse. J'apporterai des réponses écrites sur un certain nombre d'observations que j'ai soigneusement notées. Je ne me refuse pas à y répondre et je pourrais le faire, mais l'heure est là et je crois le moment venu de discuter des amendements qui ont été déposés. (Applaudissements.)

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous venons de mesurer l'absurdité du rythme de travail auquel nous sommes soumis. Nous avons à discuter depuis ce matin et dans la nuit deux budgets très importants, l'un par son caractère politique qui conditionne, en quelque sorte, la politique générale de la France et l'autre qui, par son volume de crédits, est le second budget de la France.

Depuis ce matin, monsieur le ministre, j'ai joué les rôles muets et ce sont les plus fatigants. (*Sourires.*) J'ai beaucoup entendu mais, au risque de vous paraître présomptueux, j'ai peu appris. Vous m'excuserez de le dire aux uns comme aux autres.

En fait, nous ne nous sommes pas convaincus mutuellement. Il est bien évident que, sur des sujets aussi importants, c'eût été difficile.

Compte tenu de la situation actuelle, nous entrons, que nous le voulions ou non, dans une économie qui ressemble étrangement à une économie de guerre, comme je l'ai dit à M. le ministre de l'économie et des finances qui m'a qualifié de pessimiste.

Le budget nous est présenté comme un budget d'ordres de grandeur et ceux que vous avez cités ne suscitent pas de ma part d'observations majeures.

J'avais eu la tentation, très vite avortée, de discuter avec vous à propos des techniques d'énergie, mais je me méfie beaucoup des techniciens et ceux qui n'ignorent pas ma formation savent que je suis un peu orfèvre en la matière !

En outre, monsieur le ministre, je n'ai pas le plaisir de vous connaître depuis longtemps, et je me suis demandé si, par hasard, vous ne seriez pas encore plus technicien que moi et si nous ne risquions pas alors d'engager une discussion passionnée et interminable.

Telles sont, monsieur le président, les observations très brèves que je voulais formuler et je vous demanderai de passer le plus rapidement possible à la discussion des articles.

**M. le président.** Il va être déferé sans délai à votre souhait, monsieur le rapporteur général.

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des affaires étrangères et figurant aux états B et C ainsi que l'article 43 A.

Nous examinerons d'abord les crédits de la section I, affaires étrangères.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, 27.030.835 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

**M. Pierre Giraud.** Le groupe socialiste vote contre.

**M. Raymond Guyot.** Le groupe communiste également.  
(*Le titre III est adopté.*)

**M. le président.** « Titre IV, 111.524.000 francs. »

Par amendement n° 92, M. Palmero, au nom de la commission des affaires étrangères, propose de réduire ce crédit de 15.697.400 francs.

La parole est à M. Palmero, rapporteur pour avis.

**M. Francis Palmero, rapporteur pour avis.** Cet amendement a trait à une question que nous n'avons pas traitée ce matin et qui concerne les crédits pour les relations avec l'O. R. T. F.

A ce propos, la commission des affaires étrangères a estimé qu'il convenait de procéder à une critique sévère de nos émissions vers l'étranger.

La loi du 3 juillet 1972, modifiant les structures de l'office, avait prévu une réorganisation du service. Nous constatons que le problème reste posé dans toute son ampleur et que l'action de la France, dans ce domaine, est pratiquement inexistante par rapport à celle des autres pays. La voix de la France disparaît peu à peu des ondes internationales.

En effet, elle n'occupe que la vingtième place parmi les quatre-vingt-seize nations présentes sur les ondes dans le classement mondial qui concerne les programmes. Avec 266 heures d'émissions par semaine, notre pays vient derrière les grandes puissances, mais aussi derrière l'Albanie, le Portugal et l'Equateur.

Sur le plan technique, nous ne disposons que de vingt émetteurs « ondes courtes » contre quarante-six à la Grande-Bretagne et nous n'avons surtout que deux émetteurs-relais à l'étranger, contre vingt-deux à la Grande-Bretagne et huit à l'Allemagne fédérale.

La France émet sur « ondes courtes » à l'étranger depuis 1928. Ces émissions vers l'étranger devraient contribuer chaque jour au prestige de notre pays. Mais du fait que le transistor, tellement utilisé dans les pays arabes, est rebelle aux ondes courtes, notre efficacité est, par conséquent, singulièrement diminuée.

Nos départements et nos territoires d'outre-mer ne sont pas utilisés rationnellement en fonction de leur situation géographique.

Est-il exact que la France aurait refusé des propositions de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale pour la construction en commun d'émetteurs-relais ?

Faute de tels relais, la voix de la France ne peut atteindre le Sud-Est asiatique, pourtant francophone, et toute une partie du continent asiatique.

Le contenu des émissions est également discutable, dans la mesure où, la politique de la France visant à maintenir de bonnes relations avec tous les pays et tous les régimes, on aboutit à des émissions insipides. Même les auditeurs francophones d'Asie ou d'Amérique latine préfèrent écouter les informations en français de Londres, d'autant plus que la B. B. C. possède des émetteurs partout dans le monde qui fonctionnent vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Il reste à définir les principes de notre action dans ce domaine et, à cet égard, monsieur le ministre, nous avons noté avec satisfaction votre déclaration devant l'Assemblée nationale, où vous reconnaissez que nos émissions ne sont pas entendues et sont mal conçues.

La déclaration de M. Pompidou, alors Premier ministre, en avril 1968, est restée très présente dans nos esprits au sujet du financement de ces émissions. Il justifiait alors l'introduction de la publicité à la télévision, précisément par le financement d'une action plus importante vers l'étranger. Qu'en est-il advenu ?

La direction compétente de votre ministère est une sorte de ministère des affaires étrangères de l'O. R. T. F. Elle a des relations internationales, elle est une agence de coopération pour la technique et les programmes, notamment avec les Etats africains. Elle gère les bureaux de l'O. R. T. F. à l'étranger.

Sa mission est vaste. Il lui faut conquérir la confiance et l'amitié d'un auditoire de plusieurs dizaines de millions d'hommes et de femmes qui, en dépit des difficultés, recherchent le contact avec l'extérieur.

Nul ne contestera, par conséquent, que cette action radiophonique et télévisuelle vers l'étranger soit un véritable problème national.

Or, en vingt ans, douze directeurs se sont succédé à la direction de ce service et cette instabilité même démontre le peu d'intérêt qu'on lui accorde.

De nos jours, la puissance d'un pays ne se mesure pas seulement en mégatonnes, mais aussi en kilowatts, c'est-à-dire en émetteurs de radio.

Déjà une action nouvelle s'impose par l'intermédiaire des satellites de communications. Déjà notre télévision touche, en Europe, des pays voisins et, demain, d'autres plus lointains.

Il est urgent de prendre les dispositions que vous laissez pressentir dans votre réponse au sujet de l'amendement déposé par la commission des finances de l'Assemblée nationale.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Je ne peux qu'appuyer ce que vient de nous exposer M. Palmero car, au cours de mes voyages, j'ai constaté que les émissions en français dans un certain nombre de territoires d'outre-mer, et surtout dans ceux du Sud-Est asiatique, étaient totalement inaudibles. J'en ai été réduit, personnellement, à capter des émissions en français diffusées à partir de Moscou, de Londres ou de Washington.

Mais je ne suis pas certain que la mesure proposée par M. Palmero dans cet amendement conduise à des résultats conformes à ses désirs.

J'aimerais, sur ce point, entendre l'avis du Gouvernement et savoir, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire pour améliorer une situation véritablement déplorable, ce que je suis bien obligé de confirmer à mon tour.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je connais cette affaire depuis bien longtemps et à bien des titres. Ayant pris mes fonctions au ministère des affaires étrangères cette année et ayant préparé ce budget tel qu'il vous est présenté, je n'ai pas souhaité, étant donné les difficultés que je rencontrais par ailleurs, une augmentation sensible de la subvention traditionnellement versée par mon ministère à l'O. R. T. F.

Je voudrais d'abord parler brièvement de ma position sur cette affaire. Je ne souhaite pas être un censeur ni un producteur. Je souhaite, si l'on me demande des conseils, les donner. J'entends borner mon rôle en matière radiophonique à cela et à rien d'autre.

Il se trouve qu'en fonction de ce qui existe à l'heure actuelle, nous sommes plus ou moins engagés, je dirai dans la fabrication à façon d'un certain nombre de films ou d'émissions. Je ne crois pas que ce soit la fonction même de mon ministère que de préparer des émissions sur mesure à propos de tel ou tel sujet, et cela de façon systématique.

Par ailleurs, je sais que ces émissions sont mal entendues. Elles ne sont, d'ailleurs, pas critiquées parce que personne ne les écoute. Elles n'ont pas de contenu politique puisque je ne reçois jamais de protestations. Elles sont certainement très bien faites.

Je me soucie seulement d'une chose : depuis vingt ans que cette affaire fait l'objet de discussions, il y a quand même un certain nombre de personnes qui se dévouent, qui préparent des émissions, qui travaillent avec conscience, qui n'ont peut-être pas d'auditoire mais sans doute parce qu'on a mal choisi les formules.

C'est en pensant à ces personnes que j'ai déjà, de façon indicative, proposé une subvention pour l'O. R. T. F. qui soit un peu moins importante que celle que l'Office attendait.

Il faut avoir le sens des transitions. J'ai eu une conversation avec le nouveau président-directeur général de l'O. R. T. F. ; son désir est certes de disposer de délais mais aussi de prendre enfin ce problème en main et de voir dans quelles conditions nous pourrions avoir des émissions qui intéressent l'étranger.

Mon sentiment est le suivant : je considère que tout ce qui vient de France-Inter et qui est fait pour la France métropolitaine, bien choisi, peut être, dans des conditions relativement économiques, diffusé vers l'étranger. Le public sera beaucoup plus intéressé par des émissions sur la vie française que par un *digest* en langue française des activités de son propre pays.

Je demanderai donc au Sénat, comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, de bien vouloir maintenir la subvention inscrite dans mon budget, étant entendu que j'ai le même souci que vous de voir régler ce problème et de voir diminuer le concours fourni par mon ministère dans des conditions que je juge peu satisfaisantes.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu ?

**M. Francis Palmero, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères, en déposant cet amendement, entendait faire usage d'une arme parlementaire fort efficace, mais il ne s'agissait pas, rassurez-vous, d'atomiser vos crédits alors que nous les trouvons déjà insuffisants.

Nous utilisons donc cet amendement comme une arme de dissuasion pour que vous puissiez plus facilement, fort de l'appui et de la confiance du Parlement, remédier très vite aux maux que vous avez vous-même reconnus.

Nous attendons donc maintenant de voir la manifestation de cette volonté que vous venez de confirmer.

Je dois vous dire que, s'il n'y avait pas de novation dans cette situation, la commission des affaires étrangères se verrait dans l'obligation de demander la création d'une commission d'enquête pour établir exactement dans quelles conditions fonctionne actuellement ce service.

Au bénéfice de votre déclaration, monsieur le ministre, je retire l'amendement n° 92.

**M. le président.** L'amendement n° 92 est retiré.

Sur ce même titre IV, je suis saisi de deux amendements identiques.

D'une part, par amendement n° 93, M. Palmero, au nom de la commission des affaires étrangères, et d'autre part, par amendement n° 94, MM. Coudé du Foresto et Héon, au nom de la commission des finances, proposent de réduire le crédit du titre IV de 13 millions de francs.

La parole est à M. Palmero, rapporteur pour avis, pour défendre l'amendement n° 93.

**M. Francis Palmero, rapporteur pour avis.** La commission des affaires étrangères a abouti à une conclusion identique à celle de la commission des finances, mais sa motivation est différente.

La commission des finances lie son amendement à l'attitude du Maroc à l'égard des intérêts des Français. Cet aspect des relations entre les deux pays ne nous a évidemment pas échappé

car il est certes préoccupant. J'ai d'ailleurs déposé une question orale avec débat, qui n'a pas encore reçu de réponse, au sujet des expropriations agricoles.

Nous voudrions surtout, par le biais de cet amendement, rappeler le Maroc aux nécessités nouvelles qui résultent notamment de la convention de janvier 1972.

Nous avons constaté que l'Algérie et la Tunisie ont fait les efforts nécessaires pour réduire leur appel à la France dans le domaine de l'enseignement. Le Maroc doit suivre et notre amendement a simplement pour but, monsieur le ministre, de renforcer votre autorité dans les négociations à venir. Vous pourrez dire à vos interlocuteurs que votre volonté est également celle du Parlement.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général pour défendre son amendement n° 94 et pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 93.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Monsieur le président, les deux amendements proposent une réduction de crédits identique. En revanche, comme le soulignait M. Palmero, ils n'ont pas la même motivation. A vrai dire, j'aurais mauvaise grâce à reprocher à notre collègue d'avoir déposé le sien si je n'étais pas un peu gêné, car il existe une convention et il faut tout de même discuter et négocier.

Cela dit, l'amendement de la commission, bien que je n'aie pas le désir excessif d'en revendiquer la paternité, me paraît mieux rédigé quant à son exposé des motifs, car il ne souligne pas l'exception de la convention. Aussi je demanderai à M. Palmero de bien vouloir retirer le sien et je préciserai l'objet du mien.

Notre amendement vise, comme l'indique l'exposé des motifs, à subordonner l'octroi de ces crédits à l'obtention de garanties satisfaisantes sur les problèmes de l'indemnisation des biens français « marocanisés ».

Je ne vous cache pas, monsieur Palmero, qu'en déposant cet amendement la commission des finances m'avait donné mission, si nous avions des réponses, non pas satisfaisantes — car M. le ministre des affaires étrangères ne peut pas nous les donner immédiatement et je ne lui en demande pas tant — mais allant dans le sens que nous souhaitons, la commission m'avait donné mission, dis-je, de retirer cet amendement, ce que je fais en souhaitant que M. Palmero retire le sien.

**M. le président.** Maintenez-vous votre amendement, monsieur Palmero ?

**M. Francis Palmero.** Je me déciderai quand j'aurai entendu les déclarations de M. le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, je comprends très bien le double souci qui a animé les auteurs de ces amendements. L'un consiste à faire remarquer que c'est une coopération qui coûte cher et se traduit par une demande d'augmentation de 13 millions de francs cette année, alors que le désir exprimé et l'orientation manifestée sont de diminuer les effectifs. Or les effectifs diminuent. Ceci dit, quand on fait une réforme, elle commence par coûter un peu — nous y sommes — et ensuite les chiffres diminuent. C'est cet engagement que j'avais pris devant l'Assemblée nationale, qui avait discuté un amendement du même ordre : j'avais pris l'engagement de diminuer les effectifs, puisque nous nous orientons vers une amélioration de la qualité des enseignants. Nous envoyons de plus en plus de formateurs de formateurs si je puis ainsi dire. Nous retirons du primaire tous les coopérants pour les reporter progressivement vers le secondaire et vers le supérieur. Ceci s'accomplit, mais il faut laisser à l'expérience le temps de se faire. La convention qui a prévu tout cela date de janvier 1972 ; elle est toute récente. C'est un engagement international que nous avons pris et qui a déjà été sanctionné par le vote du budget de 1973. Ceci me conduit donc à demander le retrait de cet amendement, ce que nous souhaitons beaucoup et ce que l'Assemblée nationale a consenti à faire.

D'autre part, je comprends l'autre souci. Vous m'avez entendu tout à l'heure m'exprimer sur le sujet qui vous préoccupe, celui de l'indemnisation. Je crois que ce qui se dit ici est entendu ailleurs et que l'indication qui est donnée peut être utile à la réflexion de tous et, en particulier, à moi-même. Je vous remercie.

**M. le président.** Monsieur Palmero, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Francis Palmero.** Je prends acte, au nom de la commission des affaires étrangères, de la déclaration de M. le ministre. Je retire donc mon amendement. Cette année, nous aurons fait de la médecine; nous ferons de la chirurgie l'année prochaine si les choses ne s'améliorent pas.

**M. le président.** L'amendement n° 93 est retiré.

Monsieur le rapporteur général, maintenez-vous le vôtre ?

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Je le retire également, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 94 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V. — Autorisations de programme, 60.000.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 29.007.000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 39.000.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 13.545.000 francs. » — (Adopté.)

Nous allons examiner maintenant les crédits concernant le ministère des affaires étrangères (section II, Coopération) et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

« Titre III, 34.907.445 francs. » — (Adopté.)

« Titre IV, 88.578.500 francs. » — (Adopté.)

#### ETAT C

« Titre V. — Autorisations de programme, 4.500.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 4.000.000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 524.200.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 174.200.000 francs. » — (Adopté.)

#### Article 43 A.

##### II. — Mesures d'ordre financier.

**M. le président.** « Art. 43 A. — Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions dans lesquelles l'autonomie financière pourra être conférée à des établissements et organismes de diffusion culturelle ou d'enseignement situés à l'étranger et dépendant du ministère des affaires étrangères, ainsi que les règles administratives et comptables afférentes à l'exercice de cette autonomie.

« La liste des établissements et organismes concernés est fixée par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre des affaires étrangères. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 43 A.

(L'article 43 A est adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen du budget des affaires étrangères et de la coopération.

(M. Alain Poher remplace M. François Schleiter au fauteuil de la présidence.)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

##### Dépenses militaires.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les dépenses militaires.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1973 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants : groupe socialiste : une heure quatorze minutes, groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : une heure quatorze minutes, groupe communiste : quarante-sept minutes.

La parole est à M. René Monory, rapporteur spécial.

**M. René Monory, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (Exposé d'ensemble et dépenses en capital.)** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout d'abord je vous prie de bien vouloir excuser ma voix un peu cassée. J'espérais que le retard apporté au débat me permettrait de guérir ma grippe, mais il faut croire qu'il n'a pas été assez important car ma voix ne s'est pas améliorée. (Sourires.)

J'exprimerai maintenant un regret. Nous voici presque arrivés au 1<sup>er</sup> décembre pour aborder l'examen du deuxième budget de la France. J'aurais aimé que cette discussion vint plus tôt. Malheureusement, la rigueur constitutionnelle ne nous permet pas d'étaler davantage dans le temps la discussion budgétaire devant notre assemblée.

Cela dit, avant de présenter mon rapport, je vous rappellerai, monsieur le ministre, que M. Boscary-Monsservin — il a été victime d'un accident aujourd'hui et il ne participera malheureusement pas à nos travaux — et moi avons accompli un certain nombre de missions au Tchad, dans le Pacifique, à Brest, à Lunéville et en Allemagne. Cela nous a permis de mieux appréhender le fonctionnement du budget et de toucher de près les problèmes qui le concernent.

Mon exposé comprendra deux parties.

D'abord je rappellerai aussi brièvement que possible les caractéristiques d'ensemble du budget militaire, en insistant un peu sur le titre V, dépenses d'investissement.

Ensuite j'exposerai quelques remarques concernant l'armement de la France et sa position actuellement en Europe et dans le monde.

Le budget des armées pour 1974, tel qu'il nous est présenté, s'élève à 38,3 milliards de francs de crédits de paiement et 22 milliards d'autorisations de programme nouvelles. Par rapport au budget voté en 1973, qui s'élevait à 34,8 milliards, cela représente une hausse de 10,09 p. 100. En réalité, la hausse est un peu plus forte, du fait des abattements auxquels on a procédé pour tenir compte de la baisse du taux de la T. V. A. en 1973, et on aboutit ainsi à 10,98 p. 100 d'augmentation. Peut-être aussi faut-il tenir compte de la subvention que le budget militaire a versée au cours des dernières années au régime militaire de sécurité sociale et qui n'apparaît plus en 1974.

Quoi qu'il en soit, d'une année sur l'autre la progression du budget militaire est, en gros, de l'ordre de 11 p. 100, alors qu'elle est de 14 p. 100 pour les dépenses des services civils et de 12 p. 100 en moyenne pour l'ensemble du budget de l'Etat.

D'autre part, si l'on compare les crédits de paiement totaux demandés au produit national brut, on constate que cette proportion atteint à peine 3 p. 100, alors que pour le budget de 1973 elle était de 3,1 p. 100, montrant ainsi une baisse de la part des dépenses militaires par rapport à l'ensemble de la production du pays, contrairement à ce qui avait été annoncé, l'an dernier, à cette tribune.

La proportion des crédits consacrés cette année au titre III, personnel et fonctionnement, par rapport à ceux du titre V, investissements, augmente sensiblement par rapport à 1973 : 53,3 p. 100 contre 52,9 p. 100. Cette augmentation est normale : elle correspond aux majorations de rémunérations et d'effectifs comprises dans ce budget.

Sans vouloir entrer dans le détail, on peut constater que ce budget ne comprend que peu d'innovations et n'est que la suite logique de ceux présentés au cours des années précédentes.

Les effectifs entretenus sont, à peu de chose près, ceux de l'an dernier. On doit noter deux mesures : l'arrêt de la diminution autoritaire d'effectifs de 1,5 p. 100, qui avait provoqué l'an dernier des difficultés certaines et une augmentation de l'effectif des gendarmes, portant sur 1.200 postes d'active et 1.000 appelés du contingent.

Les rémunérations comprennent les conséquences financières de toutes les mesures prises pour la fonction publique, et un certain nombre de dispositions propres aux militaires, les unes générales comme une hausse, assez faible d'ailleurs, de l'indemnité pour charges militaires, les autres particulières à un groupement : prêt des appelés porté à 2 francs par jour à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1974; modification des primes d'attachement et création de primes de technicité pour certains sous-officiers de l'air et de la marine; amélioration de certaines pyramides de grades.

Il est vrai que, lors de ses missions justement très courtes que nous avons faites, nous nous sommes aperçus que l'armée avait beaucoup de mal à conserver des techniciens très compétents qui trouvaient souvent dans la vie civile des emplois

correspondants beaucoup mieux rémunérés. Je pense que c'est une très bonne chose que d'avoir fait un pas dans ce sens, mais je crains que celui-ci ne soit encore trop modeste si l'on veut tous les garder.

Les crédits de fonctionnement des services et d'entretien du matériel, dont la présentation a été assez profondément modifiée, reçoivent une augmentation de 10 p. 100 environ, ce qui compense sans doute la hausse des prix, mais ne permet aucune amélioration des moyens des services.

Quant au titre V, il n'est que le reflet de l'échéance 1974 de la loi de programme du 19 novembre 1970, dont l'exécution — on s'en doute — a été profondément perturbée par les modifications des conditions économiques. Cette loi avait été établie en prévoyant une hausse générale des prix de 2,5 p. 100 par an, prévision nettement déjouée par les faits.

En 1972, une révision d'ensemble avait eu lieu ; pour 1974, la poursuite de l'exécution du programme n'a été rendue possible que grâce à trois séries de mesures : une nouvelle augmentation des autorisations de programme de 2.126 millions de francs ; la prise en compte d'un certain nombre de retards d'ordre technique qui diminueront, en fin de plan, les quantités fournies de quelques matériels, tel le système d'arme *Roland* ; grâce à ces remaniements, un petit nombre d'opérations nouvelles, jugées nécessaires, ont été introduites dans le plan, telles les études en vue de la construction d'un sous-marin nucléaire d'attaque, la transformation du navire-atelier *Jules-Verne* et la mise au standard français des *Mirage V* israéliens.

En ce qui concerne la force nucléaire stratégique, les crédits demandés permettent son développement normal, ainsi que le perfectionnement des missiles balistiques stratégiques. La décision a été prise de réaliser une troisième unité de tir, confiée, comme les deux premières, à l'armée de l'air.

Deux autres décisions voient également leurs premières conséquences traduites dans ce budget, soit au niveau des études, soit à celui des fabrications : pour l'armée de l'air, les caractéristiques générales de l'avion de combat futur ont été définies ; pour l'aéronautique navale, le choix de l'avion d'assaut embarqué, destiné à remplacer les *Etendard*, s'est porté sur le *Super Etendard*, équipé du moteur français S.N.E.C.M.A. Atar K 50.

Voilà donc, très objectivement décrits, quelques points intéressants du budget militaire tel qu'il nous est présenté pour 1974.

Si l'on veut maintenant examiner de manière critique ce document, un certain nombre de questions apparaissent aussitôt.

Tout d'abord, globalement, le budget militaire de 1974 se caractérise par son insuffisance. Pourquoi augmente-t-il moins que l'ensemble des budgets civils, qu'ils soient de fonctionnement ou d'équipement ? Pourquoi avoir encore diminué son importance par rapport au produit national brut ? On nous avait pourtant dit l'an dernier que 3 p. 100 constituaient un seuil minimal.

Si l'on en croit des études faites à l'étranger, la France se trouve ainsi consacrer à ses dépenses un pourcentage de sa production voisin de celui de la Suède et, parmi les pays de l'Est, la Roumanie, la Bulgarie ou la Hongrie, nettement inférieur à la Grande-Bretagne qui doit atteindre un peu plus de 4 p. 100, à l'Allemagne de l'Est — plus de 6 p. 100 — à la Pologne et à la Tchécoslovaquie. Seules l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie sont à un niveau inférieur, mais elles n'ont pas de forces nucléaires.

Bien entendu, toute comparaison avec les super grands est exclue ici, les Etats-Unis atteignant quelque 7,5 p. 100 de leur produit national brut et l'U.R.S.S. 8 p. 100.

L'insuffisance globale du budget militaire français apparaît donc de manière évidente : si nous voulons posséder à la fois des armes nucléaires stratégiques ou tactiques capables de créer la dissuasion et des armes classiques capables de faire front à une attaque menée avec des moyens conventionnels, il faut consacrer au budget militaire un pourcentage plus important de notre produit national brut.

Quant au titre III, nous serons très bref, mais deux remarques s'imposent.

Les augmentations de rémunérations propres aux militaires, si elles peuvent paraître importantes en pourcentage ou globalement, aboutissent à des sommes dérisoires quand on les calcule effectivement pour un individu donné.

Il est souhaitable, certes, que les primes de technicité nous permettent de conserver nos sous-officiers devenus des techniciens de haute valeur dans certains domaines, mais le montant de la prime prévue risque fort d'être insuffisant pour atteindre pleinement ce but.

Quant au prêt de l'appelé, porté de 1,75 franc à 2 francs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1974, peut-on considérer cela comme une amélioration essentielle quand on pense aux 7,30 francs que touche par jour l'appelé allemand ou aux 18 francs de son camarade néerlandais ?

Nous connaissons le coût de l'entretien du matériel en général et aussi le coût de l'absence ou de l'insuffisance de l'entretien quand un incident ou un accident survient : une augmentation de 9 à 10 p. 100 des crédits par rapport à l'an dernier doit, malheureusement, être considérée comme une stagnation et, par conséquent, empêcher toute amélioration dans ce domaine où, cependant, des insuffisances criantes étaient apparues au cours des deux dernières années.

S'agissant maintenant du titre V, les remarques suivantes peuvent être présentées :

Sans doute, en gros et à quelques exceptions près, les objectifs de la loi de programme de 1970 seront-ils réalisés et ce malgré les hausses économiques, ce qui est tout à l'honneur des services et suppose une continuité de vue peu commune.

Mais c'est tout de même une loi de 1970 que l'on exécute en 1974 et même encore en 1975. Ne s'est-il pas produit dans l'intervalle des événements susceptibles d'infléchir nos conceptions militaires en matière d'armement ? La recherche n'a-t-elle pas mis à notre disposition de nouveaux moyens de lutte, de nouvelles armes qu'il aurait été sain d'introduire dans notre panoplie militaire ?

Le plan rigide pour cinq ans, tel qu'il est conçu en France, ne me paraît guère adapté à ce genre de prévision : il faut du temps pour réaliser un système d'arme moderne. Parfois plus de dix ans s'écoulent entre la conception de l'arme et sa réalisation en série. Plus tôt il sera introduit dans la planification et plus tôt il pourra entrer en service.

Pour ces raisons, le procédé du plan rigide ne devrait-il pas être remplacé par un plan glissant où, après une révision annuelle des objectifs à atteindre, une année supplémentaire est ajoutée chaque année au plan, permettant ainsi d'introduire à tout moment une opération nouvelle non prévue au cours des années précédentes ?

Si maintenant on examine le contenu même de la loi de programme, quelques autres remarques doivent être faites, à la lumière des événements récents qui se sont produits au Proche-Orient au cours du mois d'octobre dernier.

En gros, qu'avons-nous vu en effet ? D'une part, d'impressionnantes batailles de chars mettant en cause, de chaque côté, des centaines d'engins ; d'autre part, une aviation puissante tenue en échec par des missiles sol-air dont l'efficacité n'avait pas été, jusqu'à présent, appréciée à sa vraie valeur.

Or, dans ces domaines, que nous offre le plan en cours d'exécution ?

En matière de chars, sans tenir compte des AMX 13 aujourd'hui périmés, deux modèles sont prévus.

D'abord, l'AMX 30, char moyen, pesant 36 tonnes, armé d'un canon de 105 millimètres. Nous en possédons 845 et, dans le courant de 1974, 105 nous seront livrés. Encore faut-il noter que le budget comprend une somme de 138 millions de francs pour « remise à hauteur » de 430 de ces chars, remise à hauteur qui suppose leur retour en usine.

Au cours de nos missions, nous nous sommes aperçus que, finalement, un peu comme pour les sous-marins, un char sur trois en moyenne était à la révision et n'était donc plus opérationnel. Comme, bien entendu, il est difficile d'avoir une logistique sur place, il faut les transporter très loin, parfois jusqu'à l'usine, même pour des révisions de type courant, ce qui coûte très cher en transport et en immobilisation.

Deuxième modèle de char prévu, l'AMX 10, char léger, qui existera en plusieurs versions et dont 107 exemplaires seront commandés cette année ; seule la livraison des chars de série est en cours.

Au total, dans une guerre analogue à celle que nous venons de voir, notre potentiel de chars aurait été balayé en quelques jours de combat, peut-être en quelques heures.

L'Allemagne, mieux pourvue que nous à cet égard, dispose de 2.200 chars *Léopard* de 40 tonnes armés de canons de 105 millimètres, pour ne parler que des chars récents, et la Grande-Bretagne de 900 chars *Chieftain* de 53 tonnes armés de canons de 120 millimètres ou de *Centurion*, un peu plus anciens, de 51 tonnes, armés de canons de 105 millimètres.

Dans le domaine des fusées, disposons-nous aujourd'hui d'un armement suffisant tant en qualité qu'en quantité ? Il semble bien que non : les systèmes d'arme sol-air en service sont déjà

d'un modèle ancien ; les missiles anti-chars *Milan* et *Hot*, financés en partie au cours des années précédentes, vont voir les premières livraisons des postes de tir et des missiles eux-mêmes en 1974.

Quant au système *Roland* sol-air à courte portée — il me fait penser aux *Sam 6* qui ont fait la preuve de leur efficacité — son étude a été commencée en 1964 ; 6 prototypes ont été fournis en 1968. Les matériels de présérie sont attendus pour 1976 et la série à partir de 1977 seulement.

Treize années se sont donc écoulées entre la conception de cette arme et sa mise en service. Ces très longs délais proviennent sans doute de ce que la fabrication de cet engin a été faite en coopération franco-allemande et du fait que les procédures d'application de cette méthode ont demandé un certain temps pour être parfaitement au point.

Il n'en reste pas moins vrai que, si nous avons une arme nucléaire dissuasive, les événements auxquels nous venons d'assister prouvent que, pour ce qui est du matériel dont a dépendu le déroulement des opérations sur le champ de bataille, nous sommes actuellement en France très mal dotés.

Quant au matériel sol-air destiné à l'armée de l'air pour la défense de ses bases, le système *Crotale*, seule une section a été livrée ; une autre doit l'être à la fin de 1975, mais ce n'est qu'en 1975 que la série pourra être commandée.

Des remarques analogues pourraient être faites pour la plupart des matériels qui seraient d'une importance primordiale dans le cas d'une attaque par les moyens classiques.

Nous possédons sans doute une force de frappe redoutable, dont nous espérons bien ne jamais nous servir, mais dont la présence seule constitue notre armure. En 1973 et en 1974, nous lui aurons consacré 31 p. 100 des autorisations de programme et de 33 à 35 p. 100 des crédits de paiement du titre V du budget des armées, en y comprenant l'armement nucléaire tactique encore embryonnaire. Mais cela a été fait peut-être au détriment de nos armes conventionnelles.

Certains retards dans la fabrication des matériels ont été parfois imputés au fait qu'ils ont été fabriqués en coopération avec un pays étranger. Cette formule, qui assure une fabrication en plus grande série, donc à un moindre coût unitaire, a cependant donné d'excellents résultats : trois types d'hélicoptères ont été conçus et fabriqués dans de bonnes conditions avec la Grande-Bretagne, de même que le *Jaguar*, dont la mise au point a donné lieu à de grandes difficultés, mais dont les premiers exemplaires sont maintenant en service.

La coopération avec l'Allemagne a porté sur un avion de transport, le *Transall*, et un avion patrouilleur de marine, l'*Atlantic*, qui, l'un et l'autre, sont en service dans plusieurs pays. L'*Alphajet*, avion-école, destiné à remplacer dans quelques années le *Fouga-Magister*, est également construit en coopération franco-allemande ; il a volé pour la première fois le 26 octobre dernier, en avance de six mois sur les prévisions, ce qui est un bon signe.

Les engins *Hot*, *Milan* et *Roland*, dont nous avons déjà parlé, ont nécessité de longs délais d'études et de fabrication.

On peut se demander si la coopération européenne en matière d'armement ne serait pas plus efficace si elle était faite dans des conditions un peu différentes. Une autre procédure existe en effet : c'est, comme l'ont déjà signalé les rapporteurs du budget devant l'Assemblée nationale, l'Eurogroupe, qui rassemble au sein de l'O. T. A. N. un certain nombre de nations européennes et dont les buts essentiels sont l'étude et la fabrication en commun de matériels militaires destinés aux pays de l'Alliance atlantique.

Les coûts des engins de toute nature dont a besoin une armée moderne sont extrêmement élevés. Leur fabrication en grande série diminue, dans une certaine mesure, les prix unitaires.

Jusqu'à présent, la France s'est orientée vers la vente de ces matériels à des nations en voie de développement qui, se sentant menacées, avaient besoin d'armes modernes. Cette formule n'est pas sans inconvénients : il n'est que d'évoquer l'affaire des *Mirage* libyens pour en être conscient.

Ne vaudrait-il pas mieux s'engager dans une politique d'armement européenne, où les armes produites serviraient aux pays qui nous entourent et seraient étudiées et fabriquées en commun par ces mêmes pays ? Il n'est nul besoin pour cela de reconsidérer notre politique vis-à-vis de l'O. T. A. N. A plusieurs reprises, les membres actuels de l'Eurogroupe ont offert à la France de se joindre à eux, sans pour autant lui demander de mettre ses forces sous le commandement intégré de l'O. T. A. N.

Il y a là une possibilité qui devrait être étudiée avec soin : elle renforcerait sans doute les liens entre pays européens et aiderait ainsi, dans un domaine particulièrement sensible, à la construction de l'Europe.

Si, au début de cet exposé, nous avons dû mettre en relief certains aspects défavorables de notre défense en matériels classiques, il est bon de faire remarquer en terminant que les forces des pays qui composent actuellement la Communauté économique européenne constituent un ensemble loin d'être négligeable ; nous avons déjà dit qu'en matière de chars la Grande-Bretagne et l'Allemagne disposaient de forces nettement supérieures aux nôtres, mais la comparaison doit être également faite dans d'autres domaines.

Dans un document récemment publié par l'institut d'études stratégiques de Londres, on relève en effet les chiffres suivants : la Grande-Bretagne, comme la France, possède une force nucléaire consistant en 4 sous-marins à propulsion nucléaire armés chacun de 16 missiles *Polaris* fournis par les Etats-Unis. Elle consacre — nous l'avons vu — 4,6 à 5 p. 100 de son produit national brut à ses dépenses militaires et peut ainsi entretenir une armée de terre de quelque 177.000 hommes disposant de 900 chars récents, une aviation comptant environ 500 avions de combat, donc sensiblement de la même importance que la nôtre, une marine de tout premier plan comprenant 6 sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire et 78 bâtiments de surface, la plupart armés de missiles modernes fournis par les Etats-Unis. Son aéronautique navale dispose, en outre, de 30 avions de combat.

L'Allemagne de l'Ouest n'a pas de force nucléaire, mais une armée de terre puissante : 334.000 hommes, environ 3.200 chars lourds, une aviation composée de 450 avions de combat, la plupart d'origine américaine, une marine comprenant surtout des petits bâtiments dont 8 sous-marins côtiers et 11 destroyers, quelques-uns armés de missiles. Son aéronautique navale, enfin, dispose de 84 avions de combat.

En Italie, où le budget militaire représente 2,7 p. 100 du produit national brut, on trouve une armée de terre de 306.000 hommes avec 1.000 chars lourds et moyens d'origine américaine, et 200 chars *Léopard* de 40 tonnes d'origine allemande, une aviation disposant de 330 avions de combat, également d'origine américaine, et une marine disposant de 9 sous-marins et de 29 bâtiments de surface de moyen tonnage dont certains armés de missiles d'origine américaine.

La Belgique consacre 2 p. 100 de son produit national brut à ses dépenses militaires ; elle entretient cependant une armée de 65.000 hommes avec 500 chars environ dont 330 chars *Léopard* de 40 tonnes et des chars plus légers d'origine américaine, une armée de l'air de 144 avions de combat dont une moitié environ sont des *Mirage* français, et une marine composée essentiellement de petits bâtiments, des dragueurs de mines.

La Hollande, avec 3,5 p. 100 de son produit national brut, dispose d'une armée de 70.000 hommes avec 885 chars lourds et moyens : 400 *Centurion* et 485 *Léopard*, une armée de l'air de 144 avions de combat et une marine avec 6 sous-marins et 24 bâtiments de surface d'importance moyenne.

Le Danemark enfin, avec 2,2 p. 100 de son produit national brut, a une armée de 24.000 hommes avec 250 chars moyens *Centurion*, une aviation de 112 avions de combat et une marine disposant de 6 sous-marins côtiers et de 10 bâtiments de tonnage moyen.

Sans doute, tout ceci peut paraître peu de chose en face de l'arsenal des deux grands : outre leurs forces nucléaires considérables, à peine entamées par l'accord qu'ils ont récemment signé, ils possèdent des forces conventionnelles sans proportion, pour le moment, avec celles de l'Europe.

L'U. R. S. S., avec un service militaire de deux à trois ans suivant les armes, a une armée de terre de deux millions d'hommes, 50 divisions blindées avec 316 chars chacune et 107 divisions motorisées avec 188 chars, une armée de l'air dotée de 8.250 avions de combat et une flotte importante — 212 gros bâtiments de surface et 258 sous-marins — peut-être la première du monde, présente sur presque toutes les mers du globe. Ces chiffres donnent à réfléchir.

Les U. S. A. n'ont plus de service militaire obligatoire ; leur armée de terre est forte de 801.000 hommes disposant de chars lourds et légers, leur marine comprend 221 navires de surface importants et 84 sous-marins d'attaque, et leur aviation 5.750 appareils de combat.

Bien sûr, il n'est pas question pour la France de se comparer à ces super-puissances, qui consacrent entre 7 et 8 p. 100 de leur produit national brut à leur budget militaire. Mais il paraît difficile qu'elle puisse entretenir à la fois une force nucléaire efficace par la dissuasion qu'elle entraîne et des forces

conventionnelles suffisantes pour lui permettre, en cas d'attaque, de reculer le plus possible l'emploi de l'arme nucléaire, avec un budget militaire inférieur à 3 p. 100 de son produit national brut. Soulignons qu'il paraît presque impossible de se servir de l'arme nucléaire en dehors de la politique.

Cette démonstration de la force des deux grands est une raison suffisante ou supplémentaire à toutes celles qui ont pu être évoquées tout à l'heure lors de la discussion du budget des affaires étrangères pour tenter un rapprochement, le plus rapidement possible, dans le cadre d'une Europe politique, qui peut apporter aux Français une « sécurisation » de leur existence.

J'en arrive à ma conclusion car j'ai promis d'être bref.

Au terme de l'examen des crédits militaires, il convient d'apprécier l'effort de défense que consacre le projet de budget des armées pour 1974. Comparées au produit national brut, les dotations prévues ne représentent que 2,98 p. 100 contre 3,10 p. 100 en 1973, ce qui marque un décrochement assez sensible. Or, sur la base de ce dernier pourcentage et, compte tenu des renseignements extraits de *The military Balance*, la France occupe aujourd'hui la onzième place parmi les pays, soit de l'Europe de l'Est, soit du monde occidental, en matière de défense. La baisse enregistrée pour 1974 ne pourra se traduire que par un recul dans cette hiérarchie, recul d'autant moins justifié que les missions confiées à nos forces militaires n'ont en rien été modifiées. Parallèlement, de toutes les puissances dotées d'un armement moderne comprenant l'arme nucléaire, notre pays est celui qui maintient au niveau le plus bas ses dépenses militaires; il y a lieu de craindre que cette situation peu enviable ne soit confirmée.

Sans doute les dotations en capital sont-elles conformes aux prévisions de la loi de programme; mais on est en droit de se demander si, malgré les révisions auxquelles il a été procédé, le contenu physique de la loi de programme ne devrait pas être plus complètement remanié, en fonction des progrès de la recherche et du vieillissement d'un tel armement, retenu en 1970 en raison de ses qualités, qui avait perdu, au cours des années, une bonne part de son efficacité. L'objectif d'une loi de programme militaire étant essentiellement d'assurer à notre pays les moyens de poursuivre la modernisation de ses forces armées, il apparaît que la poursuite de cet objectif devrait passer par la réalisation d'un plan à horizon glissant.

Le récent conflit israélo-arabe a montré l'importance, dans un affrontement classique, de la manœuvre des chars combinée avec l'emploi des fusées sol-air et sol-sol; il a donné aussi l'occasion de prendre conscience des limites de nos forces armées, puisque notre potentiel global en chars AMX 30 représente à peu près le nombre de blindés détruits de part et d'autre en quelques journées d'engagement. Que dire de la valeur de nos AMX 13 périmés ou de l'efficacité des AMX 10, blindés légers produits en trop petit nombre? Que dire aussi de nos fusées sol-air et sol-sol dont la qualité et la quantité sont relativement faibles, eu égard aux actions que nous aurions à mener?

Certes, nous possédons un armement atomique stratégique crédible et notre armement tactique nucléaire est en cours de mise en place: nous détenons d'ores et déjà une puissance de frappe considérable et, par suite, l'outil d'une politique de dissuasion efficace. Toutefois, la question est posée de savoir de quels moyens disposeraient nos forces armées dans une hypothèse de conflit traditionnel.

Puisque pour des raisons évidentes de capacité budgétaire, nous sommes conduits à faire des choix difficiles, le moment n'est-il pas venu de mener un effort particulièrement soutenu en faveur d'un développement de matériels militaires classiques et ne serait-il pas plus important pour notre défense de disposer de chars et de fusées en plus grande quantité plutôt que d'accroître le nombre de nos missiles et d'améliorer la qualité des têtes nucléaires? D'autant qu'il semble que les Américains qui ont choisi cette voie se posent actuellement des questions, car il semblerait que le système que nous nous proposons d'adopter pour nos futures têtes nucléaires ne leur donne pas complètement satisfaction.

Puisque nos capacités financières sont relativement étroites, ne devrions-nous pas repenser nos problèmes militaires dans le cadre communautaire, tout en conservant le plein contrôle de notre défense imposé, à l'heure actuelle, par le fait que nous disposons d'un armement atomique?

Sans doute avons-nous participé, depuis quelques années, notamment en matière aéronautique et spatiale, à de nombreux projets dans le cadre de la coopération internationale. Cependant nous n'avons pas su ou nous n'avons pas voulu, en temps opportun, saisir les chances que nous offrait la construction communautaire dans le domaine des fabrications d'armement.

Le bilan positif que présente aujourd'hui l'Eurogroupe, organisation distincte de l'O. T. A. N., souligne à l'évidence que notre intérêt, en ce qui concerne la production des armements, la standardisation, le soutien logistique et l'information réciproque, est d'adhérer à ce groupement.

Tout en maintenant notre position de pays non intégré aux forces de l'O. T. A. N., nous serions ainsi amenés à harmoniser notre système de défense avec celui de nos partenaires du Marché commun et à rechercher, à travers cette politique de coopération militaire, les voies d'une défense européenne intégrée, c'est-à-dire les moyens de mettre en œuvre une volonté politique commune.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget des armées pour 1974. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Legouez, rapporteur spécial.

**M. Modeste Legouez, en remplacement de M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Dépenses ordinaires).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre collègue M. Boscary-Monsservin aurait dû présenter aujourd'hui, au nom de la commission des finances, le rapport sur les crédits du titre III du budget militaire. Malheureusement, victime il y a quelques jours d'un accident de la circulation, notre collègue, à son très vif regret, ne peut être présent ce soir.

Chargé au dernier moment d'assumer cette mission à sa place, je ne puis que me borner à donner à ce rapport la forme d'un exposé objectif sur le contenu de l'ensemble de ce titre III, en regrettant que M. Boscary-Monsservin ne soit pas en mesure de nous faire part des observations que, ayant suivi le budget depuis un an, il n'aurait pas manqué d'apporter à cette tribune.

Les crédits demandés pour le titre III du budget des armées s'élèvent à 20.400 millions de francs, c'est-à-dire à 53,3 p. 100 de l'ensemble du budget. En 1973, ils atteignaient 18.300 millions de francs et 52,6 p. 100 de l'ensemble, ce qui donne une augmentation, d'une année sur l'autre, de 11,57 p. 100.

Les chapitres concernant l'entretien programmé des matériels sont dotés en outre de 2.300 millions de francs en autorisations de programme, ce qui représente un peu plus de 10 p. 100 d'augmentation par rapport à 1973.

La répartition de ces crédits entre les cinq sections du budget militaire varie d'une année à l'autre. Je vous renvoie sur ce point au rapport écrit qui donne tous les renseignements habituels.

D'une manière très générale, on peut dire que le titre III de 1974 diffère peu de ceux des années précédentes.

Il comprend: pour le personnel, les conséquences en année pleine des décisions prises en 1973 et pour 1974 certaines hausses de salaires ou de soldes envisagées; pour le matériel, une augmentation de crédits correspondant à peu près aux hausses de prix constatées ou prévues au moment où le budget a été élaboré.

Des modifications assez profondes dans la nomenclature budgétaire sont venues rendre plus complexes les comparaisons par chapitre avec l'année précédente. Le but de la réforme est de faciliter l'expérience des budgets de fonctionnement et de gestion.

Pour le personnel des armées, quelle est l'importance des effectifs militaires? Contrairement à ce qui a été fait au cours des trois années précédentes, on n'a procédé à aucune réduction autoritaire des effectifs comme le prévoyait la loi de programme. Les difficultés résultant de ces opérations s'étaient en effet révélées comme très importantes.

Parmi les nombreuses modifications d'effectifs qui ont été retenues et qui, généralement, se compensent, nous en retiendrons trois particulièrement importantes.

Première modification: la gendarmerie est le seul corps dont les effectifs augmentent nettement, d'une part, par la création de mille emplois de gendarmes auxiliaires provenant des appelés du contingent — cette expérience a donné jusqu'ici des résultats excellents et doit être poursuivie — d'autre part, par l'augmentation de 1.200 postes des personnels d'active, officiers et sous-officiers.

Deuxième modification: un examen des tâches auxquelles était affecté le personnel de la délégation ministérielle à l'armement a entraîné un changement de l'imputation de leur rémunération. Un certain nombre d'entre eux étaient jusqu'ici payés par les comptes de commerce. Ils le seront, à partir de 1974, par le budget national. Ceci intéresse quelque 450 emplois militaires.

Troisième modification importante : une augmentation de 1.493 postes au service de santé résulte également d'une opération d'ordre. Les élèves des deux écoles du service de santé de Bordeaux et de Lyon étaient payés jusqu'à présent sur les crédits des sections marine et terre. Ils le seront dorénavant sur la section commune.

Au total, les effectifs militaires payés sur le budget général s'élèvent aux chiffres suivants en 1974 : section commune : 8.721 ; air : 102.167 ; terre : 331.547 ; marine : 68.330 ; gendarmerie : 72.294, soit, au total, 583.059.

Il s'agit là d'effectifs budgétaires, c'est-à-dire d'une moyenne réalisée sur l'année entière.

La comparaison avec les effectifs réels, à un moment donné, révèle parfois des écarts assez sensibles. C'est ce qui se passe actuellement par exemple pour les sous-officiers. Dans les trois années, à des degrés divers sans doute, on constate un déficit provenant de l'insuffisance du nombre des engagements ou rengagements et aussi du départ trop rapide vers le secteur civil des jeunes sous-officiers instruits.

Cela est dû avant tout à ce que ces jeunes gens sont souvent de très hauts spécialistes dans des techniques de pointe que l'industrie privée n'hésite pas à rémunérer largement. D'où la nécessité, si nous voulons avoir un encadrement suffisant, d'améliorer la situation matérielle de ces militaires.

Au titre des rémunérations militaires, ce budget comprend un volume important de mesures soit générales, soit particulières aux militaires. On trouve tout d'abord, et l'on n'y insistera pas, l'application aux militaires des hausses de traitement survenues dans la fonction publique ; c'est l'application stricte du nouveau statut militaire.

On trouve ensuite des mesures propres aux militaires et intéressant soit l'ensemble des armées, soit certaines catégories : hausse de 14,8 p. 100 de l'indemnité pour charges militaires, intéressant tous les militaires ; modification du taux et du régime des primes d'attachement pour essayer d'augmenter les rengagements ; amélioration du prêt qui touche tous les hommes du contingent : il passe de 1,75 à 2 francs au 1<sup>er</sup> juillet 1974 ; création d'une prime de technicité de 10 p. 100 de la solde de base attribuée à certains sous-officiers pour tenir compte de leur qualification : cela n'est applicable qu'à l'air et à la marine ; amélioration de certaines pyramides de grade permettant d'accéder plus facilement aux grades supérieurs, etc.

Au total, l'ensemble de ces mesures atteint 339 millions de francs, ce qui est fort loin d'être négligeable globalement.

Il est permis cependant de se demander si tout cela suffira. Ce qui compte, évidemment, c'est ce que l'homme touchera en fin de mois ou, éventuellement, en cours ou en fin de lien pour les primes. Or, ces sommes, dans bien des cas, peuvent paraître faibles : d'une part, elles ne redressent pas de manière substantielle les rémunérations des militaires par rapport à leurs camarades du secteur privé ayant des diplômes équivalents, d'autre part, on verra bien à l'expérience si la situation des sous-officiers est suffisamment modifiée pour les inciter davantage à prolonger leur carrière militaire.

Pour les effectifs civils, tout comme pour les militaires, on ne trouve plus ici, ni de réduction systématique, ni de hausse importante, mais simplement un assez grand nombre d'ajustements divers.

L'augmentation globale de 1.300 postes environ résulte principalement d'un mouvement d'ordre qui a déjà été évoqué pour les militaires : le passage au budget général de personnels de la délégation ministérielle à l'armement, qui étaient jusqu'ici payés sur les comptes de commerce.

Au total, le budget de 1974 comprend 79.157 civils, fonctionnaires, contractuels et ouvriers, répartis entre la section commune, les trois armées et la gendarmerie. Il faut ajouter à ce chiffre les 54.773 personnels civils payés sur les comptes de commerce de la délégation ministérielle à l'armement ou les budgets annexes des poudres et des essences.

Je n'insisterai pas sur les rémunérations du personnel civil. Les causes rencontrées pour le personnel militaire jouent également ici : application générale du statut de la fonction publique et modifications propres aux armées.

Le total des mesures intéressant le personnel civil payé sur le budget général s'élève à 17.800.000 francs.

J'en viens maintenant à l'entretien du matériel et au fonctionnement.

L'application de la nouvelle nomenclature se fait sentir ici de manière très nette et toute comparaison avec les crédits accordés l'an dernier ne peut se faire qu'à travers un tableau heureusement fourni par les documents budgétaires.

Les chapitres qui constituaient autrefois la deuxième partie du titre III : « Entretien du personnel », disparaissent et les crédits des chapitres qui les composaient : alimentation, masses d'entretien, chauffage, éclairage, etc., sont maintenant répartis entre les chapitres destinés à alimenter les dépenses de fonctionnement et les dépenses centralisées de soutien.

Cette expérience des budgets de fonctionnement, dont les armées attendent beaucoup et qui pourra peut-être un jour déboucher sur de profondes réformes de structures, risquait d'être freinée par la spécialité budgétaire qui, individualisant les crédits par leur objet, rendait difficile le passage d'un chapitre à un autre : quand une meilleure gestion permettait de faire apparaître une disponibilité sur un chapitre, il n'était pas possible d'en faire profiter une autre catégorie de dépense moins bien dotée.

En 1974, après une prudente expérimentation de trois années, la formule va être étendue à un nombre croissant de formations dans les trois armées et la gendarmerie. Sans doute, dans chacune d'elles les modalités en sont encore un peu différentes, mais le principe demeure le même : donner aux chefs de corps un pouvoir d'appréciation et de décision et, naturellement, une responsabilité dans le domaine administratif plus grande que par le passé.

Sans doute faut-il souhaiter que la réussite de cette expérience aboutisse à une meilleure gestion de l'institution militaire et à des économies importantes de fonctionnement.

Nous ne pouvons examiner ici le détail des chapitres de fonctionnement et d'entretien dont l'analyse figure au rapport écrit. Un certain nombre de points méritent seulement de retenir l'attention.

En premier lieu, l'alimentation fait l'objet d'un chapitre à part dans les trois armées en ce qui concerne la ration de base de la troupe ; seules certaines prestations supplémentaires ont été jointes aux chapitres propres aux budgets de fonctionnement. Les crédits ont été réévalués pour tenir compte des hausses connues jusqu'à la fin de cette année ; la poursuite du mouvement actuel des prix rendrait évidemment vaines ces prévisions. Mais il est vrai que l'on peut dire cela de tous les chapitres du budget.

En deuxième lieu, les carburants opérationnels, c'est-à-dire ceux qui correspondent à l'activité fondamentale de chaque armée — essence avion et carburacteur pour l'air, mazout et gas-oil pour la marine, essence pour l'armée de terre — font également l'objet d'un chapitre distinct. Les quantités dont l'achat est prévu correspondent à une certaine activité des forces : heures de vol, journée de navigation, etc. Si la hausse des prix dépasse les prévisions, comme il est probable, il faudra ou diminuer les consommations, ou diminuer l'activité des forces.

En troisième lieu, l'entretien programmé du matériel fait l'objet dans chaque armée d'un chapitre spécial doté de crédits de paiement et d'autorisations de programme. Leur contenu peut changer suivant les armées, suivant que les pièces de rechange sont payées ou non sur le titre V. De toute manière, ils comprennent tous une part plus ou moins importante de salaires. Or, les taux d'accroissement des crédits de paiement de ces chapitres sont compris entre 9,1 p. 100 pour l'air et 10,5 p. 100 pour l'aéronautique navale. Compte tenu des hausses économiques connues au moment de l'établissement du budget, ces taux paraissent faibles et cependant le maintien en bon état des matériels militaires n'est-il pas indispensable et hautement prioritaire ?

En quatrième lieu, les frais de fonctionnement des services, qui font l'objet de nombreux chapitres, ont été augmentés des sommes correspondant à peu près à la hausse des prix des produits qu'ils emploient.

Enfin, l'entretien immobilier, dont les crédits sont, par contre, dispersés entre les chapitres destinés aux budgets de fonctionnement et ceux destinés aux services, a fait l'objet d'une majoration forfaitaire de 10 p. 100.

Si l'on ajoute à ces quelques remarques que les crédits des masses comprises dans les budgets de fonctionnement ont été substantiellement augmentés et particulièrement pour l'armée de terre en vue d'améliorer les conditions de vie du contingent, que les crédits consacrés à l'instruction ont subi également une hausse plus forte que celle des prix connus à l'époque de la préparation du budget de manière à augmenter la durée des séjours des unités dans les camps, à leur donner plus de munitions d'exercice, etc., on aura une vue à peu près complète des grandes lignes du titre III.

Calculé dans une hypothèse de hausse des prix donnée, il est bien évident qu'il peut être complètement bouleversé si les conditions économiques d'ensemble le sont elles-mêmes.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que je pensais utile de vous présenter. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Lombard, rapporteur spécial.

**M. Georges Lombard, en remplacement de M. Courrière rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Service des essences et service des poudres).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget du service des essences, que notre collègue M. Courrière m'a demandé de vous rapporter, diffère peu des budgets des années précédentes, à ceci près cependant que deux mesures importantes, qu'il souhaitait depuis des années, ainsi que la commission des finances, ont été prises : l'arrêt des diminutions d'effectifs imposées ; la parution des principaux textes statutaires concernant les ingénieurs militaires des essences et les officiers du cadre technique.

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 757,5 millions de francs. Les crédits de paiement sont en augmentation de 4,7 p. 100 et les autorisations de programme en diminution de 2,6 p. 100, ce qui signifie que le volume de travaux nouveaux à entreprendre demeurera à peu près équivalent à celui de l'année dernière. Les crédits de paiement permettront de poursuivre les programmes en cours.

En ce qui concerne la situation financière du service, les derniers comptes connus de 1972 font apparaître un léger excédent des recettes sur les dépenses : 6.100.000 francs. On note immédiatement que les recettes et les dépenses constatées ont été légèrement inférieures aux prévisions faites au début de l'année.

En ce qui concerne la gestion des différents fonds : fonds des approvisionnements généraux, fonds d'amortissement, fonds de réserves, aucune observation particulière n'est à présenter.

La situation financière du service paraît satisfaisante dans son ensemble.

Si l'on passe maintenant à l'analyse des recettes et des dépenses d'exploitation on constate, en ce qui concerne les recettes, que l'augmentation de la demande est beaucoup moins forte qu'il n'avait été prévu. Dans cette période que nous traversons, c'est peut être un élément dont il convient de se réjouir.

En 1973, la diminution de la consommation est due surtout à la marine et aux « clients divers », la consommation des forces terrestres, de l'air et de la gendarmerie, en revanche, ayant progressé régulièrement d'une année à l'autre.

Il reste le problème le plus important, celui du prix de cession. La fixation du prix de cession est évidemment essentielle — c'est le moins que l'on puisse dire — pour l'équilibre réel du budget annexe des essences. Si l'on connaît à peu près certains éléments, tout au moins en principe, comme les hausses de rémunération du personnel du service, d'autres échappent totalement aux armées, comme l'évolution du prix des carburants dans le courant de l'année à venir ou les modifications dans le montant des taxes dont ils peuvent être frappés.

Je ne ferai donc que deux remarques. La première est relative aux prix que vous avez retenus, monsieur le ministre, et qui figurent dans votre budget en francs par hectolitre, à savoir : 108,95 francs pour l'essence auto, 107,75 francs pour l'essence avion et 34,33 francs pour le carburateur T. R. O.

La seconde remarque porte sur l'importance des taxes. La commission des finances continue à penser que la situation est vraiment absurde dans ce domaine puisque l'Etat se paie à lui-même, en quelque sorte, un certain nombre de taxes. On rajoute des chiffres dans le budget alors que l'on pourrait peut-être procéder autrement.

En ce qui concerne les dépenses d'exploitation, ce sont évidemment, vous vous en doutez, mes chers collègues, les achats de carburant qui représentent la plus grosse part avec 76,3 p. 100 des dépenses.

Pour les personnels, les mesures acquises sont dues aux mêmes causes que pour le budget général. Au titre des mesures nouvelles, nous trouvons des créations d'emplois justifiées, en particulier, par Solenzara, en Corse, des modifications de classement hiérarchique, des crédits pour faire face à un certain nombre de situations qui ont été décrites dans le rapport qui vous a été distribué.

Sur le plan des effectifs, il convient de noter que, en ce qui concerne le personnel militaire, la parution en 1973 des textes statutaires concernant les ingénieurs des essences a

permis de résoudre les problèmes posés par la mise en extinction du corps des ingénieurs des travaux. La commission des finances s'en est réjouie, mais elle a relevé aussi une anomalie qui consiste, pour assurer une réalisation progressive des effectifs des officiers du cadre technique, à bloquer quatre-vingt-dix-neuf postes d'officier du cadre technique pour pouvoir rémunérer quatre-vingt-dix-neuf ingénieurs des travaux, dont l'emploi ne figure plus au budget.

Les dépenses en capital ont été groupées en trois chapitres, chacun doté d'autorisations de programme et de crédits de paiement qui doivent normalement permettre une accélération de l'exécution des programmes en cours, la mise au point au titre des études et des recherches de matériels nouveaux.

Pour les dépenses non industrielles, les crédits proviennent de deux chapitres du budget : le chapitre 54-81 de la section commune, pour l'achat de matériels de réserve opérationnels et la construction d'un casernement pour le détachement militaire de la deuxième division d'oléoducs de l'O. T. A. N., au Havre ; le chapitre 53-91, article 40, de la section Forces terrestres, pour l'achat de matériels de transport et d'exploitation, suivant un programme d'équipement des forces.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget annexe du service des essences pour 1974, en se réjouissant, une fois de plus, qu'un certain nombre de mesures aient été prises sur le plan statutaire.

J'en viens maintenant au budget annexe des poudres.

J'ai déjà dit que, depuis 1970, il n'existe plus de service des poudres, mais deux organismes qui se partagent ses attributions : d'une part, le service technique des poudres et explosifs — S. T. P. E. — qui achète les poudres pour les différents services de l'Etat et en détermine les caractéristiques ; d'autre part, la Société nationale des poudres et explosifs — S. N. P. E. — qui les fabrique et les vend.

Les différents établissements qui dépendaient du service des poudres, compte tenu de cette situation, ont été soit transférés à la S. N. P. E., soit fermés. Leur personnel a été en général repris par la société, ou « recasé » dans d'autres services, si vous me permettez cette expression familière.

Le budget annexe qui nous est présenté cette année est donc probablement le dernier. C'est un document de transition qui reflète la double activité du service technique des poudres : l'une, provisoire, qui consiste à gérer le personnel dont le sort n'a pas été définitivement réglé ; l'autre, définitive, qui demeurera seule après le 1<sup>er</sup> janvier 1975 pour l'étude des besoins des services en explosifs et l'achat de ceux-ci à la société nationale.

Ce budget annexe est présenté, malgré son caractère incomplet, comme par le passé : il se monte à 274 millions de francs en recettes et en dépenses, soit une diminution de 6,8 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Ses recettes d'exploitation comprennent deux postes importants : le produit des cessions aux divers services des armées et le remboursement par la société nationale des dépenses du personnel mis à sa disposition.

Les prix de vente sont fixés par des marchés passés avec la société nationale ; leur hausse pour 1974 a été établie à 5,3 p. 100, dans les conditions économiques du moment où le budget a été établi.

Les recettes d'équipement proviennent de subventions du budget général soit pour études et recherches, soit pour des travaux de restructuration des établissements, ainsi que d'un prélèvement sur le fonds de réserve : au total 105 millions de francs environ en crédits de paiement.

Les dépenses d'exploitation comprennent principalement, d'une part, les achats de matières destinées à la fabrication, ainsi que les dépenses de fonctionnement du service — elles sont en hausse de 10 p. 100 environ sur 1973 —, d'autre part, la rémunération du personnel. Les effectifs budgétaires totaux, civils et militaires, qui atteignaient encore 3.099 personnes en 1973, doivent être ramenés à 2.176 en 1974. Cette diminution est due à trois mouvements : prise en charge par la société nationale, transfert au budget général, concentration d'établissements.

Les dépenses d'investissement font l'objet de deux chapitres.

D'abord, les études et recherches, portant principalement sur les produits destinés à l'autopropulsion. Les crédits proviennent du chapitre 41-81 de la section commune du budget général, doté de 99 millions de francs en autorisations de programme nouvelles et de 90 millions de francs en crédits de paiement.

Ensuite, les investissements techniques, crédits provenant du chapitre 52-81 de la section commune, qui comprennent uniquement cette année la participation de l'Etat aux travaux de concentration exécutés par la société nationale. Ils s'élèvent à 10,7 millions de francs en autorisations de programme et à 15,2 millions de francs en crédits de paiement.

Aucune observation particulière n'est à formuler sur ce budget annexe, que nous ne verrons sans doute plus apparaître en 1975. La commission des finances le soumet donc au Sénat. (Applaudissements.)

**M. André Colin**, président de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. André Colin**, président de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, avant que notre collègue M. Parisot ne prenne la parole, je voudrais, en ma qualité de président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, dire au Sénat que les rapporteurs pour avis de la commission que j'ai l'honneur de présider avaient eu l'intention, à l'occasion de l'examen de ce budget, d'aborder les problèmes de la défense et de la sécurité, auxquels il a été abondamment fait allusion cet après-midi.

Mais la date choisie pour l'examen de ce budget et l'heure à laquelle nous sommes parvenus font que les rapporteurs m'ont déclaré qu'ils se borneraient à quelques explications sommaires, sans aborder le problème général dont il aurait sans doute été important que le Sénat pût l'examiner.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de tenir compte des conditions dans lesquelles les rapporteurs de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées monteront à la tribune. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Parisot, rapporteur pour avis.

**M. Henri Parisot**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Section commune et gendarmerie). Monsieur le président, mesdames, messieurs, avant de vous présenter les observations générales de votre commission sur la section Gendarmerie et sur la section commune du budget des armées, nous vous rappelons, très brièvement, le montant des crédits de paiement qui leur sont affectés, en chiffres arrondis au million, pour la gendarmerie : au titre III, 3.035 millions de francs, en augmentation de 14,32 p. 100, et, au titre V, 448 millions de francs, en augmentation de 13,24 p. 100. Pour la section commune : au titre III, 4.432 millions de francs, en augmentation de 9 p. 100, et, au titre V, 5.652 millions de francs, en augmentation de 10 p. 100.

Ces chiffres globaux étant indiqués, notre propos est de traiter en premier lieu de la situation actuelle de la gendarmerie sous l'angle de la « montée en puissance » qu'elle accomplit et de ses conséquences ; puis d'examiner les crédits que, dans la section commune, on peut considérer comme « en vitesse de croisière » : fabrications nucléaires, service de santé, service d'information et de relations publiques des armées ; enfin, comme chaque année, de vous proposer quelques réflexions sur la condition militaire.

Si nous examinons les traits caractéristiques des budgets de programmes pour 1974 de la section Gendarmerie, nous y trouvons les objectifs particuliers qui, l'an prochain, consisteront à augmenter le taux d'activité des unités territoriales en matière de surveillance générale par un accroissement des effectifs et des crédits d'activité opérationnelle — les personnels d'active verront leur nombre augmenter de 977 unités au total — ; à faire appliquer les directives gouvernementales en matière de sécurité routière par l'accroissement des effectifs spécialisés et des moyens techniques, ce qui se traduira par une augmentation de 110 personnels d'active dans les unités d'autoroutes et de 180 pour les pelotons motorisés, sur les 977 cités ci-dessus ; à assurer la protection de la force nucléaire stratégique par un renforcement en effectifs des unités territorialement concernées — 80 personnels d'active de plus — et à maintenir ou à améliorer la capacité des autres éléments de programme, qui bénéficient de crédits supplémentaires d'activités, notamment pour l'entraînement de la gendarmerie mobile à la défense opérationnelle du territoire.

La troisième loi de programme prévoyait un renforcement des effectifs de la gendarmerie : 5.000 hommes d'active et 3.000 du contingent. Pour 1974, l'annuité prévue par la loi de pro-

gramme était de 1.000 officiers et sous-officiers. Le budget prévoit cependant un supplément, qui sera, cette année de 200. Au total, l'augmentation en 1974 sera donc de 1.200 postes d'active, dont 80 pour la gendarmerie d'outre-mer et 15 de personnel féminin. Enfin, le budget qui nous est soumis prévoit la création, en 1974, de 1.000 emplois supplémentaires d'appelés du contingent sous forme de gendarmes auxiliaires.

A propos de ces gendarmes auxiliaires, 4.500 environ ont été incorporés depuis 1970. Il est donc permis d'émettre un avis sur cette formule.

On considère qu'elle a un grand succès auprès des appelés, puisqu'une seule candidature sur six est retenue. Elle a aussi une incidence heureuse sur le recrutement de l'arme, puisque 50 p. 100 environ y restent pour faire carrière.

Il existe cependant quelques inconvénients. Leur formation, qui dure quatre mois, exige un instructeur pour six appelés ; le temps de leur utilisation n'est donc guère que de six mois. Cette formation est moins complète que celle d'un gendarme traditionnel, et l'auxiliaire n'a pas acquis la même formation militaire.

L'ensemble des mesures concernant ces effectifs entraîne une augmentation sensible — 2.282 millions contre 1.981 millions en 1973 — dans l'ensemble des crédits de rémunérations et de charges sociales. C'est le point financier du budget de la gendarmerie qui doit être le plus souligné. Il présente, en effet, une augmentation de 14,9 p. 100. Au demeurant, le budget global de la section Gendarmerie est marqué par un accroissement de 14,18 p. 100 pour l'ensemble des crédits de paiement, tant pour le fonctionnement que pour l'équipement, pourcentage nettement supérieur à celui de l'ensemble des budgets des armées, dont les crédits Gendarmerie représentent à peu près un dixième.

Pour l'amélioration de la condition, il convient de remarquer que, pour 1974, le projet de loi de finances prévoit la quatrième et avant-dernière tranche de l'amélioration de la pyramide des grades. Cette mesure, chaque année, aura représenté la création de 741 emplois d'adjudant-chef, adjudant et maréchal des logis chef, gagée par la suppression de 741 emplois de gendarme de classe exceptionnelle et de gendarme.

D'autre part, la loi de finances augmente de 19 p. 100 les primes d'habillement et, fait à remarquer, supprime pour les jeunes gendarmes la lourde charge de la première constitution du paquetage par la mise en place d'un système d'habillement en nature.

Si vous vous en souvenez, l'année dernière, nous avions demandé à M. le ministre des armées de s'intéresser à cette question de l'habillement et de la prime correspondant. Cette année encore, votre rapporteur a examiné différentes demandes qui ont été présentées ; un certain nombre, qui intéressent toutes les armes, ne sont pas à retenir ; mais il en est une sur laquelle je me permets d'attirer l'attention du Gouvernement.

Elle intéresse la revalorisation de la majoration spéciale accordée aux militaires non officiers de la gendarmerie qui n'a pratiquement subi aucune majoration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1938. La progression constante des soldes fait apparaître que l'avantage consenti à l'origine ne correspond plus actuellement qu'à un montant très faible de la pension de retraite.

Pour ce qui est des matériels de la gendarmerie, il se pose pour elle un problème d'avenir important ; elle est, en effet, en train de devenir, elle aussi, une arme de matériels. Sans parler de ses besoins en moyens de transport, aussi bien aériens que terrestres, et en blindés spécifiquement adaptés à sa mission, la gendarmerie doit faire face de plus en plus à un problème de transmissions et d'informatique. Ses transmissions, en effet, sont insuffisamment coordonnées avec les autres réseaux ; elles doivent tendre, à une meilleure liaison avec celles de la D. O. T., du ministère de l'intérieur et avec les moyens d'ensemble de l'informatique.

Dans les années à venir, l'effort devra vraisemblablement porter sur la création de nouveaux réseaux de télé-informatique et sur l'élaboration d'un système d'informatique couvrant autant la gestion que l'information.

Le présent projet de budget marque un retard dans l'exécution des mesures prévues par la loi de programme, tant en ce qui concerne les matériels de transmissions que pour ce qui est des matériels de transport.

Au total donc, cette section « gendarmerie » du budget, si elle ne permet pas de réaliser complètement les prévisions en matériels, paraît caractérisée par un effort très notable en faveur des personnels et par un accroissement important de leur effectif, plus important que ne le prévoyait la loi de programme elle-même.

La mission de la gendarmerie comporte une présence permanente dans le cadre d'un quadrillage national et ce serait une erreur de la refouler uniquement sur les campagnes. Son rôle dissuasif dans l'organisation de la défense suppose donc, pour être pleinement assuré, un effort d'équilibre, dans la gestion des effectifs et dans leur implantation.

Mais surtout, il ne faut pas perdre de vue que, si on demande « du gendarme » partout et pour faire, sinon n'importe quoi, du moins de plus en plus de tâches diverses, le gendarme a, avant tout, une tâche de prévention, à laquelle se joint celle de police judiciaire. Or, il est de plus en plus souvent sollicité pour faire de l'assistance et du secours. Ces tâches sont, bien sûr, acceptées mais, tout en constituant un surcroît de travail, elles finiront par masquer les tâches spécifiques et prioritaires de la gendarmerie.

En ce qui concerne l'état militaire de la gendarmerie, je vous signale et il est bon de rappeler que la gendarmerie est et doit demeurer fondamentalement militaire et qu'il est bon et souhaitable qu'elle reste dans le giron de l'armée de terre, dont elle fait partie intégrante.

Ses effectifs sont un peu supérieurs à ceux de la marine. Il arrive que certains esprits — et non des moindres — ont été amenés à évoquer la possibilité de transformer la gendarmerie en une « quatrième armée » relativement autonome. Nous pensons, pour notre part, qu'une telle « armée » qui se détacherait, plus ou moins fatalement, des armées proprement dites, perdrait tout d'abord son caractère militaire spécifique.

Un mot sur le rôle de la gendarmerie dans la défense opérationnelle du territoire — D. O. T., il est lié à l'évolution même de la doctrine de cette défense, évolution qui semble maintenant achevée par la prise en charge de la D. O. T. par le chef d'état-major de l'armée de terre. Les missions fondamentales de la gendarmerie conservent dans la D. O. T. toute leur importance, et l'on peut envisager sans peine qu'elle serait un relais nécessaire entre l'armée et la population.

Je voudrais vous parler de la vie des gendarmes. Il est, en effet, intéressant de préciser l'importance d'éléments nouveaux, d'ordre social, qui affectent maintenant la vie quotidienne de l'arme et qui lui posent des problèmes d'adaptation.

L'un des principaux d'entre eux est celui de la vie de la femme du jeune gendarme : comme nombre d'autres jeunes femmes, elle est, de plus en plus fréquemment, appelée à avoir une activité professionnelle en propre. Il lui advient de plus en plus ainsi de faire des comparaisons où les astreintes imposées à son mari, ou encore ses conditions de logement, ne sont évidemment pas toujours un facteur d'enthousiasme. La tentation devient forte, parfois, pour le jeune gendarme, de regarder avec une certaine envie vers la police, par exemple, ou de quitter la gendarmerie après ses quinze premières années de service.

J'aborderai maintenant le problème des casernements que nous avons déjà évoqué lors de l'examen des deux précédents budgets. Ce problème reste essentiel.

Depuis dix ans, les budgets de l'Etat et des collectivités locales ont consenti des efforts très importants dans ce domaine. Mais les besoins qui s'accroissent du fait de l'augmentation des effectifs restent considérables.

Le projet de budget pour 1974 prévoit une augmentation de 10,12 p. 100 en autorisations de programme et de 14,57 p. 100 en crédits de paiement. Ces majorations ne permettent pas de combler le retard existant et de satisfaire aux nouveaux besoins.

Malgré les efforts accomplis, le plan de rénovation s'exécute trop lentement au regard de la vétusté ou de l'inconfort d'un nombre important de casernements anciens.

Il y a lieu de souligner les charges que font peser sur les budgets des collectivités locales la construction et la rénovation des locaux de service ou d'habitation.

Elles ne sont pas compensées par le montant du loyer, qui ne couvre qu'en partie les amortissements des emprunts contractés. Est-il d'ailleurs absolument certain que les casernes restent pour autant la formule d'avenir des logements de gendarmerie ? Peut-être serait-il bon de s'orienter vers un système « pavillonnaire » dont les avantages semblent évidents.

J'en arrive à la section commune et, en particulier, aux équipements nucléaires. Dans les dépenses consacrées aux armements nucléaires, les pourcentages d'augmentation correspondent d'une manière générale à ceux de l'ensemble du budget. Seuls les crédits de paiement consacrés à l'armement nucléaire tactique augmentent d'une façon particulière. La majoration est de 20 p. 100 environ. Cela correspond aux exigences du programme

de fabrication de la bombe A. N. 52, destinée à équiper le missile sol-sol « Pluton » de l'armée de terre. L'apparition du « Pluton » dans les unités de manœuvre est attendue vers le milieu de 1974.

Pour ce qui est du budget du service de santé des armées, il n'appelle pas, comme tel, d'observation particulière. Mais, à l'occasion de son adoption, l'on peut être amené à se poser quelques questions au sujet du malaise que connaissent ses personnels depuis quelques années et dont la presse, en particulier, s'est faite l'écho à certains moments.

Dès avant la réforme des corps de santé militaire, en 1968, on pouvait constater le cas de jeunes médecins militaires qui, de bonne ou de mauvaise foi, rechignaient, une fois leurs études médicales terminées, à rester dans l'armée pour la durée de service minimum exigée des officiers. Avaient-ils été mal informés, avant d'entreprendre leur formation ? Je ne vous donne pas les chiffres, mais ils sont assez importants. De 1962 à 1972, les entrées dans le corps des médecins des armées n'ont compensé qu'un peu plus de la moitié des départs. Pendant ces dix ans, 1.874 médecins ont quitté le corps, dont 72 p. 100 volontairement et, pour près de la moitié de ces derniers, avant vingt-cinq ans de service.

Quoi qu'il en soit, et malgré les espoirs que l'on pouvait fonder sur la réforme des corps de services de santé des armées, l'on constate une désaffection certaine à l'égard de ces corps. Des mesures diverses ont été prises, mais ne semblent pas avoir été suffisamment efficaces pour redresser la situation.

Il semble donc qu'une réforme du statut et non plus seulement des corps des médecins et des pharmaciens-chimistes des armées serait le meilleur moyen de contribuer à la solution d'un problème dont on ne peut nier l'existence. Notre commission tiendra à cœur d'être tenue au courant des efforts qui s'accompliront en ce sens.

Dans le cadre des problèmes de personnel du service de santé, la situation des officiers d'administration de ce service mériterait d'autre part d'être réexaminée.

Leurs attributions exigent une aptitude aux techniques modernes de gestion, découlant des responsabilités administratives très importantes qui leur sont imposées.

Dans l'état actuel des textes, l'accès au grade de colonel n'est pas possible pour les officiers d'administration du service de santé ; aussi le plafonnement du corps au grade de lieutenant-colonel entraîne le départ des meilleurs officiers.

Il est donc urgent de prendre des mesures en la matière.

J'en arrive au service d'information et de relations publiques des armées, dont le budget de fonctionnement ne représente qu'une augmentation très faible.

Je voudrais rappeler que ce que nous disions déjà l'an dernier : devant la nécessité vitale pour les armées d'établir un contact et un dialogue permanents avec l'opinion, le S. I. R. P. A. — service d'information et de relations publiques des armées — peut et doit jouer un rôle considérable. Lors des manifestations contre la « loi Debré » d'avril dernier, et à leur propos, que de fois les jeunes gens n'ont-ils pas usé de l'argument qu'ils n'avaient pas été informés suffisamment sur les modalités de la réforme du service national.

Nous pensons que le S. I. R. P. A., en plus des missions dont il a la charge et qui figurent, comme vous le verrez, dans l'annexe jointe au rapport, présente une excellente documentation. Il organise toujours avec soin et compétence des voyages et visites d'information. Il semble qu'il devrait avoir un impact plus important sur le grand public, difficile à atteindre certes mais qui, en dernier ressort, reste quand même le support de l'opinion qui — on l'a constaté dans les derniers mois — manifeste un intérêt croissant pour les problèmes de la défense.

Je vais essayer maintenant, comme je le fais tous les ans d'esquisser une vue d'ensemble de l'effort accompli pour l'amélioration de la condition militaire. Je ne vous citerai pas toutes les mesures qui ont été prises cette année, notre collègue M. Legouez vous les a énumérées tout à l'heure, et vous les trouverez, également, dans mon rapport écrit.

Dans toutes ces mesures, on constate un effort d'ensemble auquel il faut rendre hommage, pour améliorer la situation matérielle des militaires ; sans pouvoir être qualifié de considérable, il s'inscrit dans une continuité et manifeste une volonté de l'Etat. Mais la « condition militaire » n'est pas seulement fonction d'un système de rémunérations et de conditions matérielles de vie. Elle dépend également de la considération que l'opinion porte à l'armée. Or, dans un trop grand nombre de cas, on a l'impression que l'armée est mise « à part », qu'elle se sent « à part » de la nation, et que les Français, qui ne

voient pas avec évidence les menaces qui pèseraient sur la France, ne comprennent plus très bien l'utilité d'une défense et, plus particulièrement, d'un service militaire.

Dans un souci de revalorisation de la condition militaire, votre rapporteur estime qu'il faut que l'armée, aidée, dès avant que les jeunes gens soient appelés au service, par un effort d'information auprès des familles et des établissements scolaires, puisse intensifier son action pour généraliser le nouveau style de commandement que rend possible la réforme du règlement du service général. Tout particulièrement dans les unités formées en majorité d'appelés, il permet un échange de bas en haut et de haut en bas, avec beaucoup plus de souplesse que l'ancien système, trop rigide.

Nous pensons que l'essentiel de l'opinion des Français sur leur armée et de la considération qu'ils lui accordent, est fondé sur le souvenir de leur service militaire. Ce service, au demeurant, doit être, en même temps qu'une formation de combattants, une information et une orientation civique. Plus que jamais, et par tous les moyens, doit donc s'établir, dans le cadre de la discipline, un dialogue entre l'appelé et l'armée, qui ne soit pas un dialogue de sourds.

Les améliorations de la vie quotidienne sont un des éléments à réaliser par priorité, mais aussi, et autant, convient-il de donner aux appelés du contingent le sentiment que le service reste universel, et doit avant tout être une instruction permanente et continue.

Ce vœu ne peut être réalisé qu'au prix de financements plus importants, tendant tous finalement à accroître les titres III des différents budgets, et tout particulièrement celui de la section « forces terrestres ». Ce problème est un des principaux qui se présentent à l'esprit si l'on veut rendre à l'armée sa place dans une nation avec laquelle elle serait de nouveau capable de dialoguer.

Tout compte fait, s'agit-il là d'une affaire uniquement financière ? La question n'est-elle pas, en réalité, située beaucoup plus haut, au niveau même des obligations de la défense nationale, dont le service militaire doit rester une des expressions les plus accessibles à tous ?

D'ailleurs, ce n'est pas du tout seulement à travers le service militaire des appelés que l'armée pourra voir sa condition relevée : les rapporteurs des budgets des sections des armées souligneront probablement le problème difficile de la qualité de vie des militaires d'active, officiers, sous-officiers et engagés. J'y ai fait allusion tout à l'heure en ce qui concerne la gendarmerie.

Peut-être ces problèmes trouveront-ils un début de solution dans un meilleur équilibrage des pourcentages respectifs des titres III et V à l'intérieur du budget. Peut-être faudra-t-il traduire dans les chiffres le fait qu'une armée, même relativement riche en matériels et en armements, ne peut servir efficacement ces derniers et, partant, avoir droit à la considération du pays, que si elle a les moyens financiers nécessaires pour que ses personnels accomplissent leur tâche dans des conditions matérielles et morales correspondant à la responsabilité qu'ils assument.

Les quelques réflexions que je viens de vous exposer, monsieur le ministre, trouvent aujourd'hui un écho dans un journal du soir que vous avez probablement lu. Deux articles y sont consacrés. Le premier exprime des sentiments de révolte que, personnellement, je ne qualifierai pas, mais que je ne puis admettre, aussi je n'en parlerai pas. Le second, certes, contient des critiques, mais aussi des éléments intéressants. Certains d'entre eux correspondent d'ailleurs partiellement aux observations indiquées dans mon rapport.

Il souligne la nécessité d'améliorer les méthodes d'information, d'encadrement et d'instruction en donnant à l'armée, comme je l'indique dans mon rapport, les moyens matériels et financiers pour y parvenir. Je ne sais pas quel jugement vous portez sur cet article, monsieur le ministre, mais je pense qu'il peut être utile d'en examiner le contenu.

Sous le bénéfice de ces observations et sous la réserve des vœux qu'elle exprime, votre commission vous propose de donner un avis favorable à l'adoption des crédits figurant à la section commune et à la section « Gendarmerie » du budget des armées pour 1974. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. de Chevigny, rapporteur pour avis.

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** (Forces terrestres.) Suivant le cadre tracé tout à l'heure par le président de notre commission, je me bornerai à quelques remarques essentielles sur le budget de l'armée de terre.

Le jour de la semaine qui a été choisi pour notre débat, comme l'heure de la nuit d'ailleurs, ne permettent absolument pas d'entamer un débat qui soit digne du sujet, c'est-à-dire de la sécurité de notre pays dans le cadre international et des hommes qui composent notre armée chargée de le défendre. D'ailleurs, la tâche de ceux qui s'intéressent à la question sera facilitée par l'ensemble des treize tableaux fort intéressants qui sont joints à mon rapport. Je remercie l'administrateur et l'expert militaire qui m'ont fourni les chiffres qui m'ont permis de les établir, et les membres du cabinet du ministre pour la collaboration qu'ils m'ont apportée.

Je voudrais me résumer brièvement pendant que votre attention est encore éveillée et vous donner la conclusion de mon rapport. (Sourires.)

Le budget de l'armée de terre peut être considéré comme satisfaisant — à condition de ne pas être trop difficile, car la France dépense 3 p. 100 de son revenu national brut pour sa défense — en ce qui concerne les dépenses d'équipements, c'est-à-dire le titre V, et doit être considéré comme insuffisant en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire le titre III.

Le titre III, bien qu'insuffisant, représente 60 p. 100 du budget militaire contre 53 p. 100 l'an dernier, et il faut bien dire que cette progression est normale. Pendant longtemps, l'objectif était l'équilibre en valeur des titres. Les effectifs étaient trop nombreux en raison de la guerre d'Algérie, etc., on visait à les réduire au maximum et, en même temps, on renforçait les matériels. Mais une armée de terre moderne est obligatoirement une armée à gros frais de fonctionnement, notamment en raison de l'importance de ses effectifs, et aussi de ses armements.

Il faut savoir, en effet, que l'on paie trois fois le matériel : une fois pour le fabriquer, titre V ; une seconde fois pour l'entretenir sa vie durant, titre III ; une troisième fois, toujours titre III, pour payer le personnel qui sera chargé de le servir. Ce schéma n'a pas valeur de programme, ce n'est qu'un moyen mnémotechnique pour ne pas oublier que, plus une armée possède du matériel moderne, plus elle a de frais de fonctionnement.

D'ailleurs, la vie décente des cadres et des hommes du rang, à laquelle il vient d'être fait allusion à plusieurs reprises, oblige de même à augmenter régulièrement les dépenses concernant le personnel.

En fait, ce budget ne compte que 50 millions de francs d'augmentations réelles, car de nombreux crédits supplémentaires ne sont que la conséquence des hausses de prix ou de mesures d'adaptation. Il aurait fallu 80 millions de francs supplémentaires, je vous le dis tout de suite, pour que ces budgets de fonctionnement puissent répondre aux besoins. Etant donné les dépenses en capital qui sont inscrites dans la loi de programme, il faudrait que le budget de fonctionnement progresse dans les conditions que je viens de dire.

Puisque je ne veux m'attacher qu'aux principales faiblesses de ce budget, je vous parlerai, essentiellement, des personnels et des effectifs.

Commençons par les appelés : en 1973, il y a eu 5.000 appelés de plus ; en 1974, on n'enregistrera aucune augmentation des effectifs, alors qu'il nous apparaît que 15.000 appelés supplémentaires seraient nécessaires pour répondre à l'entrée en service de matériels nouveaux, à la formation d'unités nouvelles et à la transformation de certaines unités — c'est le cas par exemple pour les fusées Pluton, arme nucléaire tactique — enfin au renforcement d'unités qui sont chargées, comme les unités blindées AMX 30, de servir un matériel nouveau.

Toujours en ce qui concerne les effectifs, le recrutement des sous-officiers et hommes du rang sous contrat pose des problèmes beaucoup plus graves encore. Notre armée compte 85 p. 100 de son effectif en appelés, par conséquent d'où peuvent venir les spécialistes, d'où peuvent venir les sous-officiers et même les officiers qui, dans une certaine mesure, viennent des sous-officiers ? Uniquement des engagés et il est donc nécessaire d'en avoir 11.000 par an. Si l'on estime que les deux tiers seulement peuvent faire des sous-officiers, c'est-à-dire environ 7.000, et comme nous ne sommes pas sûrs d'arriver à 5.000 ou 6.000 cette année, il n'y aura donc que 2.500 à 3.000 sous-officiers potentiels, c'est-à-dire la moitié des effectifs en sous-officiers nécessaires, en mettant les choses au mieux.

On mesure la déficience de notre armée de terre en matière de personnel engagé. Que faire ? Eh bien, certainement ce que le Gouvernement a fait, c'est-à-dire allouer des primes d'engagement dès le début du contrat, ainsi que des primes de rengagement variables en fonction de sa durée après cinq ans !

Mais ce n'est pas suffisant. Pour que la carrière militaire, forcément courte, garde un attrait, il faut que celui qui en sorte puisse trouver une situation dans la vie civile. C'est poser là tout le problème de la formation des spécialistes, en accord

avec la vie civile, où ils pourront se reclasser d'une façon honorable — ce qui n'est pas le cas des militaires qui n'ont pas de spécialité.

J'en arrive aux officiers. On l'a dit tout à l'heure — on a tout dit d'ailleurs et les commissaires des finances nous facilitent sans doute la tâche, mais cette répétition ne convient pas à mon avis à l'étude sérieuse du budget militaire — la déflation des cadres prévue par la loi de programme est de 1,5 p. 100 par an, soit 7,5 p. 100 au bout de cinq ans. Fort heureusement, cette année, cette déflation a été arrêtée et la commission tout entière a marqué son approbation à cette décision ministérielle. Mais le résultat de ces départs, 1,5 p. 100 par an, c'est qu'à la fin de 1972 près de 1.000 officiers avaient été tenus de quitter l'armée ! Je me demande quel corps professionnel résisterait sans mal à une pareille ponction.

Le résultat c'est que, dans la première armée par exemple, chaque officier passe, en moyenne, cent quarante nuits en dehors de son foyer. Quelle est la profession qui, sans aucun paiement d'heure supplémentaire ou de prime, pourrait supporter ce genre de service exceptionnel ? En conséquence, l'encadrement du service militaire est déficient et je suis persuadé que, si le service militaire n'est pas toujours productif, s'il n'est pas toujours attrayant, c'est avant tout parce que nous avons l'armée la moins encadrée du monde et que les responsables doivent courir d'une tâche à l'autre et ne peuvent pas se donner comme ils le voudraient à leur rôle essentiel qui, en temps de paix, est essentiellement l'encadrement des appelés.

Nous avons 6 p. 100 d'officiers et 21 p. 100 de sous-officiers d'encadrement. Je n'ai pas trouvé d'armée qui en ait moins en proportion, beaucoup en ont le double et vous trouverez tout cela dans le tableau n° 7 de mon rapport écrit.

L'allègement administratif qui a été prévu est sans doute une bonne chose. Il consiste à retirer de l'administration centrale, des régions et des divisions militaires des officiers pour les remettre dans les corps.

La mesure a été également étendue à certains délégués départementaux, qui sont pourtant bien utiles pour les contacts avec le secteur civil. Pour 1974, l'armée de terre envisage de libérer quatre-vingts postes d'officiers, mais ce n'est certainement pas assez.

Voilà les principales faiblesses de ce titre III, qui est lui-même la grande faiblesse du budget de l'armée de terre.

Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit sur les mesures catégorielles qui ont été prises quant aux rémunérations pour toutes les catégories de personnels : pour les hommes du rang sous contrat, pour les appelés, dont le prêt est tout de même augmenté cette fois de 25 centimes.

Je me bornerai à évoquer la question des repas. Beaucoup de cadres qui passent, je l'ai dit, bien des nuits en dehors de chez eux, sont obligés, de surcroît, de payer leurs repas, ce qui est anormal. A l'Assemblée nationale, on a voulu faire un test de cette question et le ministre a décidé — nous n'avons donc pas à y revenir et je lui dis notre satisfaction, mesurée d'ailleurs — que, dans tous les cas où ce serait pour les besoins du service, les repas pris à l'extérieur seraient remboursés.

Le ministre s'est également engagé à inscrire en priorité dans le budget de 1975, au profit des sous-officiers, la création d'une prime de technicité et l'augmentation de pourcentage des bénéficiaires de l'échelle 4.

Quant à l'amélioration du service militaire lui-même, un effort a été fait en 1973 et poursuivi dans le budget de 1974 : accroissement de la participation des appelés aux responsabilités, par la création de 160 postes d'aspirants et 685 postes de sergents, en contrepartie de la suppression de postes de sous-lieutenants ; augmentation du prêt, nous en avons parlé ; effort pour assurer des conditions de vie meilleures et, ainsi, la masse d'entretien des personnels passe de 0,88 franc à 1,15 franc, mesure qui marque un progrès net, mais encore insuffisant.

L'évolution des possibilités offertes pour l'instruction des hommes est résumée dans le tableau n° 9 de mon rapport. Vous verrez que la progression des moyens est à peu près normale : ceux qui existent sont maintenus et la progression de certains est convenable.

Mais il est certain que, si l'on veut que le service militaire devienne ce qu'il devrait être, il faudrait s'inspirer, je suis absolument de l'avis de mon collègue Parizot, non pas des opinions, qui me paraissent inadmissibles, exprimées dans la première lettre parue dans ce petit journal du soir que vous connaissez, mais de celles de la seconde lettre, qui me paraissent parfaitement acceptables et dont la conclusion est que le service militaire devrait faire l'objet d'une priorité de financement absolue.

C'est bien exact : si l'on peut s'offrir une force de frappe, on doit en même temps s'offrir une armée nationale alerte et vivante, sans quoi la dissuasion perd sa base.

Il faut aussi porter tout son effort sur l'encadrement du service militaire et, enfin, sur la décentralisation. Les jeunes appelés doivent également trouver dans l'armée un cadre de vie convenable, semblable à celui qu'ils trouvent maintenant un peu partout dans les différents secteurs de la vie civile.

En conclusion de cette étude sur le titre III, je répète que 80 millions de francs supplémentaires auraient été nécessaires. Ce n'est pas la mer à boire si vous les comparez au produit national brut ! Il est absolument nécessaire, également, de renforcer les effectifs, aussi bien des appelés que des sous-officiers et des officiers, ne serait-ce que pour servir les nouveaux matériels.

J'en arrive au titre V, et j'ai presque terminé ce rapport oral, fait suivant les consignes qui m'ont été données. Ce titre V ne présente pas d'anomalie à nos yeux. Ce n'est pas glorieux, mais c'est à peu près conforme aux objectifs de la loi de programme, révisée pour cette année. Ce n'est sans doute pas beaucoup, mais c'est normal. En autorisations de programme, nous avons 4.060 millions de francs, dont les deux tiers vont à la fabrication d'armements, le troisième tiers étant consacré en grande partie à l'infrastructure, entre autres 90 millions de francs d'augmentation pour généraliser l'installation du chauffage central dans l'armée.

Je me garderai de répéter ce que notre collègue M. Monory a dit tout à l'heure des différents matériels. J'ai d'ailleurs déjà indiqué, d'une façon générale, que les principaux matériels — les matériels aériens de l'A.L.A.T., les hélicoptères, les automoteurs, le système sol-air *Roland*, les chars de bataille AMX 30, les lance-roquettes antichars ou les postes de tir *Milan* — correspondaient à peu près à ce que nous attendions.

J'en arrive à ma conclusion générale. La situation matérielle des cadres d'active doit être à tout prix améliorée, monsieur le ministre. La valorisation de l'armée de terre, composée d'appelés, doit être poursuivie et j'en ai tracé tout à l'heure le projet, plus difficile à mettre en œuvre qu'à définir, j'en conviens.

En troisième lieu, nous connaissons une crise des effectifs et de l'encadrement que nous devons, à tout prix, enrayer. La solution semble être d'inscrire le titre III dans la loi de programme, comme y est inscrit le titre V, puisqu'il y a un parallélisme entre ces matériels nouveaux et importants et la nécessité de les servir, et qu'il n'y a pas de raison de séparer les dépenses en capital et les services de ce capital, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement.

Avant de terminer, je voudrais vous rappeler que notre commission s'est toujours intéressée aux problèmes de la coopération internationale en matière d'armements classiques et d'équipements militaires. La disparité anarchique des armes européennes nous a toujours paru un scandale. Je ne veux pas sortir du cadre qui m'est imparti, mais c'est là un sujet auquel j'attache beaucoup d'intérêt depuis des années.

Je suis persuadé que, le moment venu, et il est venu comme cela n'a jamais été le cas depuis dix ans, il faudra tenter à nouveau de réaliser un accord européen en montrant de l'imagination et de la générosité.

Je n'ai pas à choisir entre Eurogroupe et l'Union de l'Europe occidentale. Ce n'est pas le moment. Si nous examinons en détail les méthodes, nous n'avons pas fini d'en parler, au lieu de tendre notre volonté vers le but recherché.

En conclusion, notre commission a pensé qu'elle ne pouvait pas honnêtement proposer une augmentation massive du titre III sans accroître l'ensemble des crédits de ce budget militaire.

Elle a émis le vœu, à une très forte majorité, que le budget militaire prenne une place plus grande dans le budget de la Nation et que sa proportion par rapport à la production nationale brute ne se maintienne pas à 3 p. 100.

Dans cette optique, elle a décidé de recommander au Sénat de donner un avis favorable à l'adoption de ce budget. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Taittinger, rapporteur pour avis.

**M. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Section Air).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le rapport écrit qui vous a été distribué, je me suis efforcé d'analyser le projet de budget de la

section Air pour 1974, mais surtout de donner un certain nombre de documents concernant l'état et la situation de nos forces aériennes.

Aussi il me sera facile, en cet instant et après dix heures de débat, de suivre les recommandations du président de la commission des finances et de me limiter simplement à dégager les traits essentiels qui marquent le projet de budget de la section air.

L'année prochaine, qui verra l'armée de l'air fêter son quarantième anniversaire, sera dominée, sur le plan budgétaire, par le lancement du futur avion de combat. L'opération que nous attendions déjà depuis deux ans comporte, au titre V, un crédit de 246 millions de francs inscrit pour les études et la fabrication de ce premier prototype qui devrait voler en 1976.

Les caractéristiques de cet avion ne sont pas encore complètement arrêtées. Il sera équipé de deux moteurs M 53 qui devraient lui donner la sécurité voulue et la taille nécessaire aux performances recherchées et lui permettre d'avoir ainsi un rayon d'action à basse altitude très intéressant.

Il pourra emporter l'arme nucléaire tactique. La cellule et les moteurs seront communs à toutes les versions. Seuls les équipements différeront pour être adaptés à toutes les missions confiées à cet avion.

Ainsi donc, l'armée de l'air pourrait disposer, vers 1980, d'un avion de combat compétitif, capable d'intercepter des avions entrant dans notre espace aérien à très haute altitude et à très grande vitesse, capable également d'accomplir des missions de pénétration en Europe et en Méditerranée.

Il s'agit là d'une opération essentielle qui doit être menée avec rigueur, car la définition, l'étude et le développement d'un appareil nouveau demandent des délais très longs et notre potentiel en avions de combat, encore insuffisant ne devrait pas être inférieur à 650 appareils.

Nous souhaitons qu'en 1980 ce chiffre soit atteint.

Ma seconde remarque portera sur les crédits consacrés aux études et aux programmes de recherche qui sont poursuivis ou envisagés en 1974.

Leur montant s'élèvera à 1.200 millions de francs et entraînera des actions significatives dans un certain nombre de domaines importants. Je signalerai seulement parmi ceux-ci la détection infrarouge, la détection des missiles à très basse altitude, les lasers de puissance, la technologie et l'aérodynamique des turboréacteurs et la fiabilité des ordinateurs.

De l'intérêt de ces travaux, des crédits qui leur seront affectés dépend véritablement la poursuite d'une politique d'armement et de matériel, gage de la solidité et de la réalité de toute notre défense.

Je voudrais souligner particulièrement l'enseignement que nous devons tirer de la récente guerre du Proche-Orient et de l'importance prise par les missiles — en particulier les missiles sol-air — et par l'emploi de l'électronique. Une leçon nous a été donnée dans des circonstances dramatiques mais nous devons absolument, monsieur le ministre, en tirer notre profit.

Ma troisième observation concernera la situation des personnels. M. Parisot a excellemment présenté l'ensemble des problèmes de la condition militaire. M. Pierre de Chevigny a complété son propos en parlant de mesures catégorielles proprement dites. Je partage totalement leurs conclusions.

J'ajouterai simplement une réflexion personnelle. S'il est exact que, de nos jours, celui qui choisit la carrière militaire n'est pas motivé par un intérêt matériel mais par la volonté de servir un certain nombre de valeurs — qui, même, si elle sont encore trop souvent raillées, n'en conservent pas moins tout leur prix — ce désintéressement crée pour l'Etat l'obligation d'assurer aux membres de ses forces armées une dignité de vie qui leur permette de supporter la servitude de la technicité et les exigences que comporte l'armement moderne, sans préoccupation ni angoisse d'ordre matériel.

Or, si nous constatons que la nation a consenti à assumer la charge d'une défense moderne, reconnaissons qu'elle se doit aussi de supporter les dépenses que nécessite l'amélioration de la condition militaire.

Comme l'a dit M. de Chevigny, dont je rejoins tout à fait la pensée, aux plans à long terme qui définissent les étapes d'une politique d'équipement, aux lois de programme qui permettent de les accomplir, doit s'ajouter l'indispensable complément de perspectives à moyen et long terme pour les personnels.

Il apparaît normal, monsieur le ministre, qu'une armée puisse connaître en même temps le matériel qu'elle utilisera dans cinq ans et la condition de ceux qui en auront la responsabilité à des stades divers.

Une telle volonté, exprimée très nettement, montrerait au personnel une orientation précise que souhaitent également tous ceux qui, en France, connaissent, comprennent et s'intéressent aux problèmes militaires.

En ce début du mois de décembre, je voudrais brièvement dresser le bilan de l'année en cours : 1973 aura vu la mise en service opérationnelle du *Jaguar*, l'arrivée en escadre du *Mirage F1*, les premiers vols de l'*Alphajet*, la mise au point du plan à long terme, l'amélioration et l'extension des moyens de détection et de transmission et la livraison d'armes nucléaires tactiques.

Ainsi se trouve matérialisée une action entreprise depuis quinze ans pour doter l'armée de l'air de moyens à la fois plus évolués et mieux adaptés à ses missions.

En 1974, le budget permettra de poursuivre cet effort, mais, dès 1975, il faudra envisager la préparation d'une nouvelle loi de programme qui posera de nouveau le double problème des possibilités d'exécuter ces plans à long terme et surtout d'assurer leur financement. Je rejoins, là encore, les conclusions présentées par d'autres rapporteurs qui sont intervenus avant moi.

Cette option doit entraîner inévitablement pour la nation une charge supplémentaire. En poursuivant la modernisation de ses équipements et de ses infrastructures, en redonnant à la condition militaire sa juste place, la France se montrera logique et agira en fonction des réalités de son temps. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boin, rapporteur pour avis.

**M. Raymond Boin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées (section Marine).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'instar de mes collègues, rapporteurs de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées, je ferai une synthèse de mon rapport.

Nos collègues qui s'intéressent à notre marine nationale — je sais qu'ils sont nombreux — se rendront compte, à la lecture de ce rapport, de l'état actuel de notre marine.

Ce budget, qui se monte à 6.431 millions de francs, représente à peu près 16,7 p. 100 du budget global des armées. Il a augmenté, par rapport à l'année dernière, de 6,59 p. 100, alors que, entre 1972 et 1973, il avait progressé de 9,9 p. 100. De la sorte, cette augmentation au niveau des chiffres se traduit par une diminution en pourcentage.

L'année 1973 a été marquée, pour la marine, par la mise en place d'une flotte sous-marine permanente de dissuasion, grâce à l'entrée en service, aux côtés du « Redoutable », du deuxième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, le « Terrible », qui sera bientôt suivi du troisième, le « Foudroyant ».

La force océanique stratégique, composante navale des forces de bombardement nucléaire stratégique, est maintenant constituée en commandement organique qui groupe à la fois les sous-marins nucléaires et les sous-marins classiques, en vue d'affirmer l'unité des forces sous-marines et du corps des sous-marinières.

Vous vous rappelez certainement, mes chers collègues, que nous avons voté, voici deux ans, le statut des sous-marinières qui était indispensable et qui permet désormais d'avoir des équipages de valeur.

Il faut souligner tout de suite l'effort considérable que représente la constitution de cette force océanique stratégique, au point de vue de l'organisation et du développement industriel et technique, mais, plus encore peut-être, de la spécialisation et de l'entraînement des équipages. Ceux-ci doivent, en effet, être sélectionnés parmi les personnels de l'active, toujours volontaires, formés à la mer.

Il ne semble pas que les effectifs actuels de la marine puissent supporter, d'ici à 1977, lorsque le cinquième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, le « Tonnant » entrera en service, après le quatrième qui sera « L'indomptable », la ponction perpétuelle des forces sous-marines.

Les forces maritimes sont désormais articulées autour de la force océanique stratégique et vivent à son rythme. Les forces de haute mer, ou forces maritimes de manœuvre, chargées d'assurer la défense de nos intérêts vitaux, prolongent la mission des forces de sûreté des approches maritimes et assurent la liberté du trafic maritime. Elles doivent, de plus, être en mesure de renforcer notre présence outre-mer et de participer à une, éventuelle, intervention.

La permanence et la variété des actions que mènent les forces maritimes en climat de dissuasion, ont conduit à aménager la notion de commandement en chef en Méditerranée et dans l'océan Atlantique et à subordonner au plan opérationnel, à ces commandants en chef toutes les forces aéronavales et sous-marines.

De même, la couverture des zones maritimes outre-mer a été renforcée et nos forces ont été redéployées dans l'océan Indien. Le commandant de la zone maritime de l'océan Indien est désormais « à la mer », entre Djibouti et Diego-Suarez. C'est lui qu'on a appelé « l'amiral embarqué ».

Il fallait souligner l'effort accompli par la marine pour faire face, au mieux de ses moyens, aux tâches et obligations qui lui reviennent sur un théâtre sans frontière et sans propriétaire, sur lequel se développent sans cesse des intérêts de toute nature et, partant, des menaces à contrer au niveau requis.

Les moyens sont-ils suffisants ? Le plan naval dit « plan bleu », publié en 1972 par décret, a défini l'appareil naval à constituer pour disposer des capacités d'action nécessaires. La troisième loi de programme a permis le lancement des séries de bâtiments pour procéder au renouvellement de la flotte et à l'ajustement de ses capacités.

Le budget de 1974 est marqué, en ce sens, par le début de deux opérations majeures : d'une part l'étude d'un sous-marin nucléaire qui devrait être mis en chantier dès le début du quatrième plan militaire et qui constituera le prototype d'une nouvelle génération de sous-marins d'attaque, d'autre part, la commande des dix premiers des cent avions d'assaut embarqués *Super Etendard* qui, en deux tranches respectivement de soixante et quarante appareils, doivent assurer le renouvellement de l'aviation des porte-avions *Foch* et *Clemenceau*.

Vous savez, mes chers collègues, qu'il y a un an, la question se posait encore de savoir par quel appareil seraient remplacés nos anciens *Etendard*. M. Michel Debré, qui était alors à votre place, monsieur le ministre, et que nous avions interrogé, nous avait déclaré que le Gouvernement se donnait jusqu'à fin décembre pour faire un choix. Le choix a été fait et c'est le *Super-Etendard* qui équipera désormais nos forces aéronavales. La première tranche des soixante appareils va coûter environ trente millions l'unité, mais la deuxième tranche de quarante appareils permettra un rabais assez considérable et chaque avion ne coûtera qu'environ quinze millions, en conservant les mêmes qualités, ce qui est tout de même très intéressant.

Dans l'ensemble la réévaluation des autorisations de programme en 1974 permet de soutenir les études et d'équilibrer les programmes de fabrication, d'infrastructure et de soutien ; mais cet équilibre, qui traduit le souci de maintenir la réalisation du plan naval dans les délais fixés, risque d'être mis en danger par l'accélération de la hausse des prix. Or, le plan bleu constitue une programmation plancher en dessous de laquelle la marine n'aurait plus les moyens de ses tâches.

Actuellement les dotations du titre V paraissent bien adaptées aux impératifs du plan bleu, dans le cadre de la troisième loi de programme, mais il faut souligner que la réalisation du programme révisé de cette loi exigera une forte croissance des dotations en 1975. Or, une telle réalisation est impérative pour que les quatrième et cinquième lois de programme ne soient pas grevées, comme l'a été la troisième, par des retards accumulés antérieurement.

Le plan bleu forme un tout : les problèmes de personnel ne peuvent être dissociés de ceux que pose le matériel. La marine souffre actuellement d'une crise de recrutement : elle ne recrute pas assez et pas à un assez bon niveau. Par ailleurs, le personnel formé quitte trop rapidement la carrière. De ce fait les écoles tournent trop vite et pour une population active dans la marine de 50.000 hommes, officiers d'active compris, elles comportent 13.000 hommes. C'est une charge trop lourde, et si la marine doit maintenir son potentiel à la hauteur de ses capacités, il faut remédier à cela par des avantages de carrière, en particulier, pour les officiers mariniens. Leur nombre doit être augmenté et celui des quartiers-maîtres diminué.

Vous savez que le grade de quartier-maître équivaut à celui de caporal dans l'armée de terre. Mais dans la marine il faut beaucoup plus de temps pour y accéder. Nous avons des quartiers-maîtres et des quartiers-maîtres chefs qui, mariés et chefs de famille, touchent une solde véritablement dérisoire, ce qui ne les encourage pas à rester dans la marine. Je crois que l'accélération des grades d'officiers mariniens permettrait des rengagements plus faciles.

Des dispositions importantes sont prises en 1974, pour amorcer la revalorisation indispensable de la condition du militaire ; des mesures catégorielles particulières à la marine soulignent le caractère spécifique du service. Si ces mesures sont en valeur absolue, moins importantes que celles souhaitées pour obtenir un effet psychologique certain, elles permettent de penser qu'une politique dynamique bien adaptée aux réalités de la marine actuelle et future est maintenant en route, à la mesure des objectifs du plan naval.

L'arrêt de la déflation des effectifs en 1974, conjugué avec des mesures d'ordre interne et un remodelage des pyra-

mides de grades permet d'envisager de reprendre la croissance des effectifs prévue au plan bleu, pour satisfaire aux exigences de la constitution de la force océanique stratégique et du renouvellement de la flotte. Par ailleurs, devrait se développer, à partir des éléments positifs de l'année 1974, une politique délibérée de revalorisation de la condition du marin. La qualité de vie du marin et l'aide qui peut être apportée à sa famille sont, dans le contexte social actuel des points importants auxquels il n'a pas jusqu'à présent été prêté assez attention.

Il est indispensable, pour l'avenir de notre marine, que 5.000 marins supplémentaires puissent être recrutés d'ici 1975 ou 1976 pour avoir le personnel nécessaire et donner à notre marine les possibilités d'une efficacité complète.

La recherche d'un certain équilibre entre les dépenses d'investissement et celles de fonctionnement a conduit, depuis le début de la troisième loi de programme, à limiter strictement les crédits du titre III, alors que la marine avait déjà pris du retard en la matière. Il ne semble plus qu'il y ait maintenant concordance entre le développement du titre III et celui du titre V.

Dès 1974, un peu plus de la moitié des crédits de paiement du titre III sont consacrés aux rémunérations et aux charges sociales. En ajoutant à ces crédits, ceux d'alimentation, d'habillement et de soutien direct du personnel, la masse budgétaire ainsi constituée représente près du tiers de l'ensemble des crédits de paiement marine. Si l'accélération de ces crédits de personnel est considérée comme nécessaire, il en est de même pour ceux d'entretien et de rechanges qui suivent difficilement l'augmentation des coûts ; d'ailleurs les dépenses de main-d'œuvre rentrent pour une part prépondérante dans les dépenses d'entretien. La hausse des coûts de l'entretien et des rechanges conduit actuellement à des limitations de l'efficacité opérationnelle ; d'autre part, le nombre des indisponibilités accidentelles augmente.

En 1976, un élève de l'école navale sur trois deviendra sous-marinier et un officier marinier breveté spécialisé sur deux le deviendra également.

Dans ces conditions, il faut comparer le coût du fonctionnement en personnel et entretien d'une unité pendant sa durée de vie — je rejoins là ce qu'a dit M. de Chevigny — avec le coût de sa construction ; il est probable que le coût de construction ne ressortirait qu'au tiers du total, le coût de fonctionnement étant à peu près partagé entre le personnel et l'entretien.

C'est dans cette optique qu'il paraît souhaitable d'étudier les développements respectifs du titre III et du titre V dans le cadre de la loi de programme. Dans le budget de l'armée de la République fédérale d'Allemagne, le titre III correspond à peu près à 64 p. 100 du titre V.

L'égalité du montant du titre III et du titre V n'est pas à rechercher *a priori*. Il est nécessaire, comme le font ressortir les budgets de programme, de suivre très exactement l'évolution des coûts en fonction de l'efficacité recherchée. En ce sens, l'effort accompli par le ministère des armées depuis quelques années est très intéressant. On devrait pouvoir utiliser dorénavant les résultats d'analyse.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'en protégeant les intérêts de la France sur mer et sous la mer, en défendant les approches maritimes de notre pays, approches qui, en mer, commencent à plus de 2.000 kilomètres, en garantissant au maximum la paix par sa très importante puissance de dissuasion, la marine doit faire face, pour contribuer à notre défense nationale, à des tâches essentielles, très exaltantes, mais aussi très lourdes. Il faut donc lui donner les moyens de les assurer.

Avec mes collègues des autres armes, je vous dirai, monsieur le ministre, que ce titre III est une sorte de pierre d'achoppement, comme ce fut le cas à l'Assemblée nationale. Mais je crois que vous devez être un ministre heureux, car s'il arrive quelquefois qu'on reproche à certains ministres de demander trop de crédits, nous vous disons, nous, que vous n'en demandez pas assez. En effet, nous estimons que le personnel de l'armée mérite d'avoir des conditions de vie décentes. Mais il y a aussi le point de vue moral. Je sais, monsieur le ministre, que chaque fois que les officiers et sous-officiers ou leurs enfants ont été brimés ou attaqués, vous les avez défendus. Continuez dans cette voie : le moral de l'armée en dépend certainement.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission vous demande de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la section marine du budget des armées pour 1974. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Avant d'entendre M. le ministre des armées, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance suspendue, le samedi 1<sup>er</sup> décembre, à une heure quarante-cinq minutes, est reprise à deux heures.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre des armées.

M. Robert Galley, ministre des armées. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le budget militaire qui vous est présenté aujourd'hui n'a de signification et de justification que par la politique de défense qu'il permet. C'est donc avant tout de cette politique que je voudrais vous parler ce soir, aussi brièvement que possible, compte tenu de l'horaire qui nous a été imposé, tout en allant à l'essentiel. J'insisterai surtout, si vous me le permettez, sur divers aspects que je n'ai eu ni le temps, ni l'occasion de présenter au préalable et qui méritent pourtant, je crois, de retenir votre intérêt.

Depuis deux mois, l'opinion française, devant les événements du Proche-Orient, a pris conscience que le monde dans lequel nous vivons pouvait être dangereux. Elle s'est rendu compte que le maintien de la paix n'avait rien d'assuré. Elle a compris que, de façon générale, tous les efforts pour réaliser la détente reposaient sur des bases encore fragiles. Elle a perçu, en outre, qu'une paix mondiale résultant d'un condominium de deux super-puissances écarterait l'Europe des grandes décisions et ne serait pas une paix véritable car elle serait affectée de vices fondamentaux.

Ainsi donc, le conflit israélo-arabe a servi de révélateur. N'en concluons pas que les dangers qui nous menacent n'existent que du fait de la situation politique et militaire dans cette région du monde. Je pourrais dire que nous n'avons pas en Europe d'ennemi déclaré. Mais l'expression serait impropre. Je dirai qu'en Europe nous n'avons pour l'heure que des amis.

Mais regardons un moment, si vous le voulez bien, le tableau des forces militaires en présence dans notre vieux continent. Selon un document classique, le rapport de l'Institut international d'études stratégiques de Londres sur l'équilibre des forces armées dans le monde, dans les deux régions nord et centre Europe, les pays du pacte de Varsovie disposent aujourd'hui de 4.300 avions de combat et de 68 divisions groupant 900.000 hommes et 17.000 chars. A elle seule, l'Union soviétique maintient dans cette zone en permanence 41 divisions, 10.000 chars et 2.800 avions de combat. Les pays du pacte de l'Atlantique Nord, la France non comprise, alignent, quant à eux, 24 divisions comprenant 600.000 hommes et 6.500 chars et possèdent 1.900 avions de combat.

Au cours de ces dernières années, cette situation est restée relativement stable. Notons cependant que, depuis 1962, les Etats-Unis ont ramené l'ensemble de leurs forces en Europe de 434.000 hommes à 300.000 et que, depuis 1967, l'Union soviétique a fait passer le nombre de ses divisions opérationnelles situées en Europe de l'Est de 26 à 31, dont 20 en Allemagne de l'Est. Comme le rappelait ces jours-ci un chroniqueur, l'Union soviétique n'a nullement dégarni son front occidental pour renforcer, au cours de ces dernières années, sa présence militaire à la frontière chinoise.

L'Europe ne vit donc pas aujourd'hui, c'est évident, dans une situation de désarmement. La République fédérale possède une armée de terre de 334.000 hommes comprenant treize brigades blindées, quinze brigades d'infanterie mécanisées ou motorisées, deux brigades alpines et trois brigades aéroportées. Le nombre de ses chars de type Patton M 48 ou Léopard s'élève à 3.250. La Luftwaffe dispose de 104.000 hommes et de 456 avions de combat. La Grande-Bretagne possède pour sa part une armée de terre de 177.000 hommes et 900 chars de type Chieftain ou Centurion. La Royal Air Force avec 103.500 hommes dispose d'environ 500 avions de combat. L'Allemagne de l'Est aligne dans son armée de terre 90.000 hommes, deux divisions blindées, quatre divisions motorisées et plus de 2.000 chars. De plus, sur son territoire sont stationnées, comme je l'ai dit, 20 divisions soviétiques blindées ou motorisées, dotées d'environ 6.000 chars. De façon générale, l'armée de l'air soviétique comprend 8.250 avions de combat.

Je pourrais continuer cette énumération des forces classiques massées en Europe. Je pourrais aussi passer à l'analyse des armements nucléaires tactiques ou stratégiques et le tableau apparaîtrait à coup sûr encore plus sérieusement menaçant. Mais, mesdames, messieurs, est-il besoin de poursuivre ? Dans un monde où la course aux armements ne se ralentit pas, du point de vue quantitatif, ni surtout du point de vue qualitatif, dans une Europe où des forces considérables sont réunies, aucun gouvernement français ne peut, à moins de renoncer à sa mission première et essentielle, laisser notre pays désarmé et ne pas s'efforcer de le doter de la défense la plus efficace sans autre considération. Comme le disait le général de Gaulle : « le Gouvernement a pour raison d'être, à toute époque, la

défense de l'indépendance et de l'intégrité du territoire. C'est de là qu'il procède. En France, en particulier, tous nos régimes sont venus de là. »

Mais, nous dit-on parfois, cette indépendance nationale et cette intégrité du territoire que vous prétendez vouloir défendre contre un éventuel péril extérieur, n'êtes-vous pas en train de les laisser détruire de l'intérieur, sans vous en apercevoir, en laissant faire les investissements d'entreprises étrangères et les prises de contrôle ou participations des sociétés multinationales ? Toutes ces firmes qui contrôlent des ressources importantes dans différents pays et se développent au travers des frontières nationales ne sont-elles pas en train de former une société occidentale où la cohésion fondée sur le sentiment national aurait disparu ? Bref, me dit-on jour après jour, une défense, mais pour défendre quoi ? Notre armée a-t-elle encore une libre patrie à protéger ? Sa fonction réelle n'est-elle pas plutôt désormais de maintenir et de consolider l'ordre social d'une sorte de province dans un monde qui serait largement étranger à notre civilisation française ?

Il y aurait beaucoup à dire sur ces idées que l'on entend exprimer assez fréquemment, trop fréquemment aujourd'hui. Je pourrais répondre que, contrairement à ce que l'on affirme, le Gouvernement ne laisse pas faire n'importe quoi en matière d'investissements étrangers. Il y a en ce domaine toute une réglementation et tout un contrôle dont certains hommes d'affaires se plaignent suffisamment pour que nous puissions être sûr qu'ils ne sont pas inefficaces. Je pourrais répondre que la liberté des mouvements de capitaux est une condition indispensable au progrès d'une économie industrielle décentralisée, que les investissements étrangers en France ont pour contrepartie les investissements français à l'étranger qui se développent depuis quelques années de façon très heureuse, que nos contradicteurs se font, en fait, par ces critiques, les avocats d'un nationalisme économique étroit qui ne peut aboutir qu'au repliement de la France sur elle-même et non à son indépendance. Je pourrais répondre qu'il ne faut d'ailleurs rien exagérer. Les firmes étrangères ne contrôlent en France aucun secteur de façon absolue ; en tout cas, dans le domaine de la défense, elles sont quasi inexistantes.

Mais le fond du problème n'est pas là. Comment serait-il possible, lorsque l'on se souvient de ce que vécu la France de 1940 à 1944, d'assimiler la perte de l'indépendance nationale et l'occupation par des armées étrangères avec le croisement des intérêts économiques qui résulte des échanges entre des économies complémentaires améliorant leur productivité par une sorte de spécialisation internationale ?

Non, la nation française, en participant de plus en plus au marché mondial, ne perd pas son identité. Elle évite seulement de se replier sur elle-même et de devenir une nation pauvre aux ambitions médiocres. Elle refuse l'erreur de confondre l'attachement farouche à la liberté de la patrie avec le chauvinisme et le protectionnisme.

Ce que notre armée défend, c'est la Nation, rien que la Nation et celle-ci est une réalité vivante. Ceux qui voudraient la voir avant tout au service de l'ordre social, soit prennent leurs désirs pour des réalités, soit ignorent tout de ce qu'est l'état d'esprit de ses cadres et de ses soldats, de ce que suppose le système de la conscription universelle.

En m'exprimant ainsi, je veux souligner avec le plus de force possible que l'existence de nos armées, le développement de leur capacités militaires, le maintien en leur sein d'une discipline juste et ferme n'ont pas d'autre sens, d'autres raisons d'être que la protection de nos libertés nationales et de l'intégrité d'une patrie dont l'amour ne souffre pas la mesure.

Notre effort militaire poursuit dans ce sens trois objectifs complémentaires : préserver l'intégrité de notre territoire, sauvegarder nos intérêts essentiels en Europe et hors d'Europe, contribuer au maintien de la paix mondiale.

Un pays qui, en un siècle, a été envahi trois fois, auquel ces invasions ont coûté plus de cinq millions d'hommes et dont le sol a été occupé pendant tant d'années ne peut pas — c'est l'évidence — ne pas être obsédé par le souci de préserver l'intégrité de son territoire.

Cela nous condamne — le terme est impropre, mais je n'en ai pas trouvé d'autre — à avoir une défense nucléaire.

En effet, la seule manière d'ériger notre territoire en sanctuaire inviolable est d'adopter une stratégie dissuasive. Par là, il faut entendre une stratégie d'interdiction, c'est-à-dire une stratégie consistant à décourager tout adversaire éventuel d'attaquer notre territoire. Pour obtenir un tel résultat, il faut qu'un agresseur éventuel comprenne que toute agression de sa part entraînerait inéluctablement une riposte qui lui occasionnerait des pertes sans proportion avec les gains attendus de sa victoire.

Or, une stratégie ne mettant en œuvre que des forces classiques ne peut avoir de véritable capacité dissuasive. C'est un fait historique que la dissuasion ne repose que sur l'efficacité des armes dont pourrait disposer l'agressé. C'est une certitude présente évidente en raison de la disproportion considérable qui existe entre nos forces et celles des plus grandes puissances.

L'intégration de nos forces dans un dispositif européen, souvent présentée comme le remède à ce déséquilibre, ne modifierait pas sensiblement les rapports des forces. Elle les modifierait d'autant moins que nos adversaires potentiels — c'est un fait qu'il est nécessaire de rappeler — disposent d'armes nucléaires. Nous devons en tirer les conséquences. Le seul moyen de neutraliser le redoutable pouvoir d'intimidation des détenteurs de telles armes est de se doter soi-même d'armes analogues. C'est aussi du même coup le seul moyen de compenser notre infériorité numérique dans le domaine des forces conventionnelles.

J'entends dire qu'au moment où les deux grandes puissances se rapprochent pour limiter les armements nucléaires et nous invitent à participer à une politique de désarmement, nous sommes mal venus de poursuivre nos expériences et de développer notre potentiel atomique.

Nous n'avons cessé de répéter que nous étions disposés à mettre notre armement nucléaire au rebut sous la seule condition que les autres fassent de même. Mais les négociations auxquelles on nous presse de prendre part sont bien loin d'avoir pour objectif le désarmement général et contrôlé qu'un pays pacifique comme le nôtre ne peut qu'appeler de ses vœux.

Certes, dans les accords S. A. L. T., les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont entendus pour limiter le nombre des vecteurs primaires, c'est-à-dire des vecteurs portés par des sous-marins et des fusées intercontinentales basées dans des silos, parce qu'ils peuvent être contrôlés par leurs satellites respectifs. Mais faut-il rappeler que le potentiel qu'ils se sont mutuellement consenti, confère à chacun d'eux le pouvoir de détruire plusieurs fois la planète ? Faut-il aussi rappeler surtout qu'ils se sont reconnu en contrepartie l'absolue liberté d'accroître le nombre de leurs vecteurs secondaires et de leurs charges nucléaires ? Dénucléariser la France serait, dans ces conditions, énoncer à faire de son territoire un sanctuaire et, par conséquent, admettre qu'il puisse être, à nouveau, le théâtre d'un conflit armé. Aucun Français ne peut souscrire à pareille éventualité.

Deuxièmement, la défense nucléaire ne peut être que nationale. Est-elle pour autant possible, c'est-à-dire crédible pour un agresseur éventuel ?

Certains en doutent. Ils font valoir à cet égard deux arguments.

La disproportion des potentiels de frappe nucléaire d'abord : face aux immenses arsenaux que possèdent les deux grands, les vingt mille kilotonnes dont nous disposons actuellement ne serviraient à rien ; ensuite la disproportion des dimensions respectives des territoires, enjeu d'un éventuel conflit. On dit alors : les grandes puissances pourraient encaisser notre riposte nucléaire, alors que, en cas de conflit aux extrêmes, nous serions, quant à nous, purement et simplement rayés de la carte du monde. Toute utilisation de l'arme nucléaire de notre part serait donc non crédible.

Il faut répondre. L'argument fondé sur la disproportion des forces méconnaît la différence fondamentale qui sépare la stratégie nucléaire des deux grands et notre stratégie nationale.

Comment expliquer l'accumulation par les deux grands de stocks d'armes capables d'anéantir plusieurs dizaines de fois le territoire adverse, sinon par l'espoir, secrètement couvé de part et d'autre, d'atteindre un jour à l'hégémonie mondiale par la destruction au départ du potentiel nucléaire adverse ? Notre ambition, en revanche, est tout autre. Elle ne vise qu'à décourager une menace sur nos centres ou nos intérêts vitaux grâce à la possession de moyens dissuasifs donc défensifs, et non de moyens de destruction préventive c'est-à-dire offensifs.

La deuxième critique peut être également réfutée : l'argument fondé sur la disproportion des dimensions respectives des territoires n'est pas recevable. S'il n'est pas niable que chacun des deux grands est en mesure, comme je l'ai dit, de nous rayer plusieurs fois de la carte du monde, il est clair que celui qui prendrait un tel risque s'affaiblirait dangereusement vis-à-vis de l'autre à la fois en raison des pertes qu'il risquerait de subir en retour mais aussi en raison de la diminution appréciable de son potentiel nucléaire utilisé pour l'agression initiale.

Toutes ces raisons me permettent d'affirmer avec force que la création d'une force nucléaire nationale effectivement capable d'assurer l'intégrité du territoire est à notre portée. Cette force, d'ailleurs, existe : c'est la force nucléaire stratégique française.

Sa puissance est dès maintenant suffisante pour avoir l'effet dissuasif recherché. Sa capacité globale est pratiquement invulnérable en raison de la diversité et de la dispersion de ses composantes.

L'outil que constitue la force nucléaire stratégique est lui-même protégé par les forces de sûreté du territoire qui défendent les points sensibles, qui préservent les cellules de décision et qui, grâce aux forces de défense opérationnelle du territoire, sauvegardent le fonctionnement régulier de la vie économique et sociale du pays.

Le soin que nous apportons à la défense de nos intérêts vitaux est déjà, par lui-même, une forme de participation à la défense de l'Europe dont M. le ministre des affaires étrangères soulignait ici, il y a quelques heures, toute l'importance, dans un discours remarqué.

La politique de défense française n'a jamais été celle de la France seule. Elle a toujours été celle de la France indépendante, et bien des observateurs ont fait, volontairement ou non, un contresens en estimant que la politique française de défense était celle de la solitude et du refus de coopérer. Nous sommes membres de l'Alliance atlantique et décidés à le demeurer et à nous y montrer, s'il était nécessaire, de bons alliés. Nous sommes favorables à une forme de coopération multilatérale entre européens dans le domaine concret des armements conventionnels, ce qui est aujourd'hui ce que l'on peut faire de plus raisonnable et de plus positif.

Les détracteurs de l'effort militaire que je viens de décrire ont un dernier argument : nous préparons une guerre nucléaire qui n'aura pas lieu, en revanche nous négligeons les formes modernes de conflit que constitue par exemple le contrôle des sources de matières premières et d'énergie. Je vois, dans cette affirmation, un aveu et un hommage : la reconnaissance de l'efficacité de notre système militaire qui interdit tout recours aux armes, un hommage à notre politique de défense qui limite les différends entre puissances et tend à orienter leur compétition sur le terrain économique.

Si la protection de notre territoire national et de l'approche de nos frontières constitue la priorité absolue puisque c'est la condition de notre survie même, la France ne saurait aussi bien se replier sur l'hexagone. Elle entend participer au maintien de la paix dans le monde.

En effet, d'une part, la paix hors d'Europe est un gage et une condition de la paix en Europe, nous le voyons tous les jours ; d'autre part, la présence de la France sur le théâtre extra-européen est nécessaire à la fois pour défendre ses intérêts et pour défendre les valeurs humaines et l'idée de liberté à la promotion desquelles elle a tant contribué.

Les actions conduites par notre pays pour sauvegarder nos intérêts hors d'Europe et pour contribuer, dans la mesure de nos possibilités, au maintien de la paix mondiale se développent sur de nombreux plans.

Les armées y contribuent pour leur part de deux façons : en menant une politique active de coopération militaire largement diversifiée ; en manifestant la présence française sur les points du globe où les circonstances l'exigent, grâce à une capacité d'intervention constamment adaptée.

Notre politique de coopération militaire dont je souhaite vous entretenir quelques instants emprunte trois voies principales.

Tout d'abord, nous fournissons à un certain nombre de pays une assistance militaire appréciable dans le cadre des accords qui nous lient à eux. Cette assistance revêt essentiellement deux formes : d'une part, l'envoi dans les pays intéressés de quelque 2.000 conseillers, instructeurs et spécialistes militaires ; d'autre part, la prise en charge de la formation d'environ 3.000 cadres et spécialistes militaires dans nos propres écoles. En France, l'école navale, l'école de l'air et l'école supérieure de l'intendance reçoivent en permanence des stagiaires étrangers.

Depuis 1972, nous nous efforçons d'accroître le nombre des places offertes dans les stages existants et de diversifier ces stages qui vont désormais inclure aussi l'école militaire spéciale interarmées de Coëtquidan et les écoles supérieures d'application de l'armée de terre.

A ces formes d'assistance qui intéressent les pays africains francophones et certains pays d'Extrême-Orient avec lesquels nous sommes traditionnellement liés, s'ajoute, en second lieu, l'assistance associée aux ventes de matériel. Ces ventes servent, en effet, de support au développement de notre politique de coopération militaire vers d'autres Etats.

La coopération revêt ici également plusieurs formes : stages offerts sur notre territoire, principalement dans nos établissements et accessoirement chez les industriels ; envoi de missions militaires dans les pays concernés ; aides fournies par des sociétés de services spécialisées.

Pour situer l'ampleur de cet effort, je rappellerai que nos ventes de matériel aux pays non européens représentent environ 50 p. 100 du total de nos ventes d'armement, soit moins de 4 p. 100 du total des exportations françaises. Peut-être n'est-il pas inutile de préciser la part de la France dans le commerce mondial des armes. L'agence américaine pour le contrôle des armes et des armements a fait, sur ce sujet, rapport au congrès en septembre dernier. D'après ce document, notre part n'est que de 2,5 p. 100 du commerce mondial et nous figurons loin derrière les deux grandes puissances, russe et américaine, qui assurent à elles seules 80 p. 100 de ces ventes.

Ces quelques chiffres mettent en évidence que l'avantage que nous apportent ces ventes n'est que très accessoirement un avantage financier. Certes, nous en retirons la possibilité d'allonger d'environ 30 p. 100 les séries de matériels fabriqués : il en résulte une réduction des prix de vente à nos propres armées.

Il est également vrai que nos industries d'armement, qui disposent souvent chez nous, par la force des choses, d'une situation de quasi-monopole, sont ainsi confrontées à la concurrence des firmes étrangères. Cela contribue à la compétitivité et au rendement satisfaisant de nos industries d'armement.

Mais le véritable intérêt de ces exportations et des prestations de service qui leur sont associées est ailleurs. Il est d'abord dans les liens d'amitié que nous nouons à ces occasions avec les pays qui en sont les bénéficiaires, ce qui contribue à renforcer l'influence française auprès d'eux. Il est surtout, j'y insiste, dans la contribution que nous apportons ainsi à des pays dépourvus de la capacité industrielle nécessaire et qui, sans nous, ne pourraient assurer leur défense, donc leur indépendance. Je tiens également à préciser que ces exportations font l'objet d'un contrôle administratif et politique rigoureux, aussi bien au stade de la prospection et des négociations qu'au niveau des ventes elles-mêmes.

Une troisième voie empruntée par notre effort de coopération militaire est celle des concours à caractère humanitaire apportés par nos armées à certains pays en voie de développement, à titre occasionnel ou permanent.

Parmi les prestations permanentes, j'insisterai surtout sur les 600 médecins militaires d'active qui servent au titre de la coopération, notamment en Afrique, soit un tiers du potentiel médical militaire. Parmi les prestations occasionnelles je citerai, à titre d'exemple, les transports de matériel de première nécessité effectués, au printemps dernier, par la marine et l'armée de l'air lors des inondations qui ont éprouvé la Tunisie, les transports de denrées alimentaires et de médicaments au profit des régions sahéliennes, enfin, l'envoi, au moment de Noël l'année dernière, au Nicaragua, de notre élément médical d'intervention rapide.

Pour manifester notre présence militaire sur les points du globe où les circonstances l'exigent, nous nous sommes dotés de forces interarmées d'intervention. Ces forces, qui sont temporaires, peuvent être rassemblées et mises sur pied en cas d'intervention outre-mer. En ce qui concerne la composante terrestre, ses éléments sont fournis notamment par la 11<sup>e</sup> division et la 9<sup>e</sup> brigade de parachutistes ainsi que par la Légion étrangère. La composante air est mise sur pied par prélèvement de moyens sur les unités de métropole : avions de combat et de transport. La composante marine comprend des moyens aéronavals d'assaut, de combat et de transport.

En sus des forces interarmées d'intervention, notre présence militaire hors d'Europe est assurée par deux éléments. D'une part, les forces de présence outre-mer comportant quelque 20.000 hommes répartis sur une vingtaine d'implantations en Afrique, dans l'Océan indien, aux Antilles et dans le Pacifique. D'autre part, la marine de haute mer dispose principalement de porte-avions, de porte-hélicoptères et de frégates permettant d'assurer la liberté de nos approvisionnements vitaux et de participer au maintien de la liberté des mers.

Cet ensemble représente actuellement une capacité relativement modeste, mais celle-ci pourrait être facilement développée pour répondre aux besoins de la conjoncture internationale. Les événements actuels appellent l'attention sur l'importance du rôle qu'il pourrait être appelé à jouer : pour assurer la sécurité des départements et territoires d'outre-mer qui font partie intégrante de la République ; pour protéger les courants de transports essentiels ; pour assurer le libre accès, si besoin est, à certaines sources de matières premières et d'énergie ; enfin, pour assurer, à travers le monde, le développement de la présence et du rayonnement français.

Nous devons être conscients des responsabilités que nous confère, sur le plan mondial, l'existence de ces moyens non négligeables. Nous sommes décidés à les utiliser au mieux dans le cadre de notre politique globale qui est, sans équivoque possible, orientée vers la paix.

La politique de défense dont je viens d'évoquer les grandes lignes assigne à nos armées des missions et fixe à nos industries d'armement des objectifs qui exigent des efforts d'adaptation constants. Je voudrais rapidement faire le point de ces efforts qui justifient le projet budgétaire qui vous est soumis.

L'organisation humaine que constitue l'armée pose actuellement trois problèmes principaux : celui de l'avenir du service militaire, celui des conditions de travail et de vie des cadres permanents de l'armée — sur ce point je remercie M. Parisot de l'excellente étude qu'il a effectuée — et celui du climat des rapports entre l'armée et la nation.

L'avenir du service militaire est une question que nous avons étudiée de façon approfondie.

La conclusion qui se dégage de ces travaux est très nette : il faut maintenir les principes sur lesquels repose notre actuel système de conscription, mais moderniser le contenu et adapter le style du service militaire.

Les propositions les plus diverses ont été faites au cours des derniers mois en ce qui concerne l'aménagement des principes mêmes du service national tels qu'ils résultent de l'ordonnance de 1959 sur la défense et des lois de 1965, 1970 et 1973 : raccourcissement de la durée du service, service différencié, service civique et autres formules.

Lorsqu'on les examine de près, on constate que toutes ces formules ont deux traits communs. D'une part, elles ne répondent pas aux besoins opérationnels de nos armées. Elles conduisent toutes, d'une façon ou de l'autre, à diminuer les effectifs, donc la capacité de nos forces, au-dessous des chiffres actuels qui, je vous renvoie à mon tableau introductif, sont des minima absolus. Vos rapporteurs y ont insisté et il est inutile pour moi d'y revenir.

D'autre part, en raison des contraintes résultant des coûts et des durées de formation, ces solutions tendent toutes, d'une manière ou d'une autre, à constituer deux armées : une armée d'engagés volontaires auxquels seront exclusivement réservées les tâches nobles, et une armée d'employés chargée des tâches les plus banales.

Autant dire que toutes ces formules ne sont que des variantes de celle qui consisterait à supprimer purement et simplement la conscription et à instituer l'armée de métier dont les inconvénients sont bien connus.

Comme le disait justement M. de Chevigny tout à l'heure, c'est une solution très coûteuse et qui n'est pas viable techniquement en raison de la faiblesse du flux des engagements. Ce flux est actuellement, pour l'armée de terre, de moins de 10.000 par an. Avec une armée de métier, il devrait être, en régime de croisière, de 180.000 par an, ce qui est proprement aberrant. Je constate d'ailleurs que tous les pays qui ont aboli la conscription, Angleterre et Etats-Unis notamment, connaissent actuellement de sérieuses difficultés et des problèmes insurmontables dans ce sens.

Mais le principal inconvénient de l'armée de métier me paraît d'ordre politique. Certes, un pays comme la France est trop évolué et ses traditions démocratiques sont trop anciennes pour qu'une armée menace sérieusement le libre fonctionnement de ses institutions. Mais, dans le contexte de la dissuasion nucléaire, plus encore que précédemment, un système de défense n'est crédible que si l'armée sur lequel il repose s'identifie réellement à la nation qu'elle a la charge de défendre, ce qui est notre but et l'objet de tous nos efforts.

Si je suis très ferme sur le maintien du service militaire universel de douze mois, je pense, en revanche, que le contenu et le style du service doivent être améliorés. En ce domaine, les actions à entreprendre sont centrées sur trois idées principales : rendre le service plus juste moderniser l'instruction et, dans une certaine mesure, améliorer l'utilisation du contingent.

Rendre le service plus juste signifie, en premier lieu, abaisser le nombre des exemptions. Ce taux, qui était faible pendant la période de 1957 à 1960, est actuellement trop élevé. Il est générateur d'abus qui portent atteinte à l'universalité du service. Il doit être abaissé.

Il y a certainement là un moyen extrêmement simple de remédier, dans une certaine mesure, à la crise des effectifs que vos rapporteurs, avec une unanimité dont je les remercie, dénonçaient tout à l'heure.

Il me semble nécessaire, ensuite, de revoir le système des affectations. Dans tous les cas qui n'ouvrent pas un droit justifié par des raisons sociales à une affectation rapprochée ; le service sera accompli dans une région différente de la région d'origine ; ce principe de « dépaysement minimum pour tous » doit, me semble-t-il, devenir la règle.

En troisième lieu, les conditions d'emploi des appelés sont parfois contestables. On a tendance, souvent, à affecter à des postes d'employés les titulaires de qualifications élevées.

Il est évident que l'armée ne peut offrir les emplois correspondant exactement aux compétences techniques des appelés. La recherche d'une adéquation systématique entre professions civiles et emplois militaires n'est même pas souhaitable. Elle conduit, par exemple, à affecter dans des emplois sédentaires des garçons possédant les aptitudes physiques requises pour des postes de combat.

Ces erreurs, qui sont très partielles, doivent cesser et l'on doit tendre à une meilleure utilisation des appelés en retenant comme premier critère, dans ce domaine, le critère d'aptitude physique.

Enfin, les charges qui pèsent sur les appelés pendant leur service militaire doivent être réparties aussi également que possible. Il nous faudrait alléger ces charges, notamment pour ceux qui, en raison de leur situation familiale, en supportent le poids le plus lourd : allocations spécifiques, avantages en nature, aide au transport des permissionnaires. Tout cela est à préciser et les études en cours doivent aboutir prochainement.

Moderniser l'instruction est mon deuxième objectif. Cette modernisation doit être recherchée dans plusieurs directions.

Un des reproches faits au service militaire actuel, c'est que, dans certains cas, l'armée confie moins de responsabilités et donne moins d'occasions d'initiative aux jeunes que ne leur en propose, à âge et niveau égal, la vie civile pourtant de plus en plus dominée, par le souci de sécurité. Le système d'instruction est actuellement revu en fonction de ces éléments. Vous connaissez, à cet égard, les recommandations du chef d'état-major de l'armée de terre dont la presse s'est fait l'écho.

D'un autre côté, la planification de l'instruction sera assouplie. Le but est de laisser aux chefs de corps et aux commandants d'unités élémentaires le maximum de latitude possible dans l'organisation et la conduite de l'instruction.

Il faut aussi — et cela me paraît primordial — qu'au cours de l'instruction l'accent soit mis sur la préparation au combat, la vie en campagne et le travail d'équipe. Déjà, un effort notable a été entrepris dans ce sens. Mais certaines insuffisances ou même certaines lacunes existent toujours. Il est nécessaire de les éliminer. Dans le même esprit j'attache une extrême importance au développement de la pratique généralisée du sport dans les armées.

Toutes ces actions demanderont l'augmentation des moyens consacrés à l'instruction. J'entends par là non seulement les moyens nécessaires à l'instruction proprement dite, mais aussi ceux qui sont consacrés à la vie courante des unités et au casernement. Déjà, ainsi que vos rapporteurs l'ont signalé, un effort a été entrepris pour doter les casernements du chauffage central et rénover les locaux.

Puisque j'évoque le problème des casernements, je tiens à signaler l'effort important entrepris en faveur de la gendarmerie, pour laquelle il reste cependant encore beaucoup à faire : 45 p. 100 environ des logements ont plus de cinquante ans et un pourcentage comparable est dépourvu du confort moderne. L'Etat a très sensiblement augmenté son effort : les crédits ont plus que doublé depuis 1971.

En outre, pour faciliter l'action des collectivités locales, que je tiens ici à remercier, le prix plafond servant à calculer les loyers versés par l'Etat a été relevé l'an dernier de 80.000 à 100.000 francs. A ma demande, il vient à nouveau d'être majoré de 6 p. 100 au mois de septembre.

Par ailleurs des démarches ont été entreprises auprès des ministres des finances et de l'équipement pour corriger certaines incohérences de la réglementation, en particulier celle des H.L.M. qui ont pu compliquer la mise au point des opérations entreprises par les collectivités locales.

Améliorer l'utilisation du contingent est, comme je l'ai dit, ma troisième grande préoccupation.

Actuellement, deux traits caractérisent les appelés : un niveau de qualification plus élevé qu'auparavant et un désir accru de participation. Par ailleurs, les formes de conflit auxquelles nous devons nous préparer exigent des combattants l'aptitude à prendre plus d'initiatives et de responsabilités que naguère. Enfin, ce dont nous manquons le plus aujourd'hui, c'est un encadrement suffisant au niveau de la troupe.

Pour ces trois raisons, j'estime qu'il nous faut exploiter au maximum les ressources potentielles d'encadrement qui existent dans le contingent, c'est-à-dire : augmenter très sensiblement le nombre d'officiers, de sous-officiers et de gradés appelés ; revoir profondément les critères de sélection utilisés en ce domaine : le niveau d'instruction n'est pas forcément le seul gage

d'une bonne aptitude au commandement ; enfin, adapter le système de formation en fonction des caractéristiques propres de la ressource et des emplois à confier aux appelés-cadres.

D'autre part, les appelés seront mieux utilisés si nous arrivons à les faire participer davantage au choix de leur affectation. A l'intérieur de règles générales — dépaysement géographique minimale, aptitude physique, lutte contre la surqualification — il me semble possible, et il est en tout cas souhaitable, d'instituer un dialogue véritable entre les appelés et l'autorité chargée de la décision.

Dans le domaine de l'enseignement et de la promotion sociale, mon avis est qu'il s'agit moins, pour les armées, de former que d'informer et de faciliter la mise sur pied, en liaison avec les autorités civiles compétentes, de stages de formation postérieurs au service et facilitant l'insertion de l'appelé dans la vie active. C'est en ce sens que le service de formation professionnelle des armées, les officiers orienteurs et les officiers conseils développeront leur action.

En second lieu, il est évident que tous les efforts que je viens d'énumérer seraient vains si un certain nombre d'actions n'étaient parallèlement entreprises en ce qui concerne le personnel d'active.

Ces actions s'articulent autour de trois idées : mettre au point une politique d'encadrement, revoir l'organisation des unités, améliorer la condition matérielle des cadres.

Mettre au point une politique d'encadrement tout d'abord.

Une telle politique passe par l'établissement des statuts du personnel officiers et sous-officiers. Je ne m'étendrai pas sur les travaux en cours. Je veux simplement dire ici que j'y vois, pour ma part, une étape fondamentale de la politique que je me suis fixée.

Mettre au point une politique d'encadrement, c'est aussi, sur un plan général, établir des schémas types de déroulement de carrière. Ces schémas, directement liés aux statuts dont je viens de parler, devront notamment permettre de prendre position sur la liaison qui doit exister entre le grade, la fonction occupée, les perspectives de carrière et la progression de la situation matérielle des intéressés.

Du point de vue de l'emploi, il convient de faire un effort tout particulier en faveur de ceux qui, dans les unités, encadrent la troupe. L'importance qui s'attache à ces fonctions difficiles, quelquefois ingrates, doit être reconnue et prise en compte à leur juste place, dans le déroulement des carrières.

J'entends aussi revoir quelque peu l'organisation des unités, et cela dans une double optique : celle de la réduction des charges pesant sur les unités, d'une part, celle d'une autonomie renforcée, d'autre part.

La réduction des charges pesant sur les unités doit d'abord conduire à diminuer certaines des servitudes qui limitent leur potentiel. Elle doit aussi aboutir à alléger les tâches administratives confiées à ces unités.

Donner davantage d'autonomie aux unités veut dire accroître les possibilités d'initiative et de liberté d'action des chefs de corps et des commandants d'unité. C'est, dans le domaine financier, l'esprit même des budgets de fonctionnement qui sont, je crois pouvoir le dire, une réussite. Nous songeons, dans d'autres domaines, à des mesures aussi positives.

Troisième grande préoccupation en ce qui concerne les cadres : leur condition matérielle. Les rapporteurs des trois armes ont largement plaidé dans ce sens et je veux leur dire que je partage leurs préoccupations.

L'effort entrepris à ce point de vue depuis quelques années va être poursuivi et même accentué autant qu'il est possible.

Notre objectif est de procéder à l'établissement d'un plan cohérent de revalorisation de la condition militaire faisant la synthèse de tous les travaux en cours — soldes, indemnités, aménagements de carrière. Malgré les délais considérables que nécessite un tel travail, le budget de 1975 vous proposera à cet égard des choix et des priorités. Mais toutes les mesures d'amélioration ne sont pas obligatoirement des mesures à incidence financière directe. Aussi ai-je entrepris, en même temps, l'amélioration de l'emploi de certains moyens existants : action sociale des armées, S. O. G. I. M. A., aides du service de santé aux familles, caisse nationale militaire de sécurité sociale, mutuelle, etc.

Les diverses actions que je viens rapidement d'énoncer devant vous doivent permettre aux armées d'être plus opérationnelles, donc plus efficaces.

Mais elles ont essentiellement pour objectif de valoriser l'image des armées dans le pays, car — nous le savons bien — une armée n'a et ne peut avoir de sens qu'autant qu'elle est en harmonie complète avec le pays qu'elle a pour mission de protéger et de défendre.

C'est pourquoi — et je crois répondre en cela aux préoccupations exposées par M. Parisot — je continuerai, comme j'ai déjà entrepris de le faire, à lutter contre toutes les entreprises antimilitaristes, ou plus exactement contre toutes les actions destructrices qu'elles exercent dans notre pays.

L'indifférence ou l'hostilité dont les armées font l'objet résultent, me semble-t-il, moins de l'efficacité de la propagande antimilitariste, permanente dans notre pays, que de la méconnaissance ou même de l'ignorance dans laquelle sont la plupart des gens pour tout ce qui touche à notre appareil militaire.

D'où la nécessité de mener un effort d'information sur un double plan : d'une part vers l'extérieur, j'ai arrêté un programme d'information pour l'année à venir. D'autre part au sein des armées, le manque de motivation de certains appelés a, de toute évidence, un rapport direct avec le fait qu'ils connaissent peu ou mal les nécessités ou les problèmes de notre défense.

Un débat s'est instauré depuis un certain temps, aussi bien à l'intérieur des armées qu'entre celles-ci et certains ministères civils, touchant la part que nous devons prendre dans certaines actions d'intérêt général ainsi que sur les modalités de nos interventions.

Mon choix est clair : je souhaite que les armées, sans perdre de vue le caractère prioritaire de leur mission militaire, participent de la façon la plus active à tout ce qui intéresse la sécurité collective et prennent en charge certains travaux d'intérêt général. Notre politique de défense suppose, enfin, des moyens financiers, qui ont été définis par M. Monory dans son rapport. Ils sont étudiés, planifiés dans les plans à long terme, et aussi, en ce qui concerne l'équipement, dans des lois de programme sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer chaque année de façon complète et détaillée en votant la loi de finances.

Je crois, en ce sens, que la suggestion de M. Monory en ce qui concerne les « plans glissants » est intéressante. Aussi, dans toute la mesure possible, je m'efforcerai, année après année, d'y répondre en marquant très clairement dans nos formulations comment nous entendons passer d'une loi de programme déterminée à l'examen à cinq ans. Il me paraît parfaitement normal que, chaque année, votre assemblée puisse se prononcer sur le programme des cinq années à venir et j'en donne acte à M. le rapporteur.

Le projet qui vous est soumis pour 1974 aboutit à un certain nombre de chiffres sur lesquels, faute de temps, je ne veux pas revenir.

Comme je l'ai dit plus en détail à vos commissions, quatre préoccupations majeures m'ont guidé dans la préparation de ce budget : d'abord, mettre un terme à la déflation des effectifs militaires et poursuivre le plan de développement des effectifs de la gendarmerie ; en deuxième lieu, prendre des mesures pour redresser les situations matérielles des personnels militaires ; ensuite, poursuivre les efforts entrepris pour améliorer les conditions d'exécution du service national ; enfin, assurer intégralement l'exécution de la troisième loi de programme militaire.

Sur deux de ces points, je voudrais préciser quelques chiffres au risque de répéter ce qu'ont pu dire certains de vos rapporteurs.

Les mesures catégorielles spécifiques aux personnels militaires s'ajoutant aux mesures catégorielles générales à la fonction publique et aux hausses normales des traitements s'élèveront en 1974 à 183 millions de francs. En 1972, elles étaient de 40 millions de francs et, cette année, représentent 120 millions.

L'enveloppe d'autorisations de programme du titre V est de 22.000 millions de francs, alors que 19.873 millions seulement avaient été programmés par la loi du 19 novembre 1970. Cette différence de 10,7 p. 100 a été dégagée pour couvrir des hausses de prix réelles plus fortes que celles prévues en 1970.

Le budget de programmes annexé au « bleu » de la loi de finances permet de préciser les principales destinations de ces crédits. Les programmes de soutien qu'on ne peut sans artifice ventiler entre les programmes des forces et qu'il n'est guère possible de réduire retiennent 26,8 p. 100 des crédits. La recherche, le développement et les essais non liés à des programmes d'armement en cours prennent 6,4 p. 100 ; les forces et moyens d'usage général, transports aériens, transmissions, ... 10,8 p. 100. Restent dans ces conditions 16,2 p. 100 pour les forces nucléaires stratégiques, 17,8 p. 100 pour les forces de manœuvre, 18,2 p. 100 pour les forces de sécurité générale, gendarmerie, défense opérationnelle du territoire, défense aérienne, forces de sûreté des approches maritimes, et 4,1 p. 100 pour les forces d'action extérieure.

Cette ventilation, sur laquelle j'ai insisté, traduit assez bien, je crois, ce que sont et nos contraintes et nos priorités. Le chiffre apparemment élevé des soutiens montre qu'une armée moderne de conscription ne peut vivre sans une base importante de centres de formations et de recrutement, ce qui d'ailleurs a été, dans le domaine de la marine, souligné par M. Boin tout à l'heure, sans moyens de transport et sans infrastructure, sans services de santé et de matériel, sans organismes d'intendance et de commissariats.

Toutes ces tâches souvent ingrates ne peuvent sans grave danger être négligées. Je ferai tout mon possible pour améliorer leur efficacité au service du commandement, notamment en tirant tout ce qu'il faut de la procédure des budgets de gestion.

Les rapporteurs de vos commissions ont exprimé le désir que la part du titre III, c'est-à-dire des dépenses de fonctionnement, devienne avec les années nettement plus importante, et, à ce titre, MM. Parisot, de Chevigny, Taittinger et Boin ont été, me semble-t-il, particulièrement pressants. Je crois que cette question doit être considérée de façon objective, pragmatique et sans *a priori*. Dans le projet de budget pour 1974 la part des dépenses du titre III s'élève à 53,30 p. 100. Elle est ainsi plus forte que dans le budget initial de 1973 où elle était de 52,59 p. 100. Rappelons que, par exemple pour celui de 1969, elle était de 50,73 p. 100.

Je pourrais donc vous dire que nous allons dans le sens que vous souhaitez. De plus, le budget exécuté du fait des crédits de répartition en provenance des charges communes, des transferts de ressources au moment de la loi de finances rectificative et d'autres virements, donne une part nettement plus importante aux dépenses de fonctionnement. Pour toutes ces raisons, celles-ci se sont élevées, en réalité, à 57 p. 100 en moyenne ces dernières années.

Mais il faut démystifier les chiffres. Le classement des dépenses entre le titre III et le titre V obéit, en fait, à des critères de coutume et de commodité administrative. Certaines dépenses du titre III pourraient être réalisées au titre V et inversement. D'ailleurs, le titre V permet des dépenses de salaires exécutées dans les entreprises ou dans des établissements publics tels que le commissariat à l'énergie atomique. Il serait donc erroné de faire de cette proportion un critère rigoureux de jugement sur l'équilibre et un moyen d'orientation de notre politique de défense. Il n'en reste pas moins que les dépenses du titre V, après avoir monté en proportion au lendemain de la guerre d'Algérie, et c'était normal, devraient plutôt, toutes choses égales, diminuer relativement dans les années à venir. Plusieurs phénomènes joueront dans ce sens : l'arrêt de la déflation des effectifs, les mesures indispensables pour améliorer la condition des personnels militaires et l'exécution du service national...

Je comprends votre souci. Je voudrais seulement qu'il ne soit pas interprété comme un jugement défavorable sur nos efforts en matière d'armement. Il faut comprendre, bien au contraire, qu'une armée moderne et efficace ne peut plus être désormais une armée d'effectifs.

Tels sont, monsieur le président, mesdames, messieurs, les objectifs et les moyens de notre effort militaire.

J'espère vous avoir montré que notre politique, avant tout orientée vers la défense du territoire national, ne pêche pas par ambition excessive, mais qu'elle n'est pas non plus celle d'un pays replié sur lui-même et oublieux de ses responsabilités. (Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Giraud.

M. Pierre Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous demanderai beaucoup d'indulgence car je suis ici depuis neuf heures quinze hier matin. Monsieur le ministre, j'étais sur le point de renoncer à toute intervention relative aux « grands problèmes » de la défense nationale ; mais dans la mesure où vous les avez abordés, ce qui était parfaitement votre droit, je me permettrai d'y faire quelques allusions, ce qui alourdira, bien sûr, mon exposé.

Je voudrais d'abord dire, monsieur le ministre, puisque c'est la cinquième fois que mon groupe me demande d'être son porte-parole dans la discussion des crédits de la défense nationale, que je suis un peu revenu sur les illusions que je me faisais à l'origine quant à l'efficacité des observations des parlementaires. Je me bornerai donc à une énumération des problèmes.

J'estime que l'effort consenti en faveur des personnels de tous grades, de toutes spécialités et de tous statuts militaire ou civil dépendant du ministère des armées est insuffisant, compte tenu de l'inflation qui sévit.

S'il est exact que les militaires, comme d'ailleurs l'ensemble des fonctionnaires, ne choisissent pas leur carrière en fonction des gains qu'ils peuvent y réaliser, il n'en faut point en tirer argument pour lésiner sur les avantages matériels qui leur sont dus. L'armée française n'est pas une légion d'archanges combattants ; elle est formée de citoyens qui doivent pouvoir boucler leur fin de mois. Certaines difficultés que vous connaissez dans le recrutement, à tous les échelons, prouvent le bien-fondé de ces observations et je n'aborde qu'avec discrétion la qualité de ce recrutement difficile.

La situation qui s'aggrave du fait que beaucoup de contrats d'engagement ne sont pas renouvelés, rend assez vain ou décevant l'effort consenti pour la formation de spécialistes hautement qualifiés nécessaires dans une armée moderne, sauf si l'on considère l'économie nationale dans son ensemble.

Pour ce qui est du contingent, le groupe socialiste persiste à critiquer la médiocrité des primes d'alimentation, du prêt du soldat, l'insuffisance des bons de transport pour les permissions, les mauvaises conditions de casernement dans notre société de consommation.

Je voudrais, d'autre part, attirer votre attention sur la nécessité d'un entraînement suffisant des hommes et d'un entretien régulier des matériels. Il est vain de posséder un matériel sophistiqué s'il n'est pas parfaitement entretenu. C'est pourquoi il ne faut point lésiner sur les primes de technicité et sur celles qui, telle la prime d'hébergement, compensent les servitudes réelles et anormales, et sur la pyramide des grades.

Pour terminer, j'aimerais souligner quelques aspects de ce budget. Je souhaite voir par exemple une meilleure coordination des services de santé militaires et des services civils pour éviter les doubles emplois et assurer leur pleine efficacité, un renforcement des effectifs de la gendarmerie dont la tâche devient de plus en plus difficile et diversifiée, défendre les arsenaux et établissements industriels de l'Etat contre une privatisation ainsi que le statut de leurs travailleurs.

Elu parisien, j'attire votre attention d'une part sur les conditions de logement de la Garde républicaine, et, d'autre part, sur les conditions de plus en plus difficiles du corps des sapeurs-pompiers de la capitale dont le recrutement est un peu compromis malgré le juste renom de ce corps d'élite.

Enfin, on s'étonnerait si, abordant les problèmes catégoriels, je n'insistais pas sur le problème du remboursement du trop versé à la sécurité sociale sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, sur l'attribution des pensions d'invalidité au taux de grade pour les militaires de carrière mis à la retraite avant 1962 et, enfin, sur la fameuse indemnité d'expatriation en Allemagne de 1956 à 1963.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de mon exposé qui devait être fondé sur une analyse de l'armée nouvelle. « L'armée nouvelle » de Jaurès dont on a pu dire dès 1915 qu'elle n'était pas une œuvre de circonstance et de diversion, me semble parfaitement d'actualité.

Je me bornerai à en exposer quelques principes. Jaurès disait : « Comment porter au plus haut point, pour la France et pour le monde incertain dont elle est entourée les chances de paix et, si, malgré son effort et sa volonté de paix, elle est attaquée, comment porter au plus haut point les chances de salut, les moyens de victoire ? N'est-ce pas là résumer la double et indivisible volonté de paix internationale et d'autonomie nationale ? »

Enfin, il ajoutait : « Il faut que la nation organise sa force militaire sans aucune préoccupation de classe ou de caste, sans autre souci que la défense nationale elle-même. » Ne voilà-t-il pas un excellent point de départ pour une analyse de la situation actuelle ?

Je me bornerai à relever quelques points qui me semblent convenir parfaitement à notre système actuel. Premier point : la nécessité d'un service militaire court, contrairement à ce que vous avez affirmé ; le groupe socialiste réitère ses affirmations en faveur d'un temps de service qui permette aux recrues de se former en quelques mois étant entendu que, par la suite, des périodes sérieuses de réserve devraient permettre de les entraîner dans le maniement des armes.

Deuxième affirmation : il est essentiel que les soldats et l'armée sachent exactement suivant la formule des films qui nous ont été présentés à la Libération « Pourquoi nous combattons ? » qu'il s'agit essentiellement de la défense du pays et non pas, comme il a pu être dit, du dernier rempart d'une société libérale. Si vous ne donnez pas à ces termes un sens économique, peut-être y verrez-vous le souci de défendre les libertés fondamentales.

En outre, je ne reviendrai pas sur le problème de la lutte contre l'ennemi intérieur. Nous pensons que l'armée française

n'a pas pour tâche de se préparer à lutter contre le Gouvernement issu de la volonté populaire et démocratique et dont l'orientation ne serait plus celle du Gouvernement actuel.

La lutte pour la paix internationale exige que notre pays renonce à poursuivre ses explosions atomiques dans l'atmosphère qui dressent contre nous, peut-être parfois de façon peu désintéressée, l'opinion publique mondiale, que l'on interdise rapidement toutes les expériences nucléaires, même souterraines, que l'on arrête nos fabrications de bombes et d'armes nucléaires et que l'on entame la destruction de notre stock pour montrer la voie à suivre et même si l'on doit en venir à la devise du Taciturne, avec l'appui de l'opinion publique mondiale dont la voix devrait s'enfler et devenir irrésistible, que l'on oblige les autres détenteurs de l'arme nucléaire à aborder la destruction progressive, simultanée et contrôlée de tous ces matériels de mort massive et de ses vecteurs.

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis (forces terrestres).** Ce n'est pas facile. Comment les y obliger ?

**M. Pierre Giraud.** Voilà la traduction actuelle des préceptes jaurésiens pour la paix.

Je voudrais maintenant, et sans plus de transition, en venir à quelques leçons que je crois pouvoir tirer, dans le cadre d'une conception jaurésienne de la nation armée, d'une courte visite que j'ai été amené à faire il y a quelques jours en Israël.

Je voudrais montrer comment ce principe de la nation armée, du soldat citoyen sachant pourquoi il se bat et se battant bien est encore, pour les socialistes de 1973, une conception qui a sa justification.

La guerre israélo-arabe qui vient de se développer nous enseigne d'abord qu'il est indispensable d'avoir une armée permanente constituée par des soldats et des officiers de métier. Cette armée permanente doit faire face à une éventuelle agression. Les délais d'alerte sont des plus réduits dans la guerre moderne et une erreur d'appréciation sur la date de déclenchement des hostilités coûte cher. C'est dans les trois premiers jours que les Israéliens ont subi l'essentiel de leurs pertes. Lors de l'offensive syrienne dans le Golan, où 1.300 chars attaquèrent sur un front de 10 kilomètres, la montée en ligne des brigades israéliennes de réserves qui devaient tenir ce front se fit au fur et à mesure de l'armement des chars, qui montèrent parfois deux par deux avec les équipages disponibles, souvent des officiers, les premiers appelés, d'où les pertes importantes proportionnellement qu'ils subirent.

Donc nécessité de cadres permanents, mais nécessité aussi de les compléter par des réservistes instruits, et c'est pour le groupe socialiste un des points d'accord avec votre exposé, monsieur le ministre, que la nécessité de maintenir la conscription.

**M. Robert Galley, ministre des armées.** Quelle doit être la durée du temps de service ?

**M. Pierre Giraud.** Autre élément observé sur le terrain, cette guerre coûte très cher en matériel. Sur les 1.300 chars qui avancèrent profondément sur le plateau du Golan, abordant presque le lac de Tibériade, 900 furent mis hors de combat, dont 700 sont récupérables par l'armée israélienne. Mais l'efficacité des ponts aériens, voire de certains transports maritimes amorcés un peu avant le conflit, permet de réparer, et au-delà, les pertes subies sur le champ de bataille et, lors du cessez-le-feu, le matériel détruit était déjà plus que deux fois remplacé, et probablement dans les deux camps.

J'ai pu alors mesurer, monsieur le ministre, combien la cadence de fabrication de notre matériel lourd était modeste — non point que je vous demande de l'accroître — en face des possibilités d'amener du matériel de l'extérieur, et combien il était difficile pour un service de renseignements, même bien au point, d'évaluer la puissance de feu d'un adversaire éventuel quand celle-ci peut être modifiée aussi rapidement.

Une autre leçon que l'on peut tirer de cette guerre est la grande efficacité de l'arme individuelle antichar, capable de causer de terribles surprises, même à des combattants bien aguerris. Un sergent des chars que j'ai rencontré terminait la guerre sur son quatrième engin, les trois autres ayant été détruits. En revanche, le char a retrouvé toute son efficacité lorsqu'il s'est agi d'ouvrir vers la route ouest du canal de Suez la voie à l'aviation, neutralisée et paralysée par le formidable arsenal de fusées anti-aériennes Sam 2, Sam 3, Sam 6, dont l'efficacité s'est révélée redoutable et a complètement modifié les conditions des combats par la précision, la densité et la cadence des tirs, comme par la mobilité extrême des plates-formes.

Si les chars ont pu mettre les missiles hors de combat, il n'en reste pas moins que, dans la guerre d'aujourd'hui, le missile a vu son efficacité renforcée, vérifiée, confirmée, aussi bien d'ailleurs sur mer que sur terre, et les responsables de la marine israélienne pensent qu'à l'heure actuelle, pour des mers étroites et sur des côtes, la vedette avec missiles — viendrait-elle de Cherbourg ou d'ailleurs ? — est l'armement idéal, coûtant moins cher et étant plus efficace que les unités de plus fort tonnage.

Mais les armes ne valent que par ceux qui les utilisent. Les soldats des armées arabes ont montré leur très grandes qualités, qui n'étonnent pas si l'on évoque les traditions guerrières de ces nations, même si le commandement n'a pas toujours su tirer parti de la surprise et exploiter de larges possibilités de manœuvre.

Du côté israélien, la nation armée a pleinement répondu à ce que l'on attendait d'elle : mobilisés en hâte, arrivés au front en voitures particulières et en autobus urbains, parfois encore à moitié en tenue civile, les soldats et leurs cadres de réserve se sont rapidement insérés dans le dispositif de défense et, après trois ou quatre jours très difficiles pour redresser la situation, la preuve a été faite que l'amalgame entre l'armée active et l'armée de réserve, s'il est bien préparé, permet de faire face aux nécessités de la guerre la plus sophistiquée et la plus moderne.

Monsieur le ministre, encore une fois, au nom du parti socialiste, je vous affirme que nous sommes partisans d'une armée active, avec un certain nombre d'engagés, pour une courte durée, et de la conscription. Par conséquent, sur ce point, notre position est parfaitement nette.

**M. Robert Galley, ministre des armées.** Monsieur Giraud, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Pierre Giraud.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Robert Galley, ministre des armées.** Monsieur Giraud, c'est avec un grand plaisir que je vous entends. Permettez-moi tout de même de marquer une petite contradiction entre vos paroles sur l'efficacité de l'armée israélienne et des armées arabes et ce que vous avez dit tout à l'heure.

En Israël, la durée du service militaire, avec des périodes, est de 36 mois pour les hommes et de 20 mois pour les femmes, et dans les armées arabes la durée minimum du service militaire est de 24 mois. Peut-être trouverais-je là, je me permets de vous le dire, une preuve de l'efficacité dont vous avez fait un tableau si prometteur.

**M. Pierre Giraud.** Monsieur le ministre, je m'attendais, bien sûr, à cette objection, mais vous êtes trop intelligent pour ne pas savoir que, si les Israéliens ont un service militaire de 27 mois, ce n'est pas pour former leurs soldats, c'est pour des raisons de sécurité nationale, en raison de la pression qui s'exerce à leurs frontières. Lorsque nous avions un service militaire de 26 ou 28 mois, au moment de la guerre d'Algérie, ce n'était pas pour former des soldats, mais parce que nous avions besoin de ces effectifs pour les objectifs qu'à tort ou à raison nous avons donnés à l'armée. Alors, monsieur le ministre, épargnez-moi cette polémique !

En fait, j'ai voulu dire qu'avec un service court l'on pouvait parfaitement former des réservistes, à condition qu'ils sachent exactement pourquoi ils se battent.

La meilleure conclusion à tirer de cette expérience, et je terminerai par là, c'est qu'une armée populaire peut être efficace si elle sait exactement les raisons de son combat, à savoir la survie de la nation.

C'est parce que nous ne sommes pas d'accord avec les conceptions militaires qui s'expriment dans votre budget, qui n'est d'ailleurs pas un budget nouveau, mais la continuation d'une expérience que M. Debré a menée pendant de longues années, et avant lui M. Messmer, c'est parce que nous sommes fondamentalement en désaccord avec vos thèses qu'une fois de plus le groupe socialiste ne pourra voter les crédits de votre budget. *(Applaudissements à gauche.)*

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis.** Bien joué ! C'est ce qu'il fallait démontrer !

**M. le président.** La parole est à M. Guyot.

**M. Raymond Guyot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au printemps dernier, vous aviez promis un grand débat sur la politique militaire de la France et, je le regrette, vous n'avez pas tenu votre promesse.

**M. Robert Galley, ministre des armées.** Ce n'est pas ma faute !

**M. Raymond Guyot.** Le présent débat sur les crédits militaires ne peut en tenir lieu, c'est bien évident.

Le groupe communiste élève donc sa protestation et vous affirme en même temps sa détermination d'agir pour qu'au cours de cette session ait lieu un débat général sur les problèmes de la défense et de l'armée, débat attendu par le pays. Trop de questions touchant l'intérêt supérieur de la nation sont aujourd'hui posées.

Monsieur le ministre, il vous est difficile de nier l'existence de la crise dont souffrent nos institutions militaires. Vous tentez cependant d'en nier la profondeur et refusez de la considérer, ce qui est pourtant évident, comme partie intégrante de la crise qui secoue aujourd'hui l'ensemble de la société française.

Avec vous, votre majorité s'évertue à en masquer les causes réelles. Suivant certains, il suffirait de rendre plus attrayant le service militaire pour les appelés du contingent ; ce serait là le moyen de redonner l'enthousiasme à la jeunesse. Vous vous êtes longuement attardé sur ce point. Vous regrettez la diminution continue du nombre des engagés et réengagés, le recul d'un nombre croissant d'élèves des grandes écoles, y compris de l'école polytechnique, à choisir le métier des armes.

Vous croyez résoudre ces problèmes par la seule amélioration de la situation matérielle des intéressés, accordée d'ailleurs avec parcimonie et souvent par le moyen de primes et d'indemnités, ce qui a l'avantage pour le Gouvernement de n'avoir pas de répercussion sur les retraites, et il procède d'ailleurs de même pour les autres serviteurs de l'Etat.

Pour ce qui est des retraites militaires, nous combattons les manœuvres tendant à rétablir dans son esprit l'article 46, repoussé par l'Assemblée nationale.

Faut-il — vous excuserez le terme — souligner le mépris dont vous faites preuve à l'égard des appelés en portant le prêt de 1,75 francs à 2 francs, et cela à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1974, même pas pour le nouvel an ?

Toutes ces mesures, souvent mesquines, ne parviendront pas à surmonter la crise profonde qui secoue les institutions militaires. Il s'agit, en effet, nous l'avons souligné, d'un aspect de la crise générale de la société, dominée et écrasée par les grands monopoles capitalistes et les sociétés multinationales sans patrie. Cette crise comporte des aspects sociaux, économiques, politiques et, il ne peut en être autrement, militaires.

Votre pouvoir s'est engagé, pour des raisons de classe, dans une politique intérieure autoritaire et réactionnaire et une politique extérieure de tension et de course aux armements, comme nous nous en sommes rendu compte, cet après-midi, lors de la discussion du budget des affaires étrangères.

Votre action, monsieur le ministre des armées, comme celle du ministre de l'intérieur et celle du ministre des affaires étrangères, est entièrement au service de cette politique, contraire à la fois aux intérêts du plus grand nombre des Français, à leur tranquillité comme à la sécurité du pays.

Telles sont, mesdames, messieurs, les causes profondes, réelles, de la crise des institutions militaires. En vérité, il s'agit d'une crise morale. Non seulement les soldats du contingent, mais aussi les engagés, et de plus en plus de sous-officiers et officiers de carrière se posent la question : quel est aujourd'hui le rôle de l'armée ? Une armée, mais quelle armée ?

Si, avec des millions de Français, les hommes qui sont sous les armes se posent de telles questions, c'est donc qu'il y a rupture entre votre politique de défense et l'intérêt de la nation.

Les deux lettres d'officiers, publiées dans *Le Monde* de ce soir, montrent le trouble dont nous parlons ; elles émanent du capitaine Gérard Delas, qui sert à l'état-major logistique de la première armée de Metz, et d'un commandant en poste dans la région parisienne.

En raison de la politique réactionnaire qui est celle du Gouvernement, du pouvoir, vous êtes amené à fixer à l'armée des tâches qui n'ont absolument rien à voir avec la sécurité du pays.

Vous avez vous-même, monsieur le ministre, dans une déclaration fameuse, qualifié l'armée comme « le dernier recours de la société libérale », ou, en termes plus clairs, de la société actuelle basée sur l'exploitation et l'oppression. Ce sont là des paroles graves.

Mais, en raison des faits nouveaux, nous sommes amenés à vous poser d'autres questions.

Vous avez reconnu l'existence d'un bulletin trimestriel de renseignements sur « l'adversaire intérieur », qui porte la mention « confidentiel défense ». Cette entreprise, nous le savons, vise les organisations démocratiques et leurs militants. Ainsi, des citoyens adhérents du parti communiste, de la C. G. T., de la C. F. D. T., de France-U. R. S. S. ou d'autres organisations, comme l'Association des vieux de France, sont classés parmi les « saboteurs potentiels », les « ennemis de l'armée » et donc « de la nation ».

Nous élevons une solennelle protestation contre cette tentative grossière d'assimiler au sabotage ou à la subversion la lutte politique, la lutte syndicale ou l'action pour l'amitié des peuples.

Cette assimilation intolérable porte atteinte aux libertés fondamentales des citoyens, à la Constitution et à la loi. C'est votre pouvoir, monsieur le ministre, qui porte atteinte à l'honneur et au moral de l'armée en confiant à cette dernière de telles besognes de basse police qui la détournent de sa véritable et noble vocation. Cette besogne répugne d'ailleurs à nombre de ses cadres.

Vous avez tenté, à l'Assemblée nationale, de minimiser la portée de cette entreprise. Si vous n'avez rien à craindre, pourquoi refusez-vous la proposition du groupe communiste de l'Assemblée nationale que nous reprenons d'ailleurs au Sénat et qui tend à créer une commission d'enquête parlementaire sur les conditions dans lesquelles les autorités militaires sont appelées à établir ce bulletin trimestriel ?

Ainsi, au scandale des écoutes téléphoniques, dénoncé au Sénat, s'ajoute celui du « bulletin trimestriel ». Il faut, monsieur le ministre, que cesse l'activité inadmissible dont vous chargez certains organismes militaires et qui consiste à surveiller, à moucharder, à fichier les militants de l'opposition démocratique sous la dénomination d'« adversaires intérieurs ».

Nous pourrions vous poser d'autres questions concernant la présence de troupes étrangères — même de troupes franquistes — au cours de manœuvres, de même que sur certains thèmes choisis pour ces manœuvres qui sont de véritables thèmes de guerre civile. Mais je n'ai pas la possibilité de m'attarder sur ce problème.

Cependant, il est certaines questions auxquelles nous aimerions avoir une réponse de votre part. Est-il exact, que, dans chaque région, il existe une unité de réserve de la force d'un régiment, composée d'hommes et de cadres sélectionnés, suivant des critères politiques, et ne comprenant aucun soldat originaire de la région, dont la mission serait de maintenir l'ordre ?

Est-il exact que le commandement de ce régiment reçoit un exemplaire du bulletin trimestriel, les autres remontant d'état-major en état-major jusqu'à votre ministère ?

Enfin, quel rôle exact joue le « groupement interministériel d'exploitation des renseignements sur l'adversaire intérieur », service dont la création fut décidée en 1970 par le général Beauvallet, ancien secrétaire général de la défense nationale ?

Lorsque ce pouvoir parle de propagande antimilitariste, n'est-il pas évident qu'en assignant à l'armée la fonction d'être prête à affronter la masse active du peuple français, traitée en ennemi potentiel, en la détournant de sa seule mission, c'est-à-dire la protection, en liaison avec la population, de l'intégrité du territoire national contre tout agresseur éventuel et la protection des liaisons internationales de la France, en un mot, en isolant cette armée et en la tournant contre la nation, votre pouvoir fait dans le pays une propagande antimilitariste plus nuisible encore que celle de quelques groupes auxquels votre presse s'empresse de faire écho dans le but de susciter la réaction des militaires de carrière.

Nous avons connu certains écrits de généraux et d'amiraux dirigés contre les évêques de France, voire même contre le président de l'Assemblée nationale. Nous avons observé, dans la dernière période, en liaison avec les événements tragiques du Chili, une activité qui tendait à propager auprès de certaines personnes un esprit de caste, une poussée de propagande en faveur d'une armée de métier.

Au sujet du Chili, est-il exact que les arsenaux français et la S. N. I. A. S. livrent du matériel à la junte militaire

chilienne et qu'un chargement de ce matériel français vient d'être opéré à Glasgow ? (M. le ministre manifeste son étonnement.) Je peux vous donner la preuve matérielle de ce chargement à Glasgow.

Il est temps que le débat général promis ait lieu dans les plus brefs délais, dans l'intérêt même de la nation et de son armée.

Le problème que je voudrais soumettre maintenant à votre attention et qui constitue la seconde cause fondamentale de la crise de nos institutions militaires, concerne l'orientation donnée à la politique extérieure de la France, avec ses implications militaires.

Le débat de politique étrangère qui a eu lieu en cette enceinte a mis à nu l'orientation nouvelle de notre politique extérieure, orientation en rupture avec celle du général de Gaulle, en ce domaine, en particulier avec la décision prise à l'époque de dégager la France du traité militaire de l'organisation Atlantique.

Il n'est pas nécessaire de se reporter aux déclarations nombreuses et répétées du Président de la République et du ministre des affaires étrangères. Elles peuvent être résumées ainsi : unifier l'Europe des Neuf en la dotant d'une défense commune au sein de l'Alliance Atlantique, une défense nucléaire englobant donc l'Allemagne dont on sait cependant que les traités lui interdisent de posséder l'armement nucléaire.

Nous sommes loin de l'Europe des peuples à laquelle aspirent les forces ouvrières et démocratiques des pays de l'Europe occidentale.

Dans un premier temps, les forces de frappe britannique et française seront soumises à un commandement unique. Il s'agit de créer un nouveau bloc militaire ouest-européen, intégré à l'O. T. A. N. Ainsi seraient aliénées l'indépendance et la souveraineté de notre pays.

Le risque est grand d'être entraîné dans un conflit où l'intérêt national n'aurait absolument rien à voir, si l'on se reporte à la situation créée par l'administration Nixon, le 25 octobre dernier, lorsqu'elle a ordonné, sans que le Gouvernement français en soit même informé, une mise en état d'alerte des forces nucléaires américaines. Compte tenu de votre politique, ce risque est donc réel.

Nous sommes, est-il besoin de le rappeler, opposés à toute intégration à un bloc, quel qu'il soit. Nous entendons que notre peuple soit seul maître de décider de la politique du pays et du système social dans lequel il veut vivre.

Ainsi, on tente aujourd'hui d'imposer à notre pays une Communauté européenne de défense du genre de celle qui avait été repoussée par le Parlement français en 1954, voici bientôt 20 ans. Cette fois, il ne peut s'agir que d'une C. E. D. nucléaire, et non d'une C. E. D. de « Lebel » et de « Mauser ».

Cette politique intervient dans un moment de détente en Europe, visible en particulier au lendemain de la première phase de la conférence des Etats à Helsinki, qui s'est conclue au printemps par un succès. La voie était alors ouverte à la dissolution des blocs militaires qui existent en Europe et à des mesures de désarmement.

Or toute la politique du pouvoir, singulièrement à partir de juin, vise à freiner, à saboter la détente, à retarder les conclusions de la seconde phase de la conférence des Etats qui se tient, depuis la fin de juillet, à Genève, à boycotter toutes les initiatives, toutes les conférences qui s'efforcent de réduire les armements en Europe centrale.

Dans le domaine militaire, nous assistons à l'abandon total de la défense « tous azimuts » qui était celle du général Ailleret. Désormais, l'Union soviétique — pays qui est ami de la France et dont la politique est orientée vers la détente et le désarmement — est désignée comme l'ennemi potentiel. L'auteur de cette monstruosité — par surcroît véritable provocation — est bien connu de vous, monsieur le ministre, puisqu'il s'agit du chef d'état-major de la marine nationale. A notre connaissance, ces propos n'ont pas été condamnés. L'amiral Marc de Joybert n'a pas fait l'objet, de votre part, d'un rappel à l'ordre, comme vous aviez le devoir de le faire, vous qui êtes si prompt à sanctionner le général de Bollardièrre, coupable d'avoir protesté contre les explosions des armes nucléaires dans l'atmosphère, réalisées dans l'océan Pacifique.

Mesdames, messieurs, le budget qui nous est présenté est en augmentation d'environ 12 p. 100 sur celui de 1972. Les effectifs sont aussi en augmentation. L'essentiel des crédits est concentré sur le développement de la force de frappe. Si cette arme n'est pas un élément de défense nationale pour la France, elle peut

cependant constituer le noyau d'une future défense nucléaire européenne, cadeau dans la corbeille de mariage européen-atlantique.

Les armements classiques sont sacrifiés au bénéfice exclusif de l'armement nucléaire stratégique — *Mirage*, fusées, sous-marins — et de l'armement nucléaire tactique — fusées à charge nucléaire, de faible et moyenne portée — dont les forces de manœuvre doivent être dotées. Par ailleurs, les armements seront désormais et de plus en plus conçus et fabriqués en commun au sein de l'« Eurogroupe » ou de l'union de l'Europe occidentale, c'est-à-dire, dans le cadre de l'O. T. A. N., donc sous direction américaine.

Où est, dans tout cela, l'intérêt national ? Où est le caractère national de l'armée ?

Telles étaient, mesdames, messieurs, les questions que nous entendions poser à ce point de notre débat, alors que tout appelle à doter notre pays d'une armée nationale véritable et forte, ce qu'exposera, dans un instant, mon collègue M. Boucheny. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Palmero.

**M. Francis Palmero.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je présenterai d'abord quelques observations relatives à la situation sociale des personnels militaires en activité ou en retraite. Chacun conviendra que la reconnaissance de la nation doit leur être acquise puisqu'ils l'ont dignement servie. La parité avec la fonction civile doit constituer un impératif constant pour l'Etat. Elle est d'ailleurs inscrite dans le statut général des militaires.

Ainsi que l'avait laissé espérer M. Messmer, alors ministre des armées, le 15 novembre 1963, à l'Assemblée nationale, un aménagement des échelles de soldes des sous-officiers était à rechercher, notamment pour ramener à deux échelles les quatre échelles actuelles.

Nous demandons donc que le conseil supérieur de la fonction militaire établisse un rapport sur l'évolution du classement hiérarchique des officiers et sous-officiers et que le Gouvernement en déduise un plan susceptible de s'appliquer par étapes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1974.

Faut-il rappeler au Sénat que c'est le 20 mars 1958, par une résolution de notre assemblée, qui était alors le Conseil de la République, que la péréquation des pensions, par rapport aux soldes d'activité, a été prévue ? Il conviendrait donc que dans l'application de l'article L 20 du code des pensions annexé à la loi du 26 décembre 1964, la pension de retraite des officiers ne fût jamais calculée sur une solde afférente à un indice inférieur à celui qu'ils auraient acquis avec la même ancienneté de service. D'autre part, la pension de retraite des sous-officiers doit être calculée en tenant compte du grade acquis et des soldes réellement pratiquées en activité.

Pour ces mesures de justice, notre groupe propose que les retraités d'avant 1948 bénéficient d'une pension établie dans ces conditions et que l'examen de leur situation, cas par cas, soit faite en réduisant à deux échelles de solde la base de rémunération des sous-officiers en activité.

Nous demandons également que la forclusion pour les retraités militaires soit levée pour leur permettre de faire valoir leurs droits.

Les pensions de réversion des veuves constituent un autre souci légitime qui dépasse d'ailleurs le cadre des seuls personnels militaires. Les conditions en vigueur avant le 1<sup>er</sup> décembre 1964, prévoyant notamment l'obligation de deux années de mariage avant la cession d'activité du conjoint, font que beaucoup de veuves se trouvent pénalisées par une disposition qui a aujourd'hui disparu. Leur nombre serait de l'ordre de 6.000.

Deux solutions sont alors envisageables. On peut leur accorder le bénéfice soit de l'allocation annuelle sur le taux de 2 p. 100 par annuité, ce qui représenterait une dépense de l'ordre de 4 millions de francs, soit de la pension de réversion, ce qui représenterait une dépense de l'ordre de 7 millions de francs. Compte tenu de la situation difficile de nombreuses veuves, par ailleurs âgées, cette mesure sociale de « rattrapage » nous paraît s'imposer.

D'ailleurs les articles L 38 et L 45 du code des pensions fixant à 50 p. 100 le montant de la pension de réversion semblent de plus en plus dépassés. Dans le cadre de la communauté européenne, ce taux est en Allemagne et au Luxembourg de 60 p. 100, aux Pays-Bas des cinq septièmes. Beaucoup d'organismes de retraites complémentaires ont déjà admis ce fait

évident, car les charges restant à la veuve dépassent souvent 50 p. 100, ne serait-ce qu'à cause de celles qui sont fixes : chauffage, logement, électricité, etc...

Je dirai également quelques mots sur la gendarmerie, qui est responsable de quatre cents missions diverses.

Sur près de 500.000 crimes et délits constatés en 1972 par cette arme, plus des trois quarts ont reçu une solution. En 1972, vingt-cinq gendarmes sont morts dans l'exercice de leur service. Ce chiffre est déjà de seize en 1973 et l'année n'est pas achevée. C'est dire combien les gendarmes, qui ne revendiquent jamais et qui ne font jamais grève, ont droit à notre considération.

Si quelques satisfactions bien légitimes sont intervenues, il reste beaucoup à faire pour améliorer leur carrière.

La revalorisation pour la pyramide des grades sera achevée en 1975. Vous l'avez annoncé. La prime d'habillement est augmentée dans ce budget de 19 p. 100, mais en fait cette augmentation aurait dû être de 100 p. 100 du montant actuel pour combler le retard pris ces dernières années sur le coût des effets.

La normalisation de l'échelon exceptionnel de fin de carrière n'est pas encore acquise et le décret du 19 juillet 1963 n'a pas encore trouvé les prolongements destinés à supprimer les anomalies qui existent encore.

Saurez-vous convaincre le ministre des finances qui se retranche derrière l'article 26 de l'ancien code des pensions, du fait que les retraités rayés des cadres avant cette date n'ont pu percevoir la solde afférente pendant six mois au cours de leur activité ?

Or, au cours d'événements exceptionnels, ces gendarmes en retraite sont rappelés en activité, au même titre que leurs camarades bénéficiaires de l'échelon exceptionnel et aucun n'a jamais failli au devoir.

La majoration spéciale accordée aux militaires non officiers de la gendarmerie n'a pratiquement subi aucune revalorisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1938. Par conséquent, l'avantage consenti à l'origine ne correspond plus actuellement à la réalité.

Il faudrait donc modifier l'article R 78 du code des pensions, afin que ces majorations spéciales, établies en 1879 pour pallier la modicité des pensions allouées au personnel sous-officier, retrouvent aujourd'hui mieux qu'une valeur symbolique.

Par rapport aux policiers en tenue, par rapport aux militaires du régiment des sapeurs-pompiers de Paris, qui dépendent comme eux du ministère de la défense nationale, les gendarmes restent encore nettement défavorisés.

L'indemnité de sujétion spéciale de police est accordée aux gendarmes tout comme aux policiers en raison des servitudes et des risques inhérents à leur métier.

Or, cette indemnité échappe à la retenue pour pension depuis 1945. Le capital-décès n'est accordé qu'aux veuves de fonctionnaires ou de militaires décédés en activité et à celles des retraités qui étaient salariés au moment de leur décès. Par contre, les veuves dont le mari retraité n'exerçait plus aucune activité salariée au moment du décès ne peuvent y prétendre.

Il serait pourtant logique que ces veuves, dont la situation est souvent dramatique, reçoivent, comme les autres, un capital égal à une année de pension, puisque celui qui est reçu par les veuves de militaires en activité correspond à un an de solde.

Nous enregistrons avec satisfaction le renfort des effectifs. En 1974, 2.200 emplois seront créés ; 37 officiers, 1.163 sous-officiers et 1.000 gendarmes auxiliaires. On reste cependant encore très loin des nécessités réelles du service et sans doute faudrait-il éviter d'abord d'employer des gendarmes en dehors des missions qui leur sont traditionnellement propres. Ce fut d'ailleurs la recommandation de notre rapporteur, M. Parisot.

D'autre part, nous avons tous conscience comme vous-même, monsieur le ministre, puisque vous l'avez reconnu, que la moitié des casernements de gendarmerie sont vétustes et devraient être reconstruits et que beaucoup sont dépourvus du minimum de confort. Vous avez bien voulu remercier les collectivités locales ; eh bien, je voudrais vous dire que l'effort qu'elles accomplissent serait encore plus grand si le ministère des finances autorisait la gendarmerie à payer des loyers d'un taux supérieur à 6 p. 100 du prix de la construction neuve, car les conditions ne correspondent plus aux réalités économiques, ni au taux d'intérêt réellement payé par les collectivités locales.

L'année dernière, votre prédécesseur voulait bien me rappeler que la commission nationale des opérations immobilières était saisie du soin de définir les modalités de location de casernes de gendarmerie édifiées par les collectivités locales et qu'un groupe d'études avait été constitué à cet effet.

Peut-on considérer, un an après, que ces études sont enfin terminées ?

En définitive, monsieur le ministre, vous ne recevez pas de pétition des gendarmes. Aussi, les parlementaires qui les représentent au même titre que les autres citoyens ont-ils le devoir de vous rappeler du fait de leur discrétion, qu'ils ont, eux aussi, des problèmes quotidiens à résoudre et que leur situation mérite d'être sincèrement prise en considération. Ce ne sont pas toujours ceux qui crient le plus fort qui sont le plus digne d'intérêt.

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, les luttes et les événements récents ont fait surgir, dans la jeunesse, de nouvelles interrogations sur les problèmes militaires. C'est donc plus particulièrement le service militaire qui est au centre de ses réflexions.

A l'écoute de la jeunesse, on conviendra que l'incorporation est généralement vécue comme une corvée, et cela pour des raisons bien fondées. Dans les conditions où est accompli actuellement le service militaire, le temps qui y est passé est inutilement perdu.

De par les missions qui lui sont confiées par les hommes du pouvoir, l'armée est considérée avec défiance. La jeunesse se voit accuser de perdre tout sens de la patrie, de l'intérêt national et du civisme. Personne ne peut croire une telle accusation.

La jeunesse est pour les solutions profitables à la démocratie, à la paix, à la sécurité du pays. Elle s'oppose fondamentalement, non pas à la défense nationale, mais à des objectifs militaires qui n'assurent pas celle-ci.

Face à la dangereuse politique militaire du pouvoir, nous exigeons pour le contingent un rôle et une place conformes aux souhaits populaires. Il convient de ne pas perdre de vue la garantie que constitue dans la démocratie un fort contingent opposé à toute intervention décidée contre la volonté du peuple.

Ces quelques idées, bien que très succinctes, jouent pleinement en faveur d'une réforme démocratique du service militaire et d'un statut démocratique du soldat.

Nous préconisons un temps de service court et nous réclamons l'emploi judicieux des compétences et des connaissances générales et professionnelles des appelés, leur affectation aux postes de spécialistes, la possibilité d'accéder aux responsabilités de sous-officiers et d'officiers, en bref la fin de la ségrégation politique et sociale que pratique le pouvoir actuel à l'encontre des intérêts de l'armée française.

Il faut mettre fin à la conception qui prétend que sont illégaux les droits démocratiques du citoyen dès lors qu'il a revêtu l'uniforme. En outre, prétextant que le service militaire est obligatoire, le pouvoir colporte l'idée que sous cette forme chaque jeune doit payer une sorte d'impôt. Il transforme la notion de devoir en celle — peu coûteuse pour lui — de sacrifice et de difficultés pour l'appelé et sa famille. Or la notion de devoir ne peut être unilatérale; il importe que la nation prenne en charge ses fils sous les drapeaux.

Dans ce domaine, les revendications d'ordre matériel et culturel sont nombreuses et pressantes. D'abord le prêt ne doit pas être une aumône, mais un moyen d'assurer la satisfaction des besoins: il doit être porté immédiatement à 150 francs par mois et indexé sur le S. M. I. C. C'est là une exigence légitime.

Rappelons que la solde payée aux soldats est de 4,30 francs en Italie, de 7,30 francs en République fédérale allemande, de 8,25 francs en Belgique et de 18 francs en Hollande.

Sont également mots d'ordre d'action des points tels que la gratuité des transports, y compris pour les troupes stationnées en R. F. A.; la revalorisation de la prime alimentaire et des allocations militaires; la réduction sur le prix des places pour les manifestations culturelles et sportives; la gratuité de tous les services à l'intérieur des établissements publics; le régime de permission unique et égal pour tous les appelés avec des délais de route en rapport avec l'éloignement du lieu du domicile.

A titre d'exemple, ajoutons la modernisation accélérée des locaux d'habitation et des services, la nécessité d'ouverture d'installations socio-culturelles, foyers-clubs, permettant à tous les soldats, aux appelés comme aux engagés, de développer les activités propres à leur épanouissement.

Se pose aussi le problème souvent angoissant de la réinsertion dans la vie professionnelle. Il faut que soient prises sur le plan législatif des mesures et des sanctions pour en finir avec l'arbitrage patronal. La loi doit garantir à chacun l'emploi

occupé avant le départ à l'armée, au même niveau de qualification et avec le bénéfice des dispositions prises en matière de rémunérations. Le temps de service doit être pris en compte pour le calcul de l'ancienneté et l'accès au droit à la formation permanente. Aux services de l'agence pour l'emploi, il faut donc confier le soin de faciliter l'accès au premier emploi pour les jeunes accomplissant leurs obligations militaires à l'issue des études.

La situation matérielle des militaires de carrière est, elle aussi, loin d'être satisfaisante. Nous pensons particulièrement aux engagés qui sont, pour la plupart, des jeunes sans travail, aux prises avec mille difficultés dont ils croyaient trouver les solutions dans l'armée et qui, aujourd'hui, se trouvent devant d'autres difficultés sans savoir tellement comment s'en sortir.

Les gendarmes, bien souvent, ne sont pas plus favorisés. Nous savons tous que leurs conditions de logement sont particulièrement inconfortables, en particulier pour ceux qui sont stationnés dans les petites villes. Il est nécessaire d'améliorer rapidement le logement de ce personnel assuré trop souvent dans des immeubles vétustes et dépourvus de tout confort.

Si la situation des militaires en activité suscite de nombreuses revendications, la situation des retraités est très préoccupante. Il est urgent de définir et de réaliser une politique à cet égard. Aucune mesure spécifique n'a été prise en leur faveur. Celles qui l'ont été, au dire des organisations de retraités, « reviennent à diminuer et parfois à supprimer les garanties dont bénéficiaient les retraités ».

Nous souhaitons que soient étudiées et satisfaites les revendications essentielles des retraités militaires. Elles concernent particulièrement les parités entre sous-officiers et officiers subalternes par rapport aux catégories A, B et C des fonctionnaires, le droit à la réversion des pensions pour les veuves, la péréquation des pensions, le remboursement des sommes précomptées en trop sur la cotisation des retraités.

En conclusion, il faut à la France une véritable défense nationale et une armée; c'est la position du parti communiste français. Comme ils l'ont montré tout au long de leur histoire, et parfois seuls, les communistes français sont indéfectiblement attachés à la défense et à l'indépendance de leur pays, à la souveraineté nationale, à la sécurité de la France et à son intégrité territoriale.

Une défense nationale authentique et efficace ne saurait être séparée d'une politique extérieure résolument orientée vers le développement de la coexistence pacifique, l'organisation de la sécurité collective, la disparition des blocs militaires, le désarmement. Une telle politique en elle-même a valeur de défense nationale.

Une défense nationale authentique doit servir uniquement à défendre la nation tout entière, ce qui exclut la désignation d'une partie du peuple français comme un ennemi potentiel. L'armée doit donc avoir des missions, des structures, des armements, des équipements qui conviennent à ce rôle.

En vérité, les moyens militaires français seront « dissuasifs » dans la mesure où ils matérialiseront une volonté commune de l'Etat et du peuple de résister à quiconque tenterait par les armes de porter atteinte à la sécurité et à l'indépendance de la France.

Notre pays a seulement besoin d'une armée totalement et exclusivement au service de la nation, ne dépendant que d'elle, étroitement liée à elle, capable d'utiliser le cas échéant toutes ses forces vives.

Le service de la défense nationale doit être conçu comme un droit et un devoir du citoyen, égal pour tous.

Un gouvernement démocratique en France appliquant le programme commun mettrait également fin aux discriminations de caractère social, idéologique ou politique dans le recrutement ou la promotion des cadres. Il assurerait de même la dignité des personnels militaires professionnels sur le plan matériel et moral. Les cadres de carrière seraient traités en citoyens à part entière.

Tels sont, schématiquement exposés, les principes sur lesquels la France démocratique fera reposer une véritable défense nationale fondée sur l'union réelle de l'armée et de la nation, inspirée par les seuls intérêts de la France et de son peuple.

Votre politique, matérialisée dans ce budget, ne correspond pas à ce que nous préconisons pour la France. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, nous ne voterons pas votre budget.

**M. Jacques Habert.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, la loi modifiant certaines dispositions du service national a été votée par les deux assemblées, le 30 juin dernier, et publiée au *Journal officiel* du 13 juillet.

Cette loi a modifié notamment l'article 38 de la loi du 10 juin 1971 pour les jeunes gens qui sont à la fois Français et ressortissants d'un Etat étranger, c'est-à-dire doubles nationaux. Elle a prévu, de plus, qu'un décret pris après consultation du Conseil supérieur des Français de l'étranger déterminerait les conditions d'application de l'article L. 37, qui concerne les jeunes Français résidant à l'étranger, et de l'article L. 38 modifié.

Ce décret n'a pas encore été publié. Le Conseil supérieur des Français de l'étranger n'a pas encore été consulté sur sa forme, ni sur son objet. Il s'agit, en particulier, conformément à la promesse que vous avez faite, ici même, le 28 juin, monsieur le ministre — je reprends vos propres paroles — de « constituer à Paris, par voie réglementaire, une commission spéciale » qui sera « compétente pour l'examen de la totalité des demandes des jeunes gens qui résident à l'étranger ».

Des difficultés, naturellement, ont surgi et le besoin de cette commission ou au moins d'un bureau compétent, pour juger des problèmes et les régler, se fait sentir.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, quelle suite vous entendez donner à votre propre proposition, à quel moment vous pensez consulter le Conseil supérieur des Français de l'étranger et quand vous croyez pouvoir prendre le décret d'application prévu dans des textes qu'en accord avec vous nous avons votés.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des armées.

**M. Robert Galley, ministre des armées.** Monsieur le président, je vais tenter de répondre aux questions qui m'ont été posées et aux observations qui me paraissent les plus significatives sur le plan technique ou sur le plan politique.

Je voudrais tout d'abord répondre à quelques observations de détail qui m'ont été présentées au cours de son exposé par M. Monory. Ces réponses n'avaient pas leur place dans le discours général que j'ai prononcé tout à l'heure.

Vous avez, monsieur Monory, dénoncé l'insuffisance de la prime de technicité, aussi bien dans l'armée de l'air que dans la marine. Je puis vous dire que le pourcentage actuellement appliqué est de l'ordre de 10 p. 100 de la solde de base. Ce n'est pas négligeable. Certes, nous pourrions envisager de l'accroître ultérieurement.

La difficulté que nous avons éprouvée cette année à appliquer cette prime de technicité à l'armée de terre tenait au fait qu'un certain nombre de spécialités de sous-officiers, auxquels cette prime devrait s'appliquer, n'étaient pas recensées. Par conséquent, la définition complète de l'ensemble des spécialités de l'armée de terre auxquelles cette prime de technicité pouvait s'appliquer n'étant pas faite, nous avons été obligés d'en différer l'application d'une année.

Dans le budget de 1975, conformément à vos souhaits, vous verrez proposer un certain nombre de primes de technicité pour l'armée de terre. Ainsi sera comblée la lacune que vous avez dénoncée.

En second lieu, vous avez déploré un certain manque de disponibilité des AMX 30 dû aux pannes fréquentes. Cette observation a retenu tout particulièrement mon attention. Il est certain que si, à l'origine, l'AMX 30 a connu quelques difficultés, aujourd'hui les contrôles d'entretien de ces chars montrent que le comportement de ce matériel est tout à fait conforme aux normes souhaitables et qu'il est satisfaisant pour ses utilisateurs. Sa fiabilité est normale. Elle est comparable à celle des meilleurs matériels de même classe dont sont dotées les armées étrangères.

Les résultats des dernières manœuvres portant sur un régiment et sur plus d'un millier de kilomètres sur route et en terrain varié, avec séquences de tir, confirment ce fait. D'ailleurs, des développements sont en cours qui visent à améliorer encore la fiabilité de ces matériels et leur disponibilité opérationnelle. Je pense que ceci sera réglé dans les mois qui viennent.

Vous avez, en outre, avec quelques-uns des autres rapporteurs, formulé des observations relatives à l'importance de l'emploi des fusées sol-air dans le conflit israélo-arabe. J'ai cru discerner que vous craigniez que la qualité et la quantité de nos fusées de ce type soient relativement médiocres eu égard aux actions que nous aurions à mener.

Cette crainte ne me paraît pas fondée. Actuellement, nous disposons essentiellement de deux types de missiles à courte portée.

Le premier, le *Roland*, qui a été étudié en coopération avec la République fédérale d'Allemagne, va être développé dans deux versions : une version temps clair et une version tout temps.

Je puis vous dire que, dans quelques mois, le *Roland* sera parfaitement au point. Les expériences auxquelles se sont livrés les Américains dans un concours international ont montré qu'à courte portée le *Roland* était opérationnel. Il pourrait même être retenu, dans une certaine version, pour équiper l'ensemble des forces américaines.

Le deuxième engin sol-air, le *Crotale*, est un missile de mêmes performances, dont l'efficacité est particulièrement redoutable. Dans le concours international auquel je viens de faire allusion, le *Crotale* a fait la preuve de cette efficacité.

Le vrai problème est celui du nombre des missiles correspondant à la mission assignée à nos armées. A mon sens, il ne convient pas de critiquer la valeur opérationnelle de ces missiles car ils sont, dans leur domaine d'action, c'est-à-dire à courte portée, particulièrement efficaces.

J'en profite pour préciser que les missiles *Sam*, que plusieurs orateurs ont évoqués, ont été utilisés à très courte distance, bien que leur portée théorique fût beaucoup plus grande. Leur utilisation à plusieurs dizaines de kilomètres — distance qui correspond à leur portée maximale — présente des défauts, en particulier celui d'être sensible aux contremesures électroniques.

Par conséquent, dans une certaine mesure, nos missiles à courte portée peuvent soutenir la comparaison avec les armements étrangers.

Il n'en demeure pas moins — vous l'avez dit — qu'un effort doit être fait dans le domaine de la défense anti-aérienne des points sensibles de notre territoire. Tel est d'ailleurs l'objet de nos études actuelles.

M. Parisot a particulièrement insisté sur les problèmes de la gendarmerie. Vous avez indiqué, monsieur le sénateur, qu'aucune amélioration n'avait été apportée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1938.

Je vous signale que cette majoration avait été instituée, en faveur des gendarmes, à une période où leur classement indiciaire et leur avancement étaient moins avantageux que ceux des sous-officiers de l'armée de terre. Dans l'esprit du législateur, elle devait être partiellement la contrepartie de certaines contraintes du métier de gendarme. Depuis, à la suite de la révision des indices des sous-officiers de la gendarmerie, cet écart a disparu. La majoration, qui en était la conséquence n'a donc plus de raison d'être pour le personnel d'active, mais les retraités n'étaient pas concernés.

En second lieu, monsieur Parisot, vous avez insisté sur le problème du logement. Le projet de budget prévoit 1.763 logements de gendarmes, ce qui est supérieur à l'objectif de la loi de programme — 1.500 logements — et permet de rattraper légèrement le retard pris au début de celle-ci.

La loi de programme en cours permettra la réalisation de 7.500 logements. Des études faites pour combler les retards dans la décennie à venir montrent que, à partir de 1975, un rythme de construction de 2.000 logements par an est nécessaire. Ceci paraît, aujourd'hui, tout à fait à notre portée et devrait être inscrit dans la prochaine loi de programme.

Vous avez par ailleurs indiqué la possibilité de construire des pavillons au lieu d'immeubles collectifs. Je n'ai pas de préférence. C'est une affaire de choix en fonction de considérations locales. J'accepte votre idée, mais les maisons individuelles nécessitent beaucoup de terrains.

M. de Chevigny a insisté sur une question qui m'intéresse tout particulièrement, elle concerne le taux de départ des officiers qu'il juge inquiétant. Je crois, monsieur de Chevigny, que vous avez dans ce domaine une vue trop pessimiste. Je ne voudrais pas qu'on puisse croire, comme l'affirme ce soir un quotidien, que des milliers de démissions s'entassent sur mon bureau.

Le nombre de démissions au sens précis du terme se limite pour l'ensemble des officiers des armées à 96 en 1971, 65 en 1972 et 69 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973.

Les départs volontaires réalisés en application des mesures d'aménagement des effectifs, au cours des années dernières, sont loin d'être excessifs. Il se sont même révélés insuffisants, au point que le Gouvernement a dû prendre des mesures d'incitation.

Le nombre total des départs, à l'exception des retraites sans avantage particulier, à vingt-cinq ans d'ancienneté de services, est de l'ordre de 1.100 à 1.200 pour chacune des années 1972 et 1973, pour l'ensemble des armées.

M. Boin a parlé de la crise des effectifs dans la marine. Je tiens à souligner que je partage dans une large mesure son point de vue. Un effort particulier a été fait pour coordonner dans la marine la politique des effectifs et la politique des équipements. Cette coordination est parfaitement apparue au moment de la publication du plan naval. Pour satisfaire les besoins de la marine, les effectifs en officiers marinières ont été portés de 21.300 en 1972 à 24.405 en 1973, soit une création de 3.105 postes.

Le remodelage de la pyramide des officiers marinières aura pour effet de réduire le temps moyen de passage dans les grades de quartier-maître et de quartier-maître chef, ce que vous avez souhaité.

Les mesures catégorielles prises en faveur du corps des équipages : prime de technicité, augmentation du taux des soldes à la mer et relèvement des échelles de solde n° 4 constituent un ensemble cohérent. En outre, l'amélioration de la condition des marins et des officiers marinières se traduit aussi par des dispositions qui ne sont pas directement perceptibles dans le budget, mais qui existent cependant. Je veux souligner en particulier l'effort entrepris pour améliorer le confort sur les bâtiments et rendre ainsi moins rude la vie des marins embarqués.

Je voudrais répondre brièvement à M. Taittinger en le remerciant de son exposé. Je considère, comme lui, qu'il est très important que figurent dans le budget de 1974 les crédits permettant le démarrage des études de l'avion de combat futur ou A. C. F.

Comme vous l'avez signalé, monsieur Taittinger, c'est certainement un des éléments les plus importants parmi ceux qui vont déterminer l'avenir de l'aviation.

Il faut que l'A. C. F. soit un brillant avion d'interception, capable de voler à une vitesse suffisante pour pouvoir rivaliser avec ses concurrents étrangers, et qu'il possède aussi une capacité de pénétration analogue à celle du *Mirage IV*.

A ce titre, je voudrais vous signaler, pour compléter votre information, que nous envisageons de diminuer la vulnérabilité de nos appareils en les équipant de dispositifs leur permettant d'échapper, au moment du tir, aux défenses anti-aériennes dont nous avons vu l'efficacité au cours de la guerre du Proche-Orient.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention, monsieur Giraud, votre exposé et je voudrais y répondre sur un certain nombre de points.

Si j'ai bien suivi vos propos sur la durée du service militaire, vous avez expliqué que, pour l'entretien et le service du matériel, il fallait augmenter les effectifs qui servaient les armes. Je partage entièrement cette opinion. Mais comment concevez-vous que l'on puisse augmenter les effectifs dans une armée de conscription si, dans le même temps, on diminue la durée du service militaire ? Permettez-moi de souligner cette contradiction. Mais il en est une autre encore plus grave.

Vous avez décrit avec beaucoup de chaleur la qualité de l'armée israélienne, en particulier, la qualité de la formation des soldats qui servaient dans cette armée — comme d'ailleurs dans les armées arabes, puisque je crois me souvenir que vous n'avez pas fait de différence. Vous conviendrez avec moi que les personnels en cause avaient une expérience tout autre que celle de soldats à l'instruction. Or aujourd'hui, nos forces de manœuvre sont essentiellement composées d'appelés. C'est le cas des régiments de cavalerie dotés d'AMX 13 ou d'AMX 30. Or, l'instruction technique et tactique d'un pilote de char dure au moins six à sept mois, celle d'un tireur de char exige au minimum six mois.

Si donc nous suivions votre proposition et ne gardions les appelés que six mois sous les drapeaux, notre armée ne disposerait de personnels aussi qualifiés que vous le souhaitez que pendant une très courte période qui, à la limite, se réduirait aux quelques jours précédant la libération des intéressés.

Monsieur Giraud, réfléchissez bien, je voudrais essayer de vous convaincre. Vous souhaitez que notre armée dispose d'effectifs entraînés ; je partage entièrement cette conception mais elle est parfaitement contradictoire avec la réduction du service militaire.

Aujourd'hui que se passe-t-il dans un régiment de blindés ? Permettez-moi de faire état de ma lointaine expérience. La moitié des hommes sont à l'instruction ; l'autre moitié, déjà formée, constitue l'ossature du régiment. Si vous enlevez d'un régiment les personnels au fur et à mesure qu'ils sont formés, ce régiment, c'est l'évidence, ne comportera jamais que des personnels à l'instruction.

Voici pourquoi, si nous voulons une armée de conscription, nous ne pouvons pas — et nous ne pourrons jamais — accepter un service de six mois. Ce serait réduire les forces de manœuvre à une impuissance totale.

Elles sont en effet composées à 80 p. 100 d'appelés en moyenne — et c'est une bonne chose, nous en convenons vous et moi — car c'est ainsi que se réalise l'identification de la nation avec son armée.

La France, avez-vous dit enfin, devrait prendre des dispositions pour pouvoir, en cas de guerre conventionnelle, réapprovisionner le champ de bataille ; les guerres conventionnelles sont, en effet — vous l'avez dit avec beaucoup de justesse — grandes consommatrices de blindés, de munitions et de fusées. Mais permettez-moi une question : auprès de qui voudriez-vous que la France s'approvisionnât ? Souhaitez-vous que nous nous approvisionnions auprès des Etats-Unis, comme les Israéliens, ou souhaitez-vous qu'à l'aide d'une noria d'Antonov, nous nous approvisionnions auprès des Soviétiques ?

M. Pierre Giraud. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Robert Galley, ministre des armées. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Giraud, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Giraud. Je me suis sans doute mal fait comprendre. Je n'ai pas dit qu'il fallait que nous allions nous réapprovisionner à l'extérieur, où que ce soit, en Union soviétique ou aux Etats-Unis. Ce que j'ai dit, c'est qu'avec le matériel dont vous disposez, avec 15 chars AMX 30 qui sont fabriqués chaque mois...

M. Robert Galley, ministre des armées. Vingt !

M. Pierre Giraud. ... et compte tenu de la cadence de consommation que l'on a observée dans le conflit récent, vous ne pourrez pas suivre la demande.

Par conséquent, nos capacités ne semblent pas répondre à ce qui se passerait dans une guerre moderne. Mais je ne vous ai pas demandé de passer à 150 chars par mois.

M. Robert Galley, ministre des armées. Je préfère de beaucoup cette rectification, dont je vous remercie.

Je vais maintenant répondre aux questions de MM. Guyot et Boucheny. A M. Guyot qui m'a reproché de ne pas avoir élargi le débat, je répète ce que j'ai déjà déclaré à l'Assemblée nationale et que je confirme aujourd'hui bien volontiers au Sénat. Je regrette que le calendrier très rigoureux de vos travaux n'ait pas permis de réserver, pour ce débat, un temps plus long. Dans la limite des quelques heures dont nous disposons, j'ai la conviction que nous avons pu tout de même examiner au fond l'ensemble des problèmes et j'y ai été encouragé par les commentaires présentés par les rapporteurs. Je n'ai donc pas, monsieur Guyot, refusé le débat. Je reste en toute occasion à la disposition de votre assemblée.

Je ne vais pas revenir sur l'article de presse que vous avez cité. J'en ai moi aussi pris connaissance et je n'y ai rien trouvé de bien positif. Les propos, même les plus raisonnables, de ces officiers n'ajoutent pas grand-chose aux déclarations que j'ai déjà faites. Pour le surplus, il en ressort surtout un manque d'information et une certaine amertume qui transparait dans l'excès même des propos. Je crains que cette amertume, dans un cas au moins, ne soit provoquée par des problèmes personnels, qu'il n'est pas digne ni opportun d'évoquer à cette tribune.

Mais il est une affirmation que je ne puis laisser passer. Je ne peux laisser dire que le général Bigeard est l'objet d'un ostracisme quelconque, alors qu'à l'inverse on nous a reproché il y a quelque temps de l'avoir nommé à Paris. Et, peut-être, que d'ici quelques mois, d'autres nominations fort importantes montreront que je ne fais pas preuve d'ostracisme à l'égard de qui que ce soit.

Je ne peux pas laisser croire non plus que des milliers de démissions s'entassent sur mon bureau. Je crois avoir déjà répondu à M. de Chevigny sur ce point.

M. Raymond Guyot. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert Galley, ministre des armées. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Guyot, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Raymond Guyot.** Je vous dis très franchement, monsieur le ministre, que je n'approuve pas les deux articles qui ont paru dans *Le Monde* de ce soir, notamment le premier. Je les ai cités simplement comme une expression parmi beaucoup d'autres, et souvent plus raisonnables, du malaise dont nous avons parlé dans ce débat, ce malaise que vous ne pouvez nier mais sur les causes duquel nous n'avons pas la même opinion.

Je considère les deux articles en question, sur lesquels je n'ai pas pris position, comme un élément à verser au dossier. D'ailleurs, vous connaissez notre sentiment à l'égard du général Bigeard.

**M. Robert Galley, ministre des armées.** Je ne peux pas dire que je le partage ! Cela étant, je vous remercie de cette précision. Elle me satisfait dans la mesure où vous n'approuvez pas les termes de ces articles.

On a parlé de malaise ; je préfère un autre terme : disons qu'il y a des insuffisances. J'ai tout à l'heure insisté sur la nécessité d'améliorer sur certains points la condition matérielle des militaires. Si nous ne pouvons nous entendre sur les causes, nous le pouvons au moins sur les moyens.

Vous m'avez demandé s'il était exact que, dans chaque région militaire, il existe une unité de réservistes uniquement composée d'hommes n'appartenant pas à la région et destinée au maintien de l'ordre. C'est entièrement faux : les réservistes qui composent les compléments des unités sont essentiellement mobilisés dans la région où ils résident. La citation que vous avez faite n'a donc, je vous prie de m'en excuser, aucun sens.

Le conseil que vous donnez de ne nous intégrer à aucun bloc, vous pourriez le donner à quelqu'un d'autre qu'un ministre français des armées !

Quant à l'adversaire intérieur, j'ai déjà répondu à l'Assemblée nationale. Vous pouvez le constater en lisant le *Journal officiel*.

Au sujet du bulletin de renseignements trimestriel sur l'adversaire intérieur, je citerai le propos suivant de Maurice Thorez. Le 3 mars 1935, au Palais-Bourbon, il disait : « Nous invitons nos adhérents à pénétrer dans l'armée afin d'y accomplir la besogne de la classe ouvrière qui est de désagréger cette armée. »

Je pense, monsieur Guyot, que Maurice Thorez est pour vous un bon maître et que vous ne le récusez pas. Lorsque se développent certaines tendances, qui s'apparentent à cette philosophie, permettez à nos officiers d'être quelque peu méfiants !

M. Habert a posé une question relative à la dispense de service militaire en faveur des jeunes Français de l'étranger. La loi du 10 juillet 1973 a prévu qu'un décret déterminerait les conditions d'application des articles L 37 et L 38 du code du service national relatifs aux conditions dans lesquelles les jeunes Français résidant dans certains pays étrangers peuvent, en raison de l'éloignement, obtenir la dispense de leurs obligations du service national actif. Je vous confirme que le projet de décret est prêt et qu'il va incessamment être transmis au ministère des affaires étrangères pour être, comme le prévoit la loi du 10 juillet 1973, soumis au conseil supérieur des Français de l'étranger. Les propositions de M. Habert pourront donc être examinées à ce stade de la procédure.

Je crois avoir ainsi répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées.

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant les dépenses militaires et figurant aux articles 20 et 21, ainsi que l'article 45 ter.

#### Article 20.

**M. le président.** « Art. 20. — I. — Il est ouvert au ministre des armées, pour 1974, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 2.336.755.000 F et applicables au titre III « moyens des armes et services ».

« II. — Il est ouvert au ministre des armées, pour 1974, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 1.345.972.321 F et applicables au titre III « moyens des armes et services ».

Quelqu'un demande-t-il la parole ? ...

**M. Pierre Giraud.** Je la demande, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Giraud.

**M. Pierre Giraud.** Afin de faire gagner du temps au Sénat je vous informe, monsieur le président, que le groupe socialiste votera contre tous les crédits de ce budget.

**M. Serge Boucheny.** Le groupe communiste également.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 20.

(L'article 20 est adopté.)

#### Article 21.

**M. le président.** « Art. 21. — Il est ouvert au ministre des armées, pour 1974, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 22.000.000.000 F et à 5.489.351.000 F, applicables au titre V « équipement ».

Par amendement n° 91 rectifié, MM. Descours Desacres et Marzin proposent de réduire les autorisations de programme de 62 millions de francs et les crédits de paiement de 56 millions de francs.

La parole est à M. Descours Desacres.

**M. Jacques Descours Desacres.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ressens profondément la responsabilité et l'honneur qui sont les miens de présenter, devant notre assemblée, un amendement qui a l'assentiment de tous les anciens élèves de l'Ecole polytechnique qui siègent au Sénat.

Parmi les autorisations de programme et les crédits de paiement demandés à ce titre figurent ceux destinés au transfert à Palaiseau de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées.

Le transfert de l'Ecole polytechnique à Palaiseau avait été envisagé dans le cadre d'une vaste opération inspirée par une réalisation de campus de haut niveau intellectuel en Amérique.

L'importance de ce projet était telle que sa mise en œuvre paraissait chimérique.

Peu à peu, certains des établissements d'enseignement visés ont réussi à se dégager de ce projet qui ne concerne plus actuellement, outre les deux écoles ci-dessus mentionnées, que l'Institut national agronomique.

Or, aucun crédit ne figure pour le déplacement de celui-ci au projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1974.

Le transfert de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées paraît une dépense superflue puisque cette dernière bénéficie d'installations neuves, modernes et satisfaisantes réalisées, en 1970, au 32, boulevard Victor, à Paris.

L'un des objets du présent amendement est d'y surseoir.

Quant au programme relatif à l'Ecole polytechnique, il prévoyait quatre phases : les deux premières sont en cours et concernent une infrastructure générale, utilisable aux fins les plus diverses, et la construction de laboratoires utilisés sporadiquement par les élèves et essentiellement par le corps professoral, qui se trouvaient à l'étroit sur la montagne Sainte-Geneviève.

Leur déplacement permettrait de tirer un meilleur parti, pour l'école, des trois hectares et demi sur lesquels elle est actuellement implantée.

Les travaux d'aucune de ces deux phases ne sont terminés.

Il serait illogique d'entreprendre ceux des troisième et quatrième phases concernant les locaux d'habitation des élèves et de la direction, d'enseignement, d'administration et d'instruction militaire, alors que le transfert envisagé semble devoir porter une atteinte irréparable tant au niveau de l'enseignement qu'à la formation humaine des élèves et que des dépenses annexes considérables devraient être engagées pour assurer l'environnement de l'Ecole dans des conditions qui ont soulevé l'émotion des municipalités des communes de ce secteur.

Le coût final de cette opération serait considérable et inadmissible dans la période inflationniste actuelle.

Le présent amendement a pour but essentiel de supprimer toute nouvelle autorisation de programme à cette fin et d'annuler les crédits de paiement correspondants, ainsi que ceux qui ne sont pas encore consommés au titre des deux premières phases.

Bien que je sois intimement convaincu de sa nécessité, je n'aurais pas déposé cet amendement si, le 23 octobre, dans une brillante intervention, notre collègue Jean Colin n'avait pas évoqué le souhait des élus locaux de l'Essonne de voir recon-

sidérer ce problème et si, au début de cette semaine, « le mot du président », publié dans le bulletin de l'association amicale à laquelle adhère la quasi-totalité des anciens élèves de l'école polytechnique, ne nous avait pas appris que lui-même avait déclaré officiellement que si l'école était maintenue sur la montagne Sainte-Geneviève, l'unanimité des X s'en réjouirait.

Je sais, en outre, monsieur le ministre, pouvoir compter sur votre objectivité et sur votre esprit d'organisation pour mener à bien une action qui permettra un emploi judicieux des crédits de l'Etat pour la meilleure formation possible des futures promotions de l'école au service du pays.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Notre collègue Descours Desacres a développé cet amendement en commission. Je dois dire que je l'ai considéré avec beaucoup de sympathie. En effet, il semble bien qu'actuellement le système du *campus* soit abandonné dans les pays qui en étaient les plus partisans. De plus, se livrer à des dépenses de ce genre, précisément au moment où notre économie connaît des difficultés considérables, paraît peu raisonnable.

Il y a une autre raison qui, pour moi, a été déterminante quand j'ai entendu les propositions de M. Descours Desacres, c'est que cette école, comme beaucoup de grandes écoles, bénéficie du concours de professeurs qui viennent de l'industrie donner une heure de cours. Cette liaison entre l'industrie et les grandes écoles est très bénéfique pour ces dernières. Je ne vois donc pas très bien comment un industriel pourrait consacrer deux ou trois heures de son temps pour aller faire une heure de cours à Palaiseau.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances a émis un avis favorable à l'amendement présenté par M. Descours Desacres.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Robert Galley, ministre des armées.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, avant de vous exposer les raisons qui conduisent le Gouvernement à s'opposer à cet amendement, je voudrais vous faire un bref rappel.

Les études préliminaires du transfert de l'Ecole polytechnique remontent à 1961 et le principe du transfert à Palaiseau a été retenu par le Gouvernement dès juillet 1964. Les études techniques ont été faites entre 1966 et 1970, avec le concours d'un architecte choisi dès 1967. Les achats de terrains ont commencé en 1970 et les travaux sont en cours. 90 millions de francs, en effet, ont déjà été dépensés pour construire, sur les 160 hectares de terrains achetés, les laboratoires et les terrains de sport dont la mise en service est prévue pour octobre 1974.

Quant aux deux dernières phases, elles sont engagées : le marché, signé depuis plus d'un mois, doit permettre l'ouverture de l'école à l'automne 1976.

Le transfert de l'« X » n'est donc pas une opération à venir, c'est une opération acquise, qui a été décidée en toute connaissance de cause, approuvée par les assemblées qui ont voté les crédits nécessaires et pour laquelle près de cent millions de francs ont déjà été dépensés.

Les principaux éléments en sont les suivants : sur la montagne Sainte-Geneviève, un peu plus de trois hectares, 60.000 mètres carrés de plancher, des installations anciennes, vétustes, disparates. L'« X » à Palaiseau : 166 hectares, probablement près de 110.000 mètres carrés de plancher, des bâtiments fonctionnels des laboratoires installés suivant les méthodes les plus modernes et des installations sportives à proximité.

La simple comparaison de ces chiffres fait apparaître clairement les raisons de ce transfert : disposer de laboratoires modernes et bien équipés à proximité des élèves ; construire des installations correctes et fonctionnelles, tant pour l'enseignement que pour la vie des élèves et aussi pour la pratique du sport ; faciliter l'évolution des méthodes pédagogiques et la création de nouveaux enseignements, ce qui n'est plus possible, faute de place, sur la montagne Sainte-Geneviève.

Ces raisons justifient à elles seules la mesure concernant notre plus grande école scientifique. Je voudrais dire à M. Descours Desacres, qui sait probablement quel intérêt je porte à l'Ecole centrale, que je me suis posé les mêmes questions que lui aujourd'hui, lors du transfert de l'Ecole centrale à Châtenay-Malabry. Toutes ces questions, que j'avais moi-même évoquées au conseil d'administration de l'Ecole centrale, me paraissent aujourd'hui dépassées, compte tenu de la réussite exceptionnelle qu'a représenté pour l'école dont je suis issu son transfert à Châtenay-Malabry.

Permettez-moi de vous dire que mon ambition et celle de M. Debré est de réussir une opération aussi exemplaire. Pourquoi ne réussirions-nous pas pour l'X ce que nous avons réussi pour une autre école d'ingénieurs ?

A côté de l'X, sur le site de Palaiseau, il est décidé, aujourd'hui, de reconstruire l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées, l'Institut national agronomique, un laboratoire commun à l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées et à l'Ecole des mines de Paris, l'Ecole nationale des ponts et chaussées, alors que, à proximité, existent déjà la faculté des sciences d'Orsay, le centre du Mouléon et des installations de l'Ecole supérieure d'électricité.

Ce regroupement d'ensembles d'études supérieures de niveau élevé, dotés de laboratoires puissants et modernes, est un atout important pour la vie scientifique française et la formation de nos ingénieurs qui, de plus, profiteront de l'implantation dans cette banlieue Sud-Est de nombreuses industries de pointe, qui facilitera aux élèves une connaissance concrète et réaliste des problèmes.

En fait, mesdames, messieurs, c'est tout cet ensemble que vous remettrez en cause si vous me refusez les crédits nécessaires à l'achèvement des locaux des élèves et à l'équipement des laboratoires, alors que le transfert de l'X a été décidé en accord avec le conseil d'administration de l'école et à sa demande, confirmé à plusieurs reprises par le Gouvernement et, enfin, est déjà partiellement réalisé.

Telles sont, mesdames, messieurs, les raisons pour lesquelles le Gouvernement ne peut accepter cet amendement, quelle que soit la sympathie qu'il porte à la position de M. Descours Desacres et de M. Marzin.

**M. Jacques Descours Desacres.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Descours Desacres, pour répondre au Gouvernement.

**M. Jacques Descours Desacres.** Monsieur le ministre, je vous remercie des explications que vous venez de donner et de l'intérêt, que je sais très sincère, que vous portez à l'école polytechnique, je dirais presque à l'égal de celui que vous portez à l'école centrale des arts et manufactures.

Vous avez fait une comparaison qui, je crois, n'a pas fait ressortir un élément de caractère matériel, c'est que, si mes renseignements sont exacts, la superficie occupée par l'école centrale des arts et manufactures à Paris était infiniment moins grande que celle de la montagne Sainte-Geneviève et que les promotions qui l'occupaient étaient beaucoup plus nombreuses, ce qui, évidemment, donnait un nombre de mètres carrés par élève très inférieur.

D'autre part, vous avez fait état de la difficulté de modifier, à l'heure actuelle, certains bâtiments — je crois d'ailleurs que des projets sont à l'étude à ce sujet — mais, précisément, le transfert des laboratoires à Palaiseau crée un espace supplémentaire qui pourrait être utilisé au mieux en faveur de l'enseignement.

Telles sont les deux observations que je me permets de présenter.

Quant aux crédits, je me suis reporté à une note émanant de votre administration et d'après laquelle, sur le total des crédits de paiement, ceux mis en place représentent 88 millions de francs, ce qui correspond sensiblement aux 90 millions que vous citez tout à l'heure, mais, sur ce montant, 48 millions de francs environ seront consommés fin 1973.

Enfin la signature d'un marché, intervenue voici très peu de semaines, peut-être un peu rapidement à mon gré, ne représente pas, sur le plan matériel, des mètres cubes de béton et des aménagements. Je pense qu'un peu de réflexion complémentaire serait sans doute utile pour que l'avenir soit le meilleur possible pour l'école, et je dirai, par là même pour notre pays.

**M. Pierre Giraud.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Giraud, pour explication de vote.

**M. Pierre Giraud.** Monsieur le ministre, je ne mettrai sans doute pas autant d'ardeur à me mêler à cette querelle de scientifiques, étant donné que je ne suis qu'un pauvre littéraire.

Je voudrais simplement vous dire deux choses. La première, c'est que l'école polytechnique est une création de la Révolution française, à laquelle la ville de Paris est attachée ; que les polytechniciens, en particulier en 1830, ont joué un grand rôle dans la vie politique de la capitale qui, à cette époque, aimait la vie politique de la France. A ce titre, sentimentalement, nous sommes attachés à l'école polytechnique installée à Paris.

Autre réflexion : l'école militaire de Saint-Cyr installée à Coëtquidan n'est plus tout à fait Saint-Cyr. Quand le transfert sera intervenu et que vous irez raconter à l'étranger que vous êtes ancien élève de l'école polytechnique de Palaiseau, je ne pense pas que cela fera autant d'impression que si vous déclarez sortir de l'école polytechnique de Paris ou du Polytechnikum de Zurich.

C'est donc pour des raisons plus sentimentales qu'intelligentes que je voterai l'amendement de notre collègue M. Descours Desacres. (*Sourires.*)

**M. Raymond Guyot.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Guyot.

**M. Raymond Guyot.** Le groupe communiste votera l'amendement présenté par notre collègue M. Descours Desacres.

Nous partageons son opinion : ce problème mérite réflexion et, par conséquent, une étude plus approfondie. En particulier, nous estimons absolument nécessaire que tous les élus de la capitale, parlementaires et conseillers, soient consultés.

Par ailleurs, sentimental ou pas sentimental, le groupe communiste appelle votre attention sur ce qui se dessine déjà : la spéculation sur les terrains.

Je profite de cette explication de vote pour m'adresser au ministre en lui indiquant que je tiens à sa disposition le texte définissant la position du parti communiste sur le problème des cadres de l'armée en 1973. Cela vaudra mieux que de se référer à un texte douteux vieux de quarante ans. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. Descours Desacres.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Descours Desacres, pour explication de vote. (*Sourires.*)

**M. Descours Desacres.** Je voterai mon amendement pour les raisons que j'ai exposées et aussi parce qu'une lettre d'un professeur président de département souligne que le corps enseignant, de son côté, a protesté à plusieurs reprises contre le transfert, voté une motion et fait des démarches auprès du ministère intéressé car il considère que l'intérêt de l'enseignement et des élèves est que ceux-ci n'aillent pas à Palaiseau.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 91 rectifié.  
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 21.  
(*L'article 21 est adopté.*)

#### Article 45 ter.

**M. le président.** « Art. 45 ter. — I. — A l'article L. 588 du code de la sécurité sociale, après les mots : « une cotisation des fonctionnaires et... » sont ajoutés les mots : « pour ceux qui sont en activité ».

« II. — A l'article L. 602 du même code, après les mots : « une cotisation des bénéficiaires et... » sont ajoutés les mots : « pour ceux qui sont en activité ».

« III. — Les cotisations versées à la caisse nationale militaire de sécurité sociale jusqu'au 31 décembre 1973 ne lui demeurent acquises que dans la limite d'un taux de 1,75 p. 100. »

Sur cet article, je suis saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 118, est présenté par MM. Didier, Pelletier, Brives et Raybaud. Il tend à supprimer les paragraphes I et II de cet article.

Le second, n° 117, est présenté par M. Palmero. Il tend, après le paragraphe II de cet article, à insérer un paragraphe II bis ainsi rédigé :

« II bis. — Après l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 602 du code de la sécurité sociale est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Pour les retraités, le taux de leur cotisation ne devra jamais être supérieur à celui imposé aux retraités civils. »

La parole est à M. Didier pour défendre l'amendement n° 118.

**M. Emile Didier.** Monsieur le président, l'Assemblée nationale a longuement discuté sur cet article. L'amendement que je dépose avec plusieurs de mes collègues tend simplement à éviter une discrimination entre les fonctionnaires en activité et les fonctionnaires retraités quant aux cotisations de sécurité sociale versées.

**M. le président.** La parole est à M. Palmero, pour défendre l'amendement n° 117.

**M. Francis Palmero.** Si les textes de ces deux amendements sont différents, ils tendent en fait au même résultat, mais le mien est moins draconien que celui que vient de présenter notre collègue Didier.

A propos de cet article 45 ter, nous croyons comprendre que l'adjonction, dans le paragraphe I, des mots : « pour ceux qui sont en activité » ne doit pas permettre à l'Etat de s'exonérer de sa cotisation de sécurité sociale en ce qui concerne les retraités, fut-ce sous forme de subvention.

Par contre, dans l'esprit de l'arrêt Huchard, du Conseil d'Etat, en date du 7 juillet 1972, et pour éviter tout retour aux errements anciens, il convient d'introduire ici les dispositions du statut général des militaires voté en juillet 1972, qui institue la parité entre les civils et les militaires, et d'étendre également cette parité aux cotisations de sécurité sociale versées personnellement par les retraités.

Cela n'engage pas les finances de l'Etat tout en protégeant les retraités contre des anomalies semblables à celles du décret du 2 janvier 1969.

**M. le président.** Je mettrai d'abord aux voix l'amendement n° 118, présenté par M. Didier, puisqu'il s'éloigne le plus du texte de l'article 45 ter.

Monsieur Giraud, vous m'avez fait parvenir une demande de scrutin public. Vise-t-elle l'amendement n° 118 ou l'article 45 ter lui-même ?

**M. Pierre Giraud.** Monsieur le président, le groupe socialiste a déposé une demande de scrutin public pour la suppression pure et simple de cet article.

**M. le président.** Je n'ai été saisi d'aucun amendement en ce sens.

**M. Pierre Giraud.** En supprimant l'ensemble de l'article, on en reviendra à la situation telle qu'elle existait à l'Assemblée nationale avant que le Gouvernement, par une seconde délibération habile, ait remis l'ensemble du problème en discussion.

**M. Maurice Bayrou.** Il n'y a pas d'amendement !

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Je voudrais essayer d'y voir clair et éclairer également mes collègues à cette heure matinale. Je dois tout d'abord dire que j'ai lu le *Journal officiel*, moi aussi — vous voyez que j'ai quelquefois de bonnes lectures même à cette heure. Je me suis aperçu que l'amendement en question qui a été introduit par l'Assemblée nationale, c'est-à-dire l'article 45 ter n'a fait l'objet, contrairement à ce que pense M. Didier, d'aucune discussion. Il y a eu une simple lecture de l'amendement et l'Assemblée nationale a été consultée.

En revanche, il y a eu une discussion importante sur la suppression de l'article 46. C'est une question tout à fait différente, mais les deux questions sont liées. L'article 45 ter remplaçait l'article 46. Je ne peux pas vous dire, monsieur le ministre, que tout cela est absolument clair. En fait nous sommes saisis de deux amendements et je demande à M. Giraud s'il ne commet pas une petite confusion. Si l'on supprime complètement l'article 45 ter, j'ai l'impression qu'on ne revient pas à la situation antérieure à celle qui a donné lieu à un arrêt du Conseil d'Etat ; pas du tout ! Dès lors, tout le monde sera brimé. Je suis certain de ce point. Je n'ai pas très bien compris les autres dispositions, mais M. le Ministre va peut-être nous les expliquer.

L'amendement présenté par M. Didier revient à supprimer les deux premiers alinéas de cet article et à laisser subsister le troisième. C'est une attitude logique, je le dis très franchement.

Le second amendement, celui de M. Palmero, introduit une nouvelle notion puisqu'il prévoit, après l'article, un alinéa qui indique que l'alignement doit être respecté d'une façon intangible.

Effectivement, c'est l'amendement de M. Didier qui va le plus loin, encore que je n'en sois pas tellement certain, mais enfin on peut voir la question sous cet angle-là.

Je me permets en conclusion de demander à M. Giraud de ne pas supprimer complètement l'article 45 ter.

**M. le président.** Monsieur Giraud, je vais donner lecture du paragraphe III de cet article : « Les cotisations versées à la caisse nationale militaire de sécurité sociale jusqu'au 31 décembre 1973 ne lui demeurent acquises que dans la limite d'un taux de 1,75 p. 100 ».

Comme elle avait perçu 2,75 p. 100, j'en déduis qu'il s'agirait de rembourser un trop perçu de 1 p. 100 pendant un certain temps.

Donc, à première vue, vous supprimez un avantage pour les intéressés.

**M. Pierre Giraud.** Monsieur le président, je croyais, dans ma grande naïveté financière, que le Conseil d'Etat ayant décidé que ce trop-perçu pourrait être remboursé, un texte législatif positif n'était pas nécessaire pour rendre ce remboursement possible. Mais, en matière de législation, mes connaissances ne vont pas bien loin et, si on me convainc du contraire, je m'inclinerai.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur général, êtes-vous d'accord avec ma version ?

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** J'aimerais bien entendre les explications du Gouvernement. Ce n'est pas une affaire très simple.

**M. le président.** Monsieur le ministre, voulez-vous essayer de nous faire comprendre ce problème difficile.

**M. Robert Galley, ministre des armées.** Monsieur le président, bien que je me sois préparé à cette difficile question, je ne suis pas sûr, compte tenu de la complexité et de l'heure, de parvenir à éclairer votre assemblée.

L'article 45 ter du projet de loi de finances qui vous est soumis, après son adoption par l'Assemblée nationale, a pour objet, dans ses deux premiers alinéas, de modifier les articles L. 588 et L. 602 du code de sécurité sociale de façon à supprimer l'obligation pour l'Etat de verser une cotisation au titre des retraites civiles et militaires. Ces dispositions ne font que reprendre des mesures adoptées, sous forme réglementaire, lors de la réforme de la sécurité sociale en 1967 et qui n'ont pas été annulées par le juge administratif. Elles ne changeront rien à la situation des retraités dont ni les droits ni les prestations ne seront modifiés.

Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une innovation législative en matière de sécurité sociale, puisque aussi bien, ni le régime de sécurité sociale ni le régime particulier des agents des collectivités locales ne prévoient, dis-je, des cotisations à la charge des anciens employeurs, au titre des retraités.

Certains d'entre vous semblent craindre que le Gouvernement puisse ainsi élever le taux de cotisation des retraités militaires et rompre l'égalité de traitement existant entre les fonctions civile et militaire en matière de sécurité sociale. Je tiens à les rassurer. Ces deux premiers alinéas n'offrent, de ce point de vue, aucune possibilité nouvelle au pouvoir réglementaire. Ils se bornent simplement à donner une base légale incontestable aux prélèvements des cotisations des retraités, lorsqu'il n'existe pas de cotisation de l'Etat. En leur absence, les retraités seraient, du fait d'un vide juridique, en droit de réclamer, par des recours individuels, le remboursement de la totalité de leurs cotisations, ce qui serait absurde et ce que d'ailleurs, ni leurs associations ni personne ne demandent. Ces dispositions ne prévoient rien d'autre.

Je rappellerai seulement que le Gouvernement, dans l'arrêt du 7 juillet 1972, est revenu au taux de 1,75 p. 100 pour les cotisations des retraités. Je confirme qu'il n'a pas aujourd'hui l'intention de modifier ce taux.

En ce qui concerne le texte du troisième alinéa de l'article 45 ter, il a pour objet de régulariser la perception par la caisse nationale militaire de sécurité sociale des cotisations des retraités militaires au taux de 1,75 p. 100 jusqu'au 31 décembre 1973. C'est dire que les retraités militaires seront remboursés des sommes trop perçues au taux de 1 p. 100 comme vous l'avez bien compris, monsieur le président, entre le 1<sup>er</sup> octobre 1968 et le 1<sup>er</sup> juillet 1972.

Je ne retire rien des arguments d'ordre purement juridique qui justifiaient le texte initial de l'article 46. J'ai présenté ces arguments à l'Assemblée nationale mais le Gouvernement entend s'incliner devant la volonté presque unanime du Parlement en cette matière. Pourtant, il faut éviter qu'un vide juridique n'aboutisse à la situation absurde que votre assemblée n'a certainement pas voulue où nous serions formellement obligés de rembourser la totalité des cotisations. D'où ce troisième alinéa qui est pour le passé l'exact pendant de ce que les deux premiers sont pour l'avenir. L'amendement présenté par M. Palmero ne peut donc être accepté par le Gouvernement. La matière est incontestable-

ment du domaine réglementaire et il ne paraît pas de bonne politique de contrevenir ainsi aux articles 34 et 37 de la Constitution ainsi qu'à l'article 42 de la loi organique sur les lois de finances. Je comprends les préoccupations de M. Palmero, mais je crois que les observations que je viens de présenter devraient apaiser le Sénat. Le Gouvernement ne peut accepter aucun des deux amendements qui ont été présentés.

**M. le président.** Monsieur Didier, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Emile Didier.** Monsieur le président, compte tenu des explications que vient de nous fournir M. le ministre et des assurances qu'il donne à la fois aux retraités et aux personnes en activité, je retire l'amendement.

**M. le président.** Monsieur Palmero, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Francis Palmero.** Je voudrais faire observer que le Gouvernement se trompe quelquefois sur l'article 34 de la Constitution. Voyez l'arrêt du Conseil d'Etat du 2 juillet 1969 !

J'ai maintenant l'espoir que ce que je voulais mettre dans la loi se trouvera dans le décret d'application. Je retire donc mon amendement.

**M. le président.** Les amendements n° 118 de M. Didier et n° 117 de M. Palmero sont donc retirés.

Monsieur Giraud, j'en déduis que s'il n'y a plus d'amendement vous retirez votre demande de scrutin public ?

**M. Pierre Giraud.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur général, vous n'avez pas l'air convaincu.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Je voulais dire que la clarté est parfois un clair-obscur.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur général, l'aurore n'est pas encore arrivée. (Sourires.)

Personne ne demande plus la parole ?...

**M. Serge Boucheny.** Le groupe communiste vote contre.

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 45 ter du projet de loi de finances.

(L'article 45 ter est adopté.)

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe du service des essences et figurant aux articles 23 et 24 :

Art. 24 (mesures nouvelles).

« I. Autorisations de programme : 36.750.000 francs. » — (Adopté.)

« II. Crédits : 36.599.291 francs. » — (Adopté.)

Art. 23 (services votés).

« Crédits : 720.875.368 francs. » — (Adopté.)

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe du service des poudres et figurant aux articles 23 et 24.

Art. 24 (mesures nouvelles).

« I. Autorisations de programme : 109.700.000 francs. » — (Adopté.)

« II. Crédits : 37.908.426 francs. » — (Adopté.)

Art. 23 (services votés).

« Crédits : 341.685.254 francs. » — (Adopté.)

Nous en avons terminé avec l'examen des crédits concernant les dépenses militaires.

— 3 —

#### TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural, et à la retraite de réversion des conjoints survivants des membres de la famille des chefs d'exploitations agricoles. [N° 344 (1972-1973) et 9 (1973-1974).]

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 56, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales. (Assentiment.)

— 4 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Paul Guillard un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. André Mignot modifiant la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales (n° 240, 1972-1973).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 57 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Marclhacy un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel (n° 72, 1972-1973).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 58 et distribué.

— 5 —

## RENVOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission des affaires sociales demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés (n° 50, 1973-1974), dont la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?

Le renvoi, pour avis, est ordonné

— 6 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 3 décembre, à dix heures trente minutes :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 38 et 39 1973-1974].

— M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

**Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :**

— Travail et santé publique :

I. — Section commune.

II. — Travail, emploi et population :

M. Michel Kistler, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexe n° 30) ; M. André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 43, tome III).

III. — Santé publique et sécurité sociale :

M. Paul Ribeyre, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexe n° 31) ; M. Martial Brousse, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexe n° 32).

M. Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 43, tome II).

Article 45 bis.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 1<sup>er</sup> décembre 1973, à cinq heures quinze minutes.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.

## Errata.

## 1° Au compte rendu intégral de la séance du 26 novembre 1973.

## LOI DE FINANCES POUR 1974

Page 2016, 2° colonne, état B, titre III :

Au lieu de : « 4.639.515 »,

Lire : « 4.639.151 ».

## 2° Au compte rendu intégral de la séance du 29 novembre 1973.

## LOI DE FINANCES POUR 1974

Page 2197, 2° colonne, 22° ligne avant la fin :

Au lieu de : « ... le col de Vizzaron... »,

Lire : « ... le col de Vizzanova... ».

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 30 NOVEMBRE 1973

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

## Chèques sans provision : législation.

13662. — 30 novembre 1973. — M. Pierre Brun demande à M. le ministre de la justice quelles mesures il entend prendre pour stopper, ou tout au moins diminuer, la pratique grandissante de l'émission des chèques sans provision. La loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 utilisée constamment apporterait peut-être un palliatif. Quoi qu'il en soit, et pour accélérer la cadence de la répression, il semble qu'une bonne mesure serait de donner au délit d'émission de chèques sans provision, un caractère contraventionnel, ce qui permettrait d'alléger la procédure et de graduer les peines suivant les montants des chèques sans provision, et la récidive s'il ya lieu. Cette méthode serait hautement préférable à la mise en cause du banquier, absolument irréaliste.

## Pêche maritime : augmentation du gasoil.

13663. — 30 novembre 1973. — M. Roger Poudonson demande à M. le ministre des transports quelles mesures le Gouvernement envisage de promouvoir pour pallier aux incidences de l'augmentation des prix du pétrole sur la pêche maritime. Compte tenu qu'il est impossible de répercuter l'augmentation des prix sur la vente des produits de la mer, soumise à la loi de l'offre et de la demande, il

apparaît que les hausses du gasoil qui ont été de 130 p. 100 en quatre mois, compromettent gravement l'activité économique de la pêche industrielle et par incidence celle des marins-pêcheurs et des industries annexes de la pêche.

## Avenir des bassins miniers français.

13664. — 30 novembre 1973. — M. Roger Poudonson demande à M. le ministre du développement industriel et scientifique de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il envisage de donner à la résolution du 9 octobre 1973 de la commission de l'article 11 sur l'avenir des bassins miniers. Cette commission, créée conformément à l'article 11 du protocole de mai 1968, prévoit que les charbonnages et les organisations syndicales discutent périodiquement de l'avenir de la profession. A l'issue d'une série de réunions, tenues de mai à octobre 1973, une résolution commune a été adoptée, recommandant notamment au Gouvernement français la plus grande prudence en ce qui concerne le plan actuel de récession minière devant les difficultés croissantes d'approvisionnement en produits pétroliers. Compte tenu des récents développements de la crise de l'énergie, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de s'inspirer des résolutions de cette commission dans la définition de la politique énergétique de la France.

## Agriculture : hausse des matières premières.

13665. — 30 novembre 1973. — M. Roger Poudonson appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les répercussions qu'entraînent les augmentations de charges liées à la situation de pénurie mondiale que connaissent les marchés de matières premières pétrolières, phosphatées et autres. Parallèlement aux difficultés prévisibles de l'approvisionnement en pétrole, il apparaît que la hausse récente des phosphates du Maroc (qui constituent 45 p. 100 de notre approvisionnement) et plus généralement la décision des pays exportateurs de phosphates naturels de tripler leurs prix de vente, aurait une incidence de 65 p. 100 sur le prix des engrais phosphatés. S'ajoutant à une hausse estimée à 8 p. 100 des engrais azotés, liée à la hausse des prix des matières premières d'origine pétrolière, tel le naphta, ces hausses contribueraient, selon les estimations les plus sérieuses, à une hausse de 22 p. 100 de la fumure moyenne. Compte tenu que les engrais représentent 11 p. 100 des charges de l'agriculture, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette situation dommageable pour l'agriculture française.

## Bureaux d'aide sociale des communes : avoir fiscal.

13666. — 30 novembre 1973. — M. Michel Yver expose à M. le ministre de l'économie et des finances que les bureaux d'aide sociale de certaines communes détiennent, à la suite notamment de libéralités qui leur ont été faites, des valeurs mobilières dont les dividendes donnent ouverture à un avoir fiscal égal à 50 p. 100 des sommes distribuées. S'agissant de personnes morales qui ne sont soumises ni à l'impôt sur le revenu, ni à l'impôt sur les sociétés, les organismes dont il s'agit sont privés des moyens d'utiliser cet avoir fiscal et n'en tirent, de ce fait, aucun avantage. Il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraîtrait pas opportun d'envisager des mesures permettant d'une façon générale aux organismes poursuivant un but d'aide sociale ou de bienfaisance d'obtenir, de façon à en bénéficier effectivement, le remboursement dudit avoir fiscal.

## Infirmière : rachat de cotisations (cas particulier).

13667. — 30 novembre 1973. — M. René Tinant expose à M. le ministre de la santé publique et de la population le cas d'une religieuse, diplômée infirmière d'Etat en octobre 1953 et ayant exercé à ce titre de 1955 à 1973 pour le compte de sa communauté, sans en avoir reçu, comme il est d'usage, aucun salaire ou indemnité. Récemment, celle-ci a finalement abandonné la vie religieuse pour entrer dans un service hospitalier, à titre personnel ; elle est actuellement âgée de cinquante et un ans. Compte tenu de cette situation particulière, il lui demande s'il est possible à l'intéressée, dans le cadre de la réforme en cours des statuts des infirmières, de faire valider pour la retraite son temps d'exercice comme religieuse par un rachat de cotisations d'un montant à déterminer.

*Autoroute A 86 : abandon du projet.*

13668. — 30 novembre 1973. — **Mme Brigitte Gros** rappelle à **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** qu'en décembre 1972 il a fait savoir par la presse et la télévision qu'il avait décidé d'abandonner le projet de l'autoroute A 86 à l'ouest de la capitale. Elle lui demande : 1° si les six municipalités de l'ouest parisien concernées par ce futur ouvrage (Rueil-Malmaison, La Celle-Saint-Cloud, Bougival, Vaucresson, Marne-la-Coquette, Ville-d'Avray, Viroflay, Chaville, Jouy-en-Josas) peuvent prévoir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1974, sur leur plan d'occupation des sols (P. O. S.) en cours d'élaboration, l'installation d'équipements publics ou de constructions privées; 2° s'il peut saisir, avant cette date, les directions départementales des Yvelines et des Hauts-de-Seine, afin que celles-ci ne s'opposent plus, comme c'est le cas actuellement, aux permis de construire déposés par ces municipalités avec avis favorable sur ses emprises.

*Enseignants : retard de paiement des traitements.*

13669. — 30 novembre 1973. — **M. Pierre Giraud** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** la légitime colère des instituteurs et d'autres catégories parisiennes d'enseignants qui sont victimes, et ceci depuis des années et malgré l'usage de procédés prétendus modernes, de retards inadmissibles dans le paiement de leurs traitements. Il lui demande de faire cesser immédiatement ces errements et d'assurer enfin une paie normale en fin de mois.

*Accident du travail : cas particulier.*

13670. — 30 novembre 1973. — **M. Joseph Raybaud** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** le cas d'un cadre supérieur français ayant exercé ses fonctions jusqu'en janvier 1969 en Algérie, au service d'une société, française jusqu'à sa nationalisation par l'Etat algérien. Ce cadre a été victime d'un accident du travail, le 10 novembre 1964, qui lui a laissé une incapacité permanente partielle de 25 p. 100 et le tribunal d'instance d'Alger a fixé la rente en découlant, payable à domicile par trimestre échu, à la charge de l'assureur substitué, à savoir une société algérienne d'assurance agréée. Le dernier règlement pour arriéré dû au 13 février 1971 a été perçu le 6 janvier 1972. Depuis cette date, la rente n'est plus servie, sans que l'assureur ait fourni la moindre explication, et malgré de nombreuses démarches et réclamations de l'intéressé, tant auprès de l'assureur qu'auprès des services compétents du Gouvernement algérien, par **M. le conseiller économique et financier** auprès de l'ambassade de France à Alger. Il lui demande comment la victime de cet accident du travail, ainsi que les nombreuses autres victimes similaires, peuvent percevoir les arrérages de rente qui leur sont dus. Il lui précise que **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale**, en réponse à la question qui lui avait été posée à ce sujet, l'a invité (*Journal officiel, Débats, Sénat* du 21 novembre, page 1823) à en saisir le ministre de l'économie et des finances.